
RAPPORT ANNUEL
2012



BANQUE & ASSURANCE
www.bred.fr



BRED 
BANQUE
POPULAIRE
LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR



Polynésie

Guadeloupe
Martinique
Guyane

Normandie
Ile-de-France
Aisne
Bruxelles
Genève
Istanbul
Djibouti
Mayotte
La Réunion

Chine
(Chongqing,
Pékin)
Laos
Thaïlande
Cambodge

SOMMAIRE

5

PRÉSENTATION
DE LA BRED

13

GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE

43

GESTION
DES RISQUES

69

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

95

COMPTES
CONSOLIDÉS

159

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



1

PRÉSENTATION DE LA BRED

6

PROFIL

6

La BRED

7

Le Groupe BPCE

8

ENTRETIEN
STÈVE GENTILI ET
OLIVIER KLEIN

12

LES PRODUITS
ET SERVICES

PROFIL

LA BRED

La BRED Banque Populaire est la plus importante banque commerciale du Groupe BPCE, le deuxième groupe bancaire en France. Banque coopérative, forte de 130 000 sociétaires, au capital de 520 285 720 euros, elle appuie son développement sur deux champs d'activité principaux : la banque de proximité en Île-de-France, dans l'Aisne, en Normandie et en Outre-mer et la banque des grandes entités économiques.

Elle emploie près de 5 000 collaborateurs dans le monde.

Elle construit, à travers un réseau de 400 agences et centres spécialisés, une relation de long terme avec ses clients : près d'1 million dans le monde (particuliers, professionnels, associations, entreprises et institutionnels).

Elle est reconnue pour ses capacités d'innovation qui se traduisent par la création de services à forte valeur ajoutée, en particulier dans le domaine des flux et du commerce électronique ou de la gestion privée.

Un bénéfice net consolidé (part du groupe) proche de 180 millions d'euros à fin 2012 confirme la pertinence d'une stratégie axée sur le service offert à ses clients.

Au 31 décembre 2012

1

MILLION DE CLIENTS
DANS LE MONDE

130 000

SOCIÉTAIRES

400

AGENCES ET
CENTRES SPÉCIALISÉS

5 000

COLLABORATEURS
DANS LE MONDE

*La plus importante
banque commerciale
du Groupe BPCE.*



Au 31 décembre 2012

36

MILLIONS
DE CLIENTS

8,6

MILLIONS
DE SOCIÉTAIRES

8 000

AGENCES BANCAIRES

117 000

COLLABORATEURS

*Le 2^e groupe
bancaire
en France.*



LE GROUPE BPCE

Deuxième groupe bancaire en France, grâce à ses deux enseignes phares que sont Banque Populaire et Caisse d'Épargne, le Groupe BPCE et ses 117 000 collaborateurs sont au service de 36 millions de clients dont 8,6 millions de sociétaires. Les entreprises du groupe exercent leur métier de banquier au plus près des besoins des personnes et des territoires.

Avec les 19 Banques Populaires, les 17 Caisses d'Épargne, Natixis, le Crédit Foncier, la Banque Palatine..., le Groupe BPCE propose à ses clients une offre complète de produits et services : solutions d'épargne, de placement, de trésorerie, de financement, d'assurance, d'investissement...

Fidèle à son statut coopératif, le groupe les accompagne dans leurs projets et construit avec eux une relation dans la durée, contribuant ainsi à 20 % du financement de l'économie française.

ENTRETIEN



Olivier Klein
Directeur Général

Stève Gentili
Président

Quelle est votre vision de l'exercice 2012 ?

Notre produit net bancaire (PNB) 2012 est supérieur à 900 millions d'euros et notre bénéfice net part du groupe s'élève à près de 180 millions d'euros.

Le PNB, retraité des éléments non récurrents et à environnement fiscal constant, est stabilisé à 884 millions d'euros (-1,3% comparé à l'année précédente).

Ces résultats témoignent de la solidité de la BRED, dans un contexte marqué par un ralentissement conjoncturel fort, par une structure des taux défavorable à notre marge d'intérêt, par l'accroissement des charges fiscales et sociales et par la progression du coût du risque.

Notre métier cœur, la banque commerciale France et ses filiales rattachées, concourt à plus de la moitié (57%) de notre résultat courant, hors exceptionnel et à environnement fiscal constant.

Notre salle de marchés, orientée vers les clients et non vers la gestion en compte propre, représente un peu moins d'un cinquième (18%) du résultat courant.

Nos filiales de banque de détail à l'étranger, investissements à notre mesure, concentrés en Asie du Sud-Est, en Océanie et dans la Corne de l'Afrique, représentent environ un dixième (9%) du résultat courant et environ 12% du résultat net.

À 713 millions d'euros, retraité des éléments non récurrents et à environnement fiscal constant (-1% comparé à 2011), le PNB de notre métier cœur est porté par une activité commerciale dynamique malgré un environnement contraint.

Nos 357 agences, centres d'affaires et cercles patrimoniaux, en métropole et en Outre-mer, ont résolument poursuivi leur progression sur tous leurs marchés. À cela s'est ajoutée une importante activité de grands comptes : les grandes entreprises et institutionnels, l'économie sociale et les professionnels de l'immobilier.

66 000 comptes de particuliers et 18 300 comptes de professionnels et d'entreprises ont notamment été ouverts en 2012. Sensibles à notre approche globale de leurs besoins, nos clients particuliers ont été encore plus nombreux à élire la BRED en matière de protection des biens et des personnes ou de prévoyance (+18,6%).

Parallèlement, la BRED a continué à assurer son rôle de soutien de l'économie. La progression de nos encours de crédit consolidés (+2,8%) est portée par la croissance de nos crédits aux entreprises (+3,9%).

Pour autant, nous ne devons pas ignorer le défi auquel, comme toutes les banques, nous sommes et serons encore davantage confrontés, en raison des évolutions de notre environnement socio-économique, réglementaire, fiscal. Nous avons donc engagé une stratégie claire et dynamique pour contrer efficacement ces effets structurels et conjoncturels, tout en gérant finement le rapport entre les charges et le PNB afin d'allouer nos moyens de manière optimale pour le futur de notre banque.

Comment la BRED entend-elle redynamiser sa croissance ?

La BRED et ses filiales exercent une gamme complète d'activités bancaires dans des domaines diversifiés : la banque commerciale, avec la banque de détail en France et à l'étranger, la gestion privée, la banque de grandes entreprises notamment dans le domaine de grands flux, notre Salle des marchés, l'assurance, la gestion d'actifs...

Appuyés sur la réactivité et l'esprit entrepreneurial de nos équipes, nous avons engagé, dans chacun de nos métiers et dans tous nos secteurs d'activité, une démarche proactive, approfondissant et démultipliant nos savoir-faire techniques et allant au-devant de nos clients et prospects afin de développer nos parts de marché.

Nous nous sommes notamment mobilisés sur notre cœur de métier, la banque commerciale de proximité, car il nous paraît essentiel de réussir sur nos bases historiques pour parvenir à développer de nouvelles activités.

Nous avons donc adapté notre organisation, nos modes de distribution pour répondre simultanément aux exigences de notre clientèle actuelle et potentielle, sensible à la fois au relationnel établi avec un conseiller attitré, à la pertinence du conseil et à la possibilité de traiter ses opérations financières sans se déplacer.

Parallèlement, le développement de nos marchés de gestion privée et d'entreprises de moyenne taille contribuera aussi très activement à notre croissance. Ces marchés, et leur potentiel encore large, nous sont indispensables et font partie de notre raison d'être. Sur le marché des entreprises, nous avons également un grand savoir-faire sur la gestion de flux, lié aux grands comptes, avec une technologie et une habileté qui nous positionnent comme un challenger reconnu.

Nous continuerons également le développement de nos filiales bancaires à l'étranger dans les zones à forte croissance, où nous avons tissé des liens relationnels et des partenariats qui facilitent notre progression.



Nos résultats témoignent de la solidité de la BRED.

Avec le développement de l'usage d'Internet, peut-on encore ouvrir de nouvelles agences ?



La réponse est positive car les pures banques en ligne n'ont jamais pleinement réussi en France.

Nous sommes plus que jamais attachés à la proximité territoriale, fondamentale pour un groupe coopératif.

Nos clients souhaitent manifestement pouvoir se rendre dans leur agence pour aborder avec leur conseiller des opérations complexes : financements immobiliers, gestion et transmission de patrimoine, protection des proches, création d'entreprise, en relation le cas échéant avec un expert. Nous venons ainsi de faire évoluer notre dispositif de gestion privée afin de faciliter la mise en relation de nos clients avec un expert patrimonial dans nos agences comme dans nos centres d'affaires dédiés aux PME.

Nous avons bien sûr ouvert une e-agence pour nos clients adeptes du tout-à-distance, notamment les étudiants ou les cadres supérieurs à forte mobilité. Mais nous fondons la réussite de notre activité de banque de détail sur notre stratégie de convergence des canaux de distribution vers le conseiller en agence. Nous offrons ainsi le meilleur de la banque traditionnelle et le meilleur des canaux de distribution modernes, avec au sein de l'agence un conseiller pivot de la relation commerciale, en forte proximité relationnelle avec son client. Disposant d'une vision complète des échanges entre son client et la BRED, quel que soit le mode d'accès choisi par son client, il est à même de proposer des réponses adaptées.

Aussi, loin d'envisager la réduction de notre nombre d'agences, nous orientons-nous vers une optimisation du maillage de notre territoire grâce à des solutions innovantes.

Comment conciliez-vous proximité et banque à distance ?



Pour préserver une véritable proximité relationnelle, il importe que nos clients disposent d'un interlocuteur unique, toujours le même, que ce soit lors d'un rendez-vous en agence ou à distance. Nous nous sommes donc organisés pour que nos clients restent plus longtemps en relation avec le même conseiller, désormais en poste pour une durée minimale de trois ans. Nous avons aussi fait évoluer nos infrastructures pour que nos clients puissent traiter directement avec ce conseiller attiré, sur place dans leur agence, par téléphone ou par mails personnalisés.

Ceux d'entre eux qui le souhaitent pourront recevoir un contrat par courrier ou mail et, dans ce dernier cas, choisir de le signer électroniquement. Nous irons plus loin en fin d'année 2013 en équipant nos agences d'écrans partagés avec leurs clients permettant par exemple de les guider dans les modalités d'un contrat.

Tout cela nous a conduits à proposer une nouvelle offre de banque à distance, plus ergonomique. Par ailleurs, nos clients utilisent de plus en plus le web mobile. Notre application smartphone évoluera en 2013 pour offrir des services convergents avec ceux offerts aux 385 000 abonnés de notre site transactionnel Internet.

Un autre défi pour les banques est celui de la conformité réglementaire. Qu'en est-il pour la BRED ?

Un enjeu est d'offrir à la BRED et ses filiales les moyens d'assurer la sécurité et le contrôle nécessaires au développement de leurs activités, en cohérence avec la réglementation. Nous avons, dès la fin de 2012, répondu aux attentes des autorités de contrôle prudentiel en adoptant une organisation permettant d'assurer un contrôle efficace sur l'ensemble des périmètres de la BRED et de ses filiales.

Par ailleurs, au regard des accords actuels de Bâle II et de ceux en devenir de Bâle III, les fondamentaux de la BRED sont solides.

Le rapport entre nos ressources et nos emplois est actuellement équilibré, voire légèrement excédentaire. Notre collecte d'épargne de bilan a bénéficié de la progression de 7,5 % de nos produits d'épargne sous forme de livrets, plans ou comptes (LDD, Livret A, PEL) contribuant à l'équilibre de nos dépôts monétaires et de nos crédits.

Au 31 décembre 2012, les dépôts monétaires atteignent 14 milliards d'euros et les emplois 13,8 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2012, notre ratio de solvabilité « Tier one » qui rapporte les fonds propres aux risques des banques, principalement les risques de crédit, atteint 13,5 % selon les règles dites Bâle II, largement en conformité au regard des niveaux actuellement requis : 8 %.



Il importe que nos clients disposent d'un interlocuteur unique, que ce soit en agence ou à distance.

La BRED se prépare activement à la mise en œuvre des futures réglementations : en matière de solvabilité et de liquidité (Bâle III, Liquidity Coverage Ratio, Net Stable Funding Ratio), en matière de conseil en investissement (MIF II), en matière de compensation obligatoire des dérivés (directive EMIR) et suit avec attention toutes les évolutions relatives aux activités de marché.

L'augmentation de capital lancée en 2012 a rencontré un vif succès. La BRED va-t-elle procéder à une nouvelle émission cette année ?



D'un montant de 49,4 millions d'euros, notre récente augmentation de capital, achevée en juin 2012, a été couronnée de succès, portée par un taux de souscription de 140 %. Nos capitaux propres exprimés selon les normes IFRS atteignent ainsi 3 milliards d'euros à fin 2012.

Afin d'être au rendez-vous de Bâle III dans les années à venir, nous veillons toutefois à optimiser en permanence la gestion de nos fonds propres. Il a ainsi été décidé de procéder en 2013 à une augmentation de capital dont les modalités seront fixées dans les mois à venir.

La BRED est une banque coopérative. Cela lui confère-t-il une place spécifique dans le paysage bancaire actuel ?

Les banques coopératives comme la nôtre sont plus que toute autre ancrées dans l'économie réelle, en forte proximité avec leurs clients.

En premier lieu, la BRED appartient à ses sociétaires (près de 130 000) qui élisent les membres du Conseil d'administration. Ces femmes et ces hommes, engagés dans le monde économique et social, défendent les intérêts des sociétaires et apportent leur connaissance d'un territoire dans lequel ils sont fortement investis. Un double regard qui influe largement sur la gouvernance, donnant à la banque une capacité accrue à répondre aux attentes des clients, à anticiper et réagir aux évolutions de son environnement. La répartition de son capital entre ses sociétaires clients permet de surcroît à la BRED de financer sur le long terme des investissements créateurs de valeur : au-delà de la rémunération des parts sociales, fixée chaque année par l'assemblée générale, les bénéfices réalisés sont totalement réinvestis dans l'entreprise.

Ensuite, l'une des forces du modèle coopératif est son ancrage territorial. La BRED est une banque régionale, utilisant les ressources financières des régions pour contribuer au développement économique du tissu local, accompagnant les entrepreneurs dans la création de

richesse. Enracinée dans les territoires où elle opère, elle a tissé un réseau étroit de partenariats et pris des engagements réciproques et durables avec les différents acteurs de l'économie locale : associations professionnelles, organismes consulaires - chambres de métiers et chambres de commerces - organismes de microcrédit ou d'aides à l'insertion sociale ou professionnelle.

La BRED tisse des liens étroits avec ses sociétaires. Quelles sont notamment ses initiatives en la matière ?

La BRED partage avec ses sociétaires les valeurs de solidarité, de responsabilité, de proximité, d'engagement au service des régions, constitutives de son identité. Conçu pour promouvoir les valeurs coopératives et leur donner la visibilité qu'elles méritent, notre site bred-societaires.fr est un lieu privilégié d'échanges et d'informations sur les initiatives solidaires portées par la BRED, ses partenaires, ses sociétaires. Chacun est invité, s'il le souhaite, à soutenir les associations présentées par des dons en ligne ou en postulant comme bénévole, ou encore à participer aux événements marquants de la vie sociale de la BRED et de ses partenaires, annoncés sur le site.



“

L'une des forces du modèle coopératif est son ancrage territorial.

LES PRODUITS ET SERVICES

ASSURANCES

PREPAR-VIE	100 %
Assurance-vie	▲●
PREPAR IARD	100 %
Assurance IARD	▲●■
PREPAR COURTAGE	100 %
Courtage d'assurance	▲●■

ACCOMPAGNEMENT INTERNATIONAL

⊙ COFACE	
Assurance Crédit	■
⊙ PRAMEX INTERNATIONAL	
Conseil en développement international	■

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

VIALINK	100 %
Commerce électronique	■
CLICK & TRUST	66 %
Commerce électronique	■
ABC MICROFINANCE	24,47 %
Microcrédit	●
HUBWOO	13,25 %
Commerce électronique	■

GESTION D'ACTIFS, INGÉNIERIE ET SERVICES

PROMEPAR GESTION	100 %
Gestion sous mandat de portefeuilles individuels	▲●■
FIPROMER /I2F NC /I2F PF	100 % / 34 % / 18,5 %
Investissement Outre-mer	▲●■
KYRIBA	37,37 %
Solutions de centralisation de trésorerie	■

MAGELLAN/GALILEO 36%*/20 %
Monétique ▲■

⊙ **NATIXIS INTERTITRES**
Ingénierie sociale ■

⊙ **NATIXIS INTERÉPARGNE**
Épargne salariale ■

⊙ **NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT**
Gestion d'actifs ▲●■

⊙ **NATIXIS ASSURANCES**
Assurance-vie, prévoyance, IARD ▲●■

⊙ **NATIXIS PAIEMENTS**
Gestion des moyens et systèmes de paiement ●■

⊙ **NATIXIS PRIVATE BANKING**
Banque privée ▲●

⊙ **BANQUE PRIVÉE 1818**
Banque privée ▲●

BANQUES, FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

ACLEDA 12,25 %
Banque ▲●■

BCEL 10 %
Banque ▲●■

BIC BRED 100 %
Banque ■

BRD CHINA 100 %
Société financière ●■

BRED BANK FIJI 100 %
Banque ▲●■

BRED COFILEASE 100 %
Banque ▲●■

BRED GESTION 100 %
Banque ■

SOFIAG 100 %
Société de crédit ▲●■

SOFIDER 100 %
Société de crédit ▲●■

BRED VANUATU 85 %
Banque ▲●■

BANQUE FRANCO-LAO 54 %
Banque ▲●■

BCI MER ROUGE 51 %
Banque ▲●■

SOCIÉTÉ DE BANQUE ET D'EXPANSION 50 %
Banque ▲●■

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT 49,9 %
Banque ▲●■

CRCMMOM (CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MARITIME MUTUEL D'OUTRE-MER) 24,38 %
Banque ▲●■

BANQUE SOCREDO 15 %
Banque ▲●■

SCM
Société de cautionnement mutuel ▲●

PERSPECTIVES ET PARTICIPATIONS 100 %
Capital investissement ■

⊙ **NATIXIS**
Banque ■

⊙ **NATIXIS LEASE**
Crédit-bail ▲■

⊙ **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**
Prêts immobiliers ▲●■

⊙ **NATIXIS FACTOR**
Affacturage ▲■

⊙ **NATIXIS FINANCEMENT**
Crédit à la consommation ■

⊙ **NATIXIS PRIVATE EQUITY**
Capital investissement ■

Légende

● Particuliers ▲ Professionnels ■ Entreprises, institutionnels et associations ⊙ Groupe BPCE * Pourcentage d'intérêt

BRED Banque Populaire, société anonyme coopérative de banque populaire, régie par les articles L.512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédits, au capital de 520 285 720 euros. Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 Paris Cedex 12 - Tél. : 01 48 98 60 00

2

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

14	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	22	LA DIRECTION DES GRANDS COMPTES ET DE L'INTERNATIONAL
16	INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX	23	LES DIRECTIONS RÉGIONALES
17	INFORMATIONS SUR LES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	24	RAPPORT DU PRÉSIDENT
19	LE COMITÉ EXÉCUTIF	37	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
20	LES DIRECTIONS DES FILIALES FRANÇAISES ET INTERNATIONALES	38	POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION





De droite à gauche :

DANIEL GIRON
ADMINISTRATEUR

PHILIPPE NOYON
ADMINISTRATEUR

BRUNO BLANDIN
SECRÉTAIRE DU CONSEIL

GEORGES TISSIÉ
VICE-PRÉSIDENT

FRANÇOIS MESSINA
ADMINISTRATEUR

LEÏLA TURKI
ADMINISTRATEUR

MONIQUE TRNKA
ADMINISTRATEUR

STÈVE GENTILI
PRÉSIDENT

GÉRARD KUSTER
SECRÉTAIRE ADJOINT

OLIVIER KLEIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

RAPHAËL POCHET
ADMINISTRATEUR

FRANÇOIS MARTINEAU
PREMIER VICE-PRÉSIDENT

JACQUES SZMARAGD
ADMINISTRATEUR

PIERRE MURRET-LABARTHE
ADMINISTRATEUR

JEAN-PIERRE FOURÈS
ADMINISTRATEUR

MICHÈLE CLAYZAC
SECRÉTAIRE ADJOINT

ISABELLE PASTORET
CENSEUR

COMMISSAIRES AUX COMPTES :
PricewaterhouseCoopers Audit,
représenté par **Agnès HUSSHERR** et
Nicolas MONTILLOT

KPMG SA, représenté par
Marie-Christine JOLYS

DÉLÉGUÉS DU COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE :
Martine BAROTEAUX
Pascal MARTIN de FRÉMONT

Informations concernant les mandataires sociaux

Liste des mandats et fonctions (article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce)

L'activité principale est indiquée en caractères gras.

Président

Stève Gentili

- **Président du Conseil d'administration de la BRED Banque Populaire**, de la Banque Internationale de Commerce – BRED, BRED Gestion, Cofibred – Compagnie Financière de la BRED, Fondation d'entreprise de la BRED, Spig, Natixis Institutions Jour, et (en tant que représentant de la BRED) NJR Invest,
- Vice-Président du conseil de surveillance de BPCE,
- Administrateur de Natixis, BCI Mer Rouge, Bercy Gestion Finances +, BRED Cofilease, Natixis Pramex International Milan, Natixis Algérie, Prepar Iard, Promepar Gestion, Thales, Veolia, Banca Carige, BICEC, Banque Commerciale Internationale (BCI Congo),
- Membre du conseil de surveillance de Prepar-Vie.

Vice-Présidents

François Martineau

- **Avocat à la cour, gérant de la SCP Lussan et Associés**,
- Vice-Président des Associations mutuelles le Conservateur, Assurances mutuelles le Conservateur,
- Administrateur d'AXA, AXA Assurances Vie Mutuelle, AXA Assurance Iard, Conservateur Finance.

Georges Tissié

- **Directeur à la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)**.

Secrétaire

Bruno Blandin

- **Gérant des Établissements Claude Blandin & Fils SARL, Caraïbes**, B6, Sca Bonne Mère, Sci Alpha, Sci Martot 321, Sci B&P, Sci Beta, Sci Californie 97, Sci CBP, Sci de l'Angle, Sci l'Epi Épinay, Sci de l'Espérance, Sci de l'Union-Champigny, Sci Delta, Sci Descartes-Champs, Sci du Guesclin Dinan, Sci Énergie, Sci Epsilon Voie Verte, Sci Forest hill, Sci Gamma, Sci la Droue

Rambouillet, Sci les Neuvilliers-Vire, Sci Loire Sud Nantes, Sci Moise Polka, Sci Phil Villiers le Bel, Sci Theta Eiffel, Sci Pyrénées Paris 20^{ème}, Sci Sentier de Falaise, Sci Thema, Sci Turgoti Cherbourg, Sci Wagram Etoile, Sci Eta Lareinty, Sci du Tregor Lannion, Sci Iota Jabrun, Sci Lambda 3 parc d'activité, Sci Kappa Lamartine, Sarl Efo Morangis, Sarl le parc d'activité de Jabrun, Sarl La Lamentine, Sarl le hauts de Colin,

→ Président du Conseil d'administration de Tridom, Elit-Park,

→ Directeur Général délégué de Blandin Automobiles Sas, Blandin Distribution Antilles Sas, Energy Caraïbes Services Sas, Blandin sas, Bca, les Parfumeurs réunis,

→ Administrateur de BRED Cofilease, Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-mer, IEDOM (Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer), Union des Entreprises Medef Guadeloupe UDE Medef, Canal overseas, Port autonome de Guadeloupe, Fedom (Fédération des Dom/Tom),

→ Représentant permanent de Cofeg au Conseil d'administration de Sofitag – Société Financière Antilles-Guyane,

→ Consul Honoraire d'Allemagne aux Antilles Guyane.

Secrétaires adjoints

Michèle Clayzac

→ Présidente de l'Union des Acef du territoire BRED et de l'Association pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires de Paris et sa région,

→ Présidente du Comité du sociétariat du Conseil d'administration de la BRED Banque Populaire et du Conseil des sociétaires de la succursale BRED Banque Populaire de Saint-Maur-des-Fossés,

→ Administrateur de la Fédération Nationale des Acef Socacef,

→ Administrateur de la Fondation d'entreprise BRED.

Gérard Kuster

- **Directeur de l'Éthique et de la Compliance du Groupe GDF Suez**.

Administrateurs

Jean-Claude Boucherat

- **Président du Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France**,

→ Président du Conseil d'administration de l'association gestionnaire de Centre hospitalier spécialisé en pneumologie de Chevilly-Larue,

→ 1^{er} Vice-Président de l'Association de formation professionnelle Infa,

→ Vice-Président de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) de la région d'Île-de-France,

→ Administrateur de l'OPH Valophis Habitat du Val-de-Marne, Maison de l'Europe de Paris, Établissement Public Foncier régional d'Île de France (EPF),

→ Membre du Conseil d'administration de la cellule économique du BTP et matériaux de construction d'Île-de-France,

→ Membre du conseil de surveillance de l'Agence Régionale de Développement (ARD).

Jean-Pierre Fourès

- **Co-gérant de Sec Sarl**,

→ Président du Conseil des sociétaires de la BRED Banque Populaire de Seine-Saint-Denis,

→ Administrateur de BRED Gestion, Banque Internationale de Commerce – BRED, Fondation d'entreprise BRED.

Daniel Giron

- Président honoraire de l'Union professionnelle artisanale nationale, Fédération française des centres de gestion et de l'économie de l'artisanat, Gestelia Basse Normandie, Chambre de métiers et de l'artisanat du Calvados.

Isabelle Gratiant

- **Professeur (Université)**,

→ Administrateur de Click and Trust, Prepar Courtage, Fondation d'entreprise BRED.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

François Messina

→ Délégué général de la Fondation Aéroports de Paris – Direction de l'environnement et du développement durable d'Aéroports de Paris.

Pierre Murret-Labarthe

→ Conseiller Maître honoraire à la Cour des comptes,

→ Président du Comité national de l'assurance en agriculture, Assad XV,

→ Administrateur de Promepar Gestion.

Philippe Noyon

→ Gérant de Computer Component Service, Rivière Noire,

→ Président du Conseil d'administration du Gimac Santé au travail, RPPST (Réseau de services de santé au travail),

→ Administrateur de Cofibred – Compagnie financière de la BRED, Fondation d'entreprise BRED, Sofider, Spig.

Raphaël Pochet

→ Consultant en conseil et formation de cadres.

Jacques Szmaragd

→ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance, de Capma-Capmi,

→ Administrateur de Monceau Assurances, Prepar Iard, Mudetaf,

→ Président du conseil de surveillance de Prepar-Vie,

→ Gérant de Szmaragd & Cie Sarl.

Monique Trnka

→ Consultant d'entreprises audiovisuelles,

→ Vice-Président du conseil de surveillance de Prepar-Vie,

→ Administrateur de Prepar Courtage, Prepar Iard, Spig.

Leïla Turki

→ Responsable au sein d'une société de gestion d'actifs,

→ Gérante d'ASK Consulting.

Censeur

Isabelle Pastoret

→ Contrôleur général au ministère des Finances, du Commerce et de l'Industrie.

Directeur Général

Olivier Klein

→ Directeur Général de la BRED Banque Populaire,

→ Président du Conseil d'administration de Promepar Gestion,

→ Président de Perspectives & Participations,

→ Directeur Général de la Banque Internationale du Commerce – BRED, Cofibred (Compagnie Financière de la BRED),

→ Administrateur de Natixis Asset Management, Natixis Global Asset Management, Prepar Iard, Nexity,

→ Membre du conseil de surveillance de Prepar-Vie, SOCFIM,

→ Représentant permanent de la BRED Banque Populaire au Conseil de la Banque Calédonienne d'Investissement, BCI Mer Rouge, Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-mer, Cofibred (Compagnie Financière de la BRED), Sofiag (Société Financière Antilles-Guyane), Sofider (Société Financière pour le Développement de la Réunion),

→ Représentant permanent de Cofibred au Conseil de Click and Trust.

Informations sur les candidats au conseil d'administration

(article L.225-115-3° du Code de commerce)

Renouvellement du mandat de six administrateurs

Georges Tissié

Né le 8 juin 1953

est :

→ Directeur à la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME).

Il n'a pas exercé d'autres fonctions ou mandats au cours des cinq dernières années.

Monsieur Georges Tissié est propriétaire de 1 010 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

Michèle Clayzac

Née le 15 octobre 1944

est :

→ Présidente de l'Union des Acef du territoire BRED et de l'Association pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires de Paris et sa région,

→ Présidente du Comité du sociétariat du Conseil d'administration de la BRED Banque Populaire et du Conseil des sociétaires de la succursale BRED Banque Populaire de Saint-Maur-des-Fossés,

→ Administrateur de la Fédération Nationale des Acef Socacef.

Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

→ Vice-Présidente de la Fédération Nationale des Acef Socacef,

→ Administrateur de la Fnas.

Madame Michèle Clayzac est propriétaire de 985 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

Jean-Claude Boucherat

Né le 8 août 1938

est :

→ Président du Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France,

INFORMATION SUR LES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Président du Conseil d'administration de l'association gestionnaire de Centre hospitalier spécialisé en pneumologie de Chevilly-Larue,

→ 1^{er} Vice-Président de l'Association de formation professionnelle Infa,

→ Vice-Président de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) de la région d'Île-de-France,

→ Administrateur de l'OPH Valophis Habitat du Val-de-Marne, Maison de l'Europe de Paris, Établissement Public Foncier régional d'Île-de-France (EPF),

→ Membre du Conseil d'administration de la cellule économique du BTP et matériaux de construction d'Île-de-France,

→ Membre du conseil de surveillance de l'Agence Régionale de Développement (ARD).

Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

→ Président de l'assemblée des conseils économiques et sociaux de France,

→ Administrateur de l'Opac du Val-de-Marne.

Monsieur Jean-Claude Boucherat est propriétaire de 279 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

Philippe Noyon

Né le 11 août 1948

est :

→ **Gérant de Computer Component Service, Rivière Noire,**

→ Président du Conseil d'administration du Gimac Santé au travail, RPPST (Réseau de services de santé au travail),

→ Administrateur de Cofibred – Compagnie financière de la BRED, Fondation d'entreprise BRED, Sofider, Spig.

Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

→ Représentant de Cofibred au Conseil d'administration de Sofider.

Monsieur Philippe Noyon est propriétaire de 1 096 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

Jacques Szmargd

Né le 23 octobre 1946

est :

→ **Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance, de Capma-Capmi,**

→ Administrateur de Monceau Assurances, Prepar Iard, Mudetaf,

→ Président du conseil de surveillance de Prepar-Vie,

→ Gérant de Szmargd & Cie Sarl.

Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

→ Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance,

→ Directeur général de l'union des mutuelles d'assurance Monceau.

Monsieur Jacques Szmargd est propriétaire de 188 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

Leïla Turki

Née le 25 octobre 1972

est :

→ **Responsable au sein d'une société de gestion d'actifs,**

→ Gérante d'ASK Consulting.

Elle n'a pas exercé d'autres fonctions ou mandats au cours des cinq dernières années.

Madame Leïla Turki est propriétaire de 100 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

Nomination d'un administrateur

Michel Chatot

Né le 6 juin 1947

est :

→ **Contrôleur général de la Caisse des Dépôts,**

→ Président du Conseil d'administration de Immobilier Insertion Défense Emploi (2 IDE), AREPA,

→ Administrateur de Services, Conseil Expertises Territoires (SCET).

Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

→ Directeur adjoint de la Direction du développement territorial et du réseau de la Caisse des Dépôts,

→ Directeur du Réseau des directions régionales et responsable des fonctions supports de la Caisse des Dépôts.

Monsieur Michel Chatot est propriétaire de 100 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

Ratification de la cooptation d'un censeur

Isabelle Pastoret

Née le 29 avril 1962

est :

→ **Contrôleur général au ministère des Finances, du Commerce et de l'Industrie.**

Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

→ Chef de cabinet du secrétaire d'État au Commerce, à l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation,

→ Conseillère du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,

→ Conseillère du ministre Délégué au Commerce extérieur.

Madame Isabelle Pastoret est propriétaire de 445 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

Nomination d'un censeur

Nathalie Briot

Née le 11 juillet 1954

est :

→ **Chef de cabinet et chargée des relations institutionnelles du président de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).**

Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

→ Inspectrice de l'académie de Paris,

→ Conseillère pour les relations institutionnelles de l'Établissement Public Euroméditerranée (EPAEM),

→ Chargée de cours à l'Institut d'Études Politiques (IEP) d'Aix-en-Provence.

Autre fonction exercée entre 1995 et 2002 :

→ Conseillère à la Fédération Bancaire Française (FBF), chargée des relations avec les parlements français et européen.

Madame Nathalie Briot est propriétaire de 50 parts sociales de la BRED Banque Populaire.



OLIVIER KLEIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL



YVES JACQUOT
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT



PIERRE CHAUVOIS
DIRECTEUR DU RÉSEAU
MÉTROPOLE



ÉRIC MONTAGNE
DIRECTEUR DU RÉSEAU
OUTRE-MER



JEAN SERRIÈRE
DIRECTEUR DU MARKETING
ET DE LA DISTRIBUTION



EMMANUEL LEMOIGNE
DIRECTEUR DES GRANDS
COMPTES ET DE
L'INTERNATIONAL



PIERRE VÉDRINES
DIRECTEUR DE LA SALLE
DES MARCHÉS



OLIVIER LENDREVIE
DIRECTEUR FINANCIER



**STÉPHANE
MANGIAVACCA**
DIRECTEUR DES RISQUES



CHRISTIAN SCHELLINO
DIRECTEUR DES
ENGAGEMENTS



MICHÈLE BOULET
DIRECTRICE DE L'AUDIT



STÉPHANE VANONI
DIRECTEUR DES
RESSOURCES HUMAINES



GABRIEL DEVILDER
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

LES DIRECTIONS DE FILIALES FRANÇAISES ET INTERNATIONALES



MÉTROPOLE



ÉRIC LEHRMANN
VIALINK
CLICK & TRUST



JEAN-FRANÇOIS PELLÉ
PROMÉPAR GESTION
PREPAR-VIE



EMMANUEL DE LA BASTILLE
PREPAR IARD
PREPAR COURTAGE



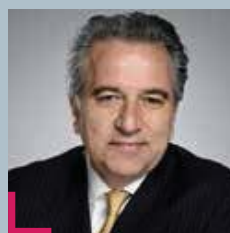
JEAN-PIERRE LEFAUCHEUX
FIPROMER



PHILIPPE GOHAUD
SOCIÉTÉ DE BANQUE
ET D'EXPANSION



PHILIPPE BAILLOT
BRED BANQUE PRIVÉE



TURGUT YUCE
BIC-BRED



LUC DOYENNEL
PERSPECTIVES ET
PARTICIPATIONS

ANTILLES



THIERRY CHARRAS-GILLOT
BRED COFILEASE



STÉPHANE URBAIN
SOFIAG



GÉRARD CADIC
CRCMMOM



LES DIRECTIONS DE FILIALES FRANÇAISES ET INTERNATIONALES



OCÉAN INDIEN



SANDRA BOIRON
SOFIDER



OULD AMAR YAHYA
BCI MER ROUGE



**THIERRY CHARRAS-
GILLOT**
BRED COFILEASE

OCÉANIE



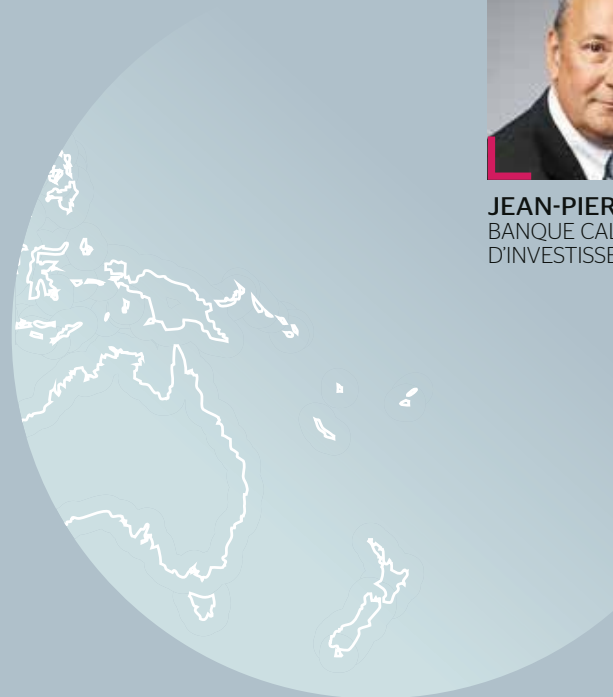
JEAN-PIERRE GIANOTTI
BANQUE CALÉDONIENNE
D'INVESTISSEMENT



DARRYL CONSTANTIN
BRED VANUATU



**SATISH
CHANDRA DEB**
BRED BANK FIJI



ASIE



**GUILLAUME
PERDON**
BANQUE FRANCO-LAO



LA DIRECTION DES GRANDS COMPTES ET DE L'INTERNATIONAL



EMMANUEL LEMOIGNE
DIRECTEUR DES GRANDS
COMPTES ET DE
L'INTERNATIONAL



ÉRIC FONDECAVE
DIRECTION DES
FINANCEMENTS
STRUCTURÉS



LAURENCE TRUNEL
DIRECTION DES ACTIVITÉS
IMMOBILIÈRES



NATHALIE BETTING
DIRECTION DES CLIENTÈLES
INSTITUTIONNELLES
ET DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS



PASCALE BLANCHARD
DIRECTION DES
GRANDS FLUX



HENRI FERRAO
DIRECTION DU
DÉVELOPPEMENT
ENTREPRISES



**STÉPHANE DE
COATGOURÉDEN**
DIRECTION DES GRANDES
RELATIONS ENTREPRISES



**MARIE-HÉLÈNE
SPILLEMAECKER**
DIRECTION DE
L'INTERNATIONAL



CHRISTIAN FUYET
DÉPARTEMENT DE
L'EXPERTISE FLUX ET DE
L'INFORMATION



DORRA SOUISSI
DÉPARTEMENT
DES PROFESSIONS
RÉGLEMENTÉES
JUDICIAIRES



BERNARD TERRASSE
DÉPARTEMENT
DES PROFESSIONS
RÉGLEMENTÉES
IMMOBILIÈRES

De gauche à droite:

En haut

PASCAL DUPHOT
DIRECTEUR RÉGIONAL NORMANDIE

GILLES BOURELY
DIRECTEUR RÉGIONAL PARIS EST

FRANCK MOURJAN
DIRECTEUR RÉGIONAL SEINE-ET-MARNE / AISNE

MICHEL MOREDDU
DIRECTEUR RÉGIONAL SEINE-SAINT-DENIS

En bas

JEAN-PAUL GÉRAUDIE
DIRECTEUR RÉGIONAL HAUTS-DE-SEINE

MARTINE STEELS
DIRECTRICE RÉGIONALE PARIS OUEST

THIERRY MOREAU
DIRECTEUR RÉGIONAL
VAL-DE-MARNE



De gauche à droite:

STÉPHANE URBAIN
DIRECTEUR RÉGIONAL
GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD

THIERRY CHARRAS-GILLOT
DIRECTEUR RÉGIONAL
MARTINIQUE / GUYANE

SÉBASTIEN NAHON
DIRECTEUR RÉGIONAL
OCÉAN INDIEN



RAPPORT DU PRÉSIDENT

établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Mesdames et Messieurs les Sociétaires,

En ma qualité de Président du Conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous présenter, comme chaque année, le rapport que j'ai établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le présent rapport a été élaboré en tenant compte des travaux du Conseil d'administration et de ses différents comités, des réunions avec les présidents des comités du Conseil, la Direction générale et les auditeurs extérieurs et au vu des différents rapports des structures de contrôle permanent et périodique.

Le présent rapport a fait l'objet d'une approbation en Conseil d'administration le 18 mars 2013.

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA BRED

-

1

Le Conseil d'administration

1.1. Rôle et pouvoirs du Conseil

1.1.1. Dispositions légales, réglementaires et statutaires

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs légalement attribués aux assemblées et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les statuts lui donnent notamment le pouvoir de :

- fixer les principes de la politique des crédits,
- autoriser les engagements excédant les limites ou concernant des mandataires sociaux du groupe,

→ examiner puis arrêter les comptes annuels et consolidés, et établir le rapport de gestion,

→ proposer la rémunération à servir au capital social,

→ convoquer les assemblées générales,

→ vérifier la qualité et la pertinence des informations fournies aux actionnaires,

→ décider la création de comités consultatifs pour enrichir la qualité de son information sur les principaux sujets concernant la vie de la banque.

Le Conseil exerce également le rôle et les attributions qui lui sont dévolus par le règlement 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit. Dans ce cadre, il est notamment conduit à examiner l'activité et les résultats du contrôle interne sur la base des rapports des responsables des contrôles permanents et périodiques, à fixer les limites globales de risques, les critères et seuils

de significativité des incidents, à arrêter la politique de rémunération en tenant compte de son incidence sur les risques et, plus généralement, à s'assurer que la banque se conforme aux obligations du règlement précité.

Les modalités de fonctionnement des instances de décision s'inscrivent dans le cadre de la charte du gouvernement d'entreprise dans les Banques Populaires.

1.1.2. Règlement intérieur

En complément des statuts, le Conseil d'administration a adopté, en 1996, un règlement intérieur ; il est périodiquement mis à jour afin d'être en conformité avec la réglementation et les recommandations de place.

Le règlement intérieur précise les conditions d'éligibilité et les devoirs des administrateurs, le mode de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités, les modalités de transmission des documents avant les réunions, les conditions de participation des administrateurs aux Conseils des filiales.

1.2. Composition du Conseil

Le Conseil d'administration est actuellement composé de dix-huit membres, tous personnes physiques.

La représentation des femmes parmi les administrateurs était au 31 décembre 2012 de plus de 20%.

S'agissant des conditions d'éligibilité, l'administrateur, obligatoirement sociétaire de la banque et détenteur d'au moins cent parts sociales, doit avoir une honorabilité, une expérience et un crédit incontestés, ce crédit s'entendant non seulement de l'administrateur à titre personnel, mais aussi des personnes morales qu'il dirige ou sur lesquelles il exerce un contrôle effectif.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale la nomination de personnalités permettant d'assurer une représentation harmonieuse des différentes catégories socioprofessionnelles constituant la clientèle de la banque et des différentes régions de sa circonscription territoriale.

Sauf décision expresse du Président du Conseil d'administration, prise après consultation du Président du groupe, un administrateur ne peut exercer simultanément son mandat et un mandat ou des fonctions quelconques dans un établissement bancaire ou financier extérieur au groupe. Si tel était le cas, l'administrateur concerné devrait se démettre

de l'un ou l'autre de ses mandats et/ou fonctions, et ce dans un délai raisonnable fixé par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, nul ne peut solliciter, pour la première fois, un mandat d'administrateur, s'il a atteint l'âge de 68 ans.

Les mandats et fonctions des membres du Conseil d'administration figurent en page 16.

Les censeurs ont vocation à participer aux réunions du Conseil avec voix consultative.

Assistent également aux séances du Conseil : les délégués du Comité central d'entreprise, le Directeur Général, le Directeur Général adjoint et le secrétaire général. Le délégué BPCE est invité aux séances. Enfin, chaque fois que cela s'avère nécessaire, des responsables opérationnels ou fonctionnels de la société participent également aux réunions.

1.3. Préparation et organisation des travaux du Conseil

Les orientations stratégiques et les objectifs généraux proposés au Conseil d'administration sont préparés par le Président en accord avec le Directeur Général.

Les travaux du Conseil d'administration sont organisés et dirigés par le Président, qui en rend compte à l'assemblée générale. Veillant au bon fonctionnement des organes de la société, le Président s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

L'ordre du jour des réunions et les documents s'y rapportant sont adressés une semaine à l'avance aux membres du Conseil.

1.3.1. Le bureau du Conseil

Le bureau du Conseil est composé de six membres : Stéphane Gentili, en sa qualité de Président, François Martineau et Georges Tissé, Vice-Présidents, Bruno Blandin, Secrétaire, Michèle Clayzac et Gérard Kuster, Secrétaires adjoints.

Il se réunit pour examiner les questions d'organisation ou de stratégie avant leur présentation au Conseil. Il donne son avis sur l'adhésion de nouveaux sociétaires et les acquisitions de parts sociales.

1.3.2. Les comités spécialisés du Conseil

Pour l'aider dans ses réflexions, le Conseil d'administration a créé quatre comités, dont les membres sont tous des administrateurs de la banque.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le Comité d'audit

Conformément au règlement 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, le Comité d'audit exerce les missions suivantes :

- il assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière en vérifiant la clarté des informations fournies et en portant une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ;
- il assure le suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés ;
- il assure le suivi de la politique, des procédures de gestion des risques et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- il porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et propose, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre ;
- il veille au suivi des conclusions des missions de l'Inspection générale et des autorités de régulation et de contrôle afin de s'assurer qu'en cas de dysfonctionnements relevés, les plans d'actions appropriés ont été mis en place et des suites ont été données ;
- il s'assure de l'indépendance et de l'objectivité des commissaires aux comptes de la banque et émet une recommandation sur le choix ou le renouvellement des commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale en s'appuyant, s'il le juge souhaitable, sur une procédure d'appel d'offres.

C'est son Président, M. Gérard Kuster, qui a été choisi par le Conseil d'administration comme membre indépendant et compétent en matière financière ou comptable.

Pour assurer ses missions, le Comité d'audit rencontre régulièrement les principaux directeurs, les responsables internes chargés de l'élaboration des comptes ainsi que les commissaires aux comptes chargés de leur contrôle et l'Inspection générale de la banque.

Le comité rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Son fonctionnement est régi par une charte qui a été approuvée par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit est composé de huit administrateurs. L'inspecteur général est régulièrement invité à ses réunions.

Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations exerce la mission d'assistance du Conseil et de contrôle qui lui est dévolue par le règlement CRBF 97-02 en matière de politique de rémunération et plus particulièrement de rémunération variable des preneurs de risques et des dirigeants.

Composé majoritairement de membres choisis en son sein par le Conseil eu égard à leur indépendance et à leur compétence pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunérations, il aide le Conseil à arrêter les principes de sa politique en la matière, qui doivent prendre en compte les risques, et à se conformer aux nouvelles dispositions dudit règlement et aux nouvelles normes professionnelles.

Présidé par Georges Tissié, ce comité est composé de cinq membres.

Le Comité sociétariat

Le Comité sociétariat est chargé d'examiner tout ce qui se rattache aux sociétaires et en particulier les projets d'orientation de la politique sociétale, les actions commerciales spécifiques conduites en faveur des sociétaires, le déploiement des conseils locaux de sociétaires.

Présidé par Michèle Clayzac, il comprend huit membres.

Ce comité est représenté aux réunions des conseils de sociétaires mis en place par la banque au niveau de ses succursales et dont certains sont, au demeurant, présidés par des membres du comité, ainsi qu'aux réunions des Associations pour le crédit et l'épargne des fonctionnaires (ACEF). Le comité se réunit également à l'occasion des assemblées générales des sociétaires.

Le Comité stratégie

Le Comité stratégie examine les sujets stratégiques de la banque et donne systématiquement son avis avant présentation au Conseil.

Présidé par Stève Gentili, il réunit l'ensemble des administrateurs.

Ce comité se réunit régulièrement pour examiner les points stratégiques ou d'actualité.

1.4. Activité du Conseil et des comités en 2012

1.4.1. Les travaux du Conseil en 2012

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'administration s'est, conformément aux statuts, réuni à six reprises, avec un taux de présence des administrateurs de 90%.

Stratégie, activité et opérations

→ Le Conseil a été informé à plusieurs reprises de la situation de l'économie et des marchés, et a examiné les mesures d'adaptation mises en place par la Salle des marchés pour se protéger de nouveaux chocs.

→ Dans le cadre de la politique de développement à l'international qu'il a définie, le Conseil a étudié les résultats et les nouveaux développements de la stratégie de croissance à l'étranger.

→ Il a donné son accord pour l'acquisition d'un nouveau siège administratif à Joinville-le-Pont.

→ Le Conseil a entendu les responsables des principales directions de la banque sur le traitement des réclamations de la clientèle, les activités immobilières, le développement du pôle commerce électronique.

→ Il a approuvé les modifications apportées au document d'adossement des Caisses régionales de crédit maritime mutuel.

→ Le Conseil a approuvé la souscription par la banque d'obligations super-subordonnées émises par BPCE et autorisé la conclusion du contrat de souscription.

→ Dans le cadre de la fin de la période d'intégration de BPCE, le Conseil s'est exprimé en faveur du projet de modification des statuts de l'organe central, a pris acte des modifications apportées au mécanisme de garantie et de solidarité par BPCE, et autorisé la conclusion du protocole relatif au mécanisme de contribution à la solvabilité du groupe.

→ Le Conseil a renouvelé les autorisations d'émettre des titres subordonnés ainsi que des Euro-Notes à Moyen Terme (EMTN).

Capital social

→ Le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la banque afin d'augmenter ses assises financières et d'élargir et de rajeunir sa base sociétale.

→ Il a révisé le plafond recommandé de détention de parts sociales.

→ À chacune de ses séances, le Conseil a agréé les transferts de parts sociales.

Gouvernement d'entreprise

→ Le mandat du Directeur Général étant arrivé à son terme statutaire, le Conseil a procédé à la nomination d'un nouveau Directeur Général et à la fixation de ses pouvoirs.

→ Le Conseil a aménagé les chartes du Comité d'audit et du Comité des rémunérations afin de tenir compte des dernières évolutions légales et réglementaires.

→ Il a décidé de reconduire le Président et de renouveler les autres membres du bureau du Conseil.

→ Le mandat de censeur de M. André Bérard étant arrivé à échéance, le Conseil a nommé un nouveau censeur, Mme Isabelle Pastoret.

Contrôle interne, risques, conformité

→ Le Conseil a pris connaissance du résultat des missions de l'audit, de son plan d'action annuel 2012 et pluriannuel 2012-2015, et du suivi des recommandations.

→ Il a été informé du bilan des contrôles permanents réalisés en 2011 par les filières de contrôle permanent de deuxième niveau et pris connaissance des plans d'actions et de contrôle 2012.

→ Le Conseil a entendu les résultats du suivi par le contrôle permanent des différentes natures de risque (crédit, marchés, règlement, taux et liquidité, opérationnel et non-conformité) et la revue des limites de risque.

→ Le Conseil a approuvé la modification des seuils de significativité des incidents.

→ Le Conseil a pris connaissance du rapport 2011 sur le contrôle interne, et a été informé de l'évolution des moyens affectés au contrôle interne.

Comptes, résultats et information financière

→ Le Conseil a examiné et approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2011, et entendu la synthèse des travaux du Comité d'audit et les conclusions des commissaires aux comptes.

→ Il a examiné les résultats sociaux et consolidés des trois premiers trimestres de l'année 2012 et approuvé le projet de budget pour 2013.

→ Le Conseil a examiné la charte de la Révision finances ;

→ Le Conseil a approuvé le projet de rapport du Conseil d'administration pour l'année 2011.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Rémunération

- Le Conseil a arrêté le dispositif de rémunération et de départ en retraite de M. Jean-Michel Laty et le régime de rémunération de M. Olivier Klein.
- Il a entendu périodiquement la synthèse des travaux du Comité des rémunérations.
- Sur proposition du Comité des rémunérations, il a approuvé les aménagements apportés à la politique de rémunération variable des opérateurs de marché, des contrôleurs de risques et des dirigeants exécutifs.
- Il a examiné la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes.
- Le Conseil a ratifié les décisions de nomination et de promotion de cadres d'état-major.

1.4.2. Les travaux des comités en 2012

Le Comité d'audit et des grands risques

Le comité s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2012.

- Le comité a pris connaissance des rapports et plans de missions annuel et pluriannuel de l'audit ainsi que du suivi de ses recommandations et de celles de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de BPCE.
- Le comité a examiné les comptes annuels et consolidés et entendu la synthèse des travaux des commissaires aux comptes.
- Le comité a examiné les conclusions et plans de contrôle permanent présentés par les responsables de la Direction des risques, de la Direction de la conformité, et de la filière Révision finances.
- Il a pris connaissance du rapport réglementaire sur le contrôle interne et du rapport du responsable de la Direction de la conformité des services d'investissement.
- Le comité a périodiquement examiné le dispositif de maîtrise des risques (y compris le respect des limites) : en particulier des risques de crédit, des risques de marchés, des risques globaux de bilan, des risques de non-conformité –notamment le dispositif de lutte anti-blanchiment, le plan de contrôle des chèques, le suivi des prestations de services essentielles externalisées et la conformité juridique– et des risques opérationnels ainsi que l'état d'avancement du plan de continuité d'activité.
- Il a examiné les échanges de correspondance entre l'Autorité de Contrôle Prudentiel, l'Autorité des Marchés Financiers, et la Direction générale.
- Périodiquement, le comité a rendu compte de ses travaux à l'organe délibérant.

Le Comité des rémunérations

Au cours de l'exercice écoulé, le comité s'est réuni six fois.

- Le Comité des rémunérations a examiné et rendu son avis sur les critères de rémunération variable des membres de l'organe exécutif et des opérateurs de marché.
- Le comité a reçu une information détaillée sur la rémunération des responsables de fonctions de contrôle.
- Il a pris connaissance des propositions de nomination et de promotion des cadres supérieurs au vu de leurs performances.
- Il a procédé à la revue annuelle de la politique de rémunération et vérifié que cette politique était conforme aux dispositions réglementaires et aux normes professionnelles.
- Le comité a examiné et soumis au Conseil le dispositif de départ en retraite de M. Jean-Michel Laty et le régime de rémunération de M. Olivier Klein.
- Il a pris connaissance de la documentation élaborée pour les formations obligatoires des preneurs de risques.
- Il a auditionné Mme Isabelle Pastoret et recommandé au Conseil sa cooptation en qualité de censeur.
- Périodiquement, le comité a rendu compte de ses travaux à l'organe délibérant.

2

La Direction générale

2.1. Organisation

Conformément à l'article 22 des statuts et aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, qui permet d'assurer un meilleur équilibre des pouvoirs entre la direction et son contrôle.

Le mandat de M. Jean-Michel Laty étant arrivé à son terme statutaire, le Conseil d'administration a décidé, après consultation du Comité des rémunérations, de nommer M. Olivier Klein en qualité de Directeur Général à compter du 28 septembre 2012.

Le Directeur Général préside un comité exécutif, composé du Directeur Général adjoint et des principaux responsables de filières opérationnelles et fonctionnelles.

2.2. Rôle et pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la banque et pour la représenter dans ses rapports avec les tiers.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées et au Conseil d'administration.

À titre interne, il doit obtenir l'accord préalable du Conseil pour les projets :

→ de prise ou de cession de participations significatives ou entraînant une modification significative du périmètre de consolidation ;

→ d'acquisition ou de cession des immeubles des sièges.

En matière d'engagements, le Directeur Général ne peut exercer son pouvoir de décision au-delà d'un montant correspondant à la limite mentionnée à l'article 1^{er} du règlement CRBF 93-05, c'est-à-dire dès lors que le risque net pondéré excéderait 25 % des fonds propres consolidés déterminés conformément au règlement CRBF 90-02.

Il doit également présenter au Conseil, pour notation par le comité spécial institué auprès de l'organe central, les ouvertures de crédit qui excèdent les limites déterminées par BPCE.

—

3

Les assemblées générales

3.1. Mode de convocation

Les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la loi ; notamment, les parts étant nominatives, la convocation peut être faite par lettre ordinaire adressée à chaque sociétaire.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

Le délai entre l'envoi de la lettre de convocation et la date de l'assemblée est de quinze jours au moins.

3.2. Conditions d'admission

Tout sociétaire a le droit d'assister aux assemblées

générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, quel que soit le nombre de parts qu'il possède.

Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. Pour toute procuration d'un sociétaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Le Conseil d'administration régulièrement convoqué pour le jour de l'assemblée peut, lors d'une suspension de séance, statuer sur les amendements proposés au cours de l'assemblée.

Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne dûment et régulièrement habilitée par ces derniers.

La procuration n'est valable que pour une seule assemblée ; il peut cependant être donné pour l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire tenues le même jour, ou dans un délai de sept jours. Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout sociétaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les sociétaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance, concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration publiée dans la convocation, par télétransmission.

3.3. Conditions d'exercice du droit de vote

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des parts sociales composant le capital social, déduction faite des parts sociales privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. Chaque part donne droit à une voix.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société au plus tard la veille de la réunion de l'assemblée, dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

En application de l'article L. 512-5 du Code monétaire et financier, aucun sociétaire ne peut disposer dans

RAPPORT DU PRÉSIDENT

les assemblées, par lui-même ou par mandataire, au titre des droits de vote attachés aux parts qu'il détient directement et/ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, de plus de 0,25 % du nombre total de droits de vote attachés aux parts de la société.

—

4

Principes et règles de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

4.1. Rémunération du Président du Conseil d'administration

Le Président bénéficie d'une rémunération fixe, versée mensuellement selon une périodicité de 12 mois, et d'un véhicule de fonction.

4.2. Rémunération des membres du Conseil

La somme globale allouée par l'assemblée générale à titre de jetons de présence est répartie par le Conseil d'administration par parts égales entre tous les membres du Conseil, après déduction de la somme reversée, le cas échéant, au(x) censeur(s).

4.3. Rémunération du Directeur Général

Le régime de rémunération en vigueur en 2011 (cf. p. 39) a continué de s'appliquer à M. Laty jusqu'à son départ en retraite au 27 septembre 2012.

À compter du 28 septembre 2009, conformément aux recommandations du Comité des rémunérations, le Conseil a fixé le régime de rémunération du nouveau Directeur Général, qui comporte :

- une rémunération fixe versée mensuellement selon une périodicité de 12 mois ;
- un complément de rémunération variable, plafonné à 80 % de la rémunération fixe brute annuelle, et déterminé en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs préalablement définis par le Conseil

d'administration sur proposition du Comité des rémunérations ;

- une indemnité logement et un avantage en nature voiture.

À titre exceptionnel, pour la période allant du 28 septembre au 31 décembre 2012, le prorata de part variable a été déterminé selon le dispositif en vigueur pour les membres du directoire de BPCE SA, dont M. Olivier Klein faisait partie à sa date de nomination à la BRED.

La part variable des mandataires sociaux est soumise à des modalités de différé s'inscrivant dans les mêmes principes que ceux déterminés pour les preneurs de risques. Ainsi, ces modalités prévoient notamment :

- un étalement dans le temps d'une part significative de la rémunération variable accordée ;
- une indexation sur l'évolution des capitaux propres consolidés (part du groupe, hors opérations sur le capital et réévaluation des titres de BPCE ou de ses filiales, hors rémunération des CCI et dividendes de BPCE) depuis le 31 décembre de l'exercice au titre duquel la rémunération a été attribuée ;
- une clause de malus fondée sur l'évolution du rendement sur fonds propres de la banque ;
- des contraintes liées à la présence effective conditionnant les versements.

Conformément aux règles applicables au sein du Groupe BPCE, le Directeur Général bénéficiera :

- d'un régime de protection sociale et de retraite complémentaire et surcomplémentaire ;
- d'une indemnité en cas de départ contraint ou en cas de départ en retraite.

LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

L'enjeu principal du dispositif de contrôle interne mis en place par la BRED est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que la banque s'est fixé à ce titre soient bien atteints.

éditées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). En matière de contrôle permanent et périodique, la BRED met en application les normes définies dans les chartes des filières de contrôle du Groupe BPCE.

1

Cadre d'exercice

Le système de contrôle interne de la BRED et de ses filiales s'inscrit dans le cadre des règles édictées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, formalisées dans le règlement CRBF 97-02, des dispositions du Code monétaire et financier, incluant notamment la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et des dispositions

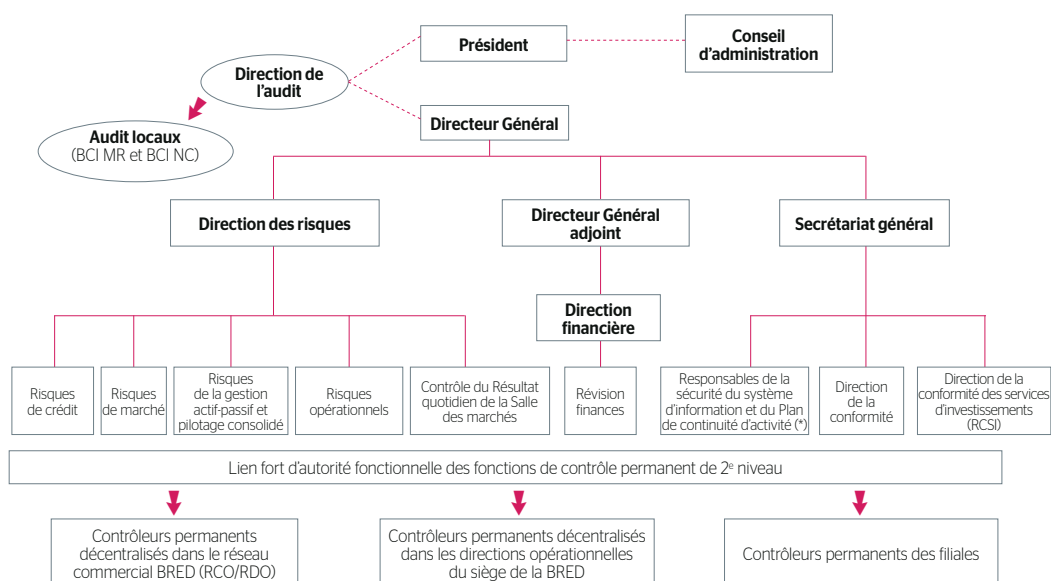
2

Organisation du contrôle interne

2.1. Organisation générale

Conformément à la réglementation bancaire, le dispositif de contrôle interne de l'établissement repose sur le contrôle de 1^{er} niveau assuré par la hiérarchie opérationnelle, le contrôle permanent

Organisation du dispositif de contrôle de la BRED



*Direction de la sécurité bancaire et de la veille stratégique.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

de 2^e niveau pris en charge par des agents dédiés – qui n'ont pas d'activité opérationnelle au sens réglementaire – et par le contrôle périodique.

Les fonctions de contrôle permanent et périodique sont intégrées aux filières de contrôle du Groupe BPCE.

Ces liens ont été formalisés au travers de directives ou de chartes couvrant chacune des fonctions de contrôle.

Contrôle consolidé

L'un des principes fondamentaux du contrôle interne porte sur l'exhaustivité de son périmètre : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités consolidées du Groupe BRED qu'elles soient bancaires ou non, françaises ou étrangères.

Le contrôle interne des filiales repose sur :

- les organes exécutifs et délibérants de chacune des filiales,
- le contrôle périodique, exercé, d'une part, par la Direction de l'audit de la BRED et, d'autre part, au niveau des filiales disposant d'un audit local, en relation forte avec la Direction de l'audit BRED,
- le contrôle permanent au sein de la filiale, qui œuvre en relation étroite avec le contrôle permanent de deuxième niveau de la BRED dans le cadre de la surveillance consolidée des risques du Groupe BRED.

2.2. Effectifs dédiés au contrôle interne

	Total	Maison-mère	Filiales
Filière risques	82,7	56,3	26,4
Risques opérationnels	49,9	34,6	15,3
Risques de crédit	19,4	11,1	8,3
Risques financiers	13,3	10,5	2,8
Filière conformité	48,2	33,4	14,8
Révision finances	8,5	5,2	3,3
RSSI	2,7	1,0	1,7
RPCA	3,5	1,4	2,1
Audit	31,6	25,6	6
Total	177,2	122,9	54,3

2.3. Évolution de l'organisation en 2012

L'organisation du dispositif de contrôle interne du Groupe BRED a connu des évolutions importantes :

- L'année 2012 a vu la première année de plein exercice de la nouvelle filière « Révision finances » concernant le contrôle comptable et réglementaire.

Les remontées de l'exercice permettront de développer cette filière en 2013.

→ Le lien fort d'autorité fonctionnelle entre les directions de contrôle de la BRED et les contrôleurs « décentralisés » dans les directions et les filiales a été défini. Il renforce significativement, à la demande du Directeur Général, les liens au sein des filières de contrôle permanent et de contrôle périodique sur le périmètre consolidé de la BRED.

→ La couverture globale du pilotage de la BRED et de ses filiales par les directions BRED fonctionnelles (finances, informatique, secrétariat général, ressources humaines, engagements).

→ Le directeur des risques a intégré le Comité exécutif de la BRED en cours d'année.

→ Afin d'homogénéiser l'approche et la surveillance des risques, il a été décidé le regroupement des deux composantes de la fonction conformité (Direction de la conformité et Direction du contrôle des services d'investissement) à partir d'avril 2013 au sein d'une Direction de la conformité unique, placée sous l'autorité du secrétaire général.

→ Une mise en cohérence des différents comités intervenant en matière d'encadrement ou de contrôle des risques est engagée. Ainsi, un nouveau Comité conformité, présidé par le Directeur Général et élargi aux directeurs du réseau commercial, a été créé fin 2012. L'élargissement du périmètre du Comité des risques a aussi été décidé.

→ En ce qui concerne la Salle des marchés, des mesures de sécurisation ont été prises, et notamment la création du département de contrôle des résultats de la Salle des marchés, rattaché à la Direction des risques.

Par ailleurs, les moyens consacrés au dispositif de mesure, de surveillance et de contrôle du Groupe BRED ont été renforcés au cours de l'exercice.

2.4. Les acteurs du contrôle

2.4.1. La Direction générale

La Direction générale, sous la direction du Conseil d'administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne du groupe.

À ce titre, la Direction générale s'assure de la définition et de la mise en œuvre du système de contrôle interne dans le cadre des prescriptions fixées par BPCE. Il en surveille régulièrement le bon fonctionnement, s'assure de la bonne adéquation des moyens dévolus au contrôle permanent et périodique en termes de

quantification et de qualification des effectifs ainsi que des outils.

La Direction générale veille à la mise en œuvre du reporting à l'organe délibérant.

2.4.2. Les opérationnels (1^{er} niveau)

Toutes les directions opérationnelles de la banque sont en charge du premier niveau de contrôle, qui constitue le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle.

Chaque salarié, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de la banque, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles et sur des contrôles automatisés dans le traitement des opérations.

Chaque responsable hiérarchique, responsable de l'ensemble des risques liés à l'entité dont il a la charge, s'assure du respect des procédures par ses collaborateurs. En fonction de l'évolution de l'activité, de la réglementation, des normes professionnelles ou des processus de traitement, il fait évoluer ses procédures en y intégrant de nouveaux contrôles.

Les contrôles de premier niveau permettent notamment de s'assurer du respect des procédures de traitement des opérations et de leur conformité.

2.4.3. Les fonctions indépendantes de contrôle permanent (2^e niveau)

Les acteurs principaux du contrôle permanent de second niveau sont :

→ la Direction des risques, en charge du contrôle permanent de 2^e niveau des risques de crédit, des risques financiers et de marché ainsi que des risques opérationnels ;

→ la Direction de la conformité bancaire et la Direction de la conformité des services d'investissement, qui ont vocation à se regrouper au deuxième trimestre 2013 ;

→ la Révision finances ;

→ les contrôleurs permanents de 2^e niveau décentralisés dans les directions opérationnelles et les filiales (soumis au lien fort d'autorité fonctionnelle).

Ces acteurs exercent une mission de prévention et de contrôle des risques, notamment en s'assurant que des contrôles de premier niveau pertinents sont effectués au sein des directions opérationnelles et des filiales. Ils indiquent les actions correctrices nécessaires aux hiérarchies compétentes pour une mise en œuvre dans un délai raisonnable.

Chacune de ces directions décrit son organisation spécifique dans la partie du rapport annuel consacrée à la gestion des risques.

2.4.4. Le contrôle périodique (dit de 3^e niveau)

Le contrôle périodique est assuré par la Direction de l'audit – Inspection générale, qui couvre l'ensemble des activités du Groupe BRED.

Elle procède à des missions inscrites au plan d'audit annuel, préalablement soumis à l'Inspection générale BPCE et validé par l'organe exécutif et l'organe délibérant de la BRED.

Conformément au règlement CRBF 97-02, la Direction de l'audit fournit à l'organe exécutif et à l'organe délibérant une assurance raisonnable sur le bon fonctionnement du Groupe BRED, au travers de missions périodiques s'inscrivant dans le cadre d'un plan pluriannuel établi sur 4 ans et bâti sur une approche par les risques.

Pour atteindre cet objectif, l'audit interne, doté des moyens dédiés et adaptés à leur réalisation, procède à une évaluation objective et formelle, en toute indépendance, ses appréciations, ses conclusions et ses recommandations. Les moyens consacrés au contrôle périodique ont été stabilisés au cours de l'exercice 2012, après un renforcement en 2011.

La Direction de l'audit du Groupe BRED, conformément à la charte de la filière audit interne du Groupe BPCE, entretient un lien fort d'autorité fonctionnelle avec les responsables d'audit interne des filiales qui en sont dotées.

Les thèmes majeurs des missions menées en 2012 par la Direction de l'audit ont porté sur la gouvernance, la conformité, notamment du dispositif de lutte anti-blanchiment des capitaux, la gestion des engagements, les risques opérationnels, les réseaux d'exploitation, les activités financières et la poursuite du programme d'audit des filiales. Ces missions n'ont pas révélé de risques majeurs susceptibles de mettre en péril tout ou partie d'une activité de la banque.

En 2012, l'audit a actualisé le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par l'audit de la BRED, l'inspection BPCE et l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Cette surveillance, de périodicité semestrielle, est destinée à vérifier l'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées par les personnes compétentes dans le cadre du dispositif de contrôle interne. Elle favorise, si cela s'avérait nécessaire, la remontée des alertes à destination du

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Comité d'audit de la BRED en application de l'article 9-1b du règlement 97-02.

2.4.5. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus, arrête les principes de la politique de rémunération et s'assure de la qualité et de la fiabilité de l'information financière et du système de contrôle interne.

À cette fin, le Conseil s'appuie sur un Comité d'audit, qui porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée et propose, en tant que de besoin, les actions complémentaires à ce titre.

Conformément au règlement 97-02 précité, le Conseil s'appuie également sur un Comité des rémunérations pour arrêter les principes de la politique de rémunération de la BRED et en vérifier la mise en œuvre.

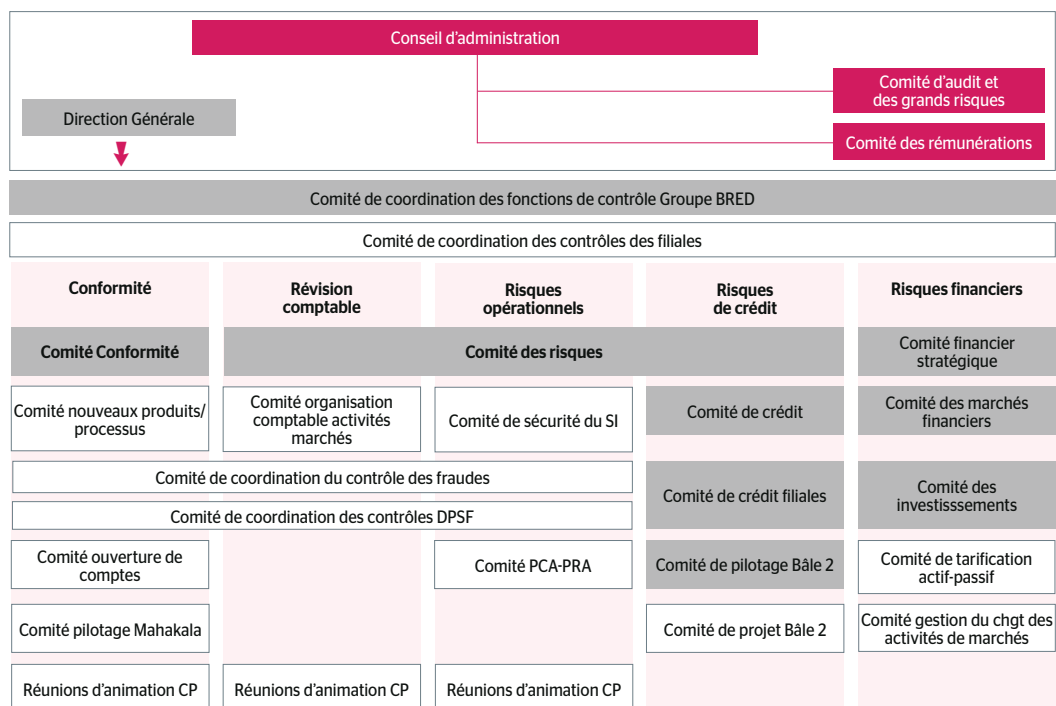
2.5. Coordination du contrôle interne

La transversalité des fonctions de contrôle est assurée par des comités faitiers et des échanges réguliers d'informations entre les différents acteurs du contrôle.

Trois comités spécialisés ont compétence sur l'ensemble des risques :

→ le Comité d'audit mis en place par le Conseil d'administration : dans le cadre de ses travaux préparatoires à l'examen par le Conseil d'administration de la situation et de l'évolution des risques de la banque et de son système de contrôle interne, le Comité d'audit rencontre de nombreux directeurs opérationnels et directeurs en charge du contrôle permanent ainsi que l'inspecteur général. Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Comité d'audit et les travaux menés en 2012 sont présentés dans la partie consacrée aux travaux du Conseil ;

Organisation des Comités de contrôle interne du Groupe BRED



En gris : comités présidés par le Directeur Général
 DPSF : Direction de la production des services financiers / CP : contrôleurs permanents

→ le Comité de coordination des fonctions de contrôle, présidé par le Directeur Général, qui réunit l'inspecteur général en charge du contrôle périodique et l'ensemble des responsables du contrôle permanent de deuxième niveau. Ce comité, qui s'est réuni 3 fois en 2012, s'assure de la cohérence et de l'efficacité du dispositif et traite de l'ensemble des actions à caractère transversal visant à renforcer la cohérence et l'efficacité du contrôle interne. Les plans d'action et de contrôle de la BRED y sont présentés ainsi que les principaux résultats des travaux réalisés ;

→ le Comité de coordination des contrôles filiales complète le dispositif de contrôle consolidé des risques de la BRED. Présidé par le Directeur Général adjoint de la BRED, il s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2012. Il est organisé par COFIBRED avec des représentants de toutes les entités de contrôle de la BRED.

Outre la présentation régulière par les acteurs du contrôle interne de leur appréciation sur l'évolution des risques et du dispositif de contrôle des filiales, le Comité de coordination des contrôles filiales valide et suit l'avancement des plans d'action et de contrôle arrêtés entre les directions de contrôle permanent et les directions générales des filiales.

En 2012, il a veillé à l'actualisation et à la diffusion auprès des dirigeants de filiales des chartes de contrôle permanent.

-

3

Les procédures de contrôle interne et de gestion relatives à l'information comptable et financière

3.1. Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

L'organisation comptable de la BRED est fondée sur le principe de la décentralisation.

3.1.1. Comptes sociaux

La structure informatique qui supporte la comptabilité permet une démultiplication des comptes offrant aux utilisateurs un suivi de leurs opérations avec le niveau de finesse qu'ils souhaitent. La traduction dans le plan comptable bancaire est réalisée par le classement des comptes qui permet de satisfaire à l'ensemble des besoins comptables et réglementaires.

Les services de production bancaire déterminent les schémas comptables de leurs opérations et demandent l'ouverture des comptes qu'ils jugent nécessaires.

La Comptabilité générale du Groupe BRED a la main sur l'outil de classement dont elle préserve ainsi l'intégrité et veille à la qualité de la description du fonctionnement des comptes ainsi que de leur cohérence.

La production de l'information comptable et financière est confiée à plusieurs intervenants, indépendants les uns des autres et fédérés par le Directeur financier et le Directeur Général adjoint.

Schématiquement, l'organisation de cette production est la suivante :

→ les états financiers sont produits par la Comptabilité générale. Les comptes qui sont le fondement de ces documents sont suivis par les services de production, assistés et contrôlés par les contrôleurs de deuxième niveau rattachés aux directions opérationnelles ;

→ le résultat est élaboré chaque mois, sous la forme de divers états de gestion, par la Communication financière, service dédié ;

→ la Modélisation assure, en liaison avec la Comptabilité générale et la Communication financière, la production de l'information financière relative à ces activités. Les comptes, fondement de cette information, sont gérés par un Back-Office dédié ;

→ un comité spécial (Comité d'organisation comptable des activités de marchés) réunit tous les quinze jours le Back-Office, la Modélisation, la Comptabilité générale et la Communication financière en vue de traiter tous les aspects comptables et de risques de ces activités. La Direction des risques financiers et l'Inspection générale disposent d'un poste d'observateur permanent dans ce comité.

3.1.2. Comptes consolidés

Dans le cadre de la production des états consolidés du Groupe BRED d'une part, et du Groupe BPCE

RAPPORT DU PRÉSIDENT

d'autre part, des informations sont remontées dans l'outil de consolidation commun à toutes les entités du Groupe BPCE.

La Comptabilité générale assure la cohérence interne des périmètres, des plans de comptes, des traitements et des analyses pour l'ensemble du périmètre consolidé de la BRED et du Groupe BPCE.

Sa production suit les mêmes règles que celles décrites ci-dessus pour les comptes sociaux : la production des comptes incombe à la Comptabilité générale, la présentation de gestion est du ressort de la communication financière, la déclinaison par marché est confiée au contrôle de gestion.

3.1.3. États réglementaires et fiscaux

La production des états réglementaires et fiscaux relève de la Comptabilité générale.

Les états de gestion sont rapprochés des états réglementaires et publiables produits par la Comptabilité générale.

3.2. Les processus de contrôle des données comptables et financières

Le processus de contrôle des données comptables et financières suit l'organisation générale du dispositif de contrôle interne du Groupe BRED en conformité avec les exigences légales et réglementaires qui résultent notamment du règlement CRBF 97-02.

La Révision finances

Filière de contrôle de second niveau, la Révision finances est rattachée hiérarchiquement au directeur financier dans le but de contribuer à la fiabilisation de l'information comptable et financière, et à la pertinence et la fiabilité du dispositif de contrôle comptable de 1^{er} niveau, sans pour autant s'y substituer.

La charte de la Révision finances du Groupe BRED est conforme à celle du Groupe BPCE et a été approuvée par le Comité d'audit, ce qui a conduit à la création de la filière et au recrutement de ses collaborateurs en 2011.

La Révision finances intervient dans le processus de contrôle des domaines suivants : comptes sociaux, comptes consolidés, états réglementaires, déclarations fiscales et fraude d'origine comptable.

Le périmètre de la Révision finances est le Groupe BRED, soit les directions qui y sont rattachées et ses

filiales. La Révision finances n'intervient sur les filiales que selon les seuils et besoins du Groupe BRED.

Les travaux de la Révision finances s'organisent en fonction d'une cartographie des risques comptables selon une méthodologie prenant en compte le caractère significatif, le risque inhérent et le risque de contrôle interne d'un poste comptable ou réglementaire.

Son organisation repose sur une équipe centrale et des correspondants contrôleurs permanents rattachés hiérarchiquement à leur direction/filiale conformément à l'organisation comptable décentralisée du Groupe BRED – en particulier le Département des procédures et du contrôle comptable rattaché à la Direction de la comptabilité et de la fiscalité. Pour mener à bien ses missions, la Révision finances se repose également sur les travaux de contrôle réalisés par différentes directions au sein de la banque ainsi que par les autres filières de risques lorsque nécessaire.

La Révision finances assure également, dans le cadre de ses travaux, un rôle :

- de communication interne aux différents acteurs du contrôle du Groupe BRED dont le Comité d'audit ;
- de communication externe (révision du Groupe BPCE, commissaires aux comptes, régulateurs, inspection générale du Groupe BPCE, rapports réglementaires).

En complément de ces procédures, la qualité du contrôle comptable est vérifiée par l'audit des commissaires aux comptes dont les travaux sont organisés dans le cadre d'un collège et dont les conclusions s'appuient, entre autres, sur l'opinion des commissaires aux comptes de chacune des entités consolidées.

Les comptes annuels individuels et consolidés sont présentés au Comité d'audit avant d'être arrêtés par le Conseil d'administration de la BRED, qui présente à l'assemblée générale ordinaire des sociétaires son rapport de gestion sur les comptes de l'exercice.

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce.

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BRED Banque Populaire et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

→ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

→ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information

comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

→ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

→ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

→ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

PARIS LA DÉFENSE ET NEUILLY-SUR-SEINE,
LE 25 AVRIL 2013

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES
KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.
Marie-Christine Jolys, Associée

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Agnès Hussherr, Associée
Nicolas Montillot, Associé

Politique et pratiques de rémunération

(population régulée)

En 2011, le dispositif de rémunération variable avait évolué afin de respecter les obligations nées de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 du 21 février 1997 avec application au 1^{er} janvier 2011. Fin 2012, au titre de l'exercice 2012, le dispositif a essentiellement été adapté sous l'effet de la prise en compte des recommandations de la filière de contrôle périodique. Ces modifications se sont faites dans le respect du droit du travail applicable.

1. Processus de décision de la politique de rémunération

Sur proposition de la Direction générale et après rapport du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration arrête les principes de la politique de rémunération variable des personnels exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'établissement et des membres de l'organe exécutif, conformément aux dispositions du chapitre VI du titre IV du CRBF 97-02 modifié et en cohérence avec les normes professionnelles qui déclinent les principes et dispositions énoncés par le Conseil de stabilité financière.

Composition du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé de cinq administrateurs : Georges Tissié, Président, Jacques Szmargd, Vice-Président, Jean-Claude Boucherat, Daniel Giron et François Martineau, qui répondent tous aux critères d'indépendance suivants, pris dans la liste figurant dans les rapports Viénot et Bouton : ne pas être salarié de la BRED, ne pas détenir ou être lié directement ou indirectement à une société détenant plus de 10% du capital de la BRED ou de l'une de ses filiales, ne pas être lié directement ou indirectement à un fournisseur qui représente plus de 5% des achats de biens ou services de l'entreprise ou pour lequel l'entreprise représente plus de 5% de ses ventes, ne pas être lié directement ou indirectement à un client qui représente plus de 5% du chiffre d'affaires de l'entreprise ou pour lequel l'entreprise représente plus de 5% des achats, ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social, ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes. En outre, ces administrateurs ne sont pas membres de l'organe exécutif au sein de l'entreprise.

Mandat du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations, réuni sur le sujet à tout le moins une fois par an, réalise une revue de la politique de rémunération variable de l'organe exécutif et des preneurs de risque ainsi que de son application. Ce comité :

- dispose d'un dossier assemblé sous le contrôle de la Direction générale. Ce dossier comprend notamment le rapport transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel en application de l'article 43-1 du règlement CRBF 97-02 modifié. Il intègre aussi les contributions de la Direction des ressources humaines, de la Direction de la conformité et de la Direction des risques (avis sur le respect des limites et des procédures internes, ainsi que sur le comportement éthique des preneurs de risque ; avis sur l'application des principes de la politique de rémunération des preneurs de risque et des membres de l'organe exécutif) ;
- vérifie notamment que cette politique est conforme aux dispositions du chapitre VI du titre IV du CRBF 97-02 modifié et cohérente avec les normes professionnelles qui déclinent les principes et dispositions énoncés par le conseil de stabilité financière ;
- est informé des éventuelles remarques de l'ACP et des autres corps de contrôle le cas échéant ;
- examine la situation personnelle du responsable de la conformité et du responsable des risques au sens du CRBF 97-02 modifié ainsi que celle du responsable de l'audit interne, celle du responsable de la conformité des services d'investissement, celle du responsable des risques de marchés et celle du responsable des risques de la gestion actif-passif et du pilotage consolidé ;
- rapporte le résultat de ses travaux au Conseil d'administration.

2. Principales caractéristiques de la politique de rémunération

De manière générale, il est rappelé que la rémunération est fixée indépendamment de celle des métiers contrôlés pour les filières de contrôle périodique et permanent. Au niveau de la BRED, le rapport entre la somme des rémunérations variables individuelles et celle des rémunérations fixes est limité à 20% maximum.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION

Population régulée

Le périmètre de la population régulée au niveau de la BRED et de ses filiales comprend : les mandataires sociaux, le Directeur Général adjoint, les opérateurs (Salle de marchés y compris son responsable, gestion financière, filiale NJR), le directeur de l'Audit, le directeur de la Conformité, le directeur de la Conformité des services d'investissement, le directeur des risques, le directeur des Risques de marchés, le responsable des Risques de la gestion actif-passif et du pilotage consolidé ainsi que les dirigeants responsables et les responsables des fonctions de contrôle des filiales assujetties au règlement CRBF 97-02.

Organe exécutif**Président**

La BRED ayant opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, le Président ne perçoit qu'une rémunération fixe.

Directeur Général**→ Période du 1^{er} janvier au 27 septembre 2012**

Le montant de la rémunération fixe du Directeur Général sortant (départ à la retraite au 27.09.2012) est inchangé. Le versement de la rémunération variable qui lui est attribuée au titre de l'exercice 2012, et qui demeure calculée en appliquant le taux de 4 % au résultat net consolidé part du groupe (au prorata de 271/366) dudit exercice, obéit aux règles suivantes :

- 40 % sont versés en 2013, année d'attribution,
- 60 % sont différés et payables par tiers (soit 20 %), le 1^{er} octobre de chacune des années 2014, 2015 et 2016, soit 6 mois après la date d'acquisition fixée au 1^{er} avril des trois exercices après l'année d'attribution,
- les diverses tranches sont indexées sur l'évolution des capitaux propres consolidés (part du groupe, hors opérations sur le capital et réévaluation des titres de BPCE ou de ses filiales, hors rémunération des CCI et dividendes de BPCE) depuis le 31 décembre de l'exercice au titre duquel la rémunération a été attribuée,
- le montant différé versable dans l'année est réduit de 50 % si le ROE consolidé est inférieur à 4 % tout en étant positif et de 100 % en cas de perte nette consolidée (part du groupe) de l'exercice écoulé.

→ Période du 28 septembre au 31 décembre 2012

Le montant de la rémunération fixe du Directeur Général entrant (prise de fonction au 28.09.2012)

a été fixé par le Conseil d'administration du 17 septembre 2012, après avis du Comité des rémunérations du 6 septembre 2012. Le versement de la rémunération variable qui lui est attribuée par la BRED au titre de l'exercice 2012 (au prorata de 95/366) est ainsi calculée en conservant les règles qui lui étaient applicables en qualité de membre du directoire de BPCE SA.

Venant s'ajouter au variable versé par BPCE SA en sa qualité de membre du directoire du 1^{er} janvier au 27 septembre 2012, ce variable versé par la BRED obéit aux règles suivantes :

- 50 % sont versés en 2013, année d'attribution,
- 50 % sont différés et payables par tiers, le 1^{er} octobre de chacune des années 2014, 2015 et 2016, soit 6 mois après la date d'acquisition fixée au 1^{er} avril des trois exercices après l'année d'attribution,
- les diverses tranches sont indexées sur l'évolution des capitaux propres consolidés (part du groupe, hors opérations sur le capital et réévaluation des titres de BPCE ou de ses filiales, hors rémunération des CCI et dividendes de BPCE) depuis le 31 décembre de l'exercice au titre duquel la rémunération a été attribuée,
- le montant différé versable dans l'année est réduit de 50 % si le ROE consolidé est inférieur à 4 % tout en étant positif et de 100 % en cas de perte nette consolidée (part du groupe) de l'exercice écoulé,
- en cas de départ volontaire⁽¹⁾, les sommes différées et non acquises sont perdues ; en cas de départ contraint, de retraite ou de décès, elles sont immédiatement versées.

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a par ailleurs décidé de verser au Directeur Général une prime exceptionnelle et non récurrente compte tenu de l'action forte et rapide qu'il a conduite au quatrième trimestre 2012, pour notamment conforter l'image de la Banque auprès des autorités de tutelle et de l'organe central.

Population régulée hors organe exécutif

De manière générale, la rémunération est adaptée au niveau de qualification et d'expérience requis pour l'ensemble des collaborateurs et elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction (cf. appréciation régulière et formalisée de l'ensemble des collaborateurs demandée par les procédures internes).

(1) Les règles du Groupe BPCE prévoient qu'il s'agit d'un départ hors du groupe.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION

Les principes et modalités ci-dessous concernent la population régulée de la Salle de marchés de la BRED. Les autres collaborateurs de la population régulée sont traités dans le cadre général de définition des primes. Toutefois, si leur montant de rémunération variable devait dépasser le seuil qui détermine l'application des modalités particulières d'attribution et de versement, ils y seraient soumis également, sous réserve du respect du droit applicable aux contrats de travail antérieurs à la mise en place de la réglementation.

Les principales caractéristiques de la politique de rémunération variable des opérateurs de marchés peuvent être détaillées comme suit :

- détermination indépendante des opérationnels, avec validation par la Direction générale, d'une enveloppe de rémunération variable fondée sur la mesure de la performance financière avec un pouvoir discrétionnaire limité à 1 M€ dans le cas où les résultats des activités de la salle de marchés ne permettraient pas d'atteindre une enveloppe au moins égale à ce montant ;
- proposition d'attribution individuelle par le responsable hiérarchique de la Salle de marchés pour ses opérateurs, fondée sur une appréciation écrite qualifiant la contribution à la rentabilité et l'atteinte des objectifs (contribution au développement des activités, comportement, etc.) moyennant une fiche individuelle ;
- mise en place d'un plafond individuel de rémunération variable attribuable maintenu à 900 K€ pour les opérateurs de marchés ;
- avis formalisé de la Direction des risques sur le respect des politiques de conformité et de risque par les opérateurs de marchés ;
- avis formalisé de la Direction des ressources humaines sur les dossiers de propositions de rémunération variable des opérateurs de marchés (y compris respect des normes internes en matière de rémunération variable) ;
- décision discrétionnaire de la Direction générale sur les propositions d'attribution. Elle peut prendre toute décision permettant de s'assurer que le montant total des rémunérations variables n'entrave pas sa capacité à renforcer les fonds propres ;
- lien fort entre la rémunération et la performance financière à moyen terme des activités grâce à une rémunération variable conditionnée à la présence des opérateurs et au maintien de la performance financière dans le temps. La rémunération conditionnelle attribuée en 2013 fait l'objet du « Plan de performance et de fidélisation dans la durée 2013 » ;
- caractère discrétionnaire des primes potentielles soumises à conditions de présence et de performance ultérieures qui doivent représenter, au niveau individuel, 50 % du montant total de rémunération variable attribuée au cours d'un exercice à partir du seuil de 100 K€, 60 % à partir de 500 K€, les préconisations de la BPCE fixant à 1 M€ le plafond de cette tranche ;
- totalité des primes soumises à conditions de performance et de présence ultérieures attribuées aux preneurs de risque sous la forme d'instruments permettant un alignement d'intérêt avec la banque et concourant ainsi à la maîtrise des risques, avec une période de détention de 6 mois avant liquidation et mise en paiement ;
- étalement des paiements permis par ces instruments sur trois exercices postérieurs à celui de l'attribution en fonction de la constatation des indicateurs de performance et de la présence effective à la date potentielle de mise en paiement ;
- l'indexation de chaque instrument est faite sur le montant des capitaux propres consolidés de la BRED (part du groupe, hors opérations sur le capital et réévaluation des titres de BPCE ou de ses filiales, hors rémunération des CCI et dividendes de BPCE) ;
- interdiction des rémunérations variables garanties, sauf transitoirement dans le cas d'une embauche tel que limité par le CRBF 97-02.

Enfin, l'ensemble du dispositif de contrôle interne applicable à la Salle des marchés doit être respecté par les opérateurs. L'évaluation du respect de la politique de risque dépend notamment de la bonne application des obligations réglementaires, du respect des procédures, de la correcte instruction des dossiers incombant à la Salle des marchés, du respect des limites, de la bonne coopération des opérateurs avec les équipes de la Direction de la conformité et de la Direction des risques (réactivité, qualité des échanges, etc.). Il en est rendu compte semestriellement au responsable de la Salle de marchés et à la Direction des ressources humaines, à un niveau individuel. Au besoin, le directeur des ressources humaines et le directeur des risques émettent des alertes à la Direction générale concernant la bonne prise en compte d'éventuels manquements (aux règles internes et externes relevant de leur domaine de compétence) dans les propositions de primes et préconisent, le cas échéant, un impact sur les montants de rémunération variable dont l'attribution est sollicitée.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION
3. Informations quantitatives sur la rémunération de la population régulée de la BRED

a)

<i>Montants bruts en M€</i>	① Rémunération fixe versée en 2012	② Rémunération variable attribuée en 2013	Somme ①+②	Effectif concerné
Organe exécutif	0,9	0,6	1,5	2
Population régulée hors organe exécutif	5,8	4,2	10,0	52,5

Détail pour la population régulée hors organe exécutif

<i>Montants bruts en M€</i>	① Rémunération fixe versée en 2012	② Rémunération variable attribuée en 2013	Somme ①+②	Effectif concerné
Salle de marchés	4,3	3,4	7,7	40,5
Autres	1,5	0,8	2,3	12

b)

<i>Montants bruts en M€</i>	Rémunération variable attribuée en 2013 et versée en 2013	Rémunération variable attribuée en 2013 avec différé conditionnel*
Organe exécutif	0,2	0,4
Population régulée hors organe exécutif	3,0	1,3

*Au-delà des difficultés pratiques, la mise en place, dans une banque coopérative, d'une rémunération sous la forme de titres (parts sociales à valeur fixe emportant intérêt annuel) ne permettrait pas d'aboutir à l'objectif recherché par les textes réglementaires et les normes professionnelles. Les dispositifs retenus consistent à opter pour un différé entièrement non acquis, conditionné à la présence effective et au maintien de la performance financière dans la durée, indexé sur l'évolution des capitaux propres consolidés (part du groupe, hors opérations sur le capital et réévaluation des titres de BPCE ou de ses filiales, hors rémunération des CCI et dividendes de BPCE).

c)

<i>Montants bruts en M€</i>	Encours de rémunération variable différée	Encours de rémunération variable différée acquise	Encours de rémunération variable différée non acquise
Organe exécutif	0,9	-	0,9
Population régulée hors organe exécutif	2,8	-	2,8

d)

<i>Montants bruts en M€</i>	Rémunération variable différée et versée en 2013**	Rémunération variable différée et réduite en 2013**
Organe exécutif	0,4	-0,1
Population régulée hors organe exécutif	2,9	-

**Acquisition ou réduction du fait des résultats 2012, à la suite des plans de fidélisation et sous réserve des conditions de présence.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION

e)

<i>Montants bruts en M€</i>	Paiements au titre de nouvelles embauches en 2012	Nombre de bénéficiaires	Paiements au titre d'indemnités de licenciement en 2012	Nombre de bénéficiaires
Organe exécutif	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Population régulée hors organe exécutif	0,1	2	s.o.	s.o.

f)

<i>Montants bruts en M€</i>	Garanties d'indemnités de licenciement accordées en 2012	Nombre de bénéficiaires	Somme la plus élevée accordée à ce titre à un seul bénéficiaire
Organe exécutif	s.o.	s.o.	s.o.
Population régulée hors organe exécutif	s.o.	s.o.	s.o.

3

GESTION DES RISQUES

44

RISQUES DE CRÉDIT

52

RISQUES LIÉS AUX
OPÉRATIONS DE MARCHÉ

58

RISQUES DE BILAN

62

RISQUES OPÉRATIONNELS

65

RISQUES DE
NON-CONFORMITÉ

1

Risques de crédit

1.1. Principes de gestion des risques de crédit

La gestion des risques de crédit à la BRED Banque Populaire repose notamment sur une stricte indépendance de la Direction des engagements par rapport aux filières commerciales. La Direction des engagements intervient dans la décision et le suivi des engagements. Elle dispose de collaborateurs dans les directions opérationnelles régionales qui assurent, outre la décision crédit, une diffusion de la politique de crédit et des bonnes pratiques pour assurer une bonne maîtrise du risque.

La Direction des Risques de Crédit (DRC) dépend de la Direction des risques, elle-même rattachée directement à la Direction générale.

La DRC assure, en totale indépendance par rapport aux filières commerciales et à la Direction des engagements, le contrôle permanent de second niveau des risques de crédit.

Les principaux éléments du dispositif de maîtrise des risques de crédit sont :

- un système de délégation de pouvoir *intuitu personæ*, revu annuellement par la Direction des engagements et la DRC ;
- une notation interne fortement intégrée dans les processus de décision ;
- des critères de division des risques ;
- le suivi au fil de l'eau des engagements, grâce à un système automatisé de « contrôle des positions », de déchéance du terme pour les concours amortissables et de suivi des comptes en anomalie ;
- une détection et une prévention renforcées des risques sur la clientèle des particuliers, des professionnels et des entreprises, grâce à la mise à disposition du réseau et de sa hiérarchie d'outils de pilotage ;
- un suivi permanent exercé par la Direction des engagements, via les délégués risques en place dans chaque direction régionale.

Des actions de formation sont régulièrement menées par la Direction des engagements et la DRC. Des formations générales sur le dispositif interne de gestion et de maîtrise des risques de crédit sont réalisées auprès des nouveaux entrants et des

collaborateurs du réseau dans le cadre des itinéraires métiers et des parcours « superbanque ». Les délégués risques interviennent en outre au sein des directions régionales pour des actions de formation locale. La DRC a fortement accru son intervention par rapport à l'année précédente, en particulier sur le thème de la notation interne Bâle II en accompagnement du changement à la suite d'une mise à jour des modèles de notation et des échelles de probabilité de défaut.

La prise de décision est organisée autour de deux grands principes :

- une autorisation préalable pour toute opération de crédit ;
- la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté : la Ligne commerciale, la Direction des engagements, le Comité de crédit pour les engagements significatifs.

Les pouvoirs de crédit sont exprimés en « risque nominal et résiduel », adaptés à chaque marché et comportent certaines restrictions d'utilisation. Pour les engagements les plus importants, la décision fait intervenir au moins deux personnes. À partir de 5 millions d'euros, les dossiers sont présentés par la Direction des engagements au Comité de crédit et donnent lieu à une analyse contradictoire menée par la DRC. Concernant les risques de crédit des filiales, un Comité de crédit dédié examine les engagements les plus importants consentis par les filiales.

Ces prises de décisions s'opèrent dans le respect de normes de division unitaire, dont les montants sont fixés en fonction de la taille et de la qualité de la clientèle exprimée par la notation interne. Seul le Comité de crédit peut décider d'autorisations allant au-delà des normes de division unitaire, de manière temporaire ou durable.

Le recouvrement sur la clientèle est organisé en deux services : un service de recouvrement amiable qui intervient en premier niveau et un service contentieux qui agit par voie judiciaire et assure le suivi des dossiers en procédure collective. Le recouvrement des engagements les plus importants sur la clientèle des entreprises et des professionnels est assuré par la Direction des affaires spéciales au sein de la Direction des engagements.

La Direction des engagements centralise la constitution et le suivi de l'évolution des provisions pour créances douteuses et contentieuses. Ce suivi est en particulier réalisé mensuellement au sein du Comité de provisionnement auquel participe la DRC.

Les principes de tarification des crédits sont définis par le Comité de tarification actif-passif (COTAP), dont la Direction financière assure la préparation et le secrétariat, et auquel sont représentées la Direction des risques, la Direction des marchés et du marketing, ainsi que les Directions commerciales. Les décisions du COTAP sont prises à la lumière de données de marché (taux pratiqués par la concurrence, parts de marché) et des analyses de rentabilité produites par la Direction financière ainsi que d'éclairages apportés par la Direction des risques sur le coût du risque attendu. Les exploitants conservent la possibilité de solliciter des tarifications dérogatoires selon une architecture délégataire définie par le COTAP, remontant hiérarchiquement au sein des Directions de réseaux et, pour les dérogations les plus importantes, jusqu'à la Direction financière.

1.2. Dispositif de mesure et de suivi des risques de crédit

Dispositif de notation interne

La DRC pilote le déploiement au niveau BRED du dispositif de notation interne, développée au sein du Groupe BPCE. Outre la notation des tiers (évaluation des probabilités de défaut) et des contrats (évaluation des pertes en cas de défaut), le dispositif comprend des normes de segmentation, d'identification des incidents, de grappage, etc. Le dispositif fait l'objet d'une homologation par le régulateur bancaire dans le cadre du Groupe BPCE. Il est fortement intégré dans les processus de décision, tant dans les pouvoirs de décision que dans le traitement quotidien des opérations ou dans les grilles de division des risques.

La DRC maintient une surveillance régulière sur la répartition par note des expositions et sur le stock de contreparties à noter. Elle prend en charge la surveillance et l'analyse du processus global de notation (qualité des données, complétude de la notation, appui et formation du réseau).

L'équipe monitoring de la DRC participe notamment à la mise en place du projet Bâle II; elle s'applique à être le relais de la veille réglementaire, assurée par la BPCE, tant sur la notation que sur les normes et méthodes des risques de crédits. En particulier, l'équipe monitoring de la DRC est intervenue en 2012 sur des actions jugées prioritaires : préparation à l'homologation IRBA Corporate, refonte de la base des groupes, intégration au référentiel tiers Groupe BPCE, nouveau dossier client, finalisation de l'action de récupération des bilans pour la notation interne, suivi des indicateurs

de monitoring. De même, à l'occasion des évolutions sur la notation interne corporate, la DRC se charge d'être le relais vis-à-vis des entités commerciales y compris à travers les formations. La DRC communique régulièrement via un tableau de suivi de la notation, tableau envoyé aux différentes entités commerciales (réseau, centres d'affaires, grands comptes, etc.).

En outre, la DRC prend en charge l'élaboration de la liste de surveillance qui reprend des contreparties Corporate pour lesquelles un suivi renforcé est exercé. La liste de surveillance est déterminée à partir de critères de notation et d'engagements. La liste de surveillance saine regroupe des contreparties présentant un risque élevé sans présenter un événement de crédit avéré. En application des règles bâloises, cela se traduit par une notation dégradée mais pas en défaut. La liste de surveillance douteuse comprend les contreparties présentant un risque de défaillance avéré et étant en défaut bâlois. La liste de surveillance est présentée pour examen à l'occasion de la réunion trimestrielle du Comité des risques présidé par le Directeur Général.

Outils de suivi

Les entités commerciales disposent d'outils d'information leur permettant, dans le cadre du contrôle de premier niveau, de vérifier au quotidien le respect des limites allouées.

Dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédits et de prêts, l'outil Papillon est utilisé par les directions commerciales. Il intègre les niveaux de pouvoir d'engagement des collaborateurs selon les limites accordées (montant, note, type de clientèle, etc.).

Ce suivi permanent est complété par un outil d'analyse qui détecte les fonctionnements anormaux devant faire l'objet de mesures correctives sous le pilotage opérationnel de la hiérarchie, la surveillance de la Direction des engagements et de la DRC.

Parallèlement, l'outil de pilotage des risques OPIRIS permet à la ligne commerciale et à sa hiérarchie de mesurer périodiquement la qualité et le suivi des engagements de la clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises.

Reportings et communication aux organes exécutifs et délibérants

La DRC établit très régulièrement des reportages à destination de différents organes. Les reportages sont en général trimestriels (déclaration des grands risques, tableau de bord corporate, liste de surveillance, etc.), d'autres semestriels (reportage

RISQUES DE CRÉDIT

des LBO, reportage des risques pays), voire annuels (enquêtes annuelles ACP). Ces reportages sont à destination des comités internes : Comité d'audit, Conseil d'administration, Comité de coordination des fonctions de contrôle, Comité des risques. La DRC établit et présente au Comité de coordination des contrôles filiales, à partir des éléments reçus sous forme de reportages et analyses des filiales, un reportage de synthèse centré sur la nature des engagements, leur qualité et leur évolution.

La DRC a aussi en charge la réalisation de travaux à destination de la BPCE dans le cadre de reportings réglementaires notamment.

À côté de ces reportages, des études centrées sur les risques sont ponctuellement réalisées pour diffusion auprès de l'organe exécutif.

1.3. Dispositif de contrôle permanent des risques de crédit

Outre les contrôles hiérarchiques par les responsables opérationnels, des contrôles de premier niveau sont menés par les délégations risques, placées sous l'autorité de la Direction des engagements. Elles assurent, au-delà de leur mission de décision sur les demandes de financement émanant des structures commerciales, une mission de suivi du bon fonctionnement des comptes et de la bonne fin des engagements.

D'une part, elles interviennent quotidiennement dans la validation d'opérations sur les comptes qui entraînent des dépassements dans les autorisations accordées. D'autre part, elles assurent un suivi régulier des fonctionnements anormaux des comptes et interviennent auprès des responsables commerciaux et de leur hiérarchie pour qu'une régularisation soit faite.

Les délégations risques suivent également le respect par les clients du bon remboursement des crédits contractés.

Enfin, les délégations risques interviennent en tant que réviseur dans le processus de notation à dire d'expert.

La DRC établit chaque année un plan de contrôle annuel qui regroupe les contrôles à réaliser au niveau du Groupe BRED, en liaison avec les filiales pour les contrôles relevant de celles-ci. La DRC anime de ce fait des actions de contrôle thématique ou de méthodologie, actions qui sont relayées le cas échéant par les contrôleurs permanents de second niveau dans les filiales.

Le contrôle permanent de second niveau du risque de crédit qui est pris en charge par la DRC repose notamment sur plusieurs activités :

→ Un contrôle a posteriori des décisions de crédit sur les dossiers relevant de la Direction des engagements et de la Ligne commerciale.

→ Un contrôle a priori des décisions de crédit sur les dossiers de prêts de clientèles de professionnels ou corporate ayant dérogé aux critères établis dans la politique de crédit.

→ Une analyse contradictoire a priori des dossiers relevant des comités de crédit. Dans le cadre de cette analyse contradictoire, l'analyse réalisée porte notamment sur la situation économique et financière, le niveau d'endettement après opération en cours, les garanties, le grappage, le respect des normes de division des risques, le respect des normes de fonds propres, la notation.

→ La validation de la notation interne de la clientèle corporate et de la notation à dire d'expert de la clientèle de professionnels.

→ Le suivi régulier des fonctionnements anormaux de comptes et de la bonne mise en œuvre des régularisations annoncées.

→ La surveillance et l'analyse du processus global de notation (qualité des données, complétude de la notation...).

→ La surveillance du grappage des contreparties.

→ À l'occasion de contrôles ponctuels ou à travers la réalisation de missions, les contrôleurs de la DRC effectuent obligatoirement un contrôle sur le respect des pouvoirs et des délégations.

→ La réalisation de missions de contrôles qui concernent soit des entités commerciales du réseau soit des directions de siège. Chaque mission se conclut par l'établissement d'un rapport qui intègre d'éventuelles préconisations ou orientations ainsi qu'un suivi de mission. Parallèlement, des missions thématiques peuvent être réalisées.

Concernant le contrôle du risque de crédit des filiales, en liaison avec les organes de contrôle permanent des filiales et conformément à la charte de contrôle permanent du Groupe BRED, la DRC exerce en particulier :

→ un contrôle a posteriori direct ou indirect des décisions de crédit ;

→ une analyse contradictoire des dossiers dont l'importance nécessite soit un avis soit une décision de la maison-mère en Comité de crédit filiales.

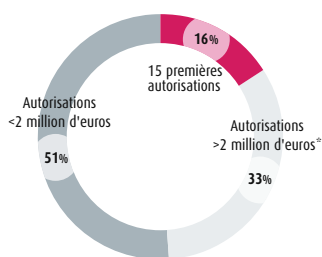
1.4. Statistiques d'exposition aux risques de crédit

Vue générale de l'exposition

Les crédits accordés à la clientèle représentaient 13,3 Md€ à fin 2012 (crédits accordés et titrisés par la BRED compris).

La concentration des risques est stable. Les 15 premières autorisations représentent, en 2012, 16 % du total (identique à la situation de 2011). La part des autorisations supérieures à 2 M€ passe de 30 % à 33 % [fig. 1].

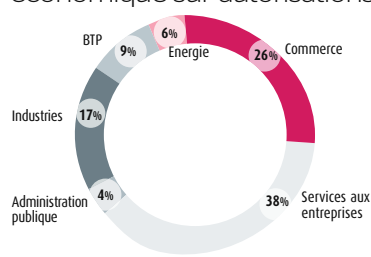
fig. 1 Répartition des emplois par taille ¹



¹ Encours à date ramenée aux encours totaux soit 13,3 Md€ au 31 décembre 2012
*hors 15 premières autorisations

Les répartitions par secteur économique sont stables entre 2011 et 2012 (sauf quelques évolutions liées à une réorganisation des affectations réalisée courant 2012). La part des services aux entreprises reste prépondérante avec 38 % des engagements. Grande stabilité des engagements dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie et de l'administration publique [fig. 2].

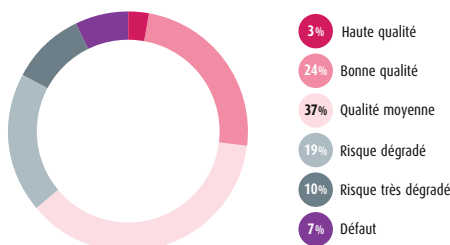
fig. 2 Répartition des emplois par secteur économique sur autorisations > 2M€



Engagements adossés à des autorisations supérieures ou égales à 2 millions d'euros. Encours au 31 décembre 2012

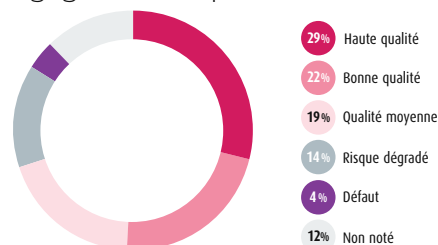
Répartition des engagements par notation interne

fig. 3 Engagement professionnel : 2 755 M€



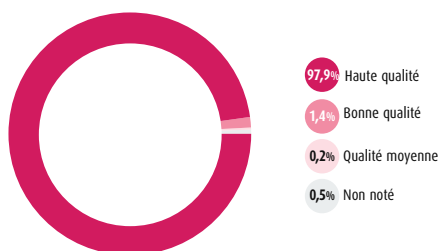
2012 a été marqué par une grande stabilité dans la répartition des engagements par notation.

fig. 4 Engagement corporative : 8 774 M€



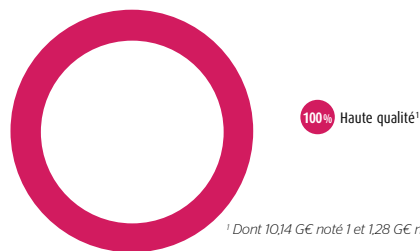
Avec un niveau d'engagement en léger recul, 2012 a vu s'opérer une légère contraction des engagements de haute qualité, une croissance plus marquée des engagements en risque dégradé et une stabilité des défauts.

fig. 5 Engagement interbancaire : 6 816 M€



Avec un niveau d'engagement en légère croissance, la répartition par note reste stable avec notamment une part des notes « haute qualité » de 97,9 %.

fig. 6 Engagement souverain : 11 420 M€



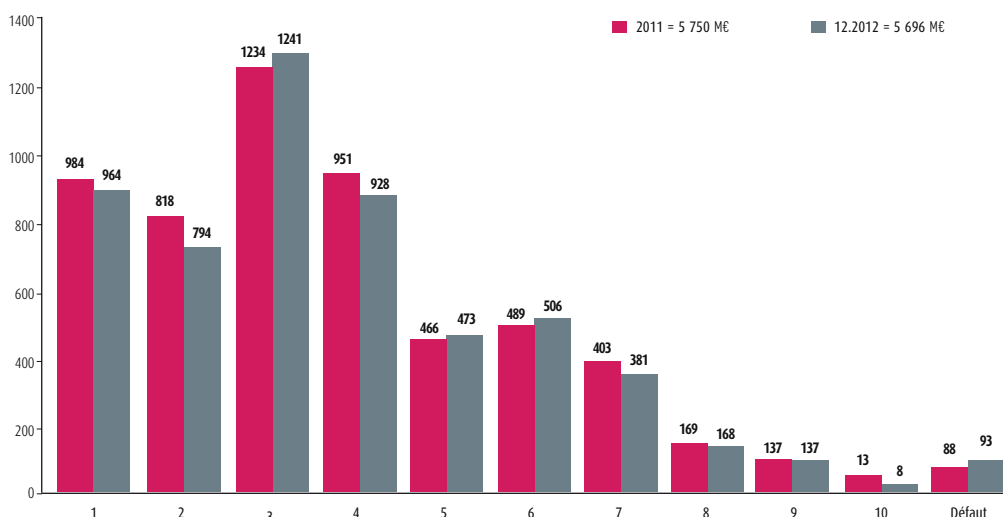
¹ Dont 10,14 GE noté 1 et 1,28 GE noté 2

La qualité des engagements, en forte hausse, est de haut niveau (cf. répartitions par notation des agences dans la section relative aux risques de marché).

RISQUES DE CRÉDIT

■ fig. 7

Qualité des engagements particuliers



Les engagements envers les particuliers se sont très légèrement contractés en 2012. Il est observé une grande stabilité dans la répartition par notes notamment sur les risques dits « sensibles ». Légère érosion des engagements de haute qualité (note 1 et 2) et légère croissance des engagements en défaut.

La répartition des engagements par secteur géographique d’octroi est restée stable d’une année sur l’autre (fig. 8). Les emplois des filiales représentent quant à eux 1,7 Md€ (dont 800 M€ pour les filiales DOM) contre 1,6 Md€ en 2011 (dont 900 M€ pour les filiales DOM).

Back-testing des scores BRED

La BRED dispose de scores de notation propres pour les prêts à l’habitat et les prêts à la consommation ; ils sont utilisés dans le cadre des opérations de titrisations.

Les deux scores ont une grande capacité à concentrer une forte proportion du risque global au sein des quelques classes les plus risquées, sachant que ces dernières ne représentent qu’une faible part de l’encours total.

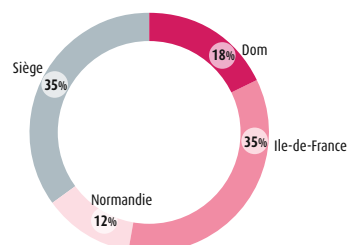
Pour les prêts à l’habitat, les classes 6, 7 et 8 concentrent 41,73 % du défaut durant l’année 2012. Elles représentaient 4,56 % de l’encours total à fin décembre 2011, et elles représentent 3,97 % de l’encours total à fin décembre 2012.

Toujours à fin décembre 2012, et pour les deux modèles de notation, on observe une très forte adéquation entre les probabilités de défaut théoriques et celles constatées pour les cinq classes les moins risquées. Comme prévu, le défaut est très faible, voire inexistant.

Concernant les classes plus risquées, comme prévu, le défaut constaté est nettement plus élevé, sachant de plus qu’il concerne des volumes nettement moindres (fig. 9 à 12).

■ fig. 8

Répartition géographique des engagements¹



¹ Engagements sur segments corporate, professionnels et particuliers

fig. 9

Prêts habitat hors Casden

Répartitions par classes de risque durant les 3 dernières années

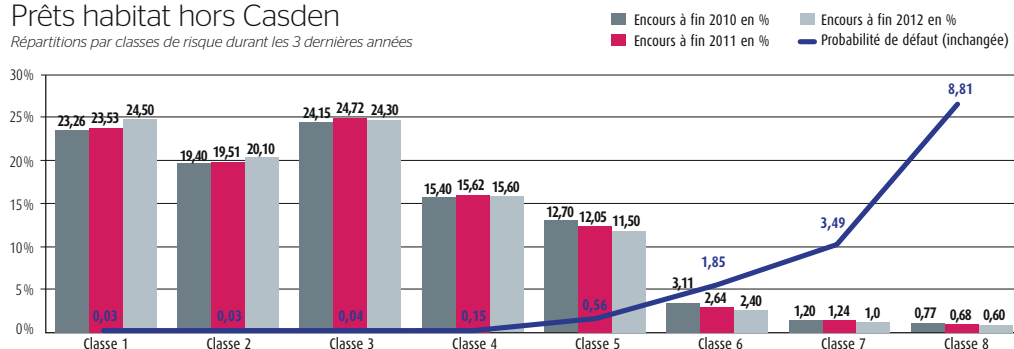


fig. 10

Prêts à la consommation hors Casden

Répartitions par classes de risque durant les 3 dernières années

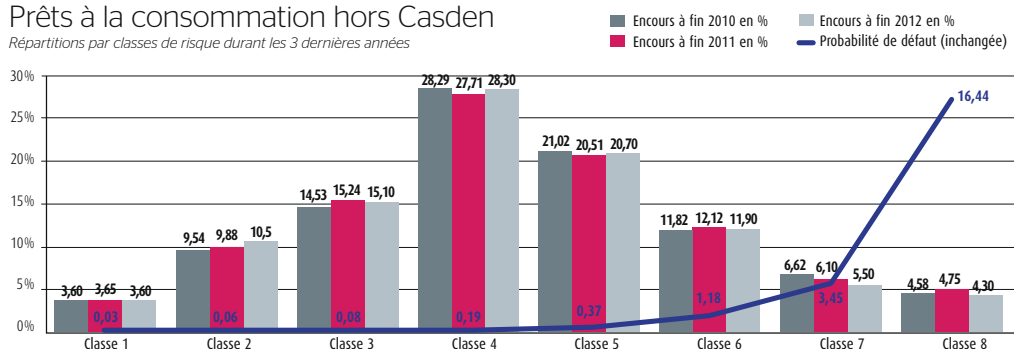


fig. 11

Prêts habitat hors Casden : back-testing à fin décembre 2012

Prévisions à fin décembre 2011, défaut durant l'année 2012

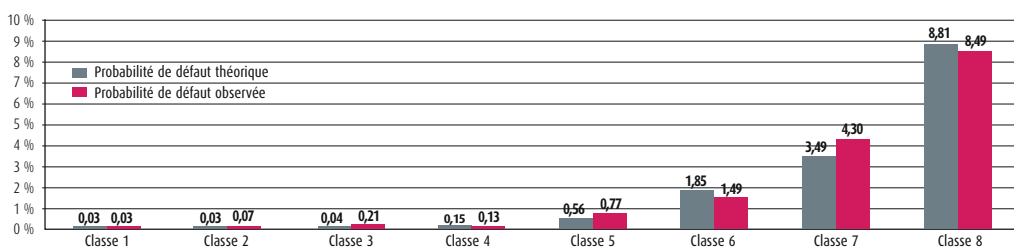
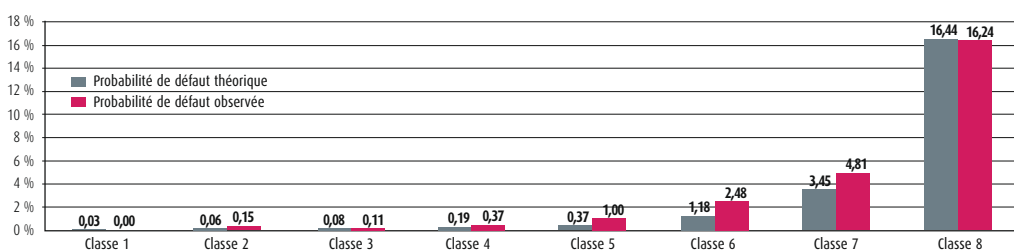


fig. 12

Prêts à la consommation hors Casden : back-testing à fin décembre 2012

Prévisions à fin décembre 2011, défaut durant l'année 2012



RISQUES DE CRÉDIT

Analyse des entrées en contentieux 2012

Le montant des entrées en contentieux déjà élevé l'an dernier augmente encore fortement cette année avec 212,8 M€ soit une augmentation de 5,6%. Elles représentent 1,54% des encours (1,50% en 2011). Les professionnels contribuent fortement à cette augmentation avec un taux d'entrée en contentieux passant de 2,02% (pour 35,4 M€) à 2,82% (pour 50,1 M€). Les entreprises qui représentent la plus grosse part des entrées en contentieux progressent également (1,83% en 2011 contre 1,88% cette année). Les particuliers sont en légère baisse (0,92% en 2011 et 0,88% cette année).

Les DOM sont, cette année encore, des contributeurs en baisse (-10,8 M€) avec une amélioration constatée

par rapport à 2011 sur la filiale SOFIDER (-9 M€). À l'inverse, les entrées en contentieux de la filiale BCI MR progressent fortement (+3,6 M€).

L'augmentation de l'encours de créances douteuses se poursuit mais ralentit fortement : + 25 M€ en valeur moyenne (contre + 116 M€ en 2011), dont 30 M€ pour la BRED et +5,3 M€ pour BCI MR mais -8 M€ sur SOFIDER. Le stock de provisions augmente de +33 M€ (+39 M€ en 2011). Le taux global de provisionnement décroît cette année encore à 28,4% contre 33,0% l'an dernier (baisse sur les particuliers et les entreprises, hausse sur les professionnels et divers).

Toutes ces informations sont déclinées dans les tableaux et graphiques ci-dessous [fig.13 à 14].

Analyse des entrées en contentieux

Stock contentieux et douteux

En millions d'euros	Emplois ⁽¹⁾	Entrées en contentieux et douteux	Taux d'entrée en contentieux et douteux	Taux ⁽²⁾ de provisionnement	Encours de créances douteuses	Provisions sur créances douteuses
Particuliers	5 752	50,7	0,88 %	28,4 %	169,5	74,6
Professionnels	1 775	50,1	2,82 %	39,3 %	294,6	192,7
Entreprises	5 930	111,4	1,88 %	23,5 %	307,3	185,0
Divers	388	0,6	0,15 %	33,4 %	13,2	3,2
Total	13 846	212,8	1,54 %	28,4 %	784,6	455,5

⁽¹⁾ Encours moyens annuels (hors crédit spot et devises et y compris filiales)

⁽²⁾ Ce qui représente une dotation brute annuelle de 85 M€

fig. 13

Risques : répartition par agent économique

En millions d'euros

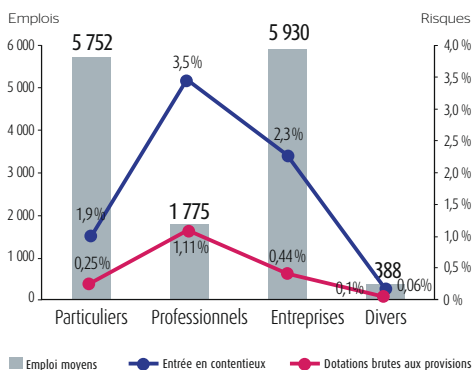
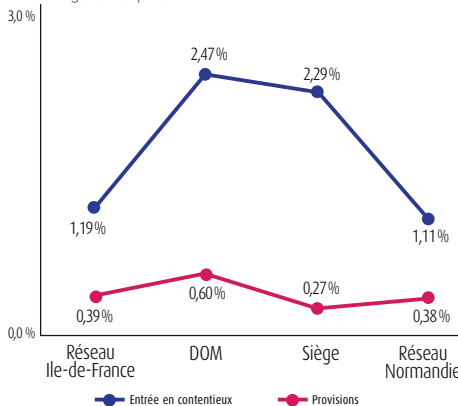


fig. 14

Risques : répartition géographique

Pourcentage des emplois



Provisions pour risques de crédit au 31 décembre 2012

En millions d'euros	Risques BRED BP		Risques filiales		Groupe BRED	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Dotations brutes aux provisions sur engagement	-65,4	-77,2	-	-	-	-
Reprises de provisions nettes	+ 28,3	+ 28,9	-	-	-	-
Profits et pertes sur créances	-2,3	-4,0	-	-	-	-
Autres éléments	-7,6	-14,0	-	-	-	-
Coût du risque sur créances commerciales	-46,9	-66,2	-6,5	-8,6	-53,4	-74,8
Provisions sinistres et opérations diverses	-26,4	+ 18,8	-	-	-26,4	+ 18,8
Coût du risque	-73,3	-47,4	-6,5	-8,6	-79,8	-56,0

Le coût du risque 2012 s'établit à 56,0 M€. Le coût du risque de la banque commerciale est en hausse de 21 M€ suite à une hausse des créances douteuses (baisse en 2011). Une reprise de la provision collective de 21,4 M€ a été enregistrée dans les comptes 2012, contre une dotation de 19 M€ en 2011.

fig. 16

Évolution du coût du risque commercial

En milliards d'euros

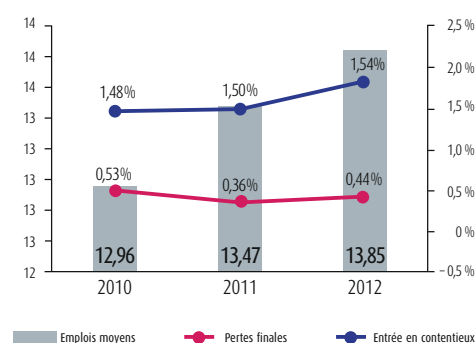


fig. 15

Évolution du stock de créances douteuses et des provisions

En millions d'euros

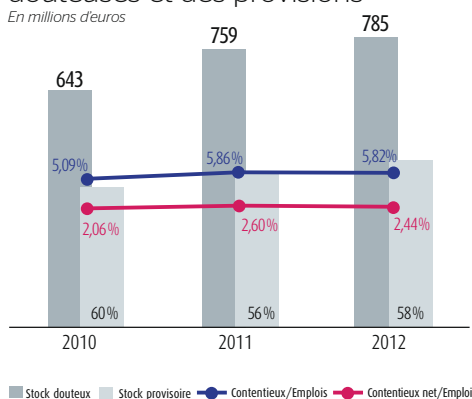
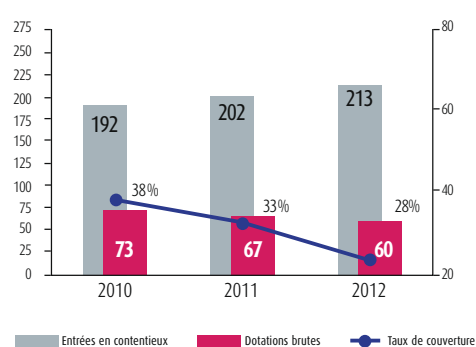


fig. 17

Évolution des engagements passés en contentieux et des dotations brutes

En millions d'euros



Risques liés aux opérations de marché

2.1. Principes de gestion des risques de marché

Organisation générale

Les principaux risques de marché de la BRED sont liés aux activités de la Salle des marchés, de la gestion financière et de NJR.

La Salle des marchés a connu une importante réorganisation en 2012, dans la continuité d'une trajectoire engagée depuis 2010, visant à accentuer les services à la clientèle tout en se recentrant sur des instruments plus simples :

- abandon d'activités d'arbitrage ;
- développement de l'activité de service de dépôt pour des clients investisseurs institutionnels ;
- renforcement des capacités de distribution ;
- développement des opérations de prêt/emprunt de titres avec des investisseurs court et moyen terme ;
- mise à disposition des clients du réseau d'un accès facile et maîtrisé aux instruments financiers qui leurs sont utiles ;
- développement des desks de tenue de marchés.

La gestion financière est responsable d'une part de la gestion des équilibres financiers de la banque et de ses filiales dans le cadre d'une vision consolidée (cf. section 3.3.1.), d'autre part du remplacement des excédents de ressources stables. Sur le plan organisationnel, un processus de scission est en cours afin que les deux fonctions décrites soient exercées par des équipes distinctes.

NJR est essentiellement une structure d'investissement dans des titres AAA à l'émission et éligibles aux refinancements banques centrales.

La séparation des fonctions entre le traitement des opérations et leur contrôle est assurée comme suit.

Le front office (FO) est chargé de la négociation.

Le back office (BO) enregistre les opérations, assure leur déboucement et tient leur comptabilité. Les paiements sont vérifiés par un caissier et validés par le trésorier.

La Direction de la modélisation est en charge notamment :

- de la matérialisation des mesures de risques ;
- de la conception et de la gestion des modèles de valorisation des risques ;
- de la vérification des paramètres de marchés retenus ;
- du calcul quotidien du respect des limites ;
- de la production des reportages relatifs aux risques et résultats de marchés ;
- du développement des outils de suivi.

La Direction des risques de marché :

- veille à l'identification et à la cartographie des risques de marché ;
- contrôle la définition des normes et méthodes de mesure des risques de marché ;
- assure la validation tant fonctionnelle que théorique des modèles et des méthodologies de valorisation des risques proposés par la Direction de la modélisation ;
- propose le système d'encadrement des risques de marché ;
- participe au contrôle de deuxième niveau de la qualité des données de risque et de résultat ;
- surveille l'évolution des indicateurs de risques – en particulier vis-à-vis des limites définies et veille à la résolution des dépassements ;
- assure un contrôle a posteriori de la bonne application des décisions des comités compétents sur les risques de marché ;
- réalise des reportages de synthèse (information régulière des organes exécutif et délibérant) ;
- sensibilise les collaborateurs et participe à leur formation sur les risques de marché.

La cellule de contrôle du résultat quotidien, créée en 2012 et rattachée à la Direction des risques, contrôle en deuxième niveau la production du résultat quotidien de la Salle des marchés.

Le département révision finances est chargé de veiller au respect des règles comptables et des principes de contrôle comptable.

La Direction de la conformité est chargée notamment du contrôle des services d'investissement, de la déontologie, de la lutte contre la délinquance financière.

RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE MARCHÉ

La gestion opérationnelle s'exerce dans le cadre de mandats de risques adressés aux opérateurs, comprenant notamment un dispositif de limites et produits autorisés, définis a priori. Le Conseil d'administration valide les limites en VaR et en fonds propres, après examen en Comité d'audit.

Plusieurs comités prennent part à la définition du cadre de gestion des risques liés aux activités de marchés :

- le Comité stratégique financier créé en 2011 pour aborder les orientations financières stratégiques de la banque ;
- le Comité des Marchés Financiers (CMF), qui assure un suivi régulier du déroulement des activités de marchés et de l'exposition aux risques de marché. Il est notamment en charge de la fixation des limites de marchés ; il se réunit, le cas échéant, pour autoriser les nouveaux produits ou les nouvelles activités de marché ;
- le Comité de crédit, qui fixe les limites en risque de crédit et de contrepartie vis-à-vis de l'ensemble des tiers concernés lorsqu'ils n'entrent pas dans le cadre des limites de division ;
- le Comité de l'Organisation Comptable des Activités de Marchés (COCAM) qui examine les nouveaux produits ainsi que les évolutions éventuelles du système d'information ;
- le Comité de Gestion du Changement des Activités de Marchés (COGECAM) qui traite les problématiques comptables.

Enregistrement des opérations

Le contrôle et la validation des opérations relèvent du Back Office (BO). Toute opération négociée par un opérateur de marché est immédiatement importée dans le système d'information du back office (KTP).

Les opérateurs BO sont alors chargés :

- de valider l'opération au moyen de la confirmation de la contrepartie et/ou du broker ;
- de toutes les opérations post-négociation (règlement, livraison, matching des contrats ou des SWIFT en fonction du produit).

La piste d'audit du système KTP permet, pour chaque événement (création, modification, suppression) de retrouver : la date de l'action ; l'identifiant de l'opération ; la nature de la modification, annulation ou ressaisie ; l'auteur de la modification.

Aucune opération ne peut être modifiée ou annulée par les opérateurs du FO dans les systèmes du BO.

Rémunérations

En conformité avec les évolutions réglementaires, le Conseil d'administration de la BRED, sur proposition de la Direction générale et après examen par le Comité des rémunérations, fixe les principes régissant la rémunération variable des personnels exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque, en particulier les opérateurs de marché. Ces principes visent à renforcer l'alignement d'intérêt entre les collaborateurs concernés et l'établissement en matière de gestion des risques.

2.2. Dispositif de mesure et de suivi des risques de marché

L'évaluation globale des risques de marché est réalisée au moyen de différents types de mesures détaillés ci-après.

Des mesures synthétiques de **valeur en risque** (ou « VaR ») permettent de connaître les pertes potentielles que chaque activité peut engendrer, pour un degré de confiance (exemple : 99 %) et un horizon de détention des positions (exemple : 1 jour, 10 jours) prédéfinis. Ces mesures sont élaborées et suivies quotidiennement sur l'ensemble des activités de négociation de la BRED.

Deux indicateurs de VaR sont calculés à partir d'un modèle paramétrique de variance-covariance intégrant une probabilité de 99 %, un horizon de temps de dix jours comprenant deux variantes :

- celle où les fluctuations du marché passées sont mesurées sur un passé proche, de l'ordre du mois (méthode JP Morgan) ;
- celle où les fluctuations du marché passées sont davantage lissées et mesurées sur une période annuelle (méthode du Comité de Bâle).

Un troisième indicateur de VaR est fondé sur un modèle historique et une approche par les scénarios extrêmes recensés au cours des cinq dernières années. Depuis 2003, une VaR historique sur une période d'observation de deux ans a complété la VaR historique sur un an.

Pour compléter ses outils de mesure des risques, la BRED Banque Populaire a mis en place depuis 2004 une VaR de crédit.

Cette VaR peut être définie comme la perte potentielle supportée par la banque à la suite d'une modification

RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE MARCHÉ

de la qualité de crédit (incluant la défaillance) d'une contrepartie, ou d'un ensemble de contreparties, sur un horizon donné avec une probabilité de 99 %.

Le premier modèle mis en place a été le modèle « actuariel ». Il repose sur la méthodologie de *Credit Risk+*, à ceci près que les hypothèses sur les taux de recouvrement et l'exposition ont été relâchées. Il ne s'intéresse qu'à la défaillance et ne cherche pas à en modéliser les causes.

Par ailleurs, un deuxième modèle dit « micro-économique », issu du modèle de *creditmetrics*, a été mis en œuvre. Ce modèle présente l'avantage d'intégrer les migrations de note.

La mesure de l'**exigence en fonds propres** générée donne également une mesure synthétique des risques globaux et par nature.

Les mesures de **stress-test** consistent à évaluer les pertes potentielles subies par les portefeuilles dans des configurations de marché extrêmes. Deux types de stress-tests sont calculés : des stress-tests historiques, calibrés sur des événements de marché passés et des stress-tests hypothétiques résultant de scénarios de stress définis à dire d'expert.

D'autres indicateurs plus analytiques détaillés dans le tableau ci-dessous, issus de la méthode des scénarii utilisée depuis 1993, donnent des **mesures de pertes potentielles** calculées à partir de fluctuations normatives ou extrêmes des principaux paramètres de marchés, sans intégrer d'hypothèses particulières de corrélation :

Scénario de risques	Hypothèses retenues
Risque de change	Risque mesuré sur la base du scénario retenu dans la méthode standard de la CAD, soit un choc de 4 % sur les monnaies corrélées, 8 % sur les monnaies non corrélées.
Risque de taux :	Scénario défini par une évolution adverse des taux de 1 % sur toutes les devises et pour toutes les échéances (sans tenir compte des corrélations entre les marchés, sauf pour les devises européennes hors euro où des facteurs de compensation de 50 % ont été retenus).
- Risque directionnel	
- Risque de déformation	Scénario défini par une évolution des taux sur toutes les devises dans un contexte de déformation des courbes de taux (+- 0,08 % à 1 mois, +- 0,55 % à 2 ans, +- 1,18 % à 5 ans, +- 2 % à 10 ans, +- 2,44 % à 30 ans).
- Risque de crise monétaire	Scénario défini par une évolution des taux sur toutes les devises dans un contexte de hausse des taux courts (+ 6 % au jour le jour, + 4 % à 1 mois, + 3 % à 3 mois, + 0,75 % à 1 an, + 0,25 % à 3 ans).
Risque spécifique sur titres du portefeuille de négociation selon un scénario de stress	Évolution des spreads de signature selon un scénario de 3 écarts types : + 0,14 % à 1,09 % pour les souverains, + 0,34 % à 6,54 % pour les souverains émergents, + 0,33 % à + 1,52 % pour les émetteurs interbancaires, + 0,43 % à 3,49 % pour les émetteurs corporate.
Risque de bourse	Variation de 15 % sur les bourses portant sur les positions cash, indices et dérivés sur actions.

Enfin des **indicateurs opérationnels** permettent d'encadrer l'activité, en global et/ou par desk : taille, nominal, sensibilités, *loss alert*, indicateurs de diversification, etc.

Ces différents indicateurs sont calculés quotidiennement dans un outil développé en interne par le service de la modélisation. L'outil calcule également quotidiennement la consommation des limites définies.

En complément, un outil de suivi du risque de contrepartie, également développé par le service de la modélisation, permet de mesurer les risques de crédit et de contrepartie, de manière individuelle et agrégée par groupe de contreparties. Le suivi intègre les risques de défaillance, mais également les risques de pertes en valeur de marché liées aux variations des marges de signatures. L'outil permet le suivi quotidien de la consommation des limites de crédits définies.

RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE MARCHÉ

Au niveau de la BPCE, le suivi de la BRED s'inscrit dans le cadre du dispositif global de suivi des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne. La BPCE réalise ainsi un calcul de VaR sur le périmètre de négociation de la BRED à fréquence quotidienne et réalise des stress-tests à fréquence hebdomadaire.

Un mécanisme d'alerte sur les opérations atypiques a été mis en place courant 2012. Ce dernier vise à identifier pour chaque desk toutes les opérations atypiques par leur montant ou leurs caractéristiques, étant donné l'historique d'activité du desk.

Plusieurs reportings de suivi des expositions et des résultats sont réalisés et communiqués aux organes exécutifs et délibérants, ainsi qu'à la BPCE, à fréquence hebdomadaire et mensuelle. Les consommations de limites sont mises à la disposition de la Direction générale quotidiennement.

Les éventuels dépassements font l'objet d'une communication hebdomadaire à l'organe exécutif. Les risques financiers ont fait l'objet de présentations régulières au Conseil d'administration ainsi qu'au Comité d'audit.

2.3. Dispositif de contrôle permanent des risques de marché

Les contrôles de premier niveau incombent aux opérationnels des activités de marchés et à leur hiérarchie, qui doivent s'assurer tant de l'adaptation permanente de leur organisation et de leurs procédures, afin de répondre aux objectifs du contrôle interne, que de la surveillance permanente des limites qui leur sont préalablement allouées. En 2012, la BRED a renforcé le contrôle de premier niveau de la Salle des marchés en recrutant un contrôleur dédié au premier niveau. La hiérarchie du front office fait calculer et assure un contrôle de premier niveau du résultat quotidien des opérations.

Au niveau du back-office, les contrôles de premier niveau incluent :

- quotidiennement, un rapprochement des positions, effectué automatiquement entre les applicatifs FO et BO, et une validation des opérations au fil de l'eau conduite sur la base des justificatifs reçus ;
- divers rapprochements effectués mensuellement en stock, manuellement, entre les applicatifs FO et BO sur les flux passés pour s'assurer de l'adéquation des flux calculés dans les outils du front office et les flux réellement versés ou reçus.

Le service du résultat assure un contrôle par un rapprochement régulier des données économiques du front office et celles comptables du back office. De plus, la cellule de contrôle du résultat quotidien réalise un contrôle du résultat quotidien sur le portefeuille de négociation.

La DRM assure le suivi des consommations de limites et le respect de celles-ci. Elle assure le contrôle de niveau 2 du résultat et des provisions ou réfections. La DRM vérifie le respect du mandat de risque, notamment des produits autorisés par desk et l'adéquation des stratégies. La DRM assure la validation des méthodologies de calcul (développée par la modélisation) de valorisation et indicateurs de risques.

Le contrôle du risque comptable au titre des opérations de marché entre dans le périmètre de la fonction « Révision Finances ».

Des contrôleurs permanents en lien fonctionnel avec la DRM assurent le contrôle des procédures back office et remontent les risques opérationnels et techniques liés à la chaîne de traitement de validation confirmation et exécution du back office. Ils reportent le fruit de leur contrôle à la DRM (qui rapporte à la Direction des risques opérationnels en la matière), la révision finance et la Direction de la conformité des services d'investissement.

La Direction de la conformité assure le respect des procédures de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LAB/LFT). Le cas échéant, elle vérifie les entrées en relation, a posteriori en procédure allégée et en amont dans le cadre des dossiers décrits comme sensibles.

2.4. Statistiques d'exposition aux risques de marché

Exigences en fonds propres

Le calcul d'exigence de fonds propres du ratio d'adéquation de fonds propres est utilisé pour donner une mesure synthétique des risques globaux et par nature.

<i>Mc Donough</i>	2011	2012
Risque de change, optionnel, sur titres de propriété et produits de base	41,1 %	42,6 %
Risque de contrepartie sur les instruments dérivés	18,4 %	24,7 %
Risque de contrepartie sur les pensions	3,7 %	0,7 %
Risque de contrepartie (RS)	36,8 %	32,0 %

RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE MARCHÉ

Au 31 décembre 2012, la consommation de fonds propres de la Salle des marchés au titre du ratio d'adéquation de fonds propres est de 115,9 M€.

Selon les normes Mc Donough, la consommation de fonds propres est de 134,2 M€ dont 57,2 M€ au titre des risques de marché et 77,0 M€ au titre du risque de solvabilité [fig.18-19].

Scénarios de risques

Les scénarios de risques, définis ci-dessus, évoluent de la manière suivante :

Scénario de risques <i>En millions d'euros</i>	Impact au 31/12/2011	Impact au 31/12/2012
Risque de change	5,0	4,3
Risque de taux :		
Risque directionnel	6,3	2,5
Risque de déformation	8,5	6,4
Risque de crise monétaire	1,4	2,8
Risque émetteur selon stress	24,6	42,8
Risque de bourse	7,4	8,5

VaR marché

L'ensemble des mesures obtenues sur les VaR paramétriques s'inscrit dans une fourchette comprise entre 4,7 et 22,2 M€ [fig. 20].

Dans le modèle historique, la VaR a fluctué en 2012 entre 5,8 M€ et 20,8 M€ [fig. 21].

VaR crédit

La VaR de crédit à 99%, sur un horizon d'un an, sur le périmètre des activités de marchés, des prêts habitat, consommation et équipement, créances commerciales, autres crédits court-terme, débiteurs et revolving, ressort à :

- 248 M€ selon le modèle dit « actuariel » ;
- 293 M€ selon le modèle dit « micro-économique » [fig. 22-23].

Risques de signature

Exprimés en encours de marché <i>En millions d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2012
Dettes d'État ⁽¹⁾	8 115	9 209
Risque émetteur (bilan)	7 093	7 749
Dont interbancaire	2 414	2 272
Dont corporate	4 679	5 477
Produits dérivés ⁽²⁾	2 890	2 210
Pensions livrées ⁽²⁾	82	47

⁽¹⁾ 85 % des encours titres concernent des dettes d'État de l'OCDE notées au moins AA.

⁽²⁾ Le risque de contrepartie est calculé en valeur de remplacement majorée d'un « add on » fonction de la volatilité, destiné à couvrir une variation ultérieure de cette valeur.

fig. 18
CAD Salle des marchés

En millions d'euros



fig. 19
Mc Donough Salle des marchés

En millions d'euros

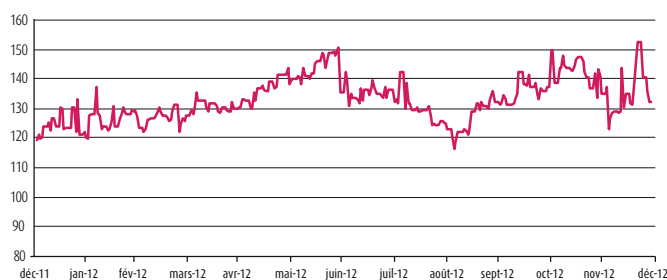


fig. 20
VaR paramétrique

En millions d'euros

JP Morgan — Bâle

Probabilité : 99 %
Temps : 10 jours

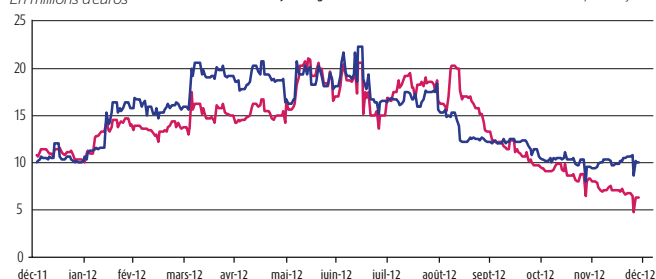


fig. 21
VaR historique 2 ans

En millions d'euros

Probabilité : 99 %
Temps : 10 jours



RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE MARCHÉ

fig. 22

Cartographie des encours

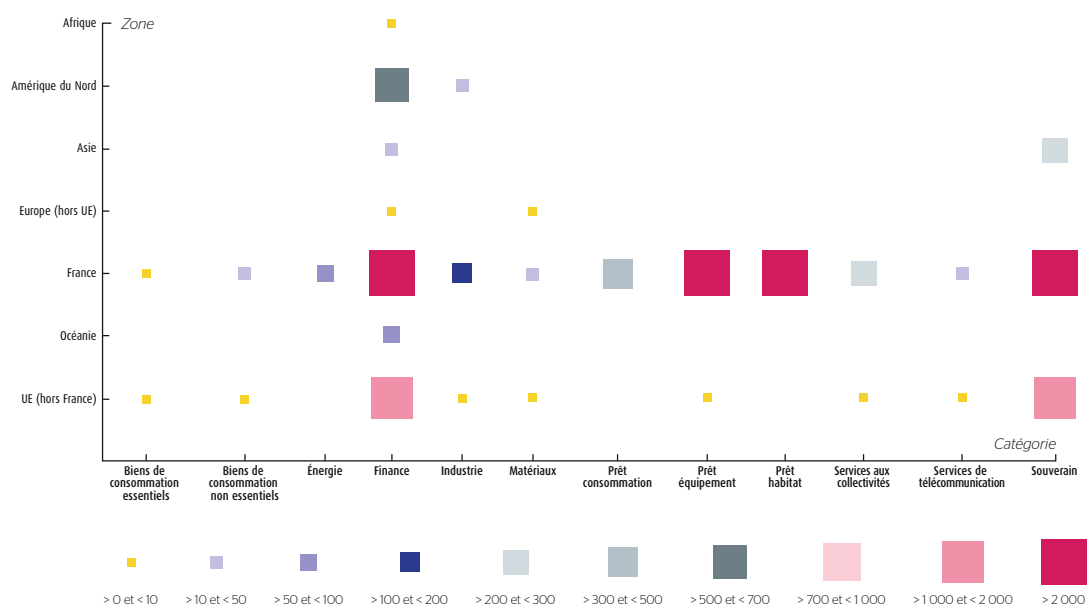
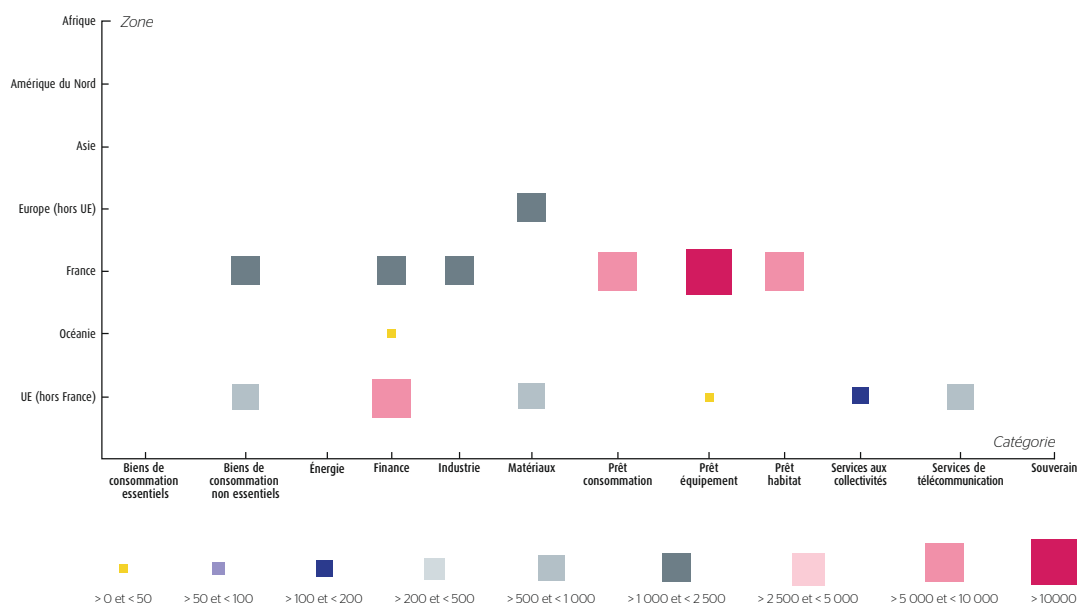


fig. 23

Cartographie de la VaR

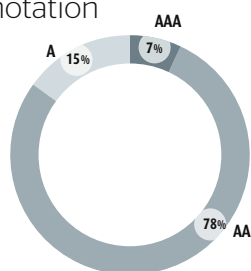


RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE MARCHÉ

Nos portefeuilles de titres souverains sont concentrés au 31/12/2012 sur des signatures AAA pour 7,6 % et AA pour 77,7 % [fig. 24 à 26].

■ fig. 24

Répartition des risques souverains par notation

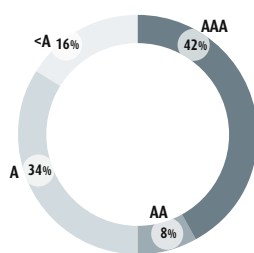


La répartition des risques émetteurs non souverains, par notation et durée restant à courir au 31 décembre 2012, était la suivante :

En millions d'euros	< 5 ans	> 5 ans
AAA	965	2 524
AA	149	66
A	1 301	216
<A et non-notés	632	1 896
Total	3 047	4 702

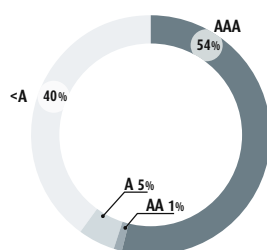
■ fig. 25

Maturité inférieure à cinq ans (39%)



■ fig. 26

Maturité supérieure à cinq ans (61%)



■
3

Risques de bilan

3.1. Principes de gestion des risques de bilan

Organisation générale

La gestion et le suivi des risques de bilan s'articulent autour d'une direction opérationnelle, la direction de la gestion financière et d'une direction de contrôle de second niveau, la Direction des risques (via le département des risques ALM et du pilotage consolidé).

Les activités de gestion et de contrôle des risques de bilan sont encadrées par les comités suivants :

→ le Comité stratégique financier, qui valide les orientations stratégiques du Groupe BRED, notamment en matière de gestion actif-passif. Il statue sur les décisions structurantes en matière de refinancement, d'allocation d'actifs et de politique ALM ;

→ le Comité des Marchés Financiers (CMF). Outre son rôle de suivi des activités de marchés, le CMF valide les modifications proposées à la liste des instruments financiers autorisés et fixe le niveau des limites de marché s'appliquant à la DGF. Il statue sur les nouvelles activités de marché le cas échéant. Sur notification de la Direction des risques, le CMF procède à une revue des dépassements de limites, y compris des limites ALM ;

→ le COTAP (Comité de Tarification Actif-Passif) est le lieu de validation de la politique de tarification de la banque, notamment au regard de l'équilibre actif/passif. La DGF y présente une revue périodique (a minima trimestrielle) des équilibres ALM de la banque.

Rôle de la Direction de la Gestion Financière (DGF)

La DGF est responsable de la gestion des équilibres financiers de la banque et de ses filiales dans le cadre d'une vision consolidée. Son périmètre d'intervention comprend la gestion actif/passif (qui inclut la gestion des risques de taux et de change hors activités de marché de la Direction des marchés de capitaux, et plus généralement la gestion de la volatilité des résultats), le refinancement et la gestion des réserves de liquidité, des fonds propres et de la solvabilité. À ce titre, elle :

→ met en place les outils permettant d'assurer le suivi et la gestion globale des risques financiers de la BRED et de

ses filiales ainsi que le suivi des indicateurs prudentiels ;

→ met en œuvre les refinancements à plus d'un an de la banque ainsi que le refinancement des filiales de la BRED ;

→ met en œuvre les couvertures de risque de taux et intervient dans la gestion opérationnelle du risque de taux des filiales, à leur demande ;

→ pilote la tarification globale de la banque en coordination avec la Direction d'exploitation ; produit et analyse la marge d'intérêt ;

→ coordonne la relation avec GAP BPCE et produit les indicateurs financiers Groupe BPCE de liquidité et de taux ainsi que les indicateurs réglementaires ALM ;

→ participe à l'élaboration des prévisions budgétaires sur la BRED ;

→ met en place les outils financiers nécessaires à la titrisation des créances et assume la responsabilité des opérations de titrisation ;

→ apporte une assistance au réseau sur les dérogations en termes de tarification de taux à la fois sur les crédits et les ressources.

Dans le cadre de sa mission de gestion des équilibres financiers et du système de limites ALM auquel elle est soumise, la DGF est responsable de l'engagement (pour ce qui concerne la BRED) et du suivi (pour ce qui concerne la BRED et ses filiales) des opérations financières logées dans les compartiments suivants :

→ gestion de bilan : recouvrant les opérations de refinancement de la BRED, les prêts aux filiales ainsi que les opérations réalisées dans le but d'assurer la couverture à long terme des résultats du groupe et notamment la préservation des revenus globaux ;

→ gestion des réserves de liquidité et *collateral management* : recouvrant tous les collatéraux susceptibles d'être utilisés à des fins de gestion opérationnelle de la liquidité et de la solvabilité du groupe ;

→ placements moyen-long terme : recouvrant le remplacement des excédents de ressources stables sur des supports d'investissement majoritairement à revenus récurrents avec une intention de détention à moyen ou long terme ;

→ portefeuille de négociation : recouvrant les opérations complétant la gestion ALM et visant à optimiser le résultat de la banque, répondant à des critères de liquidité et pouvant être suivis en VaR (dans le cadre des orientations stratégiques de la BRED, l'utilisation de ce compartiment par la DGF est restreinte).

Rôle de la Direction des Risques (DR)

La DR assure le contrôle de deuxième niveau de l'activité de gestion financière en matière de risques financiers et de risques opérationnels. Elle veille à la réalité et à la pertinence des contrôles de premier niveau ainsi qu'à la fiabilisation des processus générateurs de risque. Ces principales fonctions à ce titre sont les suivantes :

→ surveillance de la définition des normes et méthodes de contrôle de premier niveau par la DGF ;

→ validation du dispositif de suivi des risques, contrôle de la fiabilité des paramètres utilisés et des mesures employées ;

→ contrôle a posteriori de la bonne application des normes et méthodes de contrôle, de modélisation et de mesure suscitées ainsi que des décisions sur les risques financiers approuvées dans les comités concernés ;

→ définition et mise en œuvre d'un contrôle de deuxième niveau des travaux de la DGF ;

→ surveillance de l'évolution des risques structurels de bilan de la banque et du respect des limites ALM ;

→ contrôle de la production des reportings de suivi des risques de bilan ;

→ surveillance des risques de marché et du respect des limites propres aux placements moyen-long terme et au portefeuille de négociation ;

→ production de reportages de synthèse et alerte de l'organe exécutif ou de l'organe délibérant en cas de besoin ;

→ suivi de la mise en œuvre des mesures correctives et de la résolution des dépassements.

Rôle des directions Groupe BPCE

Ces missions sont menées en lien avec la Direction finances Groupe BPCE et la Direction des risques Groupe BPCE, qui ont la charge de définir et valider :

→ les conventions ALM (lois d'écoulement en particulier) ;

→ les indicateurs de suivi, les règles et périodicité de reporting ;

→ les conventions et processus de remontée d'informations, les normes de contrôle portant sur la fiabilité des systèmes d'évaluation, sur les procédures de fixation des limites et de gestion des dépassements, sur le suivi des plans d'action ;

→ le modèle retenu pour l'évaluation des besoins de fonds propres économiques du Groupe BPCE concernant les risques structurels de bilan.

RISQUES DE BILAN

Le référentiel ALM BPCE et le référentiel risque ALM BPCE définissent le dispositif d'encadrement et de gestion. Ils réunissent l'ensemble des hypothèses, règles de modélisation, conventions, scénarios permettant de produire les indicateurs de risques ainsi que les actions de contrôle à mettre en œuvre. Ces normes sont définies par le Comité GAP Groupe BPCE (référentiel ALM) et le Comité normes et méthodes Groupe BPCE (référentiel risques ALM). Le dispositif défini au niveau Groupe BPCE est complété en fonction des spécificités du Groupe BRED, notamment en ce qui concerne les limites applicables aux filiales ou la prise en compte des activités de marché.

3.2. Dispositif de mesure et de suivi des risques de bilan

Outil et reporting QRM

La mesure des risques de bilan BRED BP s'appuie sur un outil Groupe dénommé « QRM ». Le bilan du Groupe BRED est alimenté trimestriellement par la DGF dans l'outil qui produit en retour des indicateurs de mesure, dont :

- les impasses statiques de liquidité, qui mesurent l'écoulement du bilan en situation en run-off sous différentes hypothèses (sur la cessibilité des titres détenus, par exemple). Ces impasses permettent le calcul du ratio d'observation ;
- les impasses statiques de taux, qui mesurent l'écoulement du bilan ventilé par taux d'indexation. L'impasse de taux fixé permet le calcul de l'indicateur de sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) du bilan à un choc de taux de 2% (dit indicateur « Bâle II ») ;
- les impasses dynamiques en situation de stress de liquidité, qui mesurent l'autonomie de la banque dans différentes situations de crises de liquidité ;
- la sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI) à des chocs de taux, qui mesure l'impact sur la MNI prévisionnelle d'une variation de la courbe des taux (chocs homothétiques des courbes de taux de +/- 1%, pentification, aplatissement).

Ces indicateurs sont soumis à limites ; la valeur des indicateurs et l'état de consommation sont consolidés dans un reporting trimestriel normalisé par BPCE. Ce reporting est transmis par la DGF à la Direction financière BPCE après validation de la Direction des risques BRED. Le ratio d'observation et l'indicateur Bâle II permettent également de définir les critères d'incidents significatifs au sens de l'article 17 ter du règlement CRBF 97-02.

Outil SIRCO Risques

L'outil SIRCO Risques ALM est l'informationnel dédié à la filière risque pour les mesures de risques ALM. Il est alimenté par la Direction des risques BRED à partir de fichiers intermédiaires de calcul de QRM et recalcule les indicateurs de risques à partir de ces données. L'outil permet ainsi un calcul contradictoire des indicateurs de risques ALM. Il offre en outre certaines fonctionnalités d'analyse complémentaire, comme le suivi de l'évolution des indicateurs.

En complément de cette alimentation, la Direction des risques BRED transmet à la Direction des risques Groupe BPCE un reporting dédié faisant notamment état de la consommation des limites.

Déclinaison au niveau des filiales

La mesure de risques présentée dans les reportings BPCE est agrégée au niveau du Groupe BRED. Une déclinaison des indicateurs de mesure par filiale est réalisée par la DGF. Cette déclinaison est réalisée à partir des données alimentées dans QRM. Sont ainsi reproduites pour les filiales du Groupe BRED les impasses statiques de taux et de liquidité, les mesures de sensibilité de la marge d'intérêt à un choc de taux, les impasses de liquidité en situation de stress. Ces indicateurs sont calculés avec les conventions définies au niveau du Groupe BPCE ; ils font l'objet de reportings dédiés transmis aux filiales concernées. Les limites applicables à chaque filiale sont validées par leurs organes délibérants.

Indicateurs complémentaires de suivi

En complément des indicateurs Groupe BPCE définis ci-avant, la BRED s'appuie sur une mesure interne du risque de taux. Cette dernière permet notamment la décomposition du risque de taux par entité de gestion au sein du Groupe BRED. Des impasses de liquidité sont également calculées mensuellement dans l'outil dénommé Consult. Les indicateurs réglementaires de liquidité (ratio de liquidité, états info liq) fournissent également une appréciation du risque de liquidité.

Communication aux organes exécutifs et délibérants

Le Directeur Général préside le Comité financier stratégique, le Comité des marchés financiers et le COTAP. Les éventuels dépassements de limites font l'objet de communication par la Direction des risques à la Direction générale. Les risques de bilan ont fait l'objet de présentations régulières au Conseil d'administration par la Direction financière et la Direction des risques ainsi qu'au Comité d'audit par la Direction des risques (DR).

3.3. Dispositif de contrôle permanent des risques de bilan

Afin de sécuriser la surveillance des risques de bilan, assurée au premier niveau par la DGF et au second niveau par la DR, les directions ont mis en place des contrôles de premier et de deuxième niveau.

La production des indicateurs ALM fait l'objet de différents contrôles tout au long de la chaîne de production afin de s'assurer qu'il n'y a pas de pertes d'information dans le processus et que les données sont bien cadrées avec le bilan comptable. Les éventuels écarts et rejets sont identifiés puis soit

justifiés soit retraités. L'évolution des indicateurs doit être expliquée par l'évolution du bilan. Ces éléments sont formalisés par des états de contrôle de premier niveau revus par la DR en amont de la production des reportings. De la même manière, la validité des éventuels retraitements effectués par la DGF en aval de QRM est également revue par la DR.

La DR BRED contrôle également le déploiement des méthodologies définies au niveau du Groupe BPCE, la mise en œuvre des décisions prises dans les comités BRED et le respect des orientations données par l'organe exécutif. Enfin, la DR BRED contrôle le respect des limites ALM et des produits autorisés.

3.4. Statistiques d'exposition aux risques de bilan

Sensibilité de la marge d'intérêts du Groupe BRED Banque Populaire à l'évolution des taux

Impact en millions d'euros sur la marge d'intérêts (hors Salle des marchés)	Scénario de baisse des taux de 1 %		Scénario de hausse des taux de 1 %	
	2013	2014	2013	2014
<i>Au 31 décembre 2012</i>				
Sensibilité Groupe BRED à l'Eonia sur portefeuille en stock	-1	-15	1	15
Sensibilité sur les productions futures de prêts :				
à l'Eonia	0,9	11,7	-0,9	-11,7
aux taux à long terme	-0,9	-11,7	0,9	11,7
Sensibilité aux remboursements anticipés, renégociations et déchéances du terme	-1,5	-4,5	1,5	4,5
Sensibilité globale à l'Eonia	-0,1	-3,3	0,1	3,3
Sensibilité globale aux taux à long terme	-2,4	-16,2	2,4	16,2

La sensibilité de la marge aux taux longs résulte du développement du portefeuille de crédits à long terme. Ainsi, en cas d'augmentation des taux longs d'un point, la marge d'intérêts augmentera de 0,9 M€ en 2013.

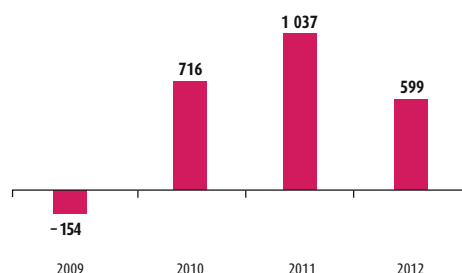
L'exposition de la banque à une hausse des taux courts est passée de +2,2 M€ pour l'année 2012 à +0,1 M€ en cas de hausse pour l'année 2013.

Le solde structurel de trésorerie du Groupe BRED Banque populaire, qui était devenu déficitaire en 2008 et en 2009, s'est rétabli depuis. Ce solde positif (+0,6 Md€) a néanmoins reculé cette année en raison d'une croissance des emplois (+0,5 Md€) plus forte que celle des ressources (+0,2 Md€) [fig. 27].

■ fig. 27

Évolution du solde structurel de trésorerie du Groupe Bred Banque Populaire

En millions d'euros



Risques opérationnels

4.1. Principes de gestion des risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels est de la responsabilité des directions opérationnelles qui suivent en permanence l'évolution des risques inhérents à leur activité, les indicateurs d'activité et d'incidents et prennent les mesures correctrices immédiates, dans le cadre d'un dispositif piloté par la Direction des risques opérationnels de la BRED.

La politique de gestion du risque opérationnel appliquée à la BRED et à ses filiales s'appuie sur les normes et méthodes définies par la Direction des risques Groupe BPCE. Elle s'appuie également sur la charte des risques Groupe BPCE et la charte du contrôle interne Groupe BPCE.

Pilotage de la Direction des risques opérationnels

Au sein du Groupe BRED, le dispositif est piloté par la Direction des risques opérationnels et est relayé par des correspondants présents sur l'ensemble du périmètre de la BRED et de ses filiales.

La Direction des Risques Opérationnels (DRO) de la BRED a en charge :

- la surveillance permanente du risque opérationnel qui s'organise autour de l'identification, l'évaluation et le suivi des plans d'actions ;
- la coordination du dispositif de contrôle permanent de deuxième niveau des risques opérationnels ;
- le suivi des risques à piloter de l'établissement organisés sous la forme de huit grandes familles de risques opérationnels majeurs et/ou occurrence dont la fraude interne/externe.

Pour assurer sa mission, la DRO s'appuie sur des correspondants risques opérationnels désignés au sein des directions opérationnelles de la BRED ainsi que sur des contrôleurs permanents de second niveau décentralisés. Ces contrôleurs sont hiérarchiquement rattachés aux directeurs opérationnels mais animés fonctionnellement par la Direction des risques opérationnels. Le lien fort d'autorité fonctionnelle des contrôleurs permanents à la DRO permet d'exercer une veille et une formation métier continue afin d'améliorer les différents dispositifs en place ainsi que de garantir un déploiement homogène du dispositif de maîtrise des risques opérationnels.

Sécurité informatique

Au sein du Groupe BRED, le RSSI est rattaché à la Direction de la sécurité bancaire et de la veille stratégique, supervisée par le secrétariat général. Les acteurs de la politique de sécurité des systèmes d'information, leurs droits, devoirs et missions sont décrits dans la directive sur la sécurité du système d'information.

La fonction sécurité du système d'information (SSI) Groupe BRED dispose de 2,5 ETP et d'un budget de prestations externes pour diligenter des missions d'audit.

Le RSSI préside le Comité de Sécurité du Système d'Information (CoSSI) ; ce dernier s'est réuni trois fois en 2012. Le RSSI participe par ailleurs aux comités informatique, logistique, de coordination des fonctions de contrôle, des contrôles filiales, des fraudes, de conformité, des contrôleurs permanents. La participation à ces diverses instances lui confère une vision transverse de la sécurité du système d'information et lui permet d'intervenir en amont des évolutions du Système d'Information (SI) de la BRED Banque Populaire.

Le Groupe BPCE a élaboré une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information Groupe (PSSI-G). Cette politique définit les principes directeurs en matière de protection des systèmes d'information et précise les dispositions à respecter d'une part, par l'ensemble des établissements du groupe en France et à l'étranger et, d'autre part, au travers de conventions, par toute entité tierce dès lors qu'elle accède aux SI d'un ou plusieurs établissements du groupe. Cette politique est composée d'une charte SSI Groupe, complétée de 373 règles de sécurité classées en 18 thématiques et d'un document d'instructions organisationnelles. La PSSI-G constitue un socle minimum auquel chaque établissement doit se conformer. À ce titre, la BRED a mis en place en septembre 2011 une charte SSI locale déclinant la Charte SSI Groupe. Cette charte SSI s'applique à la BRED, aux filiales de la BRED Banque Populaire, ainsi qu'à toute entité tierce, par le biais de conventions, dès lors qu'elle se connecte aux SI de la BRED. À cette charte SSI se rattachent les 373 règles de sécurité issues de la PSSI-G.

Plan de continuité d'activité

Le RPCA Banque anime les correspondants PCA des filières identifiées comme essentielles à la continuité d'activité. Le déploiement de solutions de continuité est instruit dans les filières métiers et les données stockées sur un serveur partagé, dont l'accès est limité aux correspondants PCA et à leurs suppléants.

4.2. Dispositif de mesure et de suivi des risques opérationnels

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel de la BRED intègre la méthode standard utilisée par le Groupe BPCE pour le calcul des exigences en fonds propres. Ce système est décliné en interne sous forme de procédures internes régulièrement mises à jour par la DRO.

Désormais totalement intégrés à la mise à jour des plans de contrôle de deuxième niveau et à la cotation des risques cartographiés, les indicateurs de risques opérationnels sont centralisés et analysés mensuellement par la DRO.

Cartographie de risques opérationnels

La cartographie des risques opérationnels est intégrée à l'outil Groupe BPCE, dénommé PARO. Les risques et cotations sont déterminés à dire d'experts et servent de base à l'élaboration des plans de contrôle annuels et au suivi des plans d'actions opérationnels. Réunis sous forme de « grands risques à piloter », les risques cartographiés font régulièrement l'objet de contrôles de cohérence (rapport avec les indicateurs de risque et résultats des contrôles permanents) et donnent lieu, si besoin, à des groupes de travail transversaux destinés à organiser, sur une problématique donnée, des actions correctives ou préventives.

Collecte des pertes et incidents

La collecte des incidents et pertes, via la saisie dans l'outil PARO, est effectuée par des correspondants ou contrôleurs permanents de risque opérationnel. Les saisies sont validées par la Direction des risques opérationnels qui assure, en lien étroit avec les équipes de la BPCE, la formation et l'information des correspondants locaux.

Suivi des fraudes

Un Comité de coordination du contrôle des fraudes a été institué en fin d'année 2011. La DRO en assure le secrétariat. Ce comité est en charge du suivi des risques de fraude interne et de fraude externe. Il réalise la revue des risques de fraude (cartographie), la mise en commun des synthèses quantitatives et qualitatives sur les risques de fraude élaborées par les participants et le suivi des plans d'action des opérationnels. Il produit régulièrement une synthèse générale pour information du Comité de coordination des fonctions de contrôle de la BRED.

Suivi de la sécurité informatique

La PSSI-G et la PSSI de la BRED font l'objet d'une révision annuelle, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. Ainsi, en 2012, 39 règles au sein de

12 thématiques ont été revues, 5 ont été ajoutées, 2 supprimées et 1 nouvelle thématique a été créée.

Les missions déjà engagées pour l'évaluation de la sécurité Internet se sont poursuivies. La recherche efficace d'informations lors d'incidents et/ou de fraudes sur les sites Internet a fait l'objet d'actions spécifiques. La surveillance et les protections déployées par le RSSI sur les systèmes de banque en ligne ont permis de maîtriser les risques.

Reportings et communication aux organes exécutifs et délibérants

La gouvernance est informée, via les présentations en comités dédiés (Conseil d'administration, Comité d'audit, Comité de coordination des fonctions de contrôle, Comité conformité et risques opérationnels), des principaux éléments de suivi du dispositif des risques opérationnels.

La Direction des risques opérationnels diffuse en outre un rapport trimestriel d'activités dans lequel elle rend compte de l'activité de contrôle et de mesure des risques opérationnels de la BRED et de ses filiales.

Les dispositifs d'alerte

La procédure relative aux incidents significatifs de l'article 17 ter du règlement 97-02 du CRBF a été mise en place en 2009 selon les critères définis par la BPCE et actualisée en juillet 2010. Les critères d'incident significatif ont été actualisés et présentés au Conseil d'administration de la BRED en mars 2012. Cette procédure s'applique à l'ensemble des risques.

4.3. Dispositif de contrôle permanent des risques opérationnels

Le dispositif de contrôle permanent des risques opérationnels repose sur deux niveaux distincts.

Contrôles des risques opérationnels de premier niveau

Les contrôles de premier niveau sont effectués par les responsables opérationnels de chaque direction de la BRED ou entité filiale. Formalisés sous forme de tableau ou de référentiels de premier niveau, le dispositif s'est au fil du temps doté de moyens méthodologiques homogènes :

- auto-évaluations des responsables sur les risques opérationnels de leurs activités ;
- procédures écrites (avec une évaluation annuelle par le contrôle de second niveau du taux de couverture des activités opérationnelles) ;
- déclarations des pertes et incidents.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Contrôles des risques opérationnels de second niveau

Le contrôle des risques opérationnels repose sur les plans de contrôle annuels déroulés par des contrôleurs permanents présents au sein des directions de la banque et des filiales du Groupe BRED. Une organisation spécifique couvre les directions d'exploitation Métropole et Outre-mer et la banque à distance avec des plans de contrôle bâtis par la DRO qui couvrent à la fois les risques opérationnels et certains risques de non-conformité. En charge de la coordination et de l'évaluation des contrôles sur risques opérationnels, la DRO a fourni des outils méthodologiques qui permettent progressivement d'homogénéiser les méthodes de contrôle.

Accompagnés dans leur démarche de contrôle, les contrôleurs de deuxième niveau organisent leur plan annuel, selon les directions ou filiales, vers la couverture de processus, activités opérationnelles ou encore de services dont les risques sont cartographiés. Un suivi et un contrôle régulier des indicateurs de risque (pertes et incidents) permettent en outre une adaptation régulière des plans d'action aux éventuelles alertes et enjeux opérationnels.

Les contrôles RSSI

Douze sites Internet, deux intrusions sur le réseau interne et deux applications smartphone du Groupe BRED ont été contrôlées en 2012. Les tests d'intrusion ont fait l'objet d'une présentation en COSSI.

Des plans d'actions ont été engagés sur le réseau interne et les plateformes de gestion des flux. Les niveaux de sécurité des autres sites ne nécessitaient pas de contre-audits immédiats. Des audits de surveillance et de vérification seront planifiés en 2013.

En 2012, les missions du contrôle permanent sur le système d'information ont principalement portées sur :

- les habilitations pour la saisie des opérations extra-comptables et les justifications ;
- l'archivage dans le référentiel de sécurité des chèques ;
- la surveillance du trafic Internet ;
- la revue des analyses de risques pour la salle de marchés ;
- la revue des accès aux salles informatiques de la Rapée et de Créteil ;
- la revue du bon fonctionnement des anti-virus et de la mise à jour de la base de signature ;
- la revue du déploiement des correctifs de sécurité.

Les contrôles PCA

Le RPCA Banque a mis en place un plan de contrôle de premier niveau, adressé aux contrôleurs et/ou correspondants PCA des filiales métiers dites « essentielles à la continuité ». Ce plan de contrôle, composé de quatre volets, englobe les points sensibles du PCA :

- la mise à jour des procédures métiers ;
- l'identification des sous-traitants et des solutions de continuité des activités déportées ;
- la gestion de la polyvalence des équipes ;
- la mise en œuvre des replis.

Ce plan de contrôle a été diffusé en Métropole ainsi que dans les filiales étrangères. Une version spécifique est développée pour l'Outre-mer, intégrant les filiales locales, ainsi que pour les directions support.

Le contrôle de deuxième niveau est réalisé par l'organe central BPCE, sous forme de questionnaire à l'attention des RPCA des Banques du groupe.

4.4. Statistiques d'exposition aux risques opérationnels

S'agissant des principaux risques opérationnels identifiés en 2012, l'état COREP du 31/12/2012 présente un total de pertes et provisions de l'ordre de 3 921 K€ et de 13 138 sinistres. Par rapport aux exercices précédents, la tendance baissière déjà observée entre 2010 et 2011 est confirmée cette année.

Parmi les risques opérationnels les plus significatifs pour notre établissement, on soulignera le risque de fraude externe. Il représente 61 % du montant total des pertes de la BRED et une légère baisse par rapport à 2011. La fraude monétaire représente elle-même 70 % du total des fraudes externes ce qui, entre 2011 et 2012, reste stable.

Les erreurs de saisies ou omissions et retards de traitement représentent le deuxième pôle de sinistralité avec 26 % du montant total des pertes. Sont ici concernées les incidents liés au processus de crédit, à la gestion contentieuse et au traitement des moyens de paiement. Par rapport à 2011, nous enregistrons pour cette catégorie une baisse du poids de la sinistralité.

5

Risques de non-conformité

5.1. Le dispositif de conformité

Chaque direction opérationnelle est responsable de la gestion des risques de non-conformité inhérents à son domaine d'activité et aux contrôles de premier niveau. Elle s'appuie sur une veille réglementaire spécifique à son métier, diffusée sous forme de circulaires par les services compétents de BPCE.

Les Directions de marchés, avec l'appui de la Direction juridique, prennent en compte l'ensemble des contraintes réglementaires dans les développements mis en œuvre pour la création de nouveaux produits ou l'évolution des processus existants.

Les risques de non-conformité sont gérés par deux directions : la Direction de la conformité et la Direction de la conformité des services d'investissements.

En vertu de l'article 2 du règlement CRBF modifié, ces deux directions s'assurent également du respect au sein des filiales du Groupe BRED des diligences relatives aux risques de non-conformité, au regard de leurs activités, de leur localisation et des exigences réglementaires auxquelles elles sont tenues.

5.1.1. Direction de la conformité

Mission

La Direction de la conformité participe au contrôle permanent du Groupe BRED. Elle est organisée en « filière », entendue comme l'ensemble des fonctions telles que définies dans sa charte.

La Direction de la conformité, dont le responsable est déclaré auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, assure une fonction de contrôle permanent de second niveau.

La Direction de la conformité a pour objectifs :

→ de prévenir le risque de non-conformité tel que défini à l'article 4 du règlement 97-02 du CRBF, comme « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou déontologiques

ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant » ;

→ de préserver l'image et la réputation du Groupe BRED auprès de ses clients, ses collaborateurs et partenaires.

Dans ce cadre, la Direction de la conformité conduit toute action de nature à renforcer la conformité des opérations réalisées au sein du Groupe BRED, dans le respect constant de l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses partenaires.

La Direction de la conformité est chargée de s'assurer de la cohérence et de l'efficacité de l'ensemble du contrôle de conformité, sachant que chaque filiale du groupe et chaque filière opérationnelle ou de contrôle de la maison mère restent responsables de la conformité de ses activités et de ses opérations.

La Direction de la conformité est l'interlocutrice privilégiée de TRACFIN, de la CNIL et de la DGCCRF.

Organisation

La Direction de la conformité est dotée d'un **Pôle conformité bancaire**, chargé de veiller au respect de la réglementation et des normes déontologiques sur les nouveaux produits ou processus, sur la conformité de la communication et de la publicité destinées à la clientèle ainsi que sur les prestations de services externalisées considérées comme essentielles.

La Direction de la conformité dispose également d'un **Pôle lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB-FT)**, qui est en charge du dispositif de vigilance de la maison mère et de la supervision du dispositif LAB-FT existant dans chacune des filiales du groupe, dont l'organisation et l'efficacité relèvent en termes de responsabilité du directeur général de la filiale considérée.

Ce pôle est doté d'un outil de détection des opérations clients apparaissant comme atypiques au regard du « profil client » et du fonctionnement attendu de son compte, susceptibles de rentrer dans le champ déclaratif TRACFIN tel que défini par les textes de transposition en droit français de la 3^e Directive européenne en matière de LAB-FT.

Le pôle LAB-FT dispose également de l'applicatif Fircosoft, qui surveille la base clients et les flux pouvant concerner des personnes ou entités visées par la lutte contre le terrorisme ou réglementairement soumises à gel des avoirs ou embargo.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Les filiales françaises et étrangères disposent également de l'applicatif Fircosoft et d'un outil informatique ou de requête permettant d'identifier les opérations potentiellement suspectes en termes de LAB-FT.

La Direction de la conformité comporte également une **cellule fraude interne** et une **cellule prévention des fraudes externes** relatives à la fraude identitaire et aux remises de chèques falsifiés ou détournés.

5.1.2. Direction de la Conformité des Services d'Investissement (DCSI)

Mission

La Direction de la conformité des services d'investissement est chargée du respect de la déontologie financière par les collaborateurs et par la banque pour toutes ses activités de prestataire de services d'investissement (PSI).

À ce titre, elle veille au respect des règles portant sur l'exercice des services d'investissement visés par le Code monétaire et financier et le règlement général de l'AMF et sur les obligations spécifiques de l'établissement en qualité de teneur de comptes conservateur et d'émetteur. Les agréments exercés par la BRED portent sur la réception, la transmission d'ordres et l'exécution pour compte de tiers, la négociation pour compte propre, la gestion de portefeuille, la prise ferme, les placements garantis et non garantis et le conseil en investissement.

Organisation

La Direction de la conformité des services d'investissement exerce son activité sur les deux grands secteurs commerciaux de la banque :

- celui des clientèles des réseaux (Directions de l'exploitation et Direction des grands comptes et de l'international) ;
- celui des clients et contreparties de la Direction des marchés de capitaux, ainsi que sur les opérations pour compte propre effectuées par la Salle des marchés et celles de la Gestion financière.

Elle délègue, par des procédures faisant partie de son recueil officiel, consultable par tous les collaborateurs, une partie de ses missions à certains contrôleurs permanents d'autres directions spécialisées, principalement la Direction de la production des services financiers.

5.2. Organisation du contrôle

5.2.1. Direction de la conformité

La Direction de la conformité dispose d'une cartographie des risques de non-conformité lui permettant :

- d'orienter ses actions sur les domaines d'activité particulièrement sensibles au regard des exigences réglementaires et déontologiques ;
- de formaliser ou d'impulser des plans de contrôle adaptés aux activités de la banque et de ses filiales, en relation avec la Direction des risques et le Comité de coordination des contrôles filiales.

Pôle conformité bancaire et assurance

La surveillance et l'accompagnement s'exercent en amont du déploiement des nouveaux processus ou de la mise en gamme de nouveaux produits et donnent lieu à une validation (sans réserve ou sous condition préalable) par le Comité nouveaux produits/process, présidé par le directeur de la conformité. Ce comité est constitué du responsable du Pôle conformité bancaire et assurance, du RCSI, du RSSI et du responsable des risques opérationnels rattaché à la Direction des risques. Il a pour périmètre la BRED et les filiales pour lesquelles la Direction de la conformité intervient par délégation.

Le Pôle conformité bancaire et assurance opère également des contrôles sur les dispositions à caractère réglementaire intégrées dans les contrats de services passés avec les « prestataires de services externalisés essentiels ».

Département lutte contre la délinquance financière

Le Pôle lutte contre le blanchiment a pour mission de signaler à TRACFIN les mouvements financiers susceptibles de relever d'une opération de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

À ce titre, le pôle engage des contrôles sur les comptes à l'appui des demandes d'enquête adressées par les chargés de clientèle en fonction du résultat des analyses assurées par ces derniers sur les opérations atypiques identifiées par l'outil de détection. Ces analyses donnent lieu à des contrôles de deuxième niveau pris en charge par les responsables des opérations placés sous la responsabilité fonctionnelle de la Direction des risques et selon une méthodologie relevant du Pôle lutte contre le blanchiment. Un suivi de ces traitements est effectué par le département délinquance financière de la Direction de la conformité, qui assure également des contrôles qualitatifs par sondage, ces contrôles donnant lieu, si nécessaire, à des actions de formation et de sensibilisation des collaborateurs concernés.

5.2.2. Direction de la Conformité des Services d'Investissement (DCSI)

Le RCSI assure en continu une veille réglementaire, et, dans ce domaine, l'année 2012 a été marquée par la poursuite des rapprochements de doctrine et de contrôle entre l'AMF et l'ACP, principalement orientés vers la protection des investisseurs en matière d'instruments financiers et d'assurance-vie, et par l'implémentation de nombreuses procédures ou outils réglementaires pour les activités de marchés. Ceci est dû au contexte de renforcement des directives réglementaires notamment de l'ESMA (*European Securities and Markets Authority*).

L'AMF effectue en effet des inspections périodiques dont le déroulé s'étend sur quasiment un an compte tenu des échanges et de la forme juridique de l'ensemble de ses procédures. Elle surveille l'activité de contrôle RCSI chaque année grâce aux deux rapports institutionnels annuels. Mais sa spécificité est de suivre aussi au quotidien certains points clés de notre activité de contrôle, par exemple les états des abus de marché potentiels et surtout, via les déclarations RDT (reporting des transactions), quasiment toutes les opérations de notre Salle des marchés.

Pour les filiales disposant d'un agrément AMF, la DCSI a rédigé une procédure spécifique qui leur est dédiée. Elle prévoit une remontée d'informations que le RCSI contrôle. Il effectue une veille réglementaire centrée sur leur domaine spécifique, essentiellement pour Promepar Gestion, qui est une société de gestion de portefeuille et qui dispose d'un RCCI dont la carte professionnelle est accordée directement par l'AMF.

Les contrôles du RCSI doivent donc fournir à l'AMF, mais aussi à la Direction générale et au Conseil d'administration de la BRED, l'assurance d'une couverture adéquate des risques liés aux services d'investissement.

5.3. Faits marquants 2012

5.3.1. Direction de la conformité

Pôle conformité bancaire et assurance

Sur l'exercice 2012, des actions de contrôle ont été menées par le Pôle conformité bancaire et assurance pour s'assurer que les différentes directions avaient bien pris en compte dans leurs processus et/ou produits les dernières évolutions réglementaires, notamment celles relatives à la protection des clients.

Concernant les filiales françaises soumises au règlement 97-02, le pôle, dans son rôle de superviseur, s'est assuré de la saisine de la conformité sur les nouveaux produits et services, des déclarations CNIL et du respect de la tarification réglementée.

Ces contrôles n'ont pas mis en évidence de carence ou dysfonctionnement majeur sur la maison mère et les filiales concernées.

Département lutte contre la délinquance financière

En 2012, le Pôle lutte contre le blanchiment des capitaux a poursuivi la déclinaison opérationnelle des incidences réglementaires induites par la transposition en droit français de la 3^e Directive européenne LAB-FT :

→ actualisation et enrichissement de la classification des risques LAB-FT, qui constitue le socle du dispositif de vigilance dont la banque doit se doter en fonction des typologies de sa clientèle, de ses implantations, des activités et produits/services qu'elle commercialise ;

→ implémentation du score de vigilance client dans les règles de filtrage de l'outil de détection LAB-FT conformément à l'approche par les risques consacrée par la 3^e Directive ;

→ poursuite des actions de complétude des dossiers réglementaires clients avec numérisation et conservation en GED des justificatifs ad hoc recueillis ;

→ accompagnement des filiales sur la déclinaison appropriée de ces travaux au regard de leur spécificité avec reportages réguliers au Comité de coordination des contrôles filiales.

Concernant la qualité de la prise en charge des alertes LAB-FT, les contrôles opérés en direct par le pôle ou délégués à des contrôleurs permanents ont mis en évidence une satisfaisante appropriation de l'outil de filtrage LAB-FT par les exploitants avec des marges de progrès portant essentiellement sur l'actualisation de la connaissance client.

Concernant les filiales françaises et étrangères, la Direction de la conformité a renforcé sur 2012 sa supervision sur le respect d'un « dispositif socle » s'imposant à l'ensemble du groupe en matière de LAB-FT et ce conformément à la « charte de contrôle permanent du Groupe BRED » actualisée en février 2012 quant à sa déclinaison « maîtrise consolidée des risques de non-conformité ».

La composante prévention des fraudes externes du département lutte contre la délinquance financière

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

a enrichi son dispositif de surveillance, de même que la cellule fraudes internes, qui a développé de nouvelles requêtes permettant d'identifier et/ou de préserver la Banque et ses clients d'éventuels agissements frauduleux.

5.3.2. Direction de la Conformité des Services d'Investissement (DCSI)

Les chantiers d'optimisation des outils initiés par le RCSI se sont activement poursuivis en 2012. Pour les tests réglementaires d'appropriation et d'adéquation MIF des personnes physiques et morales, de nouvelles normes de conformité sont parues fin 2012 via le recueil des lignes directrices de l'ESMA en octobre et l'annonce de positions-recommandations concomitantes de l'AMF et de l'ACP. Elles portent sur la qualité et la traçabilité du recueil des informations du client, ceci avant tout conseil en investissement ou souscription de contrat d'assurance-vie. Une nouvelle version du questionnaire « Entretien Placement Assurance (EPA) » devra ainsi être mise en place pour octobre 2013.

Pour les activités de marché, compte tenu de l'orientation stratégique marquée vers les activités de clientèle, le RCSI a provoqué la mise en place d'un système élaboré d'alerte et de contrôle, utilisé par tous les acteurs majeurs de la place – « Actimize » – dont l'implémentation se poursuivra début 2013.

Pour le RCSI en direct, a été développé un instrument autonome de requête, dit Holmes, dont la première version est pleinement opérationnelle.

Clientèle et opérations des réseaux

Pour l'exercice 2012, plus de quarante rapports de contrôles ont été effectués autour de 18 thèmes croisant le respect des prescriptions AMF avec l'ensemble des 32 procédures du RCSI. Une vigilance particulière a été portée à la commercialisation des produits et services financiers, dans le cadre MIF du conseil en investissement, notamment en créant, dès le début 2012, un recueil spécifique qui les répertorie avec une traçabilité de la validation du RSCI, des accords des comités formels BRED ou du Groupe BPCE, des conventions et de tous les documents, supports d'information, destinés aux clients ou aux conseillers commerciaux.

Le contrôle spécifique de certains produits qualifiés de complexes au sens de l'AMF a été systématisé au travers du diagnostic « Entretien Placements et Assurance » qui se fonde sur l'appréciation de la situation financière du client (BRED et autres

banques), de sa connaissance de la matière financière et de ses objectifs en matière d'investissement.

Le pourcentage de réalisation des EPA est suivi par des indicateurs hebdomadaires et fait l'objet de contrôle de premier et de second niveau. Dans ce cadre, la DCSI a effectué des formations dans les régions pour sensibiliser les commerciaux. Ce dispositif est complété par un message d'alerte dès l'entrée dans les applicatifs de souscriptions invitant les collaborateurs à la réalisation d'un EPA.

Clientèle et opérations de la Salle des marchés

Sur l'année 2012, une trentaine de rapports de contrôles ont été réalisés sur les activités de marché, principalement centrés sur l'étude des marges faites par le pôle clientèle de la Direction des marchés de capitaux sur ses activités d'intermédiation et de produits et placements structurés. Pour les opérations pour compte propre, la surveillance de certains compartiments, qui enregistrent des opérations sur des instruments financiers cotés, a été privilégiée. Un accès sécurisé permanent à la Salle des marchés a fait également l'objet d'un contrôle assurant ainsi le respect des barrières à l'information.

Les contrôles délégués, principalement à la Direction de la production et des services financiers, ont été efficaces. Au total, une cinquantaine de rapports de contrôle de cette direction se sont ajoutés à ceux du RCSI, sans préconisation significative au-delà du signalement de points d'amélioration qualitatifs.

En décembre 2012, le RCSI a dû compléter sa cartographie des risques de non-conformité sur les services d'investissement et renforcer son plan de contrôle quantitativement et qualitativement. En effet, l'AMF a refondu son questionnaire RCSI annuel institutionnel, en augmentant son champ d'investigation et en exigeant beaucoup plus de détails chiffrés, notamment sur les activités de marché. Cela se traduira par des contrôles obligatoires supplémentaires ciblés. La fonction de « responsable de la vérification de la conformité » et toutes ses exigences a vu aussi ses missions et responsabilités redéfinies et précisées formellement au niveau européen par l'ESMA. L'AMF a aussitôt appliqué l'ensemble de ces orientations au travers de sa position 2012-17 de fin novembre 2012 à caractère réglementaire.

4

RAPPORT D'ACTIVITÉ

70
RAPPORT D'ACTIVITÉ

77
ANNEXES AU
RAPPORT D'ACTIVITÉ

77
Évolution de l'activité

78
Capitaux propres
et ratios prudentiels

80
Présentation analytique
des résultats

83
L'activité de la
BRED Banque Populaire et
de nos principales filiales

93
Évolution du portefeuille
de participations de la
BRED Banque Populaire

Environnement économique

La zone euro a été en 2012 au centre des préoccupations économiques de la planète, même si deux périodes restent à distinguer : avant et après le 26 juillet, date de la contribution décisive de la Banque Centrale Européenne à la sauvegarde de l'intégrité de la zone euro.

Menacée d'implosion par un effet domino et marquée par les développements de la crise des dettes souveraines, l'Europe est ainsi devenue la principale menace de dérive déflationniste pour l'activité mondiale, qui a davantage ralenti qu'en 2011. La zone euro s'est enfoncée en récession, du fait de l'incertitude sur la pérennité de la monnaie unique, d'une stratégie de consolidation budgétaire généralisée plus longue qu'escomptée et de la contraction dangereuse de l'activité dans les pays périphériques du sud, en manque structurel de compétitivité.

À partir de l'été dernier, la Banque Centrale Européenne a assuré son rôle de « prêteur en dernier ressort » auprès des États emprunteurs en difficulté en refinançant largement les banques de la zone euro.

La France est demeurée dans une position intermédiaire en Europe entre une Allemagne toujours robuste et une Europe du Sud en profonde récession. Cependant, l'économie n'a toujours pas retrouvé le niveau d'avant-crise. Malgré la perte de son triple A en 2012, les taux longs français ont atteint des niveaux anormalement bas. Le CAC 40 a progressé de 15,2 % en 2012, pour atteindre 3 641 points au 31 décembre.

Pour 2013, la France semble enlisée dans la crise par l'absence de relais de croissance et par une spirale d'austérité budgétaire délétère. L'économie pourrait pourtant repartir graduellement à partir du second semestre 2013, grâce à la résilience des économies américaine et chinoise, à l'efficacité de la Banque Centrale Européenne, au recalibrage dans le temps des processus de désendettement public et à l'utilisation des mécanismes de solidarité dont l'Europe s'est dotée.

Néanmoins, des incertitudes existent : l'appréciation éventuelle de l'euro ; le manque de visibilité politique sur le projet européen et le risque toujours possible d'un krach obligataire.

Le compte de résultat

En millions d'euros	2010	2011	2012	2012/2011
Produit net bancaire	953,9	957,9	903,2	-5,7 %
Intérêts et divers	616,5	589,1	539,1	-8,5 %
Commissions	476,1	494,8	487,8	-1,4 %
Frais bancaires	-138,8	-126,0	-123,7	-1,8 %
Charges d'exploitation	527,2	541,5	587,3	8,5 %
Frais de personnel	297,5	311,3	332,3	6,7 %
Autres charges générales d'exploitation	192,4	191,3	217,2	13,6 %
Dotations aux amortissements	37,3	38,9	37,8	-2,8 %
Résultat brut d'exploitation	426,6	416,4	315,9	-24,1 %
Coût du risque	-70,5	-79,8	-56,0	-29,8 %
Résultat net d'exploitation	356,1	336,6	259,9	-22,8 %
Résultat sur actifs immobilisés	0,8	11,4	-0,3	-102,6 %
Résultat des sociétés mises en équivalence	18,4	12,6	17,8	40,8 %
Résultat courant	375,4	360,6	277,4	-23,1 %
Participations	-29,2	-28,1	-19,8	-29,5 %
Impôts sociétés	-97,6	-95,3	-75,1	-21,2 %
Bénéfice net consolidé	248,6	237,2	182,4	-23,1 %
Part du groupe	244,4	233,3	179,9	-22,9 %

Les chiffres clés du résultat consolidé

Le groupe formé par la BRED Banque Populaire et ses filiales a continué en 2012 à renforcer sa compétitivité et ses assises financières. Première banque régionale au sein du Groupe BPCE par ses clients comme par ses résultats, la BRED est aussi la première banque de l'Outre-mer français et, au travers de ses filiales, avance année après année ses excellentes positions dans la zone Pacifique ainsi qu'en Asie du Sud-Est. Elle porte par ailleurs une diversité de métiers qui assoit son équilibre, et continue de développer ses expertises dans des domaines tels que les activités de marché, la gestion de flux ou encore la dématérialisation de services bancaires. Sa force est aussi assurée par son intégration au sein du Groupe BPCE, dans lequel la BRED s'articule intelligemment avec les autres entités du groupe.

Le produit net bancaire, bien qu'en baisse de 5,7% à 903,2 M€, n'en reste pas moins satisfaisant.

La marge d'intérêt recule de 8,5% à 539,1 M€ pénalisée par la variation d'éléments non opérationnels au premier rang desquels de moindres reprises de survalueur sur la SOFIAG. Si les activités commerciales sont restées stables avec une marge d'intérêt de 418,8 M€ (+0,3%), la marge de la Salle des marchés est en recul de 10,2 M€ soit -12% tout comme celles de la gestion actif passif (-8,1 M€), de la gestion financière (-29,7 M€) et du fonds de roulement (-3,6 M€).

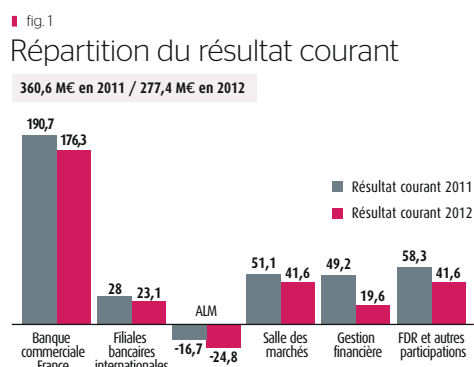
Les commissions nettes sont en diminution de 1,3% à 364,1 M€, souffrant d'un effet de base défavorable de 8,3 M€ lié à une récupération exceptionnelle de TVA intervenue en 2011. Hors cet élément non récurrent, les commissions nettes progressent de 1%, portées par les commissions sur comptes, les opérations internationales et les revenus des produits de protection et d'assurance dommages, dont la commercialisation s'est intensifiée. Ces évolutions favorables ont été contrebalancées pour partie par la baisse des commissions sur cartes et sur engagements. Cette performance est d'autant plus honorable que les dernières évolutions réglementaires ont exercé une forte pression sur les tarifs des commissions.

L'augmentation des charges d'exploitation de 8,5% est en grande partie imputable au poids accru de la fiscalité (hausse du forfait social, taxe sur les salaires, doublement de la taxe systémique) et, là encore, à un effet de base défavorable lié à des récupérations exceptionnelles de TVA intervenues en 2011. À environnement fiscal constant, la hausse des charges se limite à 2,5% et se concentre en particulier sur des filiales internationales en expansion rapide.

Le coût du risque s'affiche à 56,0 M€ en 2012 contre 79,8 M€ un an plus tôt. Il convient toutefois de souligner que cette évolution résulte avant tout des variations

de provisions collectives entre les deux exercices, le durcissement de l'environnement économique ayant été correctement anticipé dès 2011.

Le résultat courant avant impôts et participations, en forte baisse à 277,4 M€ (-23%), se décline par métier de la façon suivante (fig.1) :



→ la banque commerciale France et les filiales qui lui sont rattachées, qui en représentent près de 64%, affiche une baisse de 14 M€ soit -7,6%. Les effets de jurisprudence TVA 2011, image chèque et provision collective, se compensent ;

→ les filiales bancaires à l'international affichent une diminution de 4,9 M€ avec un résultat courant de 23,1 M€ (28 M€ en 2011) ;

→ la gestion actif-passif, qui supporte le coût du *Long Term Refinancing Operation*, a une contribution négative à hauteur de 24,8 M€ ;

→ la Salle des marchés réalise une bonne performance avec un résultat de 41,6 M€, néanmoins en retrait par rapport à une année 2011 hors normes (51,1 M€) ;

→ la contribution de la gestion financière, conduite dans le cadre d'une politique prudente, diminue fortement à 19,6 M€ (contre 49,2 M€ en 2011) ;

→ enfin, le fonds de roulement contribue pour 41,6 M€ au résultat courant, en baisse de 28% par rapport à l'année dernière.

Après participation et impôt sur les sociétés, le résultat net (part du groupe) récurrent à environnement fiscal constant recule de 5,5%. Le durcissement de la fiscalité pèse au total pour 14 M€ dans les comptes 2012. Le résultat net (part du groupe) non retraité ressort ainsi sur l'exercice à 179,9 M€ contre 233,3 M€ en 2011.

Dans une période de morosité économique, le Groupe BRED Banque Populaire a une fois de plus montré en 2012 la grande résilience de son modèle de revenus, l'exercice se soldant sur un rendement des capitaux propres de 7% et un ratio de solvabilité calculé selon les règles dites « Bâle II » qui progresse de 13,4% à 13,9%, un des meilleurs des banques européennes.

La banque commerciale

La BRED est une très belle banque, exerçant une gamme complète d'activités bancaires dans des domaines diversifiés. Elle a également forgé une culture d'entreprise spécifique, innovante, agile et entrepreneuriale à tous les niveaux et sur tous ses marchés.

C'est là une identité que nous devons préserver et amplifier dans un contexte en perpétuel changement : qu'il s'agisse des évolutions technologiques, des nouvelles conditions économiques et financières ou du comportement toujours plus exigeant de nos clients.

À la BRED, nous prenons en compte ces modifications afin d'accompagner au mieux nos clients et répondre à leurs besoins. Leur banque se doit d'être au plus proche de leurs projets de vie en leur apportant les solutions financières et patrimoniales qui leur permettent de les réaliser.

Ainsi nous avons bien compris que si notre clientèle tient à bénéficier de tous les avantages liés aux évolutions technologiques pour faciliter ses prises de contact avec sa banque, elle reste malgré tout très attachée à la proximité géographique des agences et des centres d'affaires, notamment pour y réaliser des opérations structurantes. En particulier, la relation avec son conseiller, garant de la qualité de l'ensemble de nos services, reste très importante.

C'est pour cela que nous travaillons à développer la banque de demain, une banque faite de proximité relationnelle forte, de fiabilité et de capacité d'innovation, une banque qui aura su construire la convergence des canaux et offrir le meilleur de l'agence physique et de l'e-agence au service d'un seul objectif : répondre aux attentes de nos clients.

La technologie au service de la proximité...

À l'ère du digital, il s'agit de s'adapter aux nouveaux comportements des clients vis-à-vis de la relation à distance et des modes de transaction : gestion des emails des clients, souscription de produits et services sur le site internet bred.fr, visioconférence, vente à distance par téléphone en agence. Ainsi, au cours de l'année 2013, nos agences seront équipées d'écrans partagés à distance avec nos clients permettant de les guider pour remplir un contrat qu'ils signeront électroniquement, pendant l'entretien, sans qu'ils ne soient contraints de se déplacer.

Nous avons par ailleurs organisé, pour le début de l'année 2013, l'entrée en contact direct de nos clients avec leur conseiller par mail ou téléphone. Les clients disposeront désormais de la ligne directe et de l'adresse mail de leur conseiller.

Toujours pour faciliter l'accès de nos clients à leur banque, nous travaillons constamment à développer de nouveaux moyens d'accès aux services. Une nouvelle version de l'application BRED pour smartphone a ainsi été développée.

Nos clients peuvent désormais consulter les messages diffusés dans leur messagerie sécurisée bred.fr, visualiser les cours et les commandes de devises ou encore les virements en attente effectués à partir de l'application BRED ou de bred.fr. Depuis février 2012, il est également possible d'effectuer via bred.fr des versements complémentaires sur des contrats d'assurance-vie. Au fil des mois, le site va continuer à évoluer pour satisfaire ses 385 000 abonnés.

...la proximité au service de notre clientèle

Ces évolutions technologiques s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie structurée au service de notre clientèle. Ainsi nous intensifions la relation avec nos clients en nous adaptant à leurs besoins et permettons à chaque conseiller, pivot de la relation, de dialoguer en toute souplesse : dans son agence à l'occasion d'un rendez-vous, par téléphone, par email, voire en visioconférence. Chaque agence a ainsi vocation à devenir multicanale. Une plus grande stabilité des conseillers et une démarche de découverte des besoins du client et de sa famille répondront à leurs attentes de qualité de conseil.

C'est ainsi que nous arriverons à développer avec notre clientèle une plus forte intensité relationnelle et commerciale car nous savons que nos clients sont avant tout attentifs aux aspects pratiques de leur banque et à la pertinence des conseils que nous leur apportons.

Comprendre les projets de vie

Nous savons que chaque client est différent avec ses besoins propres, qu'il s'agisse du marché des particuliers, de la gestion privée, des professionnels, des PME, des grandes entreprises ou des institutionnels.

La BRED s'est donc développée de manière à pouvoir offrir une gamme adaptée de produits et services pouvant répondre à ces besoins : banque privée, société d'assurances et de gestion d'actifs, savoir-faire sur la gestion de flux, salle des marchés... Pour résumer, la BRED concentre en son sein tous les services d'une grande banque.

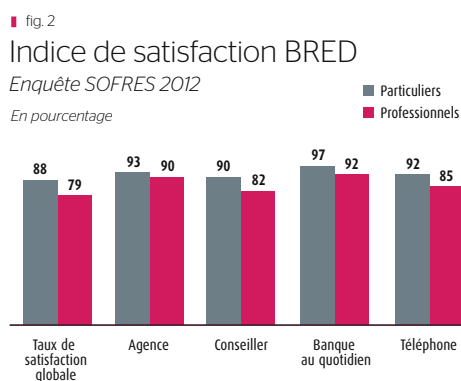
Cette diversité est appréciée de notre clientèle. Ainsi, au cours de l'année, les encours gérés par Prepara-Vie, notre filiale d'assurance-vie, ont atteint 4,3 milliards d'euros en fonds euro et plus de 900 millions en unités de compte, soit un gain d'un milliard d'euros en trois ans.

Solution adaptée en France et hors de France

La BRED continue d'étendre sa présence à l'international avec BRED Bank Fiji Ltd, la filiale bancaire de la BRED implantée aux îles Fidji, qui a ouvert ses locaux dans la capitale. La BRED déjà présente en Nouvelle-Calédonie, à Tahiti et au Vanuatu, complète ainsi son implantation dans la zone pacifique. Le décollage réussi pour notre Banque Franco-Lao permet à la BRED d'offrir des solutions de transfert d'argent au Laos à moindre coût.

Cultiver l'excellence vis-à-vis de notre clientèle

C'est en développant une réputation sans faille avec chacun de nos clients, que nous mériterons leur recommandation. Notre qualité relationnelle est, à nos yeux et à ceux de nos clients, plus importante que notre gamme de produits bancaires (fig. 2).



Les enquêtes qualité réalisées en 2012 positionnent cette année encore très favorablement la banque en termes de satisfaction de la clientèle. Ainsi, près de 90% des clients particuliers sont satisfaits de leur banque. Les taux de satisfaction sont particulièrement élevés pour nos agences (93%), et nos conseillers (90%).

Par ailleurs, 90% de nos clients choisiraient de nouveau la BRED s'ils avaient à le faire. Cette tendance, maintenant stable depuis plusieurs années, récompense nos efforts destinés à apporter des solutions personnalisées et pérennes.

Du côté des professionnels, le taux de satisfaction globale est proche de 80% et le taux de recommandation proche de 85%, une tendance à la hausse.

Notre capacité à proposer des solutions sur mesure et des produits de qualité est ainsi reconnue.

Pour la dixième année consécutive, la BRED se hisse au sommet du classement général des banques prestataires

d'EDF pour le traitement des opérations de cash management. La BRED occupe aussi la première place du classement qualitatif EDF grâce à la réactivité, la disponibilité et l'écoute de ses équipes commerciales.

Rytm, notre contrat d'assurance-vie destiné aux 18-34 ans, est sélectionné par le magazine *Le Revenu* parmi les trois contrats multisupports actifs «à potentiel». Valvie Invest Patrimoine est quant à lui classé parmi les neuf contrats multisupports diversifiés «attrayants» en raison notamment de la bonne tenue du rendement de son fonds euros. Ce contrat reçoit également, dans la catégorie multi-supports, un label d'excellence des *Dossiers de l'épargne* qui soulignent les performances des fonds euros sur trois ans.

Une banque qui appartient à ses clients

La BRED est une banque qui appartient à ses clients sociétaires. Nos clients sont chaque année plus nombreux à nous rejoindre, comme en témoigne le vif succès de l'augmentation de capital réalisée en juin (taux de souscription de 140%). La BRED compte aujourd'hui près de 130 000 sociétaires.

Une banque qui appartient à ses sociétaires, c'est aussi une banque qui conçoit ce métier différemment, notamment par sa politique de recrutement. En effet, nous recrutons en moyenne 300 à 350 personnes chaque année et pour couvrir l'ensemble de nos besoins, nous accueillons un nombre significatif de jeunes poursuivant une formation en alternance. Nous nous attachons à préserver un volant de 10% d'embauches qui peuvent être considérées comme atypiques en termes de formation, de parcours, d'âges.

L'intégration et la réussite de ces recrutements s'effectuent grâce à notre système de formation professionnelle qui permet d'apporter à ces personnes une culture générale bancaire et une formation métier.

Notre sociétariat donne également du sens à nos actions de mécénat.

Au cours de l'année, en collaboration avec la Fédération Nationale des Banques Populaires et l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique), la BRED a signé deux conventions de partenariat portant sur le financement des agences Adie de proximité à Cayenne et à Mayotte. La BRED poursuit également son engagement auprès de l'Adie en soutenant, grâce à un financement spécifique, les jeunes exclus du système bancaire classique qui souhaitent créer leur entreprise. Elle souscrit au fonds de prêts d'honneur qui permet à l'Adie d'octroyer des prêts sans intérêts aux jeunes âgés de moins de 32 ans déjà bénéficiaires de microcrédits.

LA BANQUE COMMERCIALE

À l'occasion de l'assemblée générale de la BRED, la Fondation BRED a distingué trois associations insérées dans le tissu local et œuvrant dans le domaine de la solidarité dont Agir, Aider, Accompagner, association dédiée aux maladies Alzheimer.

Comme chaque année, une édition limitée de la carte BRED&Moi a été réalisée en partenariat avec la fondation ARC, dédiée à la recherche contre le cancer. La BRED reverse 6 euros sur toutes les souscriptions de cette carte.

Une offre BRED de microcrédit personnel est testée à Vincennes, organisme d'aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. L'offre prévoit des montants entre 500 et 3 000 euros, associés à de faibles durées de remboursement, pour des taux compris entre 0% et 8%. Ces microprêts sont garantis à 50% par le fonds de cohésion sociale, créé en 2005, qui a pour objet de lutter contre l'exclusion bancaire.

La banque commerciale en France et Dom

À fin 2012, le réseau compte 330 agences de proximité (dont 76 Outre-mer), 16 centres d'affaires (dont 5 Outre-mer) et 11 centres d'expertise patrimoniale, dont un cercle premier dédié à la gestion de fortune.

66 000 comptes de particuliers et 18 300 comptes de professionnels et d'entreprises ont été ouverts sur l'année. Avec plus de cinq produits détenus en moyenne, le taux d'équipement de la clientèle est très satisfaisant.

Le site de banque en ligne bred.fr génère plus de 2,5 millions de connexions par mois.

L'encours des ressources clientèle est stable sur l'exercice à 23,8 milliards d'euros soit +0,3%. Si l'épargne à régime spécial a poursuivi sa croissance en 2012 avec une progression de 7,5% bénéficiant notamment du relèvement de plafond du LDD et du livret A, les dépôts de marchés ont diminué, avec une évolution de -8,1% (fig. 3-4).

Les encours d'assurance-vie ont continué leur progression mais à un rythme moins soutenu que l'an dernier (+2,3% contre +7,1% en 2011) pour un encours total de 5 115 M€. Cette performance de notre pôle assurance-vie reste satisfaisante dans un contexte de décollecte du marché de l'assurance-vie.

Les OPCVM monétaires repartent à la baisse (-3%) après la stabilisation enregistrée en 2011 (-0,3%), et la chute de 2010 (-17,5%). En effet, la progression de l'investissement de notre clientèle sur ces supports est ralentie par la faiblesse des investissements provenant de l'assurance-vie.

Les encours s'élèvent cette année à 3 677 M€.

Notre encours de crédit consolidé progresse de 2,8% contre 4% l'an dernier. Cette croissance est portée par celle de nos crédits aux entreprises (+3,9%) et par celle de nos crédits aux particuliers (+2,3%) (fig. 5).

Le PNB de la banque commerciale France diminue de 2% soit -14,7 M€. Cette baisse est notamment à mettre sur le compte des commissions sur cartes bancaires (-11,9 M€), liée principalement à l'effet d'une jurisprudence TVA favorable de 8,3 M€ en 2011. L'intermédiation bancaire représente 90% de l'ensemble et diminue de 11 M€ soit -1,7% (+3,8% en 2011).

La marge d'intérêt diminue de 2,5% à 371,7 M€. La contribution de la banque commerciale France et de ses filiales chute sous l'effet d'un environnement de taux et de concurrence difficile (baisse de 0,18% du taux de rendement des crédits et hausse de 0,03% du coût des ressources clientèles). L'effet volume reste lui positif bien qu'en décélération. Cette chute est compensée par la progression de l'étranger.

L'évolution des commissions nettes de -5,3 M€ à 355,2 M€ inclut l'effet d'une jurisprudence TVA favorable relative aux frais sur cartes pour 8,3 M€ en 2011, retraitée de cet effet la hausse nette s'élève à environ +1%. Cette dernière est relative essentiellement aux comptes (+6,9 M€ soit +7%), à l'international (+2,4 M€ soit +10%) et aux assurances protection (+2,3 M€ soit 7%), contrebalancée pour partie par la baisse des commissions sur cartes (-3,6 M€ soit -7% après retraitement de la TVA 2011) et sur engagements (-5,3 M€ soit -10%). Cette performance est d'autant plus honorable que les dernières évolutions réglementaires ont exercé une forte pression sur les tarifs des commissions (fig. 6).

Les charges de la banque commerciale ont progressé au cours de l'exercice (+5,7%). Cette évolution provient essentiellement d'une hausse importante des frais de personnel elle-même largement imputable au poids accru de la fiscalité ainsi qu'à des éléments non récurrents parmi lesquels une récupération exceptionnelle de TVA en 2011. L'augmentation des autres charges d'exploitation et dotations aux amortissements s'explique principalement par une récupération de TVA en 2011 ainsi que des effets fiscaux sur 2012.

Après charges, le RBE de la banque commerciale diminue de 16%.

Le coût du risque (hors reprise de provision collective de 21,4 M€ cette année et dotation de 19 M€ en 2011) se détériore à 67,4 M€ soit une augmentation de presque 13 M€ par rapport à 2011.

Le résultat courant de la banque commerciale France ressort à 176,3 M€, en baisse de près de 7,6%.

fig. 3
Ressources collectées par le groupe¹
En milliards d'euros

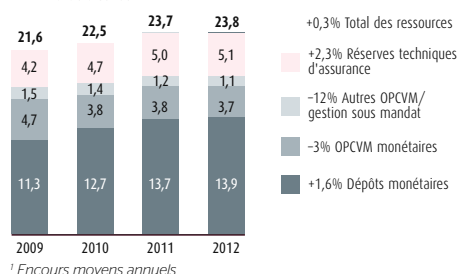


fig. 4
Dépôts monétaires du groupe²

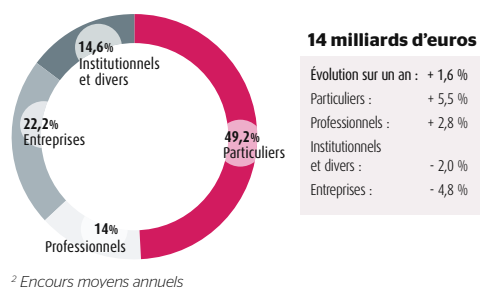


fig. 5
Emplois du groupe³

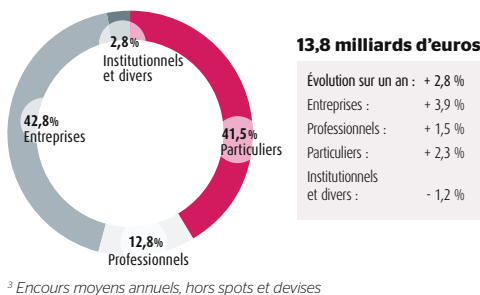
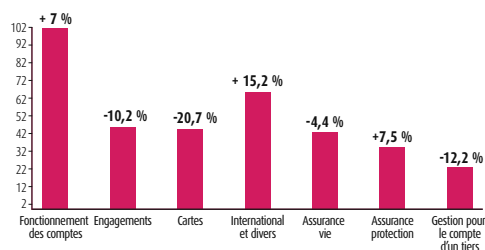


fig. 6
Répartition des commissions nettes par nature



Les filiales bancaires à l'international

L'activité de ce pôle est principalement constituée de quatre filiales – BCI Mer Rouge, BCI Nouvelle-Calédonie (par mise en équivalence), BRED Vanuatu et BIC BRED – avec des poids grandissants de la Banque Franco-Lao, de BRED IT Thaïlande et de BRED Fiji.

Les filiales étrangères contribuent à hauteur de 11,7 M€ à l'augmentation du PNB de la banque commerciale et viennent compenser la baisse du PNB de la France.

La marge d'intérêt du pôle commercial à l'étranger a progressé de 30% sur l'exercice et les commissions de 10%.

Si toutes les filiales ont vu leur PNB progresser, nous pouvons souligner en particulier les bonnes performances des activités de BCI Mer Rouge (+5,7 M€), BRED IT (+3,6 M€), Banque Franco-Lao (+1,5 M€).

L'encours des ressources clientèle est stable à 563 M€ (+0,8%). Cette stabilité provient des effets contraires de la baisse des ressources de nos filiales BCI Mer Rouge et BIC BRED pour respectivement 5,4% (-22,5 M€) et 36,2% (-6,3 M€) et de l'augmentation des ressources de la Banque Franco-Lao et de BRED Vanuatu pour respectivement 153% (+12,1 M€) et 18,5% (+21,3 M€). À noter que BCI Mer Rouge et BRED Vanuatu représentent 92% de nos ressources à l'étranger (respectivement 70% et 22%).

L'encours de crédits passe de 542 M€ à 594 M€. BIC BRED et BRED Vanuatu représentent plus de 80% de cette progression, le solde provenant principalement des activités de la Banque Franco-Lao.

Dans le même temps, les charges d'exploitation progressent de 28 M€ à 34 M€, principalement du fait d'un projet de migration informatique sur BCI Mer Rouge auquel notre filiale BRED IT participe. Le coût du risque, qui inclut une charge exceptionnelle sur BCI Mer Rouge, progresse fortement à environ 9 M€. La contribution par mise en équivalence de BCI NC est en retrait à 9,7 M€ en 2012 contre 11,9 M€ l'année précédente.

Ces évolutions se traduisent dans le résultat courant, qui passe de 28 M€ à 23 M€, soit une baisse d'environ 18%.

L'ALM

La gestion actif-passif a pesé sur la marge d'intérêts à hauteur de -24,8 M€, en baisse de 8,1 M€ par rapport à l'année dernière. Cette dernière a bénéficié de l'évolution des taux mais doit supporter la charge nette du *Long Term Refinancing Operation* (11 M€).

Les activités de marchés

Les activités de marché pour le compte de nos clients ont produit une marge d'intérêt de 74,4 M€ soit un recul du PNB de 10,2 M€ (-12%). Il s'agit d'un bon résultat, l'année 2011 ayant été une année hors norme. La moitié de ce PNB provient de la mise à disposition, pour le compte de clients, de solutions de gestion de leurs excédents de liquidité. Environ 25% concernent des opérations d'intermédiation de financement et de produits de change utiles aux couvertures de la clientèle. Le solde est attribuable à des activités de tenue de marché de la BRED, qui a obtenu le statut de «Market Maker» sur EUREX en décembre 2012 (fig. 7).

Les charges de la Salle des marchés augmentent de 8,1%, notamment en raison d'un affinage de la politique de provisionnement des primes différées au titre des années passées.

Après coût du risque, le résultat courant de la Salle des marchés ressort à 41,6 M€ contre 51,0 M€ l'an passé.

La gestion financière

Le résultat courant diminue fortement sur l'exercice à 19,6 M€ (49,2 M€ en 2011). Certaines opérations de 2011 n'ont pas trouvé d'équivalent sur l'exercice 2012.

La marge sur les activités financières à l'étranger est de 15,6 M€, soit une diminution de 9,6 M€. Celle-ci est constituée des activités de notre filiale NJR.

Le fonds de roulement et autres participations

Si le fonds de roulement a bénéficié comme en 2011 d'un ajustement de la valeur de créances sur les DOM, ce dernier a été moindre que l'an dernier, même après compensation de dotation de provision sur titres. L'impact sur la marge d'intérêt peut être estimé à une baisse d'environ 9 M€.

Le fonds de roulement a bénéficié de la rémunération du Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée (TSSDI) avec BPCE pour l'année 2012 (8 M€), cependant, ses revenus au titre du portage ont diminué compte tenu de l'évolution des taux.

Par convention, certaines charges, notamment liées à la fiscalité (taxe systémique et forfait social), ont été affectées à ce pôle.

Les résultats de l'année dernière bénéficiaient d'un revenu

fig. 7
Actifs Salle des marchés
En milliards d'euros



exceptionnel de 12,8 M€ lié à la cession de B-Process. L'année 2012 bénéficie de la mise en équivalence de nos participations ACLEDA et Banque pour le Commerce Extérieur Lao (BCEL) pour 7,2 M€.

Le résultat courant diminue sur l'exercice à 41,6 M€ (58,3 M€ en 2011).

Perspectives

Les perspectives 2013 dépendront inévitablement de l'évolution de l'environnement économique européen, et en particulier de la capacité des autorités politiques et monétaires à apporter des réponses structurelles à la crise des dettes souveraines.

La BRED, néanmoins, possède d'excellents atouts pour traverser cette période incertaine, parmi lesquels la proximité qu'elle entretient avec ses clients, sa forte culture entrepreneuriale, son agilité organisationnelle ou encore sa technicité reconnue dans des métiers à forte valeur ajoutée. Elle est, qui plus est, en pleine santé financière, ayant su préserver ses grands équilibres, notamment entre encours de crédit et ressources collectées auprès de la clientèle.

Pour son avenir, la BRED s'appuie sur une stratégie claire, partagée et efficace, portant sur chacun de ses métiers et tenant compte de l'évolution des comportements et des modes de vie au service d'un objectif : toujours mieux répondre aux besoins de ses clients tout en renforçant continuellement sa solidité financière. La stratégie de développement des filiales, consistant à rechercher des régions et marchés bénéficiant de fortes dynamiques de croissance, a prouvé sa pertinence et sera poursuivie.

Enfin, gage de sécurité, la BRED s'inscrit dans un très grand groupe bancaire français – BPCE – au sein duquel elle apporte, d'une part, ses savoir-faire et ses expertises et développe, d'autre part, des synergies utiles.

1

Évolution de l'activité

*Bilan consolidé**En milliards d'euros*

	2010	2011	2012	2012/2011
Prêts et créances établissements de crédit	6,9	11,9	10,1	-15 %
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	5,7	4,6	5,5	18 %
Instruments dérivés de couverture		0,1	0,1	
Actifs disponibles à la vente	6,3	12,7	14,4	14 %
Actifs détenus jusqu'à échéance	1,1	1,1	1,0	-10 %
Opérations avec la clientèle	13,5	14,0	14,1	1 %
Participation aux bénéfices différée	0,0	0,1	0,0	
Actifs immobilisés	0,5	0,5	0,6	12 %
Autres actifs	0,9	0,8	0,6	-31 %
Total Actif	35,1	45,8	46,3	1 %
Dettes Ets de crédit et Clientèle financière	8,5	14,9	14,6	-2 %
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	1,9	1,6	1,0	-38 %
Instruments dérivés de couverture	0,1	0,3	0,8	
Autres opérations	1,1	2,0	0,8	-59 %
Dépôts de la clientèle non financière	15,2	18,9	20,0	6 %
Provisions techniques d'assurance	5,0	5,1	5,6	10 %
Emprunts obligataires				
Dettes subordonnées	0,5	0,5	0,4	-12 %
Capital et réserves	2,6	2,6	3,0	19 %
Total Passif	35,1	45,8	46,3	1 %

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

L'ensemble des actifs à la juste valeur par résultat, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance, a progressé de 2,6 Md€ en 2012, essentiellement suite à l'augmentation du stock de titres d'État et des titres interbancaires, avec en parallèle une diminution des prêts et créances aux établissements de crédit de 1,8 Md€.

La progression des encours de crédit de 0,4 Md€ en valeur moyenne (près de 3 %) n'est pas cette année entièrement financée par la collecte qui gagne néanmoins 0,2 Md€: si les dépôts à vue (+2,4 %) et l'épargne à régime spécial (+8,6 %) sont bien orientés, les dépôts marchés sont en recul sensible (-7,2 %) (fig. 8-9).

En application de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, précisons que notre chaîne fournisseurs n'applique pas de délais de paiement, les principaux fournisseurs étant également clients. Il n'y a donc pas de passifs fournisseurs au bilan.

fig. 8

Dépôts monétaires du Groupe BRED Banque Populaire

Encours moyens annuels en milliards d'euros

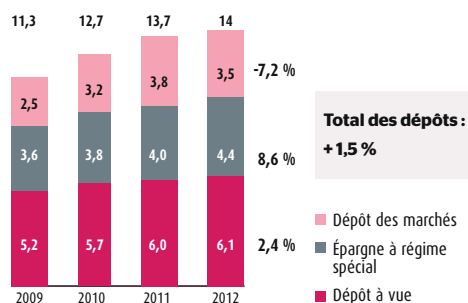
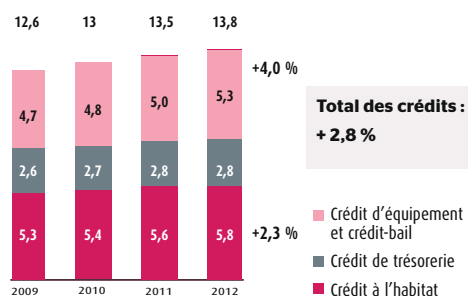


fig. 9

Crédits clientèle du Groupe BRED Banque Populaire

Encours moyens annuels en milliards d'euros



—
2

Capitaux propres et ratios prudentiels

2.1. Les capitaux propres consolidés et les fonds propres prudentiels

Le nouveau ratio est retenu depuis 2008. Il régit le « tier one » en définissant différemment les fonds propres de base qui doivent notamment supporter 50 % de la déduction des titres.

Les capitaux propres consolidés en normes internationales s'élèvent à 2 984 M€ après affectation des résultats (contre 2 576 M€ en 2011). Cette augmentation provient de :

→ la mise en réserve de 157 M€ de résultat 2012 non distribué,

→ d'ajustements positifs pour un total de 251 M€, essentiellement relatifs aux écritures IFRS.

Les autorités de contrôle ont estimé qu'un certain nombre d'éléments de capitaux propres comptables créés par l'application des normes internationales ne pouvaient être retenus dans les fonds propres de base qui sont donc inférieurs aux capitaux propres comptables (tableau ci-contre).

2.2. Les participations déduites

Les déductions réglementaires appliquées aux fonds propres s'élèvent à 1 271 M€ nets de franchise. Le total avant franchise augmente de 166 M€ à 1 611 M€. Cette hausse provient de :

→ l'acquisition de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminé BPCE pour 96 M€,

→ une hausse des titres mis en équivalence pour 79 M€, dont essentiellement ACLEDA (41 M€), Prepar-Vie (16 M€), Banque pour le Commerce Extérieur Lao (15 M€) et BCI Nouvelle-Calédonie (5 M€),

→ une hausse des titres de placement principalement liée à l'évolution de la participation de Bank Of Queensland (+40 M€) ainsi qu'à la consolidation de Banque pour le Commerce Extérieur Lao (-15 M€).

2.3. Les ratios

La loi bancaire prévoit une réglementation des normes de gestion (appelées ratios) que les établissements de crédit doivent respecter, en vue, notamment, de garantir à l'égard des tiers leur solvabilité et leur liquidité (tableau ci-contre).

CAPITAUX PROPRES ET RATIOS PRUDENTIELS

Les capitaux propres consolidés et les fonds propres prudentiels

<i>En millions d'euros</i>	2009	2010	2011	2012	2012/2011
Capital ^{(1) (2)}	341,4	432,5	432,5	520,3	
Réserves consolidées	1 752,9	1 966,5	2 138,8	2 336,9	
Impact IAS/IFRS sur réserves consolidées	16,8	-59,2	-200,3	-30,1	
Résultat de l'exercice	243	244,4	233,3	179,9	
Projet de distribution de dividendes	-25,1	-26,2	-28,7	-21,6	
Capitaux propres consolidés	2 329,0	2 558,1	2 575,7	2 983,9	15,8 %
Intérêts minoritaires	22,8	36,1	37,5	32,1	
Immobilisations et autres déductions	-24,9	-18,7	-23,9	-26,7	
Traitement IAS/IFRS non admis / capitaux propres recyclables	-16,8	59,2	200,3	30,1	
Participations dans des établissements de crédit ou financiers à déduire des fonds propres (50 %)	-454,2	-589,1	-562,6	-635,3	
Autres ajustements sur déductions	-4,6	-129,8	-165,3	-261,1	
FONDS PROPRES DE BASE (tier 1)	1 851,4	1 915,6	2 061,7	2 122,8	3,0 %
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES (Tier 2) avant déductions	516,2	468,3	408,8	385,6	
Participations dans des établissements de crédit ou financiers à déduire des fonds propres (50 %)	-454,2	-589,1	-562,6	-635,3	
Autres ajustements sur déductions	-4,6	120,8	153,8	249,7	
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES (tier 2)	57,4				
FONDS PROPRES SURCOMPLÉMENTAIRES	56,0	44,1	64,9	64,1	-1,2 %
TOTAL FONDS PROPRES PRUDENTIELS	1 964,9	1 959,7	2 126,6	2 186,9	2,8 %

⁽¹⁾ En application de l'article 225-102, al.1 du Code de commerce, nous vous précisons que les salariés de la banque ne détiennent aucune part sociale émise par elle et faisant l'objet d'une gestion collective, ou dont ils n'auraient pas la libre disposition.

⁽²⁾ Le tableau des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration pour augmenter le capital, prévu par l'article L.225-100 alinéa 7 du Code de commerce, figure dans les renseignements de caractère général.

Le ratio global de couverture

<i>En millions d'euros</i>	2010	2011	2012
Fonds propres de base (tier 1)	1 915,6	2 061,7	2 122,8
Fonds propres complémentaires (tier 2)			
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	44,1	64,9	64,1
Fonds propres prudentiels	1 960,0	2 127,0	2 186,9
Exigence risque contrepartie	1 036,7	1 072,4	1 057,7
Exigence risque de marché	44,2	64,8	67,8
Exigence risque opérationnel	119,2	128,7	132,1
Exigence totale	1 200,1	1 265,9	1 257,6
RATIO ⁽¹⁾	13,1 %	13,4 %	13,9 %
dont tier one	12,8 %	13,0 %	13,5 %

⁽¹⁾ Pour une norme minimale de 8%.

CAPITAUX PROPRES ET RATIOS PRUDENTIELS

2.3.1. Le ratio de solvabilité

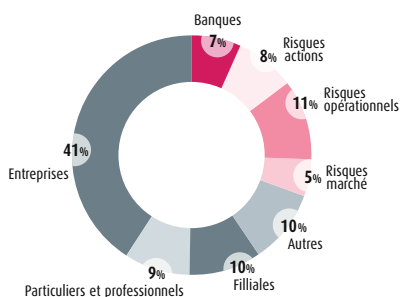
La composition, par marché, de la clientèle (78 %) fait ressortir que les entreprises sont la composante majeure (41 %), la banque de détail se limitant à 9 %. Le solde (28 %) se partage entre les filiales, les actions et le divers. Cette composition est semblable à celle de l'an passé [fig.10-11].

2.3.2. Le coefficient de liquidité

Il fait l'objet d'une surveillance permanente : il finit l'année à 144 % contre 116 % un an plus tôt, bien supérieur au minimum de 100 %.

fig.10

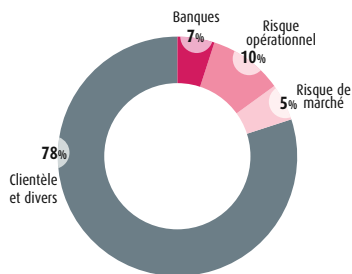
Consommation de fonds propres



Total : 1 258 millions d'euros

fig.11

Risques pondérés Mc Donough



Total : 15,7 milliards d'euros

—

3

Présentation analytique des résultats

3.1. La rentabilité par pôle d'activité

Six grands pôles d'activité sont identifiés à la BRED Banque Populaire :

- la banque commerciale France et les filiales rattachées, regroupant l'ensemble des activités développées avec les clientèles de détail et de grands comptes, tant dans le domaine de l'intermédiation bancaire que financière (gestion de capitaux, négoce pour compte de tiers),
- le pôle des activités de marchés (Salle des marchés),
- les filiales bancaires à l'international,
- la gestion actif-passif (ALM),
- la gestion financière,
- le fonds de roulement (gestion du portefeuille de participations et divers éléments non affectés) [tableau ci-haut].

Le Produit Net Bancaire retenu pour les trois premiers pôles n'inclut pas le produit des fonds propres excédentaire qui est imputé au pôle fonds de roulement.

Le montant des fonds propres (hors résultat part des intérêts minoritaires et avant déductions réglementaires) s'établit à 3 433,9 M€, en augmentation de 208 M€ (+6,5 %). Celle-ci se décompose en une hausse de 232 M€ des fonds propres de base et une baisse de 23 M€ des fonds propres complémentaires [fig.12].

L'exigence en fonds propres hors participations recule pour sa part de 9 M€, dont +3 M€ pour le risque de marché, +3 M€ pour le risque opérationnel et -15 M€ pour le risque de crédit [fig.13].

Le rendement sur fonds propres consommés s'établit pour l'exercice à 5,2% au niveau consolidé. La Salle des marchés et les filiales bancaires à l'international présentent les rendements les plus élevés, proches de 20 %, tandis que celui de la banque commerciale France est de l'ordre de 10 %. Le rendement du fonds de roulement est quant à lui pénalisé par l'absence de dividendes BPCE et ressort à 1,4 % [tableau ci-contre].

PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES RÉSULTATS

En millions d'euros	Banque commerciale France		Filiales Bancaires à l'International		ALM		Activités de marché		Gestion Financière		FDR et Autres participations	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Marge d'intérêts	381,1	371,7	36,2	47,1	-16,7	-24,8	84,1	73,9	53,4	23,7	51,0	47,4
Commissions nettes	360,5	355,2	7,7	8,5			0,5	0,5				
PNB opérationnel	741,6	726,9	43,9	55,6	-16,7	-24,8	84,6	74,4	53,4	23,7	51,0	47,4
Charges	-477,3	-504,7	-27,4	-33,6			-29,6	-32,0	-2,4	-3,4	-4,8	-13,5
RBE	264,3	222,2	16,6	22,0	-16,7	-24,8	55,1	42,3	51,0	20,3	46,2	33,8
Provisions	-73,6	-46,0	-0,5	-8,6			-4,0	-0,7	-1,7	-0,7		
RNE	190,7	176,3	16,1	13,4	-16,7	-24,8	51,1	41,6	49,2	19,6	46,2	33,8
Résultat sur actifs immobilisés											11,4	-0,3
Résultat des sociétés mises en équivalence			12,0	9,7							0,7	8,1
Résultat courant	190,7	176,3	28,0	23,1	-16,7	-24,8	51,1	41,6	49,2	19,6	58,3	41,6

fig. 12

Structure des fonds propres (intérêts minoritaires déduits) avant déductions réglementaires

Au 31 décembre 2012

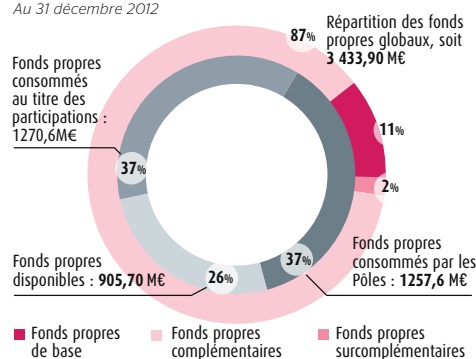
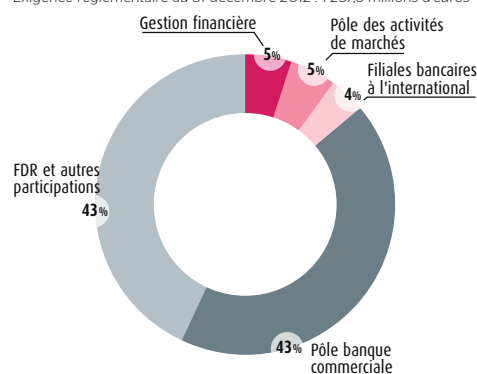


fig. 13

Exigence en fonds propres hors titre de participation

Exigence réglementaire au 31 décembre 2012 : 1 257,6 millions d'euros



En millions d'euros

	Bénéfice net ⁽¹⁾ 2012	Bénéfice net ⁽²⁾ exigence FP	Rendement ⁽³⁾ capitaux propres
Banque commerciale	104,8	9,7 %	11,7 %
Salle des marchés	27,3	19,6 %	23,7 %
ALM	-1,8		
Gestion financière	16,6	12,8 %	15,5 %
Filiales bancaires à l'international	20,3	19,5 %	23,6 %
Fonds de roulement et autres participations	27,7	1,4 %	1,5 %
dont investi hors BPCE	19,0	5,5 %	6,7 %
investi BPCE	5,6	1 %	1 %
Fonds propres non affectés	1,6	0,2 %	0,2 %
Fonds propres affectés aux pôles opérationnels	1,5	0,1 %	0,1 %
Total BRED	179,9	5,2 %	6,0 % ⁽⁴⁾ 6,9 % ⁽⁵⁾

⁽¹⁾ Résultat net - part du groupe (après impôt normatif et participation).⁽²⁾ Exigence en fonds propres calculée au 31/12/2012 (montants analytiques incluant la réintégration des participations après franchise, déduites réglementairement).⁽³⁾ Bénéfice net - part du groupe ramené aux capitaux propres comptables au 31/12/2012.⁽⁴⁾ Ramené aux capitaux propres consolidés - part du groupe au 31/12/2012.⁽⁵⁾ Ramené aux capitaux propres consolidés - part du groupe au 31/12/2011.

PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES RÉSULTATS

3.2 La rentabilité par marché au sein de la banque commerciale France et de ses filiales

La baisse du PNB observée en 2012 se ressent sur le marché des PME (-6,8 M€), des grands comptes (-2,7 M€) ainsi que sur les filiales (-5 M€). Le marché des particuliers et des professionnels reste stable.

La hausse des frais généraux a été maîtrisée, mais de façon hétérogène par marchés. Hors éléments

exceptionnels (dégrèvement TVA pour 15,4 M€), ces charges progressent de 2,5 %.

Au final, le marché des particuliers et professionnels est celui qui résiste le mieux avec une contribution nette en recul de 1,9% qui représente près des deux tiers du total de la banque commerciale France et de ses filiales. Les contributions nettes du marché des PME et de celui des grands comptes régressent chacune d'environ 9%.

En millions d'euros	dont particuliers et professionnels		dont PME		Banque de détail ⁽⁴⁾		Grands Comptes		Filiales et divers		Effet TVA (non récurrent)		Total Pôle commercial	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
RÉSULTATS														
Produit Net Bancaire ⁽¹⁾	499,6	499,5	111,5	104,7	611,1	604,2	87,8	85,1	34,4	37,7	8,3		741,6	726,9
Charges directes	-254,2	-258,7	-39,9	-39,8	-294,1	-298,5	-30,8	-33,4	-18,2	-18,6	15,4		-327,8	-350,6
Contribution nette	245,4	240,8	71,6	64,8	317,0	305,7	57,0	51,6	16,2	19,1	23,7		413,9	376,3
Évolution de la contribution		-1,9%		-9,5%		-4%		-9,4%		17,6%		ns		-9,1%
Charges de structure	-122,0	-125,7	-19,1	-19,3	-141,1	-145,0	-15,1	-15,2	6,5	6,2			-149,6	-154,1
RBE	123,4	115,1	52,6	45,5	176,0	160,7	41,9	36,4	22,8	25,2	23,7		264,3	222,2
Résultat Courant	100,0	85,8	26,3	18,0	126,2	103,9	40,6	26,9	0,2	45,5	23,7		190,7	176,3
Évolution du RNE						-18%		-34%		ns		ns		-8%
INDICATEURS D'ACTIVITÉ														
Dépôts monétaires moyens ⁽²⁾	8 476	8 905	2 114	2 146	10 590	11 051	2 870	2 844	77	83			13 537	13 978
Évolution		5,1%		1,5%				-0,9%		7,3%				3,3%
Emplois moyens ⁽³⁾	8 169	8 594	2 295	2 373	10 464	10 966	2 608	2 656	778	753			13 850	14 375
Évolution		5,2%		3,4%		4,8%		1,8%		-3,2%				3,8%

(1) PNB après imputation des frais bancaires.

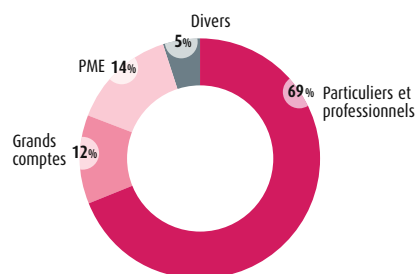
(2) Y compris stocks, TSR, dépôts de marché et refinancements long terme.

(3) Y compris emplois de marché et remontées.

(4) La banque de détail est la somme des particuliers/professionnels et PME.

■ fig. 14

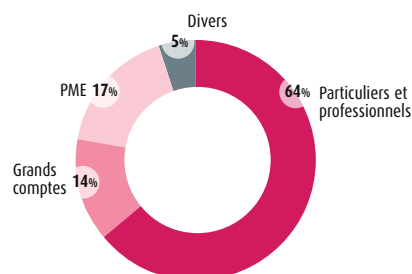
Répartition par marché du produit net bancaire du pôle banque commerciale



Particuliers et professionnels	- 0,0 %
PME	- 6,2 %
Grands comptes	- 3,1 %
Divers et filiales	+ 9,5 %

■ fig. 15

Répartition par marché des contributions du pôle banque commerciale



Particuliers et professionnels	- 1,9 %
PME	- 9,5 %
Grands comptes	- 9,4 %
Divers et filiales	+ 17,6 %

4

L'activité de la BRED BP et de nos principales filiales

Le PNB de l'exercice 2012 a progressé par rapport à l'exercice 2011 avec une hausse de +1,9% (+13,8 M€).

L'année 2012 a été mitigée en termes de distribution de crédits : les productions des prêts par contrat ont globalement baissé de 13% notamment en raison d'une forte chute des prêts à l'habitat (-24% par rapport à 2011). Les prêts à la consommation ont en revanche progressé de 4%. *In fine*, la marge d'intérêts de la banque commerciale a baissé de -4,2% (-14,2 M€). La gestion actif-passif a pesé sur la marge d'intérêts à hauteur de -24,8 M€ en baisse de 8,1 M€. Cette dernière supporte la charge nette du *Long Term Refinancing Operation* (11 M€).

La baisse des commissions nettes de -5,6 M€ doit être corrigée de plusieurs effets exceptionnels dont reprise de l'amende sur images chèque pour 4,9 M€ en 2012 et effet d'une jurisprudence TVA favorable pour 8,3 M€ en 2011. Après corrections, la hausse est de +1,8 M€.

La Salle des marchés a de nouveau réalisé une bonne année et sa marge d'intérêts, aux normes comptables françaises, s'affiche en

forte hausse (113,0 M€ contre 41,1 M€ en 2011). La contribution de la gestion financière est de 26,8 M€ tandis que celle du fonds de roulement reste faible à 10,8 M€, en l'absence de distribution de dividendes Cofibred ou BPCE.

L'augmentation des charges est de 31,5 M€ (+6,7%) essentiellement en raison de la hausse des frais de personnel (+14,1 M€ hors intéressement – suite aux effets du forfait social, de la taxe sur les salaires, de la jurisprudence favorable sur la TVA en 2011), des consommations et des impôts (+18,7 M€ principalement en raison de l'impact d'une jurisprudence TVA favorable en 2011, du doublement de la taxe systémique et de la charge de la redevance BPCE). Sans ces effets, la hausse intrinsèque des charges d'exploitation serait de 6,3 M€ soit +1,3%.

Le RBE ressort en diminution de 6,7% à 247 M€.

Notre sinistralité repart à la hausse à 68,8 M€ (+15,4 M€).

Le résultat courant s'établit à 178,8 M€, en diminution de 15,1%.

Au final, après prise en compte de la participation (19 M€), le résultat net progresse de 5,3% par rapport à 2011 à 113 M€.

BRED Banque Populaire

Compte de résultat

En millions d'euros

	2010	2011	2012	2012/2011
Produit net bancaire	736,2	734,2	747,9	1,9 %
Marge d'intérêts et divers	459,9	429,9	449,2	4,5 %
Commissions	386,3	402,5	395,8	-1,7 %
Frais bancaires	-110,0	-98,2	-97,2	-1,0 %
Charges d'exploitation	460,6	469,3	500,8	6,7 %
Frais de personnel	266,0	280,0	294,3	5,1 %
Autres charges d'exploitation	161,6	155,0	173,9	12,2 %
Dotations aux amortissements	33,0	34,3	32,6	-5,1 %
Résultat brut d'exploitation	275,6	264,9	247,0	-6,7 %
Coût du risque	48,2	53,4	68,8	28,7 %
Résultat net d'exploitation	227,4	211,4	178,2	-15,7 %
Plus-values nettes sur actifs immobilisés	4,0	-0,7	0,6	
Résultat courant avant impôts	231,4	210,7	178,8	-15,1 %
Provisions réglementées et FRBG	-15,0	-8,6	0,2	-102,3 %
Éléments exceptionnels et divers				
Participation et impôt sociétés	-79,6	-94,8	-66,0	-30,4 %
Bénéfice net comptable	136,8	107,3	113,0	5,3 %

L'ACTIVITÉ DE LA BRED BP ET DE NOS PRINCIPALES FILIALES

BCI Mer Rouge

(filiale à 51 % acquise mi-2007)

L'économie djiboutienne a connu une croissance en 2012 de 4,8% contre 4,1% pour l'année 2011. Cette croissance est la conséquence de l'embellie économique dans le secteur des services : activités portuaires (le trafic du terminal à conteneurs du port autonome de Djibouti a connu une croissance de 43% par rapport à 2011), zones franches, télécommunications, ainsi que dans le secteur de l'immobilier (notamment renforcé par l'arrivée sur le sol djiboutien de nouvelles bases militaires et d'une partie importante des activités de la délégation de l'Union européenne).

La stabilité politique et la sécurité qui règnent en République de Djibouti contribuent à l'essor de la croissance et au développement économique du pays qui représente un point de repli stratégique incontournable sur la deuxième route du commerce mondiale au carrefour des trois continents. Cette situation participe de façon importante à l'arrivée sur le sol djiboutien d'investisseurs étrangers et d'ONG internationales. Djibouti est également l'unique port naturel servant au deuxième pays le plus peuplé d'Afrique, la République Fédérale d'Éthiopie, qui a connu ces trois dernières années un taux de croissance économique à deux chiffres.

Le taux d'inflation pour l'année 2012 est estimé à 4,3% contre 5,1% en 2011.

Au cours de l'exercice 2012, les forces commerciales de la BCI Mer Rouge ont été fortement mobilisées afin d'accompagner les équipes techniques dans le contexte de migration informatique. Cette mobilisation s'est logiquement répercutée dans les réalisations commerciales. Le montant des ressources s'affiche ainsi légèrement en retrait par rapport à notre stock à fin 2011.

Au niveau des emplois, les comptes à vue débiteurs en représentent toujours la principale composante (55% de l'encours global). Le volume moyen des crédits performants a progressé de plus de 8% et les crédits à long terme de 26,8%.

Afin de renforcer la sécurité de ses opérations, BCI Mer Rouge a imposé à sa clientèle des conditions plus sévères pour les crédits documentaires. Ces précautions, si elles contribuent à limiter les risques, ont également constitué une contrainte au développement commercial.

Le PNB est passé de 24 M€ en 2011 à 31,2 M€ soit une hausse de 30%. Cette forte augmentation est principalement consécutive à des opérations sur swaps ayant généré une soulte d'environ 7 M€.

Le coût du risque se dégrade en revanche fortement à 10,7 M€, combinaison de la conjoncture économique, d'un renforcement des procédures sur des dossiers douteux anciens et d'une politique prudente de provisionnement.

Après impôt, le résultat net s'établit à 4,4 M€, en repli de presque 40% par rapport à 2011.

Compte de résultat

En millions d'euros	2010	2011	2012	2012/2011
Produit net bancaire	20,9	24,0	31,2	30,0 %
Charges d'exploitation	9,8	14,1	14,4	
Résultat brut d'exploitation	11,1	9,9	16,8	69,7 %
Coût du risque	0,3		-10,7	
Résultat net d'exploitation	11,4	9,9	6,2	-37,9 %
Éléments exceptionnels				
Impôt sur les sociétés	-2,7	-2,6	-1,7	
Bénéfice net comptable	8,7	7,3	4,4	-39,8 %

L'ACTIVITÉ DE LA BRED BP ET DE NOS PRINCIPALES FILIALES

Banque Calédonienne d'Investissement

(filiale à 49,9 %)

L'indicateur du climat des affaires s'est redressé au cours du troisième trimestre mais demeure en deçà de sa moyenne longue période. Cette évolution est imputable à des anticipations plus optimistes des chefs d'entreprise en matière d'investissement, de trésorerie et d'effectifs. En revanche, l'activité continue d'être jugée en baisse, et devrait le rester pour les trimestres à venir.

Concernant la demande intérieure, la consommation des ménages se redresse légèrement, dans un contexte de décélération de l'inflation. L'incertitude demeure toutefois présente, le marché du travail est moins dynamique alors que les entreprises hésitent encore à investir. Les indicateurs de vulnérabilité des ménages se sont ainsi légèrement dégradés avec une hausse modérée du nombre de personnes physiques en situation d'interdiction bancaire (+1,3%). L'encours de crédit à la consommation des ménages progresse de 3,7% en glissement annuel.

Dans ce contexte, la marge d'intérêts est en baisse de 4,2 M€ par rapport à l'exercice 2011. Alors que depuis plusieurs mois les taux courts sont à la baisse, les tensions sur la collecte observées sur la place conduisent à un renchérissement du coût des dépôts à terme. On constate un début de renversement de cette tendance qui reste à confirmer.

Sous l'effet de la baisse de la marge nette d'intérêts, le PNB est en retrait de 3,7% par rapport à 2011 malgré une progression des commissions (+6,6%) et des gains sur opérations financières (+4,2%).

Les charges générales d'exploitation progressent de 3%, essentiellement sous l'effet de la hausse de 5,2% des frais de personnel (croissance de l'effectif, promotions...).

Les dépôts de la clientèle ont progressé fortement au 2^{ème} trimestre 2012 pour au final s'accroître de 140 M€ (+11,5%) par rapport à la fin de l'année dernière (dont 8,8% pour les dépôts à vue et +6,4% sur l'épargne monétaire). Cette évolution ne doit pas masquer un environnement de place qui reste tendu, les établissements se livrant toujours une forte concurrence pour garder leurs dépôts.

À fin 2012, l'encours brut de crédit atteint 1 750 M€. Il progresse de 1,9% par rapport au 31 décembre 2011.

Le résultat brut d'exploitation est en baisse de 9,4% sous l'effet conjugué de la baisse du PNB et de la progression des charges de fonctionnement.

Le coût du risque est en fort recul cette année sous l'effet notamment du recouvrement de créances. Globalement, le volume des créances douteuses est en baisse de 2,2% par rapport à fin 2011 et leur taux de provisionnement est en progression à 69,5%.

Au final, compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat net d'exploitation diminue de 3,2 M€ par rapport à l'exercice 2011. Le résultat net est lui en baisse de 2,1 M€.

Compte de résultat

En millions d'euros	2010	2011	2012	2012/2011
Produit net bancaire	65,8	71,2	68,6	-3,7 %
Charges d'exploitation	31,4	33,0	34,0	
Résultat brut d'exploitation	34,4	38,2	34,6	-9,4 %
Coût du risque	-1,3	-2,2	-1,7	
Résultat net d'exploitation	33,1	36,0	32,8	-8,7 %
Éléments exceptionnels	0,6	1,2	0,0	
Impôt sur les sociétés	-14,3	-15,9	-13,7	
Bénéfice net comptable	19,5	21,3	19,2	-10,0 %

L'ACTIVITÉ DE LA BRED BP ET DE NOS PRINCIPALES FILIALES

Banque Franco-Lao

(filiale à 54 %)

En 2012 la croissance économique du Laos s'est encore accrue pour atteindre 8,2%, tirée par les secteurs de la construction, des services, le secteur manufacturier et les mines. Les dépenses publiques et l'investissement privé ont joué un rôle important dans l'accroissement de la demande intérieure. Malgré ce niveau de croissance élevé, l'inflation est passée en dessous de 4% notamment grâce à la baisse sur les produits pétroliers et sur la nourriture.

Le développement du secteur bancaire, avec l'arrivée de nouveaux acteurs, s'est poursuivi en 2012. Trente et une banques sont opérationnelles à fin 2012 et plusieurs nouvelles licences bancaires ont été accordées. En 2012, la croissance des crédits à la clientèle s'est largement poursuivie et devrait dépasser le chiffre de +30% (contre +38% en 2011). Sur le plan des crédits comme des dépôts, les quatre banques d'État représentent toujours plus de deux tiers de parts de marché, la part de marché médiane des autres banques de la place étant d'environ 1,1%.

Pour BFL Ltd qui a ouvert en octobre 2010, l'année 2012 est le second exercice plein en termes opérationnels et a été marquée pour la première fois par le dépassement du point mort et un premier bénéfice malgré l'accélération de l'investissement dans le réseau d'agences. Durant cette année, BFL Ltd a accéléré son développement commercial sur tous ses segments de clientèle et a également poursuivi l'expansion de son réseau avec l'ouverture de huit nouvelles agences. Le nombre total d'agences est ainsi porté à 13 dont 9 à Vientiane et 4 en province. La part de marché de la BFL Ltd à fin 2012 peut être estimée en dépôts comme en crédits à 1,2%.

À fin 2012, BFL Ltd compte plus de 7 000 comptes et 5 700 clients (contre respectivement 2 500 et 2 000 en 2011). Sur le plan des produits et services, outre le développement du nombre de points de vente, l'année 2012 est notamment marquée par la mise en place de nouveaux ATM, l'acceptation des cartes Visa sur les TPE, l'ouverture d'un service coffres au siège. Dans le cadre de son développement, le nombre d'employés a été multiplié par 1,7 en 2012.

Les dépôts sont multipliés par 2,7 pour atteindre 34,8 M€ à fin 2012 contre 13 M€ à fin 2011. Les crédits à la clientèle, principalement des entreprises, s'élèvent à 25 M€ à fin 2012 (contre 10 M€ à fin 2011) et sont donc largement couverts par les dépôts.

Le PNB, qui augmente de 95,6% en 2012 pour atteindre 3,1 M€, est toujours largement composé de marge d'intérêts même si les commissions progressent fortement. Les hausses des charges de personnel (+41%), des charges générales (+37%) et des dotations aux amortissements (+78%) sont principalement une conséquence de l'ouverture des agences (recrutements, loyers et charges supplémentaires, amortissement des travaux et du matériel). Le coût du risque net de 0,28% est exclusivement composé de provisions réglementaires sur encours sain. 2012 est la première année pour laquelle les charges opérationnelles sont couvertes par le PNB et l'exercice se clôture donc avec un premier bénéfice de 130 K€.

Compte de résultat

En millions d'euros	2010	2011	2012	2012/2011
Produit net bancaire	0,2	1,5	3,1	95,6%
Charges d'exploitation	1,1	2,0	2,9	
Résultat brut d'exploitation	-0,8	-0,5	0,2	-142,8%
Coût du risque			-0,1	
Résultat net d'exploitation	-0,8	-0,5	0,1	-128,1%
Éléments exceptionnels				
Impôt sur les sociétés				
Bénéfice net comptable	-0,8	-0,5	0,1	-128,1%

L'ACTIVITÉ DE LA BRED BP ET DE NOS PRINCIPALES FILIALES

Compte de résultat

En millions d'euros	2010	2011	2012	2012/2011
Produit net bancaire	8,3	8,8	7,1	-18,9 %
Charges d'exploitation	4,2	4,2	4,4	
Résultat brut d'exploitation	4,1	4,6	2,8	-39,4 %
Coût du risque	-1,1	-1,1	1,4	
Résultat net d'exploitation	3,0	3,5	4,1	17,6 %
Autres éléments				
Impôt sur les sociétés	-0,8	-0,9	-1,1	
Bénéfice net comptable	2,2	2,6	3,0	16,5 %

BIC BRED

(filiale à 99,95 %)

La Banque Internationale de Commerce BRED est spécialisée dans le financement de commerce international. La banque traite des transactions commerciales de marchandises diverses parmi lesquelles on citera principalement les produits pétroliers, les métaux, les produits agroalimentaires, les fertilisants.

L'année 2012 s'est déroulée dans un environnement économique qui a continué à être dominé par l'incertitude liée principalement à la crise de la dette de certains des pays de la zone euro, alors que les performances économiques de la plupart des pays émergents poursuivaient leur croissance.

Ceci a conduit la banque à poursuivre la politique commerciale qu'elle applique depuis plusieurs années avec succès : stricte sélection des opérations financées en lien avec les moyens qui lui sont alloués en matière de trésorerie.

Dans ce contexte, le PNB diminue de près de 19% et les actifs progressent légèrement à 366 M€ (+6%). La part des opérations avec la clientèle représentent 72,6% contre 76,2% en 2011.

Les charges sont restées stables sur l'exercice à 4,4 M€ (+3,5%).

Le résultat net de la société progresse de 16,5% passant de 2,6 M€ à 3 M€ et ce grâce à la reprise du coût du risque de 1,4 M€, constituée principalement de risque pays.

BRED Gestion

(filiale à 100 %)

L'activité principale de BRED Gestion concerne le traitement sécurisé des moyens de paiement en grand nombre négociés avec la clientèle institutionnelle et de grands comptes.

Les flux 2012 de BRED Gestion représentent :

→ 104,7 milliards d'euros pour 181 millions opérations sur la zone SEPA soit une hausse de 15,9%,

→ 2,2 milliards d'euros pour 8,3 millions opérations en flux internationaux soit une hausse de 4,7%.

Le PNB atteint 7,3 M€, soit une hausse de 15% cette année. Ainsi les revenus issus des contrats de paiement des retraites s'élèvent à 6,6 M€ en face de charges de 4,1 M€, soit un résultat de 2,5 M€ stable par rapport à 2011.

Les charges d'exploitation augmentent de 12% à un rythme cohérent avec celui du Produit Net Bancaire.

Le résultat net de 2,1 M€ affiche une forte baisse et ce malgré la hausse de 0,6 M€ des produits sur titres compte tenu du profit de 12,8 M€ réalisé sur la vente de B-Process l'an dernier.

Compte de résultat

En millions d'euros	2010	2011	2012	2012/2011
Produit net bancaire	6,9	6,3	7,3	15,0 %
Charges d'exploitation	4,1	3,8	4,2	
Résultat d'exploitation	2,8	2,5	3,0	19,7 %
Éléments exceptionnels	-0,7	12,8		
Impôt sur les sociétés	-0,6	-1,1	-1,0	
Bénéfice net comptable	1,5	14,2	2,1	-85,5 %

L'ACTIVITÉ DE LA BRED BP ET DE NOS PRINCIPALES FILIALES

COFIBRED

(filiale à 100 %)

L'année 2012 aura été marquée par la consolidation des positions dans le Pacifique. Si les titres participatifs dans la province de Chongqing acquis l'an dernier ont été cédés à la fin de l'année 2012, permettant de réaliser une plus-value de 1,6 M€, de nouvelles actions ont été souscrites dans Bank of Queensland (Australie) et dans ACLEDA (Cambodge). La Bred a également étendu sa présence en Asie avec la création de BRED Bank Fiji au début de l'exercice 2012 pour 17,5 M€.

Nos dividendes ont progressé de 56 M€ l'an dernier à 66,3 M€ cette année. Les principales contributions proviennent de Bank of Queensland (11,6 M€), SOFIDER (10 M€), NJR (10 M€), BRED Gestion (6 M€), Bendigo (5,3 M€), BCINC (4 M€), Prepar-Vie (4 M€).

Les autres résultats financiers de -9,8 M€ proviennent principalement de couvertures de change et d'intérêts sur emprunts.

Les charges de COFIBRED ont baissé de façon significative (-42%), soit 2,2 M€ en 2012, principalement suite à la baisse des dotations aux amortissements (-1,6 M€).

Un résultat sur titres de 4,2 M€ a été généré par la reprise de provision sur les titres Bendigo pour 4,1 M€, compensée pour partie par de nouvelles dotations. Le complément provenant de la plus-value de 1,6 M€ sur la cession des titres Chongqing.

Au final, COFIBRED dégage un bénéfice de 58,1 M€, en hausse de 78% par rapport à 2011.

Compte de résultat

En millions d'euros	2010	2011	2012	2012/2011
Produit net bancaire	49,5	36,3	56,5	55,8 %
Charges d'exploitation	2,8	3,8	2,2	
Résultat d'exploitation	46,7	32,5	54,3	67,2 %
Éléments exceptionnels	-5,2	0,2	4,2	
Impôt sur les sociétés			-0,5	
Bénéfice net comptable	41,5	32,7	58,1	77,6 %

NJR

(filiale à 100 %)

Le résultat du portefeuille d'ABS est de 14,1 M€ contre 14,9 M€ en 2011, la réduction des taux d'intérêt et le resserrement général des marges ayant pu être compensés par l'augmentation de la marge moyenne résultant des amortissements et des nouveaux investissements.

NJR a maintenu la limitation de son champ d'investissement à des émissions sur la zone « Core-Europe ». Au niveau du financement, une première émission de 10 M€ notée AAA a été conclue en janvier 2012.

Le résultat annuel de NJR au 31 décembre 2011 est de 13,7 M€, soit une baisse de 38,6%.

NJR avait profité en 2011 de conditions de marché favorables pour résilier une partie de son portefeuille de swaps et réaliser un profit conséquent. Une telle opération ne s'est pas reproduite en 2012. Hors cet élément non récurrent, le résultat 2012 est stable.

Compte de résultat

En millions d'euros	2010	2011	2012	2012/2011
Produit net bancaire	14,3	28,6	16,5	-42,4 %
Charges d'exploitation	0,7	0,8	1,0	
Résultat brut d'exploitation	13,6	27,8	15,4	-44,4 %
Autres éléments		-1,8	-0,7	
Impôt sur les sociétés		-3,7	-1,0	
Bénéfice net comptable	13,6	22,3	13,7	-38,6 %

L'ACTIVITÉ DE LA BRED BP ET DE NOS PRINCIPALES FILIALES

Compte de résultat

En millions d'euros	2010	2011	2012	2012/2011
Produit net bancaire	23,8	46,3	23,7	-48,8 %
Charges d'exploitation	13,6	15,0	14,0	
Résultat brut d'exploitation	10,2	31,3	9,7	-69,1 %
Éléments exceptionnels			0,3	
Impôt sur les sociétés	-0,2	-14,1		
Bénéfice net comptable	10,0	17,2	9,9	-42,2 %

Prepar-Vie

(filiale à 100 %)

Pour la première fois de son histoire, l'assurance-vie a connu en 2012 une année de décollecte nette du fait de la conjonction, d'une part, d'un besoin accru de trésorerie des « petits » épargnants et, d'autre part, de l'attente voire de la fuite des clients patrimoniaux au vu de l'évolution de la fiscalité.

Prepar-Vie a connu de même une décollecte, limitée à 6 M€. Il est vrai que l'absence de nouveaux contrats Octys (75 M€ en 2011), du fait de taux d'émission trop faibles, a fortement pesé.

Cette décollecte se répercute sur le PNB de Prepar-Vie qui chute de près de 50 % à 23,7 M€.

Les produits de l'activité assurance restent tirés par l'encours en fonds euro, malgré les conditions commerciales difficiles, et la prévoyance. Toutefois, le solde de réassurance sur l'activité emprunteurs a joué cette année très défavorablement, d'où une baisse de la marge nette des activités d'assurance de 4,2 %.

Les provisions liées aux marchés, (-8,1 contre +13,1 M€ en 2011) ont eu un effet brut négatif, mais neutre après fiscalité. Elles proviennent essentiellement d'une charge d'étalement de la provision pour risque d'exigibilité, compensée par une reprise de la provision pour risque économique initiée en 2008. Ces deux provisions sont désormais soldées.

Prepar-Vie a servi à ses assurés des rémunérations de bonne tenue, tout en favorisant les réserves : la Provision pour Participation aux Excédents a ainsi enregistré une dotation de 72 M€.

Hors impôts et taxes, les charges d'exploitation croissent de 1,4 %, y compris 200 K€ de travaux non récurrents. La baisse des impôts et taxes provient en effet de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, dont l'assiette inclut les mouvements de la PRE au compte non technique.

Globalement, le résultat social net passe de 17,2 à 9,9 M€, soit une baisse de près de 42 %.

L'ACTIVITÉ DE LA BRED BP ET DE NOS PRINCIPALES FILIALES

Prepar IARD

(filiale à 100 %)

Le PNB est en hausse de 11,1 % à 6,6 M€. Sans changement, les principaux contrats commercialisés actuellement couvrent les pertes pécuniaires et le décès accidentel.

Les plus fortes croissances en valeur sur l'année sont Protection Budget, produit lancé en juin 2011, et la garantie « Arrêt de Travail » du produit Prepar Sérénité (contrat TNS Madelin). Les gammes plus matures, notamment Protection Revenus et Protection Payement, progressent plus lentement mais de façon régulière, entre 5 et 7 %. Aucun produit nouveau n'a été lancé en 2012.

La sinistralité s'est améliorée en 2012 ; avec une baisse de la charge de sinistres de 35 % par rapport à l'exercice précédent.

En l'absence d'évolution notable des coûts de gestion, le résultat avant IS est en forte hausse à 6,1 M€ (+ 11,1 %).

Le résultat net s'établit à 4,0 M€, contre 3,6 M€ en 2011.

Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	2010	2011	2012	2012/2011
Produit net bancaire	5,5	5,9	6,6	11,1 %
Charges d'exploitation	0,4	0,4	0,5	
Résultat brut d'exploitation	5,1	5,5	6,1	11,1 %
Impôt sur les sociétés	-1,7	-1,9	-2,1	
Bénéfice net comptable	3,4	3,6	4,0	9,7 %

Promepar Gestion

(filiale à 100 %)

L'activité commerciale en 2012 a été difficile, particulièrement en gestion privée. Pour la première fois, l'assurance-vie n'a pas permis de compenser la baisse des comptes titres, baisse qui devrait s'accélérer avec l'alignement de la fiscalité sur celle des revenus.

En revanche, le PNB a connu une forte progression (+ 16,5 %), du fait du rebond des marchés d'une part, de la montée en charge de la gestion collective d'autre part. Les revenus de gestion privée augmentent ainsi de 11,1 % ; ceux de la gestion collective de 30,4 %. Ces derniers représentent dorénavant près de 20 % des revenus. On notera que les encours de la gestion monétaire sont en très forte croissance, mais ne contribuent pas encore au chiffre d'affaires.

Les charges d'exploitation enregistrent une baisse (-3,7 %) issue des frais de personnel.

De ce fait, résultat brut d'exploitation et résultat net enregistrent un fort rebond (respectivement +80,2 % et +91,1 %).

Le résultat net ressort à 1,5 M€ contre 0,8 M€ en 2011.

Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	2010	2011	2012	2012/2011
Produit net bancaire	5,3	5,1	5,9	16,5 %
Charges d'exploitation	3,8	3,9	3,7	
Résultat brut d'exploitation	1,5	1,2	2,2	80,2 %
Coût du risque		-0,1		
Résultat net d'exploitation	1,5	1,1	2,2	97,5 %
Autres éléments				
Impôt sur les sociétés	-0,5	-0,3	-0,7	
Bénéfice net comptable	1,0	0,8	1,5	91,1 %

L'ACTIVITÉ DE LA BRED BP ET DE NOS PRINCIPALES FILIALES

Compte de résultat

En millions d'euros	2010	2011	2012	2012/2011
Produit net bancaire	8,4	6,4	5,6	-12,3 %
Charges d'exploitation	4,1	4,7	4,3	
Résultat brut d'exploitation	4,3	1,7	1,4	-20,4 %
Coût du risque	0,6	5,1	7,9	
Résultat net d'exploitation	4,9	6,8	9,3	35,6 %
Autres éléments				
Impôt sur les sociétés	-1,0	-2,0	-3,0	
Bénéfice net comptable	3,9	4,8	6,3	30,9 %

SOFIAG

(filiale à 100 %)

En 2012, la conjoncture est restée difficile et contrastée. La situation économique a été plus favorable en Guyane et encore en récession aux Antilles, plus marquée en Martinique qu'en Guadeloupe.

En Guadeloupe et en Martinique, la croissance économique manque toujours à l'appel. En effet, le climat de défiance issu des mouvements sociaux, la défiscalisation remise en cause, une consommation des ménages en baisse, un chômage qui progresse fortement, une commande publique atone et une politique de crédit plus restrictive des établissements spécialisés, participent à développer un climat de morosité dans les ménages et les entreprises.

La Guyane est dans une situation plus favorable, avec une économie en croissance notamment portée par le BTP. Les besoins en infrastructures, la mise en valeur de ses richesses naturelles, la consolidation de la position de Kourou dans le domaine spatial avec l'utilisation de lanceurs russes, la croissance forte de la population alimentent un climat positif propice à l'investissement des entreprises et à la consommation des ménages.

La SOFIAG a pu cette année encore, malgré ce contexte difficile, tirer son épingle du jeu, intervenant notamment sur trois dossiers importants d'énergies renouvelables. La SOFIAG s'est également développée sur le financement de l'habitat social en renforçant son activité en Guadeloupe, ainsi qu'avec un bon redémarrage en Martinique sous l'impulsion d'un partenariat avec Martinique Habitat. Enfin, la SOFIAG a poursuivi sa diversification de revenus avec le démarrage significatif en Martinique d'une activité Prêts aux Particuliers (consommation et habitat).

Les octrois de crédit ont progressé de 32 % en volume sur l'année et l'objectif assigné de production brute décaissée a été atteint.

Les prêts aux entreprises représentent désormais 56 % de la production, le financement de l'habitat social 27 %, les prêts à l'habitat 13 % et les prêts à la consommation 4 %.

Néanmoins, le PNB est en baisse de 12,3 % sur l'année passant de 6,4 M€ à 5,6 M€ principalement à cause de la baisse de la marge d'intérêt.

Cette année encore, la bonne gestion du coût du risque a permis à la société d'afficher un résultat en hausse (+30,9 %). L'année 2012 a en effet été un bon cru en matière de recouvrement avec 19 M€ d'encaissements.

À noter que les dettes envers l'AFD s'élèvent à 62 M€ au 31 décembre et diminuent de 18 % du fait de leur amortissement progressif.

L'année 2012 s'achève par un résultat net de 6,3 M€ après un coût du risque positif record de 7,9 M€.

L'ACTIVITÉ DE LA BRED BP ET DE NOS PRINCIPALES FILIALES

Sofider

(filiale à 100 %)

L'année 2012 à la Réunion a été marquée par une activité économique en dents de scie offrant peu de visibilité pour les chefs d'entreprises (échéances électorales, incertitudes sur la reconduction des mesures fiscales, absence de relance des grands chantiers...). Le chômage est lui resté à un niveau très élevé (30 %) qui touche principalement les jeunes mais également de façon plus récente les cinquantenaires.

Le marché du BTP peine à se relever de la crise bien que soutenu par les collectivités locales au travers de la construction de logements sociaux (l'importation de ciment est ainsi en hausse de 0,8 % sur l'année).

Si les prix de l'énergie ont augmenté (+4,5 %), ceux-ci ont été compensés par la baisse des prix des supermarchés et commerces (-1,2 %) et des produits manufacturés (-1,9 %). Au final, les prix n'ont que peu augmenté sur l'année (+1,1 %).

L'agriculture et le tourisme (augmentation du nombre de passagers et de nuitées de respectivement 8 % et 10 %) demeurent les secteurs les plus dynamiques.

Le financement des ménages reste important sur la partie habitat avec une progression annuelle de 4 % des concours consentis. Les crédits consommation sont eux en recul (-1,6 %).

Les investissements des entreprises sont atones (+0,1 % sur le deuxième trimestre après un recul de -2,3 % sur le premier trimestre). Tous les types de financement sont en recul (-0,6 % pour les crédits d'exploitation, -11,3 % pour les crédits d'équipement) hormis l'immobilier d'entreprise (+0,4 %). Les investissements sont plus orientés vers le renouvellement que vers la production.

La production de prêts et crédits de la SOFIDER pour l'année 2012 s'élève à 114,5 M€ en hausse de 2 % par rapport à 2011. Les performances par marché affichent d'importantes disparités avec des difficultés sur le corporate et la production immobilière.

Dans ce contexte, nos encours sains sont restés stables (554,5 M€ contre 554 M€ l'an dernier) avec une gestion prudente de nos provisions à 35,2 M€ (34,5 M€ en 2011).

Le PNB s'inscrit en baisse de -9,5 % en raison de la diminution de la marge d'intérêt (-7,5 %).

Dans le même temps, les charges d'exploitation affichent une quasi-stabilité à 5,2 M€.

Le coût du risque s'améliore légèrement à -1,9 M€ en baisse de 31,4 % par rapport en 2011.

Au total, le résultat final est de 6,9 M€, en léger recul (7,3 M€ en 2011).

Compte de résultat

En millions d'euros	2010	2011	2012	2012/2011
Produit net bancaire	18,9	19,1	17,3	-9,5 %
Charges d'exploitation	5,3	5,3	5,2	
Résultat brut d'exploitation	13,6	13,8	12,1	-12,5 %
Coût du risque	-3,7	-2,8	-1,9	
Résultat net d'exploitation	9,9	11,0	10,1	-7,6 %
Autres éléments	-0,1			
Impôt sur les sociétés	-2,8	-3,7	-3,2	
Bénéfice net comptable	7,0	7,3	6,9	-5,0 %

—
5

Évolution du portefeuille de participations de la BRED Banque Populaire – Franchisements de seuils

Au 31 décembre 2012, le portefeuille titres de filiales et participations de la BRED est resté stable par rapport à 2011 (1 776,3 M€) et s'élevait à un montant global brut de 1 776,4 M€, équivalent au montant net.

Franchisements à la hausse de seuils significatifs de participations ou prises de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France (en %)

	01/01/2012	Au cours de l'année 2012	31/12/2012
<i>Directement</i>			
Info Vista		7,49	
<i>Indirectement via Perspectives & Participations</i>			
Cf Développement			19,5

5

COMPTES CONSOLIDÉS

96

BILAN CONSOLIDÉ

98

COMPTE DE RÉSULTAT
CONSOLIDÉ

103

ANNEXES AUX COMPTES
CONSOLIDÉS

157

RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES
COMPTES CONSOLIDÉS

1.

Bilan consolidé

ACTIF

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales		4 228 914	1 194 706
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.1	5 464 803	4 624 166
Instruments dérivés de couverture	5.2	66 946	123 955
Actifs financiers disponibles à la vente	5.3	14 434 480	12 660 147
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.5.1	5 861 452	10 700 110
Prêts et créances sur la clientèle	5.5.2	14 090 069	14 012 059
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.7	985 890	1 099 589
Actifs d'impôts courants		1 882	2 708
Actifs d'impôts différés	5.8	193 298	246 847
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	374 276	586 489
Actifs non courants destinés à être cédés	5.10		
Participation aux bénéfices différée	5.11		93 629
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.12	212 190	150 246
Immeubles de placement	5.13	150 076	143 221
Immobilisations corporelles	5.14	168 066	173 198
Immobilisations incorporelles	5.14	29 246	30 258
Écarts d'acquisition	5.15	4 576	4 576
Total de l'actif		46 266 165	45 845 906

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales		6	2 130
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.2	989 788	1 563 942
Instruments dérivés de couverture	5.2	780 742	264 963
Dettes envers les établissements de crédit	5.16.1	10 784 699	9 457 418
Dettes envers la clientèle	5.16.2	20 350 578	20 738 165
Dettes représentées par un titre	5.17	3 483 819	3 622 765
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants		2 866	32 999
Passifs d'impôts différés	5.8	11 738	16 450
Comptes de régularisation et passifs divers	5.18	604 177	1 664 008
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance	5.19	5 600 297	5 128 548
Provisions	5.20	207 684	223 857
Dettes subordonnées	5.21	405 994	478 682
Capitaux propres		3 043 777	2 651 979
Capitaux propres part du groupe		3 006 870	2 614 284
Capital et primes liées		1 004 354	914 690
Réserves consolidées		1 852 792	1 666 541
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-30 159	-200 274
Résultat de la période		179 883	233 327
Intérêts minoritaires		36 907	37 695
Total du passif		46 266 165	45 845 906

2.

Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011
Intérêts et produits assimilés	6.1	1 009 406	991 032
Intérêts et charges assimilées	6.1	-600 825	-559 404
Commissions (produits)	6.2	405 725	423 559
Commissions (charges)	6.2	-136 566	-141 658
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6.3	288 944	234 242
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	6.4	26 168	-44 586
Produits des autres activités	6.5	588 839	933 683
Charges des autres activités	6.5	-678 491	-878 993
Produit net bancaire		903 200	957 875
Charges générales d'exploitation	6.6	-569 309	-530 656
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-37 780	-38 938
Résultat brut d'exploitation		296 111	388 281
Coût du risque	6.7	-56 032	-79 834
Résultat d'exploitation		240 079	308 447
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.8	17 790	12 653
Gains ou pertes sur autres actifs	6.9	-312	13 807
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.10		-2 433
Résultat avant impôts		257 557	332 474
Impôts sur le résultat	6.11	-75 137	-95 294
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		182 420	237 180
Résultat net part du groupe		179 883	233 327
Intérêts minoritaires		2 537	3 853

3.

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat net		182 420	237 180
Écarts de conversion		-6 348	2 281
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente		207 353	-189 505
<i>Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres</i>		207 353	-189 505
<i>Variations de valeur de la période rapportée au résultat</i>			
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture		4 496	1 150
<i>Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres</i>		4 496	1 150
<i>Variation de valeur de la période rapportée au résultat</i>			
Écarts actuariels sur régimes à prestations définies			
Quote-part de gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		-387	-2 407
<i>Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres</i>		-387	-2 407
<i>Variations de valeur de la période rapportée au résultat</i>			
Impôts	5.8	-38 501	47 403
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)		166 613	-141 078
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement capitaux propres		349 033	96 102
Part du groupe		349 996	94 052
Intérêts minoritaires		-963	2 050

4.

Tableau de variation des capitaux propres

Capital et primes liées

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2011	432 488	482 202	1 702 588
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires			
Augmentation de capital			
Reclassement			
Changement de méthodes comptables			9 898
Distribution			
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires			
<i>Sous-total</i>			9 898
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres rapportées au résultat			-45 945
Autres variations			
<i>Sous-total</i>			-45 945
Autres variations			
Résultat			
Autres variations			
<i>Sous-total</i>			
Capitaux propres au 31 décembre 2011	432 488	482 202	1 666 541
Affectation du résultat 2011			204 646
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012	432 488	482 202	1 871 187
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires			
Augmentation de capital	87 798		-26 014
Reclassement		1 866	-1 866
Changement de méthodes comptables			
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires			
<i>Sous-total</i>	87 798	1 866	-27 880
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres rapportées au résultat			9 485
Autres variations			
<i>Sous-total</i>			9 485
Autres variations			
Résultat			
Autres variations			
<i>Sous-total</i>			
Capitaux propres au 31 décembre 2012	520 286	484 068	1 852 792

2011 : l'impact de +9 898 milliers d'euros du changement de méthode 2012 impacte rétroactivement la situation nette de 2011. La variation de -45 945 milliers d'euros des réserves consolidées trouve principalement sa contrepartie pour 16 390 milliers d'euros dans leur augmentation constatée en 2010 et pour respectivement 24 040 milliers d'euros et 5 730 milliers d'euros dans l'augmentation des réserves recyclables sur titres destinés à la vente.

2012 : la variation de +9 485 milliers d'euros des réserves consolidées 2012 a sa contrepartie en moins des réserves recyclables.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Variation de juste valeur des instruments						
Réserves de conversion	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
4 628	-101 250	37 426		2 558 082	36 208	2 594 290
				9 898		9 898
				9 898		9 898
1 423	-143 255	754		-187 023	-563	-187 586
1 423	-143 255	754		-187 023	-563	-187 586
			233 327	233 327	2 050	235 377
			233 327	233 327	2 050	235 377
6 051	-244 505	38 180	233 327	2 614 284	37 695	2 651 979
			-233 327	-28 681		-28 681
6 051	-244 505	38 180		2 585 603	37 695	2 623 298
				61 784		61 784
					-1 313	-1 313
				61 784	-1 313	60 471
-2 828	172 203	740		179 600	-3 841	175 759
-2 828	172 203	740		179 600	-3 841	175 759
			179 883	179 883	2 537	182 420
					1 829	1 829
			179 883	179 883	4 366	184 249
3 223	-72 302	38 920	179 883	3 006 870	36 907	3 043 777

5.

Tableau des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat avant impôts	257 557	332 475
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	37 148	39 164
Dépréciation des écarts d'acquisition		2 433
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations	216 977	220 742
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-10 263	-12 653
Pertes nettes/gains nets sur activités d'investissement	-128 760	-80 784
Produits/charges des activités de financement	23 050	24 517
Autres mouvements	-416 390	-303 614
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts	-278 238	-110 195
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	4 623 309	1 161 177
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-125 061	5 781 266
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	-2 085 522	-5 970 756
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	-923 107	-60 252
Impôts versés	-96 280	-66 845
Augmentation/(Diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 393 339	844 590
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	1 372 658	1 066 870
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	225 954	-12 236
Flux liés aux immeubles de placement	-6 976	-4 024
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-31 563	-25 988
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	187 415	-42 248
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	29 953	-30 756
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-95 705	-35 479
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	-65 752	-66 235
Effet de la variation des taux de change (D)	-2 661	1 683
Flux nets de trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	1 491 660	960 070
Caisse et banques centrales (solde net des comptes actifs et passifs)	1 192 576	1 280 987
Opérations à vue avec les établissements de crédit (solde net des comptes actifs et passifs)	1 704 471	655 990
Trésorerie à l'ouverture	2 897 047	1 936 977
Caisse et banques centrales (solde net des comptes actifs et passifs)	4 228 908	1 192 576
Opérations à vue avec les établissements de crédit (solde net des comptes actifs et passifs)	159 799	1 704 471
Trésorerie à la clôture	4 388 707	2 897 047
Variation de la trésorerie nette	1 491 660	960 070

NOTE 1.**Cadre général****1.1. Événements significatifs*****Augmentation de capital de la BRED Banque Populaire***

La BRED Banque Populaire a porté fin juin 2012 son capital social de 432 487 500 euros à 520 285 720 euros à la fois par augmentation de capital en numéraire et par incorporation de réserves.

Les souscriptions en numéraire ont pris la forme, d'une part, d'émission au pair de 5 202 857 parts sociales de 9,50 euros soit 49 427 141,50 euros et, d'autre part, d'émission au pair de 1 300 715 certificats coopératifs d'investissement de 9,50 euros soit 12 356 792,50 euros souscrits par Natixis.

L'incorporation de réserves est de 26 014 286 euros par augmentation de 9,50 euros à 10,00 euros de la valeur nominale des parts sociales et des certificats coopératifs d'investissement.

Nouvelle opération de titrisation des prêts

La BRED Banque Populaire a procédé mi-2012 à une nouvelle titrisation de prêts à l'habitat via une émission d'environ 1 milliard d'euros d'obligations seniors et 134 millions d'euros de tranche subordonnée intégralement souscrits par la banque portant à 4 milliards d'euros l'encours de créances titrisées mobilisables auprès de la BCE.

1.2. Mécanisme de garantie

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.

Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle

leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau des Caisses d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne et la Fédération nationale des Caisses d'Épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

BPCE

Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du groupe.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il

CADRE GÉNÉRAL

offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds réseau Banques Populaires, le Fonds réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de garantie mutuel.

Le **Fonds réseau Banques Populaires** est constitué d'un dépôt effectué par les banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance** fait l'objet d'un dépôt effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de garantie mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le fonds est abondé chaque année à hauteur de 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de leurs filiales aux résultats consolidés du groupe.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds réseau Banques Populaires, du Fonds réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et du Fonds de garantie mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % et ne pourra excéder 0,3 % de la somme des actifs pondérés du groupe.

Dans les comptes individuels des établissements, la constitution de dépôts au titre du système de garantie et de solidarité se traduit par l'identification d'un montant équivalent au sein d'une rubrique dédiée des capitaux propres.

Les sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

La liquidité et la solvabilité des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau pour chaque caisse considérée, par la Banque Populaire qui en est l'actionnaire de référence et l'opératrice au titre de l'adossment technique et fonctionnel de la caisse à la Banque Populaire d'adossment.

Le directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

1.3. Événements postérieurs à la clôture

BPCE SA et Natixis ont respectivement présenté à leur conseil de surveillance et Conseil d'administration du 17 février 2013 un projet de simplification significative de la structure du Groupe BPCE.

L'opération envisagée consisterait en un rachat par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement (CCI) qu'elles ont émis et qui sont actuellement intégralement détenus par Natixis. À la suite de l'annulation des CCI ainsi rachetés par chacune des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, le capital des établissements serait entièrement détenu par leurs sociétaires.

La réduction des encours pondérés de Natixis, liés à la détention des CCI, permettrait à cette dernière de reverser une partie de ses fonds propres devenus excédentaires à ses actionnaires en proposant une distribution exceptionnelle de dividendes. Enfin, afin d'assurer une allocation appropriée des ressources au sein du groupe, BPCE SA rembourserait ses titres super-subordonnés souscrits par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne et réduirait le capital de BPCE SA détenu par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne.

L'opération sera soumise à l'approbation des conseils des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne (actionnaires à parité de BPCE SA), de BPCE SA et de Natixis qui seront appelés à se prononcer, après consultation des instances représentatives du personnel. Cette opération pourrait se réaliser au cours du troisième trimestre 2013.

NOTE 2.**Normes comptables applicables et comparabilité****2.1. Cadre réglementaire et référentiel**

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture.

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2011 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, et plus particulièrement les deux amendements à la norme IFRS 7, « Instruments financiers : informations à fournir » relatif aux informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers et « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » relatif aux garanties reçues.

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire en 2012 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation les textes adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2012 mais non encore entrés en vigueur à cette date :

→ amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » adopté par la Commission européenne le 5 juin 2012 et applicable de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. Cet amendement vise à enrichir l'information financière sur l'état du « Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». Les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres devront être présentés de façon à faire apparaître distinctement les éléments qui pourraient faire l'objet d'un recyclage en résultat net de ceux qui ne seront jamais recyclés en résultat net ;

→ amendement à la norme IAS 19 « Avantages du

personnel » adopté par la Commission européenne le 5 juin 2012 et applicable de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 de façon rétrospective. Cet amendement apporte des modifications sur la comptabilisation et la présentation des engagements de retraite et assimilés notamment concernant les écarts actuariels qui seront reconnus immédiatement et en totalité en capitaux propres, les coûts des services passés qui seront comptabilisés immédiatement en résultat et le rendement attendu de l'actif de couverture qui sera remplacé par un produit financier déterminé en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour le passif brut. Les impacts de ces changements de méthode, hors effet d'impôt, sont mentionnés dans la note 8.2.1 de l'annexe ;

→ la norme IFRS 13 intitulée « Évaluation de la juste valeur » est en cours d'adoption par la Commission européenne. Elle est applicable de façon prospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. IFRS 13 indique comment mesurer la juste valeur mais ne modifie pas les conditions d'application de la juste valeur.

Les impacts liés à l'application de ces normes sur les comptes consolidés du groupe sont en cours de détermination.

Le groupe a par ailleurs mis en place des groupes de travail afin d'évaluer les enjeux et impacts financiers et organisationnels des normes IFRS 9 et IFRS 10, 11 et 12.

2.2. Changement de méthodes comptables

Le règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours s'applique en consolidation depuis l'entrée de la BRED Banque Populaire sous les normes de consolidation IFRS pour sa publication consolidée à fin 2006.

Il avait donc fait l'objet au 1^{er} janvier 2005 d'une première comptabilisation en changement de méthode. La détermination de l'impact du changement de méthode a fait l'objet d'évaluations en 2012 qui augmentent les capitaux propres au 1^{er} janvier 2011 de 9 898 milliers d'euros.

2.3. Recours à des estimations

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

NORMES COMPTABLES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 31 décembre 2012, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers déterminée sur la base de techniques de valorisation (note 4.1.6.) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers, et plus particulièrement les dépréciations durables des actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les dépréciations sur base individuelle ou calculées sur la base de portefeuilles (note 4.1.7.) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan et, plus particulièrement, la provision épargne logement (note 4.5.) et les provisions relatives aux contrats d'assurance (note 4.13.) ;
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 4.10.) ;
- les impôts différés (note 4.12.) ;
- les tests de dépréciations des écarts d'acquisition.

2.4. Présentation des états financiers consolidés et date de clôture

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2009 R 04 du 2 juillet 2009 du Conseil national de la comptabilité.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2012. Les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 18 mars 2013. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 23 mai 2013.

Suite à l'évolution de nos systèmes d'information en 2012, certaines données de détail du compte de résultat et des annexes ont été modifiées à des fins de comparabilité. Les reclassements réalisés sur le compte de résultat portent notamment sur :

- les intérêts et produits assimilés et les intérêts et charges assimilées, à hauteur de 4 277 K€ ;
- les produits et charges des autres activités à hauteur de 590 K€.

Au bilan, la colonne d'ouverture des capitaux propres a été reventilée et ajustée à hauteur de 9 898 milliers

d'euros comme indiqué au paragraphe 2.2., suite à une modification de certains éléments inclus dans le calcul du taux d'intérêt effectif des prêts.

NOTE 3.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la BRED Banque Populaire regroupent les comptes de la BRED Banque Populaire et ceux de ses filiales significatives.

La notion de significativité ne s'apprécie pas en fonction de seuils numériques mais résulte d'une appréciation qualitative de la pertinence de l'apport des entités dans les comptes consolidés de la BRED Banque Populaire.

Le Fonds communs de créance (FCC) Amaren II n'est pas consolidé pour les motifs exposés ci-dessous.

En 2012, le nombre de sociétés consolidées s'élève à 43 dont 38 sociétés consolidées par intégration et 5 sociétés consolidées par mise en équivalence.

Variations du périmètre depuis le 1^{er} janvier 2012 :

- 2 nouvelles filiales intégrées globalement : BRED Bank Ltd (îles Fidji), NJR Finance BV (Pays-Bas) ;
- 2 nouvelles mises en équivalence : Acleda Bank (Cambodge) et BCEL (Laos).

[tableau ci-contre]

Cas particulier des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes, créées spécifiquement pour gérer une opération ou un ensemble d'opérations similaires (entités ad hoc) sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le groupe, et ce, même en l'absence de lien en capital.

Le contrôle en substance s'apprécie au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; de tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Nationalité*	% de contrôle	% d'intérêt
CONSOLIDATION PAR INTÉGRATION GLOBALE			
Société mère			
BRED Banque Populaire - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F		
Entreprises à caractère financier - Établissements de crédit			
Banque Franco Lao - 23 Singha Road - 159 Nongbone - Vientiane - Laos	E	54,00	58,60
BCI Mer Rouge - place Lagarde - Djibouti	E	51,00	51,00
BIC BRED - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	99,95	99,95
BRED Bank Fiji Ltd - 96, Thomson Street - Suva - Fiji Islands	E	100,00	100,00
BRED Cofilease - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00	100,00
BRED Gestion - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00	100,00
BRED Vanuatu - Port Vila - République du Vanuatu	E	85,00	85,00
EPBF - 181, chaussée de la Hulpe - B1170 Bruxelles - Belgique	E	100,00	100,00
CMMOM - 36, rue Boisneuf - 97158 Pointe-à-Pitre	F	24,38	24,38
Socama BRED - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00	7,52
Socama Normandie - 8, bld Salvador Allende - 27000 Évreux	F	100,00	7,16
Sofiag - 12 bd du général de Gaulle - 97242 Fort-de-France	F	100,00	100,00
Sofider - 3 rue Labourdonnais - 97400 Saint-Denis de La Réunion	F	100,00	100,00
Établissements financiers autres qu'établissements de crédit			
Cofibred - 18 quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00	100,00
NJR Invest - 149, avenue Louise - 1050 Bruxelles	E	100,00	100,00
NJR Finance - BV-Herengracht 450 - NL 1017 Amsterdam - Pays-Bas	E	100,00	100,00
Promepar Gestion - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	99,95	99,95
Autres entreprises à caractère financier			
Brd China Ltd - 78 Yang He Yi Cun - Jiangbei Dt, Chongqing - Chine		100,00	100,00
Bercy Gestion Finance - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	99,96	99,96
Bercy Patrimoine - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00	100,00
BGF + - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00	100,00
BRED IT - Thai Wah Tower - Sathorn District - Bangkok - Thaïlande	E	100,00	100,00
Cofeg - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	99,94	99,94
Click and Trust - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	66,00	66,00
FCC Elide - 41, avenue de l'Opéra - 75002 Paris	F	100,00	100,00
FCT Eridan - 41, avenue de l'Opéra - 75002 Paris	F	100,00	100,00
Fipromer - 35, rue des Mathurins - 75008 Paris	F	100,00	100,00
Foncière du Vanuatu - Port Vila - République du Vanuatu	E	100,00	100,00
IRR Invest - 149, avenue Louise - 1050 Bruxelles	E	100,00	100,00
LFI 4 - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00	100,00
Perspectives et Participations - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00	100,00
Prepar Courtage - Tour Franklin 92040 La Défense	F	99,40	99,40
SPIG - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00	100,00
Vialink - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00	100,00
Entreprises non financières - Assurances			
Prepar Iard - Tour Franklin - 101 quartier Boïeldieu - 92040 La Défense	F	99,99	99,99
Prepar-Vie - Tour Franklin - 101 quartier Boïeldieu - 92040 La Défense	F	99,87	99,87
CONSOLIDATION PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE			
Établissements de crédit			
SBE - 7, rue Auguste Gervais - 92130 Issy-les-Moulineaux	F	50,00	50,00
CONSOLIDATION PAR MISE EN ÉQUIVALENCE			
Établissements de crédit			
ACLEDA 61 Preah Monivong Blvd - Kahn Daun Penh - Cambodge	E	12,25	12,25
BCEL - 1, Pangkam street - Bang Xiengnheun, Vientiane - Laos	E	10,00	10,00
BCI - 54, avenue de la Victoire - 98849 Noumea	F	49,90	49,90
Socredo - 115, rue Dumont d'Urville - Papeete - Tahiti - Polynésie	F	15,00	15,00
Autres entreprises non financières			
Aurora - 149, avenue Louise - 1050 Bruxelles	E		100,00

*F : française / E : étrangère

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

- le Groupe BRED Banque Populaire a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité;
- le groupe est exposé à la majorité des risques relatifs à l'entité.

Cas particulier du FCC Amaren II

Eu égard à la nature spécifique du fonds multicédants Amaren II et de la détention de la totalité des parts à la hauteur des créances cédées et du risque porté, la BRED a pris l'option de présenter à son bilan, non pas les créances cédées, mais les titres du fonds. L'incidence de ce traitement est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances titrisées brutes	158 857	198 304
Décote sur créances titrisées	-10 462	-10 462
Trésorerie	- 3 398	- 951
Total Actif	144 997	186 891
Obligations du FCC Amaren II en titres de placement	144 997	186 891
Impact sur capitaux propres : neutralisation décote	10 462	10 462

Le FCC Elide, créé en 2007, y compris ses nouveaux compartiments Elide 2 créé en 2008 et Elide 3 créé en 2011 ainsi que le FCT Eridan créé en 2010, sont consolidés par intégration globale.

NOTE 4.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

4.1. Actifs et passifs financiers

4.1.1. Prêts et créances

Le poste « Prêts et créances » inclut les prêts et créances consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que certains titres non cotés sur un marché actif lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction (voir note 4.1.2.).

Les prêts et créances sont enregistrés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts directement

liés à l'émission et diminués de produits directement attribuables à l'émission. Lors des arrêts ultérieurs, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts et analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché, est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires.

En cas de restructuration suite aux difficultés financières du débiteur, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif initial. Cette décote est inscrite au résultat dans le poste « Coût du risque » et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt. La décote n'est pas comptabilisée dans tous les cas où la dépréciation du prêt suffit à la couvrir.

Les coûts internes retenus dans le calcul du TIE sont les frais variables directement liés à la mise en place des prêts. Le groupe a retenu une position restrictive suivant laquelle seule la partie variable des salaires des chargés d'affaires directement indexée sur la mise en place de crédit est intégrée au TIE. Aucun autre coût interne n'est pris en compte dans le calcul du coût amorti.

Les coûts externes consistent essentiellement en commissions versées à des tiers dans le cadre de la mise en place des prêts. Ils sont essentiellement constitués des commissions versées aux apporteurs d'affaires.

Les produits directement attribuables à l'émission des nouveaux prêts sont principalement composés des frais de dossier facturés aux clients, des refacturations de coûts et des commissions d'engagement de

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

financement (s'il est plus probable qu'improbable que le prêt se dénoue). Les commissions perçues sur des engagements de financement qui ne donneront pas lieu à tirage sont étalées de manière linéaire sur la durée de l'engagement.

Les charges et produits relatifs à des prêts d'une durée initiale inférieure à un an sont étalés au *prorata temporis* sans recalcul du TIE. Pour les prêts à taux variable ou révisable, le TIE est recalculé à chaque refixation du taux.

Les actifs présentant des arriérés de paiement sont des actifs financiers sains présentant des incidents de paiement. À titre d'exemple :

- un instrument de dette peut présenter un arriéré lorsque l'émetteur obligataire ne paie plus son coupon ;
- un prêt est considéré comme étant en arriéré de paiement si une des échéances ressort comptablement impayée ;
- un compte ordinaire débiteur déclaré sur la ligne « Prêts et créances » est considéré comme étant en arriéré de paiement si l'autorisation de découvert, en durée ou en montant, est dépassée à la date de l'arrêté.

4.1.2. Titres

À l'actif, les titres sont classés selon les quatre catégories définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend :

- les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis ou émis dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance ;
- et les actifs et les passifs financiers que le groupe a choisi de comptabiliser dès l'origine à la juste valeur par résultat, en application de l'option offerte par la norme IAS 39.

Les conditions d'application de cette option sont décrites dans la note 4.1.4. « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ».

La juste valeur initiale des titres classés dans cette catégorie est déterminée par application du cours offert à l'achat (cours bid). En date d'arrêté comptable, ces

actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur de la période sont enregistrées dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce portefeuille comprend les titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, une cession ou un transfert de ces titres avant échéance, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau du groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans. Parmi les exceptions à cette règle, figurent notamment les cas suivants :

- une dégradation importante de la qualité du crédit de l'émetteur ;
 - une modification de la réglementation fiscale supprimant ou réduisant de façon significative l'exonération fiscale dont bénéficient les intérêts sur les placements détenus jusqu'à leur échéance ;
 - le regroupement d'entreprises majeur ou une sortie majeure (telle que la vente d'un secteur) nécessitant la vente ou le transfert de placements détenus jusqu'à leur échéance pour maintenir la situation existante de l'entité en matière de risque de taux d'intérêt ou sa politique de risque de crédit ;
 - un changement des dispositions légales ou réglementaires modifiant de façon significative soit ce qui constitue un placement admissible ; soit le montant maximum de certains types de placement, amenant ainsi l'entité à se séparer d'un placement détenu jusqu'à son échéance ;
 - un renforcement significatif des obligations en matière de capitaux propres qui amène l'entité à se restructurer en vendant des placements détenus jusqu'à leur échéance ;
 - une augmentation significative de la pondération des risques des placements détenus jusqu'à leur échéance utilisée dans le cadre de la réglementation prudentielle fondée sur les capitaux propres.
- Dans les cas exceptionnels de cession décrits ci-dessus, le résultat de cession est enregistré dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les opérations de couverture de ces titres contre le risque de taux d'intérêt ne sont pas autorisées.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti, selon la méthode du TIE, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Prêts et créances

Le portefeuille de « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. Ces actifs ne doivent par ailleurs pas être exposés à un risque de pertes substantielles non lié à la détérioration du risque de crédit.

Certains titres peuvent être classés dans cette catégorie lorsqu'ils ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond au nominal augmenté des coûts de transaction et diminué de la décote et des produits de transaction. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des prêts et créances.

Lorsqu'un actif financier enregistré en prêts et créances est cédé avant son échéance, le résultat de cession est enregistré dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les titres qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction inclus.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (sauf pour les titres monétaires en devises, pour lesquels les variations de juste valeur pour la composante change affectent le résultat). Les principes de détermination de la juste valeur sont décrits en note 4.1.6.

En cas de cession, ces variations de juste valeur sont transférées en résultat.

Les revenus courus ou acquis sur les titres à revenu fixe sont enregistrés dans le poste « Produits d'intérêts et assimilés ». Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Date d'enregistrement des titres

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison.

Règles appliquées en cas de cession partielle

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la méthode « premier entré, premier sorti » est retenue.

4.1.3. Instruments de dettes et de capitaux propres émis

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Cette obligation doit résulter de clauses et de conditions propres au contrat et pas seulement de contraintes purement économiques.

Dettes émises

Les dettes émises (qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat) sont initialement comptabilisées à leur valeur d'émission, comprenant les frais de transaction, et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

Ces instruments sont enregistrés au bilan en dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super-subordonnés.

Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

Parts sociales

L'interprétation IFRIC 2, consacrée au traitement des parts sociales et instruments assimilés des entités coopératives, précise les dispositions de la norme IAS 32, en rappelant que le droit contractuel d'un membre de demander le remboursement de ses parts ne crée pas automatiquement une obligation pour l'émetteur. La classification comptable est dès lors déterminée après examen des conditions contractuelles.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Selon cette interprétation, les parts de membres sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement.

En raison des dispositions statutaires existantes, relatives en particulier au niveau de capital minimum, les parts sociales émises par les entités concernées dans le groupe sont considérées comme des capitaux propres.

4.1.4. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

L'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005 permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers comme devant être comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce choix étant irrévocable.

Le respect des conditions fixées par la norme doit être vérifié préalablement à toute inscription d'un instrument en option juste valeur.

L'application de cette option est en effet réservée aux situations suivantes :

Élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable

L'application de l'option permet d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie. Ce traitement s'applique notamment à certains prêts structurés consentis aux collectivités locales.

Alignement du traitement comptable sur la gestion et la mesure de performance

L'option s'applique dans le cas d'un groupe d'actifs et/ou de passifs géré et évalué à la juste valeur, à condition que cette gestion repose sur une politique de gestion des risques ou une stratégie d'investissement documentée et que le reporting interne s'appuie sur une mesure en juste valeur.

Instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat

et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

L'application de l'option juste valeur est possible dans le cas où le dérivé incorporé modifie substantiellement les flux du contrat hôte et que la comptabilisation séparée du dérivé incorporé n'est pas spécifiquement interdite par la norme IAS 39 (exemple d'une option de remboursement incorporée dans un instrument de dette). L'option permet d'évaluer l'instrument à la juste valeur dans son intégralité, ce qui permet de ne pas extraire ni comptabiliser ni évaluer séparément le dérivé incorporé.

Ce traitement s'applique en particulier à certaines émissions structurées comportant des dérivés incorporés significatifs.

4.1.5. Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelée le « sous-jacent ») ;
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrat dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- il est réglé à une date future.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture).

À l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net libellé en devises, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION***Dérivés de transaction***

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter la relation de couverture dès l'initiation (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert. L'éventuelle inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés au compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est présentée au bilan dans le même poste que l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (décision de gestion, non-respect des critères d'efficacité ou vente de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par

rapport à la durée de vie résiduelle de la couverture initiale. Si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation, le montant cumulé de la réévaluation est inscrit au compte de résultat de la période.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont pour objectif la couverture d'éléments exposés aux variations de flux de trésorerie imputables à un risque associé à un élément de bilan ou à une transaction future (couverture du risque de taux sur actifs et passifs à taux variable, couverture de conditions sur des transactions futures (taux fixes futurs, prix futurs, change, etc.).

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite sur une ligne spécifique des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la partie inefficace est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés au compte de résultat dans la marge d'intérêt, symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

Documentation en couverture de flux de trésorerie

Certains établissements du groupe documentent leur macro-couverture en couverture de flux de trésorerie (couverture de portefeuilles de prêts ou d'emprunts).

Dans ce cas, les portefeuilles d'encours pouvant être couverts s'apprécient, pour chaque bande de maturité, sur la base :

→ des actifs et passifs pour lesquels les flux d'intérêts sont aujourd'hui incertains (stocks de prêts et emprunts à taux variable). L'entité supporte en effet un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur les actifs ou les passifs à taux variable dans la

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

mesure où elle ne connaît pas le niveau des prochains fixings ;

→ des transactions futures dont le caractère peut être jugé hautement probable (prévisions). Dans le cas d'une hypothèse d'encours constant, l'entité supporte un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur un futur prêt à taux fixe dans la mesure où le niveau de taux auquel le futur prêt sera octroyé n'est pas connu. De la même manière, l'entité peut considérer qu'elle supporte un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur un refinancement qu'elle devra réaliser dans le marché.

La norme IAS 39 ne permet pas la désignation d'une position nette par bande de maturité. L'élément couvert est donc considéré comme étant équivalent à une quote-part d'un ou plusieurs portefeuilles d'instruments à taux révisable identifiés (portion d'un encours d'emplois ou de ressources à taux variable). L'efficacité des couvertures est mesurée en constituant pour chaque bande de maturité un instrument hypothétique, dont les variations de juste valeur depuis l'origine sont comparées à celles des dérivés documentés en couverture.

Les caractéristiques de cet instrument sont identiques à celles de l'élément couvert. Le test d'efficacité est effectué en comparant les variations de valeur de l'instrument hypothétique et du dérivé de couverture. La méthode utilisée passe par la construction d'un échancier avec bande de maturité.

L'efficacité de la couverture doit être démontrée de manière prospective et rétrospective.

Le test prospectif est vérifié si, pour chaque bande de maturité de l'échancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Le test rétrospectif permet de calculer l'efficacité rétrospective de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêt.

Dans ce cadre, à chaque arrêté, les variations de *Mark-to-Market* pied de coupon des dérivés de couverture sont comparées avec celles des dérivés hypothétiques. Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

Lors de la cession de l'instrument couvert ou si la transaction future n'est plus hautement probable, les gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat immédiatement.

Lors de l'arrêt de la relation de couverture, si l'élément couvert figure toujours au bilan, il est procédé à

l'étalement linéaire des gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres. Si le dérivé n'a pas été résilié, il est reclassé en dérivé de transaction et ses variations de juste valeur ultérieures seront enregistrées en résultat.

Documentation en couverture de juste valeur

Certains établissements du groupe documentent leur macro-couverture en couverture de juste valeur, en appliquant les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne (dite *carve-out*).

La version de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne ne reprend pas certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture qui apparaissent incompatibles avec les stratégies de réduction du risque de taux d'intérêt global mises en œuvre par les banques européennes. Le *carve-out* de l'Union européenne permet en particulier de mettre en œuvre une comptabilité de couverture du risque de taux interbancaire associé aux opérations à taux fixe réalisées avec la clientèle (crédits, comptes d'épargne, dépôts à vue de la clientèle). Les instruments de macro-couverture utilisés par le groupe sont, pour l'essentiel, des swaps de taux simples désignés dès leur mise en place en couverture de juste valeur des ressources et des emplois à taux fixe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de macro-couverture, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste «Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux».

L'efficacité des couvertures est assurée lorsque les dérivés compensent le risque de taux du portefeuille de sous-jacents à taux fixe couverts.

Deux tests d'efficacité sont réalisés :

→ un test d'assiette : pour les swaps simples désignés de couverture dès leur mise en place, il est vérifié en date de désignation de la relation de couverture, de manière prospective, puis à chaque arrêté, de manière rétrospective, qu'il n'existe pas de sur-couverture ;

→ un test quantitatif : pour les autres swaps, la variation de juste valeur du *swap* réel doit compenser la variation de juste valeur d'un *swap* hypothétique reflétant parfaitement la composante couverte du sous-jacent. Ces tests sont réalisés en date de

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

désignation, de manière prospective, puis à chaque arrêté, de manière rétrospective.

En cas d'interruption de la relation de couverture, cet écart est amorti linéairement sur la durée de couverture initiale restant à courir si le sous-jacent couvert n'a pas été décomptabilisé. Il est constaté directement en résultat si les éléments couverts ne figurent plus au bilan. Les dérivés de macro-couverture peuvent notamment être déqualifiés lorsque le nominal des instruments couverts devient inférieur au nominal des couvertures, du fait notamment des remboursements anticipés des prêts ou des retraits de dépôts.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

L'investissement net dans une activité à l'étranger est le montant de la participation de l'entité consolidante dans l'actif net de cette activité.

La couverture d'un investissement net libellé en devises a pour objet de se protéger contre des variations de change d'un investissement dans une entité dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés. Ce type de couverture est comptabilisé de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

4.1.6. Détermination de la juste valeur

Principes généraux

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat et les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur en date de clôture. La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement égale au prix de négociation, soit la valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour les instruments financiers, les prix cotés sur un marché actif constituent la meilleure indication de la juste valeur. Les entités doivent privilégier les cotations sur des marchés actifs lorsque celles-ci existent.

En cas d'absence de cotation, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie appropriée, conforme aux méthodes d'évaluation communément admises sur les marchés financiers, favorisant les paramètres de valorisation observables sur les marchés aux données spécifiques à l'entité.

Enfin, s'il n'existe pas suffisamment de données observables sur les marchés, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie de valorisation reposant sur des modèles internes. Le modèle retenu doit être calibré périodiquement en rapprochant ses résultats des prix de transactions récentes.

Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif (niveau 1)

Il s'agit notamment des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif). L'ensemble des transactions négociées par Natixis sur des marchés listés entre dans cette catégorie.

Un marché est considéré comme actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

L'absence de marché actif et de données observables peut être documentée à partir des critères suivants :

- baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché ;
- grandes difficultés pour obtenir des cotations ;
- nombre réduit de contributeurs ou pas de contribution des principaux acteurs du marché ;
- forte dispersion des prix disponibles dans le temps entre les différents intervenants de marché ;
- prix éloignés de la valeur intrinsèque de l'actif et/ou écarts importants entre le *bid* et le *ask* (large fourchette de cotation).

Ces critères doivent être adaptés aux caractéristiques des actifs visés et ils peuvent être complétés de tout élément de preuve complémentaire visant à démontrer que l'actif n'est plus coté sur un marché actif. En l'absence de transactions récentes, cette démonstration nécessite en tout état de cause un recours au jugement.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres directement ou indirectement observables (niveau 2)

Instruments simples

Un certain nombre de produits, en particulier les dérivés de gré à gré, swaps de taux standard, accords de taux futurs, caps, floors et options simples sont valorisés à partir de modèle de valorisation. Les valorisations obtenues peuvent s'appuyer sur des paramètres observables et sur des modèles reconnus comme des standards de place (méthode d'actualisation du cash flow futur, technique d'interpolation) pour l'instrument financier concerné.

Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

Instruments complexes

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle, et de paramètre.

Figurent notamment en niveau 2 :

- essentiellement les dérivés simples de gré à gré ;
- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée sur la base de données

de marché observables : ex. : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables cotées ou méthode de multiple de résultats ;

→ les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes.

Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant une part significative de paramètres non observables (niveau 3)

Lorsque les valorisations obtenues ne peuvent s'appuyer sur des paramètres observables ou sur des modèles reconnus comme des standards de place, la valorisation obtenue sera considérée comme non observable.

Comptabilisation de la marge dégagée à l'initiation (Day one profit)

La marge dégagée lors de la comptabilisation initiale d'un instrument financier ne peut être reconnue en résultat qu'à la condition que l'instrument financier puisse être évalué de manière fiable dès son initiation. Sont considérés comme respectant cette condition les instruments traités sur un marché actif et les instruments valorisés à partir de modèles reconnus utilisant uniquement des données de marché observables.

Dans le cas de certains produits structurés, généralement élaborés pour répondre aux besoins spécifiques de la contrepartie, le modèle de valorisation est alimenté par des paramètres pour partie non observables sur des marchés actifs. Lors de la comptabilisation initiale, le prix de transaction est dans ce cas réputé refléter la valeur de marché et la marge dégagée à l'initiation (*Day one profit*) est différée et étalée en résultat sur la période anticipée d'inobservabilité des paramètres de valorisation.

Lorsque les paramètres de valorisation utilisés deviennent observables ou que la technique de valorisation utilisée évolue vers un modèle reconnu et répandu, la part de la marge neutralisée à l'initiation de l'opération et non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Cas particuliers

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs effectués

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

représentent la meilleure estimation à la date d'arrêté et sont basés sur des modèles tenant compte d'un certain nombre d'hypothèses.

Dans un certain nombre de cas, la valeur comptable est jugée représentative de la valeur de marché. Il s'agit notamment :

- des actifs et passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'incidence notable sur la juste valeur, dans la mesure toutefois où la sensibilité au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementée) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

Juste valeur du portefeuille de crédits

La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir au taux de la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

Juste valeur des dettes

Pour les dettes à taux fixe envers les établissements de crédit et la clientèle de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché en vigueur à la date de clôture.

4.1.7. Dépréciation des actifs financiers

Dépréciation des titres

Les titres autres que ceux classés en portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sont dépréciés individuellement dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ces événements ont un impact sur les

flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui puisse être estimé de façon fiable.

Les règles de dépréciation sont différentes selon que les titres sont des instruments de capitaux propres ou des instruments de dettes.

Pour les instruments de capitaux propres, une baisse durable ou une diminution significative de la valeur constituent des indicateurs objectifs de dépréciation.

Compte tenu des précisions apportées par l'IFRIC en juillet 2009 et des recommandations des régulateurs boursiers, le groupe a été conduit à réviser les critères qui permettent de caractériser les situations de pertes de valeur pour les instruments de capitaux propres cotés.

Une baisse de plus de 50 % ou depuis plus de 36 mois de la valeur d'un titre par rapport à son coût historique caractérise désormais une situation de dépréciation durable se traduisant par la constatation d'une charge.

Ces critères de dépréciation sont, par ailleurs, complétés par l'examen ligne à ligne des actifs subissant une baisse de plus de 30 % ou depuis plus de 6 mois de leur valeur par rapport à leur coût historique ou en cas d'événements susceptibles de caractériser un déclin significatif ou prolongé. Si le groupe estime que la valeur de l'actif ne pourra être recouvrée en totalité, une charge de dépréciation est enregistrée dans ce cas au compte de résultat.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, une analyse qualitative de leur situation est effectuée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 4.1.6.

La dépréciation des instruments de capitaux propres est irréversible et ne peut être reprise par résultat. Les pertes sont inscrites dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les gains latents subséquents à une dépréciation sont différés en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Pour les instruments de dettes tels que les obligations ou les titres issus d'une titrisation (ABS, CMBS, RMBS, CDO cash), une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Les indicateurs de dépréciation utilisés pour les titres de dettes sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation sur base individuelle du risque avéré des prêts et créances. Pour les TSSDI, une attention

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

particulière est également portée lorsque l'émetteur peut, sous certaines conditions, ne pas payer le coupon ou proroger l'émission au-delà de la date de remboursement prévue.

La dépréciation des instruments de dettes peut être reprise par résultat en cas d'amélioration de la situation de l'émetteur. Ces dépréciations et reprises sont inscrites dans le poste « Coût du risque ».

Dépréciation des prêts et créances

La norme IAS 39 définit les modalités de calcul et de comptabilisation des pertes de valeur constatées sur les prêts.

Une créance est dépréciée si les deux conditions suivantes sont réunies :

→ il existe des indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base de portefeuilles : il s'agit « d'événements déclenchants » ou « événements de pertes » qui identifient un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés. Au niveau individuel, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit incluent l'existence d'impayés depuis plus de trois mois (six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales) ou, indépendamment de l'existence d'un impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses ;

→ ces événements génèrent des pertes avérées (*incurred losses*) sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de ces pertes doit être fiable.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Pour les actifs à court terme (durée inférieure à un an), il n'est pas fait recours à l'actualisation des flux futurs. La dépréciation se détermine de manière globale sans distinction entre intérêts et capital.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte au travers de provisions comptabilisées au passif du bilan.

Deux types de dépréciations sont enregistrés en coût du risque :

- les dépréciations sur base individuelle ;
- les dépréciations sur base de portefeuilles.

Dépréciation sur base individuelle

Elles se calculent sur la base d'échéanciers, déterminés selon les historiques de recouvrement constatés par catégorie de créances. Les garanties sont prises en compte pour déterminer le montant des dépréciations et, lorsqu'une garantie couvre intégralement le risque de défaut, l'encours n'est pas déprécié.

Dépréciation sur base de portefeuilles

Les dépréciations sur base de portefeuilles couvrent les encours non dépréciés au niveau individuel. Conformément à la norme IAS 39, ces derniers sont regroupés dans des portefeuilles de risques homogènes qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation.

Les encours des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne sont regroupés en ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque sur la base du système de notation interne du groupe. Les portefeuilles soumis au test de dépréciation sont ceux relatifs aux contreparties dont la notation s'est significativement dégradée depuis l'octroi et qui sont de ce fait considérés comme sensibles. Ces encours font l'objet d'une dépréciation, bien que le risque de crédit ne puisse être individuellement alloué aux différentes contreparties composant ces portefeuilles et dans la mesure où les encours concernés présentent collectivement une indication objective de perte de valeur.

Le montant de la dépréciation est déterminé en fonction de données historiques sur les probabilités de défaut à maturité et les pertes attendues, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle ou géographique, reposant généralement sur une appréciation « à dire d'expert » considérant une combinaison de facteurs économiques intrinsèques à la population analysée. La dépréciation sur base de portefeuilles est déterminée sur la base des pertes attendues à maturité sur l'assiette ainsi déterminée.

4.1.8. Reclassements d'actifs financiers

Plusieurs reclassements sont autorisés :

→ **Reclassement antérieur aux amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 :**

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Figurent notamment parmi ces reclassements, les reclassements de titres disponibles à la vente vers la catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance » :

Tout titre à revenu fixe répondant à la définition des « Titres détenus jusqu'à l'échéance » ayant une maturité définie, peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le groupe modifie son intention de gestion et décide de détenir ce titre jusqu'à son échéance. Le groupe doit par ailleurs avoir la capacité de cette détention jusqu'à maturité.

→ **Reclassement autorisés depuis l'amendement des normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 :**

Ce texte définit les modalités des reclassements vers d'autres catégories d'actifs financiers non dérivés à la juste valeur (à l'exception de ceux inscrits en juste valeur sur option) :

– reclassement de titres de transaction vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

Tout actif financier non dérivé peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le groupe est en mesure de démontrer l'existence de « circonstances rares » ayant motivé ce reclassement. L'IASB a, pour mémoire, qualifié la crise financière du second semestre 2008 de « circonstance rare ».

Seuls les titres à revenu fixe ou déterminable peuvent faire l'objet d'un reclassement vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ». L'établissement doit par ailleurs avoir l'intention et la capacité de détenir ces titres jusqu'à maturité. Les titres inscrits dans cette catégorie ne peuvent être couverts contre le risque de taux d'intérêt.

– reclassement de titres de transaction ou de titres disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances ».

Tout actif financier non dérivé répondant à la définition de « Prêts et créances » et, en particulier, tout titre à revenu fixe non coté sur un marché actif, peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le groupe modifie son intention de gestion et décide de détenir ce titre sur un futur prévisible ou à maturité. Le groupe doit par ailleurs avoir la capacité de cette détention à moyen ou long terme.

Les reclassements sont réalisés à la juste valeur à la date du reclassement, cette valeur devenant le nouveau coût amorti pour les instruments transférés vers des catégories évaluées au coût amorti.

Un nouveau TIE est alors calculé à la date du reclassement afin de faire converger ce nouveau coût amorti vers la valeur de remboursement, ce qui revient à considérer que le titre a été reclassé avec une décote.

Pour les titres auparavant inscrits parmi les actifs financiers disponibles à la vente, l'étalement de la nouvelle décote sur la durée de vie résiduelle du titre sera généralement compensé par l'amortissement de la perte latente figée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à la date du reclassement et reprise sur base actuarielle au compte de résultat.

En cas de dépréciation postérieure à la date de reclassement d'un titre auparavant inscrits parmi les actifs financiers disponibles à la vente, la perte latente figée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à la date du reclassement est reprise immédiatement en compte de résultat.

4.1.9. Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs similaires) est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux futurs de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés à un tiers.

Dès lors, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif ou du groupe d'actifs est enregistré distinctement.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Si le contrôle de l'actif financier est maintenu, ce dernier reste inscrit au bilan dans la mesure de l'implication continue du groupe dans cet actif.

Si l'ensemble des conditions de décomptabilisation n'est pas réuni, le groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Un passif financier (ou une partie de passif financier) est décomptabilisé seulement lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (titres donnés en pension livrée) est identifié. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non à la juste valeur.

Chez le cessionnaire, les actifs reçus ne sont pas comptabilisés mais une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées est enregistrée. Le montant décaissé à l'actif est inscrit en titres reçus en pension livrée.

Lors des arrêtés suivants, les titres continuent à être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance est valorisée à son nominal dans la catégorie « Prêts et créances ».

Opérations de prêts de titres

Les prêts de titres ne peuvent être assimilés à un transfert d'actif financier au sens du référentiel IFRS. Par conséquent, ces opérations ne donnent pas lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Pour l'emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

Opérations de restructuration d'actifs financiers

Le groupe considère que des opérations de restructuration ayant entraîné des modifications substantielles de l'actif emportent décomptabilisation, dans la mesure où les droits aux flux de trésorerie initiaux ont en substance expiré. Tel serait notamment le cas :

- de restructurations ayant entraîné un changement de la contrepartie, notamment lorsque la nouvelle contrepartie a une qualité de crédit très différente de l'ancienne ;
- de restructurations visant à passer d'une indexation très structurée à une indexation simple, dans la mesure où les deux actifs ne sont pas sujets aux mêmes risques.

Opérations de restructuration de passifs financiers

Une modification substantielle des termes d'un instrument d'emprunt existant doit être comptabilisée comme l'extinction de la dette ancienne et son remplacement par une nouvelle dette. Pour juger du caractère substantiel de la modification, la norme

comptable IAS 39 fixe un seuil de 10% sur la base des flux de trésorerie actualisés intégrant les frais et honoraires éventuels : dans le cas où la différence est supérieure ou égale à 10%, tous les coûts ou frais encourus sont comptabilisés en profit ou perte lors de l'extinction de la dette.

Le groupe considère que d'autres modifications peuvent par ailleurs être considérées comme substantielles, comme par exemple le changement d'émetteur (même à l'intérieur d'un même groupe) ou le changement de devises.

4.2. Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus dans le but d'en retirer des loyers et de valoriser le capital investi.

Le traitement comptable des immeubles de placement est identique à celui des immobilisations corporelles (voir note 4.3.) à l'exception de l'assurance qui comptabilise ses immeubles représentatifs de placements d'assurance à la juste valeur avec constatation de la variation en résultat. La juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

La juste valeur des immeubles de placement du groupe est communiquée sur la base des résultats d'expertises régulières sauf cas particulier affectant significativement la valeur du bien.

Les biens immobiliers en location simple peuvent avoir une valeur résiduelle venant en déduction de la base amortissable.

Les plus ou moins-values de cession d'immeubles de placement sont inscrites en résultat sur la ligne « Produits ou charges nets des autres activités ».

4.3. Immobilisations

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de la location simple, les immobilisations acquises en location financement et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location financement. Les parts de SCI sont traitées comme des immobilisations corporelles.

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

→ il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;

→ le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées pour leur coût d'acquisition éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leurs sont directement attribuables. Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de production, incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

La méthode de comptabilisation des actifs par composants est appliquée à l'ensemble des constructions.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La base amortissable tient compte de la valeur résiduelle, lorsque celle-ci est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- façades/couverture/étanchéité : 20 à 40 ans ;
- fondations/ossatures : 30 à 60 ans ;
- ravalements : 10 à 20 ans ;
- équipements techniques : 10 à 20 ans ;
- aménagements intérieurs : 8 à 15 ans.

Pour les autres catégories d'immobilisations corporelles, la durée d'utilité se situe en général dans une fourchette de 5 à 10 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

Le traitement comptable des immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement (crédit-bail preneur) est précisé au paragraphe 4.9.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers.

4.4. Actifs destinés à être cédés et dettes liées

En cas de décision de vendre des actifs non courants avec une forte probabilité pour que cette vente intervienne dans les 12 mois, les actifs concernés sont isolés au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont également présentés séparément dans un poste dédié « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants cessent d'être amortis et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable ou de leur juste valeur minorée des coûts de la vente. Les instruments financiers restent évalués selon les principes de la norme IAS 39.

4.5. Provisions

Les provisions autres que celles relatives aux engagements sociaux, aux provisions épargne logement, aux risques d'exécution des engagements par signature et aux contrats d'assurance concernent essentiellement les litiges, amendes, risques fiscaux et restructurations.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peuvent être estimés de manière fiable. Elles correspondent à des obligations actuelles (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, et pour lesquelles une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour les régler.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Les provisions sont actualisées dès lors que l'effet d'actualisation est significatif.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

Engagements sur les contrats d'épargne logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui le commercialisent :

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

→ l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;

→ l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement, d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement, d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

→ l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;

→ l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode « Monte-Carlo » pour traduire l'incertitude sur les évolutions

potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées dans la marge d'intérêt.

4.6. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction, des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction faisant partie intégrante du taux effectif du contrat, tels les frais de dossier ou les commissions apporteurs d'affaires, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

4.7. Commissions sur prestations de services

Les commissions sont comptabilisées en résultat, en fonction du type des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

→ les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.) ;

→ les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.) ;

→ les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées en résultat lors de l'exécution de cet acte.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « Commissions ».

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les commissions de fiducie ou d'activité analogue sont celles qui conduisent à détenir ou à placer des actifs au nom des particuliers, de régime de retraite ou d'autres institutions. La fiducie recouvre notamment les activités de gestion d'actif et de conservation pour compte de tiers.

4.8. Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

À la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie fonctionnelle de l'entité du groupe au bilan de laquelle ils sont comptabilisés. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

4.9. Opérations de location-financement et assimilées

Les contrats de location sont analysés selon leur substance et leur réalité financière et relèvent selon le cas d'opérations de location simple ou d'opérations de location-financement.

4.9.1. Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement se définit comme un contrat de location ayant en substance pour effet de transférer au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Il s'analyse comme

une acquisition d'immobilisation par le locataire financée par un crédit accordé par le bailleur.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location-présente notamment cinq exemples de situations permettant de distinguer un contrat de location financement d'un contrat de location simple :

- le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location ;
- le preneur a l'option d'acheter les biens à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat ;
- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif ;
- à l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- la nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- si le preneur résilie le contrat de location, les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins-valeur sur le bien...);
- les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- le preneur a la faculté de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

À l'activation du contrat, la créance de location-financement est inscrite au bilan du bailleur pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location correspondant à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Conformément à la norme IAS 17, les valeurs résiduelles non garanties font l'objet d'une révision régulière. Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du profil d'imputation des revenus sur toute la durée du contrat (calcul d'un nouveau plan d'amortissement). La part de variation au titre des périodes échues est enregistrée en résultat et la part de variation au titre des périodes à venir est constatée par le biais d'une modification du taux d'intérêt implicite.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les dépréciations sur les opérations de location financement sont déterminées selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

Les revenus des contrats de location-financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ». Les revenus du contrat de location-financement sont reconnus en résultat par le biais du taux d'intérêt implicite (TII) qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur. Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

→ la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentée de la valeur résiduelle non garantie, et...

→ ...la valeur d'entrée du bien (juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux c'est-à-dire les coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

Dans les comptes du locataire, les contrats de crédit-bail et de location avec option d'achat se traduisent par l'acquisition d'une immobilisation financée par emprunt.

4.9.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat pour lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Dans les comptes du bailleur, le bien est comptabilisé en immobilisation et est amorti sur la période de location, la base amortissable s'entendant hors valeur résiduelle. Les loyers sont comptabilisés en résultat sur la durée du contrat de location.

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre du contrat sont enregistrés linéairement sur la période de location.

4.10. Avantages au personnel

Le groupe accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

4.10.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation et primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

4.10.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

4.10.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

4.10.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories :

→ les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et...

→ ...les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charges et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi,

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du «corridor», c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10% des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

4.11. Paiements fondés sur base d'actions

Les paiements sur base d'actions concernent les transactions dont le paiement est fondé sur des actions émises par le groupe, qu'ils soient dénoués par remise d'actions ou réglés en numéraire, le montant dépendant de l'évolution de la valeur des actions.

La charge supportée par le groupe est évaluée sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des options d'achat ou de souscription d'actions attribuées par certaines filiales. La charge globale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options qui seront acquises au terme de la période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires et des éventuelles conditions de performance hors marché attachées au plan.

La charge pour le groupe est enregistrée en résultat à compter de la date de notification aux salariés, sans attendre, le cas échéant, que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies (processus d'approbation ultérieur par exemple), ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Dans le cas des plans dénoués par remise d'actions, la contrepartie de la charge figure en augmentation des capitaux propres.

Pour les plans dénoués en numéraire, pour lesquels le groupe supporte un passif, la charge correspond à la juste valeur du passif. Ce montant est étalé sur la période d'acquisition des droits par la contrepartie d'un compte de dettes réévalué à la juste valeur par le résultat à chaque arrêté.

4.12. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre la valeur comptable

et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même, soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférant :

- aux gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente,
- et aux variations de juste valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont enregistrés en gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

4.13. Activités d'assurance

Les actifs et passifs financiers des sociétés d'assurance suivent les dispositions de la norme IAS 39. Ils sont classés dans les catégories définies par cette norme et en suivent les règles d'évaluation et le traitement comptable.

Les passifs d'assurance restent en grande partie évalués selon le référentiel français, dans l'attente d'un complément au dispositif actuel de la norme IFRS 4.

En effet, en application de la phase I de la norme IFRS 4, les contrats se répartissent en trois catégories :

- les contrats qui génèrent un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4 : cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens, contrats d'épargne en unité de compte avec garantie plancher. Les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local sont maintenues sur ces contrats ;
- les contrats financiers tels que les contrats d'épargne qui ne génèrent pas un risque d'assu-

rance sont comptabilisés selon la norme IFRS 4 s'ils contiennent une participation aux bénéfices discrétionnaire, pour lesquels les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local sont également maintenues;

→ les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, tels que les contrats en unités de compte sans support euro et sans garantie plancher, relèvent de la norme IAS 39.

La majorité des contrats financiers émis par les filiales du groupe contient une clause de participation discrétionnaire des assurés aux bénéfices.

La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés. Pour ces contrats, en application des principes de la « comptabilité reflet » définis par la norme IFRS 4, la provision pour participation aux bénéfices différée est ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur en application de la norme IAS 39. La quote-part de plus-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus-values.

La variation de participation aux bénéfices différée est enregistrée en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente et en résultat pour les variations de valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

L'application de ces principes est complétée par la réalisation d'un test de suffisance du passif, consistant à vérifier à chaque arrêté que les passifs d'assurance sont suffisants, en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs, qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Si la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

NOTE 5.

Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs et passifs sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, et de certains actifs et passifs que le groupe a choisi de comptabiliser à la juste valeur, dès la date de leur acquisition ou de leur émission, au titre de l'option offerte par la norme IAS 39.

5.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2012			31/12/2011		
	Transaction	Sur option	Total	Transaction	Sur option	Total
Effets publics et valeurs assimilées	2 250 229		2 250 229	1 487 343		1 487 343
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 314 441	39 868	1 354 309	2 543 671	42 975	2 586 646
Titres à revenu fixe	3 564 670	39 868	3 604 538	4 031 014	42 975	4 073 989
Actions et autres titres à revenu variable	71 669	1 418 912	1 490 581	55 992	234 241	290 233
Prêts aux établissements de crédit						
Prêts à la clientèle						
Prêts						
Opérations de pension						
Dérivés de transaction	369 684		369 684	259 944		259 944
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 006 023	1 458 780	5 464 803	4 346 950	277 216	4 624 166

NOTES RELATIVES AU BILAN

Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>En milliers d'euros</i>	Non-concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	Actifs financiers à la juste valeur sur option
Titres à revenu fixe		39 868		39 868
Actions et autres titres à revenu variable		1 418 912		1 418 912
Prêts et opérations de pension				
Total		1 458 780		1 458 780

Prêts et créances à la juste valeur par résultat sur option et risque de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012				3/12/2011			
	Exposition au risque de crédit	Dérivés de crédit liés	Variation de juste valeur imputable au risque de crédit	Variation de juste valeur des dérivés de crédit liés	Exposition au risque de crédit	Dérivés de crédit liés	Variation de juste valeur imputable au risque de crédit	Variation de juste valeur des dérivés de crédit liés
Prêts aux établissements de crédit								
Prêts à la clientèle								
Total								

5.1.2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Opérations de pension		
Autres passifs financiers	397 276	957 741
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	397 276	957 741
Dérivés de transaction	592 512	525 591
Comptes à terme et emprunts interbancaires		
Comptes à terme et emprunts à la clientèle		80 610
Dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées		
Opérations de pension		
Autres passifs financiers		
Passifs financiers à la juste valeur sur option		80 610
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	989 788	1 563 942

Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

En milliers d'euros

	Non-concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	Passifs financiers à la juste valeur sur option
Comptes à terme et emprunts interbancaires				
Comptes à terme et emprunts à la clientèle				
Dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées				
Opérations de pension				
Total				

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option et risque de crédit

En milliers d'euros

	31/12/2012				31/12/2011			
	Juste valeur	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence	Différence imputable au risque de crédit	Juste valeur	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence	Différence imputable au risque de crédit
Comptes à terme et emprunts interbancaires								
Comptes à terme et emprunts à la clientèle					80 610	80 610		
Dettes représentées par un titre								
Dettes subordonnées								
Opérations de pension								
Total					80 610	80 610		

5.1.3. Instruments dérivés de transaction

Le montant notionnel des instruments financiers ne constitue qu'une indication du volume de l'activité et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. Les justes valeurs positives ou négatives représentent la valeur de remplacement de ces instruments. Ces valeurs peuvent fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché.

En milliers d'euros

	31/12/2012			31/12/2011		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments de taux	278 253 398	283 396	521 870	249 350 214	195 638	402 620
Instruments sur actions	3 393			1		
Instruments de change	5 182 667	26 876	7 635	13 475 435	-15	68 940
Autres instruments				3 166	35 008	2 635
Opérations fermes	283 439 458	310 272	529 505	262 828 816	230 631	474 195
Instruments de taux	6 374 659	38 915	44 042	7 119 742	16 070	9 832
Instruments sur actions	95 484	15 385	17 310	106 042	1	14 877
Instruments de change	160 231	1 530	472	253 477	1 237	26 687
Autres instruments						
Opérations conditionnelles	6 630 374	55 830	61 824	7 479 261	17 308	51 396
Dérivés de crédit	338 985	3 582	1 183	506 511	12 005	
Total des instruments dérivés de transaction	290 408 817	369 684	592 512	270 814 588	259 944	525 591

NOTES RELATIVES AU BILAN

5.2. Instruments dérivés de couverture

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective.

Les couvertures de juste valeur correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations de juste valeur des instruments à taux fixe imputables à l'évolution des taux de marché. Ces couvertures transforment des actifs ou passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La couverture de juste valeur est également utilisée pour la gestion globale du risque de taux.

Les couvertures de flux de trésorerie permettent de figer ou d'encadrer la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

La couverture de flux de trésorerie est également utilisée pour la gestion globale du risque de taux.

	31/12/2012			31/12/2011		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments de taux	15 152 478		775 245	6 943 294		203 820
Instruments de change						
Autres instruments						
Opérations fermes	15 152 478		775 245	6 943 294		203 820
Instruments de taux	2 000			1	1	1
Instruments de change						
Autres instruments						
Opérations conditionnelles	2 000			1	1	1
Couverture de juste valeur	15 154 478		775 245	6 943 295	1	203 821
Instruments de taux	1 335 993	66 946	5 497	2 792 305	123 954	61 142
Instruments de change						
Opérations fermes	1 335 993	66 946	5 497	2 792 305	123 954	61 142
Instruments de taux						
Autres instruments						
Opérations conditionnelles						
Couverture de flux de trésorerie	1 335 993	66 946	5 497	2 792 305	123 954	61 142
Dérivés de crédit	184 697					
Total des instruments dérivés de couverture	16 675 168	66 946	780 742	9 735 600	123 955	264 963

5.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des autres catégories (actifs financiers à la juste valeur, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou prêts et créances).

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres à revenu fixe	12 151 135	10 341 421
Actions et autres titres à revenu variable	2 274 591	2 312 339
Prêts aux établissements de crédit		
Prêts à la clientèle		
Prêts		
Créances douteuses	8 754	6 387
Total des actifs financiers disponibles à la vente	14 434 480	12 660 147
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (avant impôt)	152 030	-303 282

Les titres à revenus fixes incluent les créances rattachées.

5.4. Juste valeur des actifs et passifs financiers

La répartition des instruments financiers par nature de prix ou modèles de valorisation est donnée dans le tableau ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012			Total
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	
ACTIFS FINANCIERS				
Titres	3 431 114	205 225		3 636 339
Instruments dérivés		369 684		369 684
Autres actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 431 114	574 909		4 006 023
Titres	1 458 780			1 458 780
Autres actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1 458 780			1 458 780
Titres	11 019 875	3 414 605		14 434 480
Autres actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	11 019 875	3 414 605		14 434 480
Instruments dérivés de couverture		66 946		66 946
PASSIFS FINANCIERS				
Titres	25 689			25 689
Instruments dérivés		592 512		592 512
Autres passifs financiers	370 249	1 338		371 587
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	395 938	593 850		989 788
Titres				
Autres passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat				
Instruments dérivés de couverture		780 742		780 742

NOTES RELATIVES AU BILAN

Au 31 décembre 2011, la répartition était la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2011			
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Titres	3 218 965			3 218 965
Instruments dérivés		259 945		259 945
Autres actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 218 965	259 945		3 478 910
Titres	1 145 257			1 145 257
Autres actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1 145 257			1 145 257
Titres	9 545 985	3 114 162		12 660 147
Autres actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	9 545 985	3 114 162		12 660 147
Instruments dérivés de couverture		123 955		123 955
PASSIFS FINANCIERS				
Titres				
Instruments dérivés		525 591		525 591
Autres passifs financiers		957 741		957 741
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		1 483 332		1 483 332
Titres				
Autres passifs financiers		80 610		80 610
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat		80 610		80 610
Instruments dérivés de couverture		264 963		264 963

5.5. Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. La grande majorité des crédits accordés par le groupe est classée dans cette catégorie.

5.5.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Prêt et créances sur les établissements de crédit	5 869 114	10 712 773
Dépréciations individuelles	-7 662	-12 663
Dépréciations sur base de portefeuilles		
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	5 861 452	10 700 110

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'élève à 5 890 435 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (10 720 073 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

Décomposition des prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires débiteurs	551 134	1 643 497
Opérations de pension	2 446 531	5 245 345
Comptes et prêts	2 858 553	3 806 099
Opérations de location financement		
Prêts subordonnés et prêts participatifs	893	1 016
Titres assimilés à des prêts et créances		
Prêts et créances dépréciés	12 003	16 816
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	5 869 114	10 712 773

Les créances sur opérations avec le réseau s'élèvent à 968 812 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (1 767 894 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

Les fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des Dépôts et présentés sur la ligne « Comptes ordinaires débiteurs » s'élèvent à 582 099 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (386 567 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

5.5.2. Prêts et créances sur la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et créances sur la clientèle	14 672 932	14 550 462
Dépréciations individuelles	-506 817	-459 188
Dépréciations sur base de portefeuilles	-76 046	-79 215
Total des prêts et créances sur la clientèle	14 090 069	14 012 059

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle hors provisions collectives s'élève à 15 148 409 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (15 143 330 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

Décomposition des prêts et créances sur la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires débiteurs	979 965	867 131
Prêts à la clientèle financière	35 260	37 819
Crédits de trésorerie	1 125 554	1 056 621
Crédits à l'équipement	4 441 277	4 616 725
Crédits au logement	5 551 430	5 460 861
Crédits à l'exportation	185 999	177 088
Autres crédits	1 048 864	963 464
Opérations de pension	69 183	94 069
Prêts subordonnés	5	
Autres concours à la clientèle	12 457 572	12 406 647
Titres assimilés à des prêts et créances	249 313	311 806
Autres prêts et créances sur la clientèle	129 563	195 740
Prêts et créances dépréciés	856 519	769 138
Total des prêts et créances sur la clientèle	14 672 932	14 550 462

NOTES RELATIVES AU BILAN

5.6. Reclassements d'actifs financiers

Portefeuille d'actifs financiers reclassés

En application des amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 «Reclassements d'actifs financiers», le groupe a procédé au reclassement de certains actifs financiers au cours du second semestre 2008.

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur nette comptable à la date du reclassement	Valeur nette comptable au 31/12/2012	Valeur nette comptable au 31/12/2011	Juste valeur au 31/12/2012	Juste valeur au 31/12/2011
Actifs reclassés de 2008 à 2011					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en actifs financiers disponibles à la vente					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en prêts et créances					
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances	521 227	244 356	301 026	244 379	300 825
Total des titres reclassés de 2008 à 2011	521 227	244 356	301 026	244 379	300 825
Actifs reclassés en 2012					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en actifs financiers disponibles à la vente					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en prêts et créances					
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances					
Total des titres reclassés en 2012					
Total des titres reclassés	521 227	244 356	301 026	244 379	300 825

Résultats afférents aux actifs financiers reclassés et résultats qui auraient été comptabilisés

Résultat de l'exercice 2012 relatif aux actifs financiers reclassés

<i>En milliers d'euros</i>	Produit net bancaire	Coût du risque	Total (avant impôts)
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en actifs financiers disponibles à la vente			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en prêts et créances			
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances	3 370		3 370
Total	3 370		3 370

Variation de juste valeur qui aurait été comptabilisée si les titres n'avaient pas été reclassés

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Variation de juste valeur qui aurait été enregistrée en résultat		
- Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en actifs financiers disponibles à la vente		
- Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en prêts et créances		
- Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances		
Variation de juste valeur qui aurait été enregistrée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
- Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances	23	-201
Total	23	-201

5.7. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable ayant une date d'échéance déterminée et que le groupe a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	985 890	1 099 589
Montant brut des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	985 890	1 099 589
Dépréciation		
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	985 890	1 099 589

La juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élève à 1 045 933 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (1 074 227 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

5.8. Impôts différés

Analyse des actifs et passifs d'impôts différés par nature

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles reposent sur les sources de comptabilisation détaillées dans le tableau suivant (les actifs d'impôts différés sont signés en positif, les passifs d'impôts différés figurent en négatif) :

<i>En milliers d'euros</i>	31 /12/2012	31/12/2011
Plus-values latentes sur OPCVM	19 452	14 096
GIE Fiscaux		
Provisions pour passifs sociaux	30 826	29 469
Provisions pour activité d'épargne-logement	11 093	11 093
Autres provisions non déductibles	83 004	110 634
Autres sources de différences temporelles	-1 956	4 286
Impôts différés liés aux décalages temporels	142 419	169 578
Impôts différés liés à l'activation des pertes fiscales reportables	7 741	
Juste valeur des instruments financiers	20 379	40 188
Provisions sur base de portefeuilles		
Autres éléments de valorisation du bilan	3 747	15 035
Impôts différés liés aux modes de valorisation du référentiel IFRS	31 867	55 223
Impôts différés sur prêts à taux zéro	7 274	5 596
Impôts différés nets	181 560	230 397
Comptabilisés		
À l'actif du bilan	193 298	246 847
Au passif du bilan	11 738	16 450

5.9. Comptes de régularisation et actifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Comptes d'encaissement	113 796	103 322
Charges constatées d'avance	44 250	53 651
Produits à recevoir	22 220	240 385
Autres comptes de régularisation	20 941	28 240
Comptes de régularisation - actif	201 207	425 598
Dépôts de garantie versés		
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	8 752	9 688
Débiteurs divers	164 317	151 205
Actifs divers	173 069	160 893
Total des comptes de régularisation et actifs divers	374 276	586 491

NOTES RELATIVES AU BILAN

5.10. Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

Néant.

5.11. Participation aux bénéfices différée

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Participation aux bénéfices différée active		93 629
Participation aux bénéfices différée passive	207 054	
Total participation aux bénéfices différée	207 054	93 629
<i>dont participation aux bénéfices différée constatée en capitaux propres en intégration globale</i>	207 054	35 290

5.12. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les principales participations du groupe mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Acleda	40 949	
BCEL	14 979	
BCI	99 615	94 429
Socredo	38 012	37 184
Sociétés financières	193 555	131 613
Aurora	18 635	18 633
Sociétés non financières	18 635	18 633
Total participations dans les entreprises mises en équivalence	212 190	150 246

5.13. Immeubles de placement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Immeubles de placement comptabilisés au coût historique	153 391	-3 315	150 076	155 820	-12 599	143 221
Total des immeubles de placement	153 391	-3 315	150 076	155 820	-12 599	143 221

5.14. Immobilisations

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Immobilisations corporelles						
<i>Terrains et constructions</i>	152 919	-83 478	69 441	164 641	-83 946	80 695
<i>Biens mobiliers donnés en location</i>				42		42
<i>Équipement, mobilier et autres immobilisations corporelles</i>	271 383	-172 758	98 625	249 900	-157 439	92 461
Total des immobilisations corporelles	424 302	-256 236	168 066	414 583	-241 385	173 198
Immobilisations incorporelles						
<i>Droit au bail</i>	27 532	-25 158	2 374	29 252	-26 189	3 063
<i>Logiciels</i>	43 053	-33 464	9 589	38 200	-28 530	9 670
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	38 953	-21 670	17 283	30 301	-12 776	17 525
Total des immobilisations incorporelles	109 538	-80 292	29 246	97 753	-67 495	30 258

5.15. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition liés aux opérations de l'exercice sont analysés dans le cadre de la note relative au périmètre de consolidation.

En milliers d'euros	Valeur nette comptable	
	31/12/2012	31/12/2011
BCI Mer Rouge (Djibouti)	4 576	4 576
Total des écarts d'acquisition	4 576	4 576

5.16. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes, qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou en « Dettes envers la clientèle ».

5.16.1. Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Comptes à vue	435 688	252 656
Opérations de pension		
Dettes rattachées	14	2 794
Dettes à vue envers les établissements de crédit	435 702	255 450
Emprunts et comptes à terme	3 653 457	3 264 855
Opérations de pension	6 669 801	5 929 853
Dettes rattachées	25 739	7 261
Dettes à termes envers les établissements de crédit	10 348 997	9 201 969
Total des dettes envers les établissements de crédit	10 784 699	9 457 419

Les dettes sur opérations avec le réseau s'élèvent à 859 741 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (607 659 milliers d'euros au 31 décembre 2011). La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'élève à 10 904 249 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (9 546 975 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

5.16.2. Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	8 054 635	8 043 673
Livret A	859 332	639 954
Livret Jeune	46 145	44 302
Livret B	1 161 021	1 152 047
PEL/CEL	1 399 124	1 392 398
Livret de développement durable	731 809	593 553
PEP	152 324	151 348
Autres comptes d'épargne à régime spécial	125 534	130 831
Dettes rattachées		
Comptes d'épargne à régime spécial	4 475 289	4 104 433
Comptes et emprunts à vue	636 874	2 606 900
Comptes et emprunts à terme	5 629 059	2 187 740
Dettes rattachées	44 627	40 220
Autres comptes de la clientèle	6 310 560	4 834 860
À vue		
À terme	1 493 218	3 657 846
Dettes rattachées	111	1 870
Opérations de pension	1 493 329	3 659 716
Autres dettes envers la clientèle	16 765	95 483
Total des dettes envers la clientèle	20 350 578	20 738 165

Les comptes à terme incluent notamment 40 708 milliers d'euros d'emprunts souscrits auprès de la SFEF (Société de Financement de l'Économie Française). La juste valeur des dettes envers la clientèle s'élève à 20 359 598 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (20 746 911 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

NOTES RELATIVES AU BILAN

5.17. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste «Dettes subordonnées».

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts obligataires	196 400	196 400
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	3 270 765	3 411 138
Autres dettes représentées par un titre		
Total	3 467 165	3 607 538
Dettes rattachées	16 654	15 226
Total des dettes représentées par un titre	3 483 819	3 622 765

La juste valeur des dettes représentées par un titre s'élève à 3 478 679 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (3 616 253 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

5.18. Comptes de régularisation et passifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Comptes d'encaissement	146 291	127 321
Produits constatés d'avance	118 593	619 416
Charges à payer	86 000	261 762
Autres comptes de régularisation créditeurs	9 455	27 995
Comptes de régularisation - passif	360 339	1 036 494
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	1	
Créditeurs divers	243 837	627 514
Passifs divers	243 838	627 514
Total des comptes de régularisation et passifs divers	604 177	1 664 008

5.19. Provisions techniques des contrats d'assurance

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Provisions techniques d'assurance non-vie	3 821	4 061
Provisions techniques d'assurance vie en euros	4 506 927	4 239 862
Provisions techniques des contrats d'assurance-vie en unités de compte	882 495	884 625
Provisions techniques d'assurance-vie	5 389 422	5 124 487
Provisions techniques des contrats financiers		
Participation aux bénéfices différée latente (Note 5.11)	207 054	
Total des provisions techniques des contrats d'assurance	5 600 297	5 128 548

Dont participation bénéficiaire active nulle au 31 décembre 2012, qui était de 93 629 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Les provisions techniques d'assurance non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises et pour sinistres à payer. Les provisions techniques d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les provisions techniques des contrats financiers sont des provisions mathématiques évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les provisions pour participation aux bénéfices différée représentent la part latente des produits des placements revenant aux assurés et encore non distribuée.

5.20. Provisions

Les provisions concernent principalement les engagements sociaux et les risques sur les produits d'épargne logement.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2012
Provisions pour engagements sociaux	90 927	5 279		-1 722	842	95 326
Provisions pour activité d'épargne-logement	32 218				2	32 220
Provisions pour engagements hors bilan	32 730	2 563		-26 705	743	9 331
Provisions pour activités de promotion immobilière						
Provisions pour restructurations						
Provisions pour litiges	41 998				6 049	48 047
Autres	25 984			-258	-2 966	22 760
Autres provisions	132 930	2 563		-26 963	3 828	112 358
Total des provisions	223 857	7 842		-28 685	4 670	207 684

5.20.1. Encours collectés au titre de l'épargne logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Encours collectés au titre des plans d'épargne logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	422 518	362 706
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	268 965	468 580
Ancienneté de plus de 10 ans	513 985	358 611
Encours collectés au titre des plans épargne logement	1 205 468	1 189 897
Encours collectés au titre des comptes épargne logement	161 977	170 388

5.20.2. Encours de crédits octroyés au titre de l'épargne logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Encours de crédits octroyés au titre des plans épargne logement	7 612	8 810
Encours de crédits octroyés au titre des comptes épargne logement	12 017	13 298

5.20.3. Provisions constituées au titre de l'épargne logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Provisions constituées au titre des PEL				
Ancienneté de moins de 4 ans	5 301	1 599		6 900
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	8 996		-5 809	3 187
Ancienneté de plus de 10 ans	9 857	7 473		17 330
Provisions constituées au titre des plans épargne logement	24 154	9 072	-5 809	27 417
Provisions constituées au titre des comptes épargne logement				
Provisions constituées au titre des crédits PEL	2 022		-2 013	9
Provisions constituées au titre des crédits CEL	6 042		-1 248	4 794
Provisions constituées au titre des crédits épargne logement	8 064		-3 261	4 803
Total des provisions constituées au titre de l'épargne logement	32 218	9 072	-9 070	32 220

NOTES RELATIVES AU BILAN

5.21. Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dettes subordonnées à durée déterminée	389 352	460 475
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée		
Actions de préférence		
Dépôts de garantie à caractère mutuel	5 852	6 481
Total	395 204	466 956
Dettes rattachées	10 790	11 726
Réévaluation de la composante couverte		
Total des dettes subordonnées	405 994	478 682

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 487 294 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (554 252 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

Produits et charges de commissions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	Émission	Remboursement	Autres mouvements	31/12/2012
Dettes subordonnées à durée déterminée	460 475			-71 123	389 352
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée					
Actions de préférence					
Dépôts de garantie à caractère mutuel	6 481			-629	5 852
Total	466 956			-71 752	395 204

5.22. Actions ordinaires et instruments de capitaux propres émis

5.22.1. Parts sociales et certificats coopératifs d'investissements

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Nombre	Nominal	Capital	Nombre	Nominal	Capital
Parts sociales						
Valeur à l'ouverture	36 420 000	9,5	345 990	36 420 000	9,5	345 990
Augmentation de capital	5 202 857	9,5	49 427			
Autres variations		0,5	20 812			
Valeur à la clôture	41 622 857	10,0	416 229	36 420 000	9,5	345 990
Certificats coopératifs d'investissement						
Valeur à l'ouverture						
Augmentation de capital	9 105 000	9,5	86 498	9 105 000	9,5	86 498
Réduction de capital	1 300 715	9,5	12 357			
Autres variations		0,5	5 202			
Valeur à la clôture	10 405 715	10,0	104 057	9 105 000	9,5	86 498

5.22.2. Titres super subordonnés à durée indéterminée classés en capitaux propres

Néant

NOTE 6.

Notes relatives au compte de résultat

6.1. Intérêts, produits et charges assimilés

Ce poste enregistre les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, à savoir les prêts et emprunts sur les opérations interbancaires et sur les opérations clientèle, le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Il enregistre également les coupons courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés de couverture, étant précisé que les intérêts courus des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

En milliers d'euros	Exercice 2012			Exercice 2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Prêts et créances avec la clientèle	537 310	-148 866	388 444	544 399	-154 597	389 802
Prêts et créances avec les établissements de crédit	64 943	-98 763	-33 820	104 682	-46 877	57 805
Opérations de location-financement	57 659		57 659	56 799		56 799
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		-59 348	-59 348		-82 504	-82 504
Instruments dérivés de couverture	118 193	-284 989	-166 796	90 784	-201 020	-110 236
Actifs financiers disponibles à la vente	121 308		121 308	138 027		138 027
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	109 993		109 993	56 341		56 341
Actifs financiers dépréciés						
Autres produits et charges d'intérêts		-8 859	-8 859		-74 406	-74 406
Total des produits et charges d'intérêts	1 009 406	-600 825	408 581	991 032	-559 404	431 628

6.2. Produits et charges de commissions

Les commissions sont enregistrées en fonction du type de service rendu et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché.

Ce poste comprend notamment les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.), des services ponctuels (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.), l'exécution d'un acte important ainsi que les commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, qui conduisent le groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle.

En revanche, les commissions assimilées à des compléments d'intérêt et faisant partie intégrante du taux effectif du contrat figurent dans la marge d'intérêt.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Produits et charges de commissions

En milliers d'euros	Exercice 2012			Exercice 2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations interbancaires et de trésorerie	4 877	-1 247	3 630	1 246	-936	310
Opérations avec la clientèle	135 945	-461	135 484	136 324	-5 231	131 093
Prestation de services financiers	21 675	-5 231	16 444	19 270	-5 956	13 314
Vente de produits d'assurance vie	1 920		1 920	1 931		1 931
Moyens de paiement	191 476	-120 335	71 141	204 511	-123 326	81 185
Opérations sur titres	19 669		19 669	24 198	-2	24 196
Activités de fiducie						
Opérations sur instruments financiers et de hors-bilan	27 349	-4 741	22 608	34 554	-6 808	27 746
Autres commissions	2 814	-4 551	-1 737	1 525	601	2 126
Total des commissions	405 725	-136 566	269 159	423 559	-141 658	281 901

6.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option à la juste valeur par résultat y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « Résultat sur opérations de couverture » comprend la réévaluation des dérivés en couverture de juste valeur ainsi que la réévaluation symétrique de l'élément couvert, la contrepartie de la réévaluation en juste valeur du portefeuille macro-couvert et la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultats sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (hors dérivés de couverture)	216 041	219 522
Résultats sur instruments financiers de transaction	136 335	146 090
Résultats sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	79 706	73 432
Résultats sur opérations de couverture	-7 934	1 823
- Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	-7 448	2 888
* Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	-47 404	-108 747
* Variation de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	39 956	111 635
- Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)	-486	-1 065
- Inefficacité de la couverture d'investissements nets en devises		
Résultats sur opérations de change	80 837	12 897
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	288 944	234 242

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

6.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Ce poste enregistre les dividendes des titres à revenu variable, les résultats de cession des actifs financiers disponibles à la vente et des autres actifs financiers non évalués à la juste valeur, ainsi que les pertes de valeur des titres à revenu variable enregistrées en raison de dépréciations.

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultats de cession	9 535	-4 249
Dividendes reçus	21 683	17 119
Dépréciation des titres à revenu variable	-5 050	-57 456
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	26 168	-44 586

6.5. Produits et charges des autres activités

Figurent notamment dans ce poste :

- les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements et dépréciations) ;
- les produits et charges liés à l'activité d'assurance (en particulier les primes acquises, les charges de prestation et les variations de provisions techniques des contrats d'assurance) ;
- les produits et charges des opérations de locations opérationnelles ;
- les produits et charges de l'activité de promotion immobilière (chiffre d'affaires, achats consommés) ;
- en 2011, la reprise partielle de l'écart d'évaluation de Sofiag pour 86 000 milliers d'euros et, en 2012, la reprise finale du solde de l'écart d'évaluation de Sofiag pour 20 223 milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2012			Exercice 2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits et charges des activités d'assurance	353 476	-597 049	-243 573	620 980	-828 211	-207 231
Produits et charges sur activités immobilières						
Produits et charges sur opérations de location				318		318
Produits et charges sur immeubles de placement	2 257	-1 515	742	4 104	-302	3 802
Quote-part réalisée sur opérations faites en commun	2 357		2 357	2 166		2 166
Charges refacturées et produits rétrocédés	1 149	-161	988	1 115	-232	883
Autres produits et charges divers d'exploitation	229 600	-78 466	151 134	305 000	-49 348	255 652
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation		-1 300	-1 300		-900	-900
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	233 106	-79 927	153 179	308 281	-50 480	257 801
Total des produits et charges des autres activités	588 839	-678 491	-89 652	933 683	-878 993	54 690

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Produits et charges des activités d'assurance

Le tableau communiqué ci-après permet d'opérer un passage entre les comptes des entreprises d'assurance incluses dans le périmètre de consolidation et leur traduction dans les comptes du groupe au format bancaire.

<i>En milliers d'euros</i>	Présentation bancaire				
	Présentation assurance	PNB	Frais généraux	RBE	Impôts Autres éléments
Primes acquises	564 369	564 369		564 369	
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités					
Autres produits d'exploitation	1 444	1 444		1 444	
Résultat financier hors coût de l'endettement	323 663	326 229	-2 566	323 663	
Total des activités ordinaires	889 476	892 042	-2 566	889 476	
Charges des prestations des contrats	-802 261	-799 914	-2 347	-802 261	
Résultat nets des cessions en réassurance	-4 814	-4 814		-4 814	
Frais d'acquisition des contrats	-16 485	-14 088	-2 397	-16 485	
Frais d'administration	-21 161	-18 280	-2 881	-21 161	
Autres produits et charges opérationnels / courants	-14 751	-10 692	-4 059	-14 751	
Total des autres produits et charges operation	-859 472	-847 788	-11 684	-859 472	
Résultat opérationnel	30 004	44 254	-14 250	30 004	
Charge de financement					
Quote-part dans le résultat des entreprises associées					
Impôts sur le résultat	-11 970			-11 970	
Résultat après impôt des activités discontinues					
Intérêts minoritaires					
Résultat net consolidé - part du groupe	18 034	44 254	-14 250	30 004	

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance sont présentés sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités » du produit net bancaire.

Les autres composantes du résultat opérationnel des entreprises d'assurance présentant une nature bancaire (intérêts et commissions) sont reclassées dans ces postes du produit net bancaire.

Les principaux reclassements portent sur l'imputation des frais généraux par nature alors qu'ils sont imputés par destination dans le format assurance.

6.6. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets de refacturation, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel (tels que les charges de retraite). Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et services extérieurs.

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Charges de personnel	-352 581	-339 429
Impôts et taxes	-28 638	-24 577
Services extérieurs	-183 405	-164 522
Autres charges	-4 684	-2 128
Autres frais administratifs	-216 727	-191 227
Total des charges générales d'exploitation	-569 309	-530 656

La décomposition des charges de personnel est présentée en note 8.1.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

6.7. Coût du risque

Ce poste enregistre la charge nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations constituées sur base de portefeuilles de créances homogènes.

Il porte aussi bien sur les prêts et créances que sur les titres à revenu fixe supportant un risque avéré de contrepartie. Les pertes liées à d'autres types d'instruments (dérivés ou titres comptabilisés à la juste valeur sur option) constatées suite à la défaillance de la contrepartie figurent également dans ce poste.

<i>En milliers d'euros</i>	Dotations	Reprises	Pertes sur créances	Récupérations sur créances amorties	Exercice 2012
Opérations interbancaires	-143	324	-222	243	202
Opérations avec la clientèle	-126 729	83 886	-35 271	2 416	-75 698
Autres actifs financiers	-1 563	3 429	-6 337		-4 471
Engagement par signature	-2 769	26 704			23 935
Total coût du risque 2012	-131 204	114 343	-41 830	2 659	-56 032

<i>En milliers d'euros</i>	Dotations	Reprises	Pertes sur créances	Récupérations sur créances amorties	Exercice 2011
Opérations interbancaires	-263	395			132
Opérations avec la clientèle	-100 841	79 415	-31 973	1 717	-51 682
Autres actifs financiers	-2 985	12 457	-12 992		-3 520
Engagement par signature	-25 190	427			-24 763
Total coût du risque 2011	-129 279	92 694	-44 965	1 717	-79 833

6.8. Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
<i>Acleda</i>	5 725	
<i>BCEL</i>	1 537	
<i>Banque Caledonienne d'investissement BCI</i>	9 708	11 965
<i>Socredo</i>	820	688
Sociétés financières	17 790	12 653
<i>Aurora</i>		
Sociétés non financières		
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	17 790	12 653

6.9. Gains et pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les résultats de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation et les plus ou moins-values de cession des titres de participation consolidés.

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-312	690
Gains ou pertes sur cessions des participations consolidées		13 117
Autres		
Total des gains ou pertes sur autres actifs	-312	13 807

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

6.10. Variations de valeur des écarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Fipromer		-2 433
Total variations de valeur des écarts d'acquisition		-2 433

6.11. Impôts sur le résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Impôts courants	-68 340	-100 154
Impôts différés	-6 797	4 860
Impôts sur le résultat	-75 137	-95 294

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat net (part du groupe)	179 883	233 327
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-2 433
Part des intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées	-2 537	-3 853
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	17 790	12 653
Impôts	-75 137	-95 294
Résultat comptable avant impôts et variations de valeur des écarts d'acquisition (A)	239 767	322 254
Taux d'imposition de droit commun français (B)	36,10 %	36,10 %
Charge (produit) d'impôts théorique au taux en vigueur en France (A*B)	-86 556	-116 334
Effet des différences permanentes	11 419	21 040
Impôts sur le résultat (a)	-75 137	-95 294
Taux effectif d'impôt (charge d'impôts sur le résultat rapportée au résultat taxable)	31,33 %	29,57 %

(a) Dont en 2012, l'exit tax des compagnies d'assurance pour -2 757 milliers d'euros. Sans ce changement exceptionnel, le taux effectif d'impôt 2012 aurait été de 30,18 %, soit +0,61 % par rapport à l'exercice précédent.

NOTE 7.

Expositions aux risques et ratios réglementaires

Certaines informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport sur la gestion des risques. Elles font partie intégrante des comptes certifiés par les commissaires aux comptes.

7.1. Gestion du capital et adéquation des fonds propres

Le groupe est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomérats financiers ».

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les méthodes de calcul dites Bâle II du ratio de solvabilité sont définies par l'arrêté du 20 février 2007 du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

→ des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit calculées en utilisant l'approche standard ou l'approche des notations internes selon l'entité du groupe concernée ;

→ des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres.

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres part du groupe	3 006 869	2 604 385
- réserves recyclables	30 159	200 275
+ écart de conversion	3 223	6 051
Intérêts minoritaires	36 713	37 514
- résultat part des minoritaires	-2 520	
- gains/pertes latents part minoritaires recyclables	-2 072	
Distribution prévisionnelle	-23 127	-28 681
Émissions de Tier One hybrides		
Autres éléments (y compris écarts d'acquisitions et immobilisations incorporelles)	-28 375	-29 977
Fonds propres de base (Tier One) avant déduction	3 020 870	2 789 567
Fonds propres complémentaires (Tier 2) avant déduction	385 659	408 849
Déductions des fonds propres	-1 282 031	-1 136 673
dont déduction des fonds propres de base	-896 372	-727 824
dont déduction des fonds propres complémentaires	-385 659	-408 849
dont déduction du total des fonds propres		
Fonds propres surcomplémentaires	64 100	64 867
Fonds propres prudentiels	2 188 598	2 126 610

Les fonds propres prudentiels sont répartis en deux catégories auxquelles sont apportées un certain nombre de déductions.

Les **fonds propres de base (Tier 1)** sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du groupe, hors gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres filtrés, augmentés des intérêts minoritaires, des émissions de *Tier One* hybrides (principalement des dettes subordonnées à durée indéterminée) et déduction faite des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles.

Certains éléments de fonds propres de base sont plafonnés. Notamment, les instruments hybrides, les intérêts minoritaires et les actions de préférence, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

EXPOSITIONS AUX RISQUES ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Les **fonds propres complémentaires (Tier 2)** sont subdivisés en deux niveaux :

- les fonds propres complémentaires de premier niveau correspondent à des dettes subordonnées à durée indéterminée et à certains instruments financiers ;
- les fonds propres complémentaires de second niveau incluent notamment des dettes subordonnées à long terme et certaines actions de préférence. Le montant des dettes subordonnées inclus dans le Tier 2 est progressivement réduit au cours des cinq dernières années restant à courir jusqu'à leur échéance, au rythme de 20 % par année.

Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % du montant des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base.

Les déductions des fonds propres sont principalement composées des éléments de fonds propres (participations et créances subordonnées) dans les entités du secteur bancaire dont le groupe détient plus de 10% du capital ou les participations du secteur bancaire mises en équivalence. Ces déductions sont imputées à parité entre les fonds propres de base et les fonds propres complémentaires.

En application de l'arrêté ministériel du 20 février 2007, le groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de solvabilité au moins égal à 8 %.

7.2. Risque de crédit et risque de contrepartie

Les informations relatives à la gestion du risque de crédit requises par la norme IFRS 7 et présentées dans le rapport sur la gestion des risques incluent :

7.2.1. Mesure et gestion du risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et il peut se manifester par la migration de la qualité de crédit voire par le défaut de la contrepartie.

Les engagements exposés au risque de crédit sont constitués de créances existantes ou potentielles et notamment de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés ou non utilisés.

Les procédures de gestion et les méthodes d'évaluation des risques de crédit, la concentration des risques, la qualité des actifs financiers sains, l'analyse et la répartition des encours sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

7.2.2. Exposition globale au risque de crédit et au risque de contrepartie

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit (déterminée sans tenir compte de l'effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux) correspond à la valeur nette comptable des actifs financiers.

<i>En milliers d'euros</i>	Encours sains	Encours douteux	Dépréciations et provisions	Encours net 31/12/2012	Encours net 31/12/2011
Actifs financiers disponibles à la vente <i>(hors titres à revenu variable)</i>	3 934 354			3 934 354	3 422 917
Instruments dérivés de couverture	66 946			66 946	123 955
Actifs financiers disponibles à la vente <i>(hors titres à revenu variable)</i>	9 644 492	11 196	-2 442	9 653 246	8 106 079
Opérations interbancaires	5 849 791	12 003	-7 662	5 854 132	10 700 089
Opérations avec la clientèle	13 871 577	856 519	-582 863	14 145 233	14 095 120
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
Exposition des engagements au bilan	33 367 160	879 718	-592 967	33 653 911	36 448 160
Garanties financières données	3 269 398	31 230		3 300 628	3 540 163
Engagements par signature	1 868 231	34 061	-8 605	1 893 687	2 023 648
Exposition des engagements par signature et des garanties financières données	5 137 629	65 291	-8 605	5 194 316	5 563 811
Exposition globale au risque de crédit	38 504 789	945 009	-601 572	38 848 227	42 011 971

La colonne « dépréciation et provisions » comprend les dépréciations individuelles et les dépréciations sur base de portefeuilles.

EXPOSITIONS AUX RISQUES ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

7.2.3. Dépréciations et provisions pour risque de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres variations	31/12/2012
Actifs financiers disponibles à la vente	1 742	700				2 442
Opérations interbancaires	12 663	1 428	-4 986		-1 443	7 662
Opérations avec la clientèle	538 637	125 444	-78 557	-667	-1 994	582 863
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance						
Autres actifs financiers						
Dépréciations déduites de l'actif	553 042	127 572	-83 543	-667	-3 437	592 967
Exposition des engagements par signature et des garanties financières données	12 119	2 063	-7 609		2 032	8 605
Total des dépréciations et provisions pour risque de crédit	565 161	129 635	-91 152	-667	-1 405	601 572

7.2.4. Actifs financiers présentant des impayés

Les actifs présentant des arriérés de paiement sont des actifs financiers sains présentant des incidents de paiement.

Les actifs présentant des arriérés de paiement (capital restant dû et intérêts courus pour les crédits et montant total du découvert pour les comptes ordinaires) se répartissent par ancienneté de l'arriéré de la façon suivante :

Les garanties, sûretés personnelles ou sûretés réelles, comprennent en particulier les cautions, nantissements, gages, warrants ainsi que les privilèges et les hypothèques.

Les garanties couvrent pour l'essentiel des prêts et des créances sur la clientèle.

<i>En milliers d'euros</i>	Encours non dépréciés présentant des impayés				Encours dépréciés (valeur nette)	Total des encours 31/12/2012	Instruments de garantie couvrant ces encours
	< ou = 90 jours	> 90 jours et <=180 jours	> 180 jours et <=1 an	> 1 an			
Instrument de dettes					8 995	11 634	
Prêts et avances	363 713	2 015			353 802	868 084	289 968
Autres actifs financiers							
Total	363 713	2 015			362 797	879 718	289 968

7.2.5. Prêts et créances restructurés

Le tableau suivant recense la valeur comptable des prêts et créances restructurés (renégociation suite à des difficultés financières du débiteur) figurant en encours sains :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Prêts et créances sur la clientèle	6 869	6 241
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Total des créances restructurées	6 869	6 241

EXPOSITIONS AUX RISQUES ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES**7.3. Risqué de marché**

Le risque de marché représente le risque pouvant engendrer une perte financière due à des mouvements de paramètres de marché, notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les cours de change ;
- les prix : le risque de prix résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque ;
- et plus généralement, tout paramètre de marché intervenant dans la valorisation des portefeuilles.

Les systèmes de mesures et de surveillance des risques de marché sont communiqués dans le rapport sur la gestion des risques. L'information relative à la gestion des risques de marché requise par la norme IFRS 7, présentée dans le rapport sur la gestion des risques se compose de :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Risques de marché en approche standard relatif aux positions de taux d'intérêts	38 493	36 718
Risques de marché en approche standard relatif aux positions sur titres de propriété	14 110	9 348
Risques de marché en approche standard relatif aux positions de change	15 217	18 801
Risques de marché en approche standard relatif aux positions sur produits de base	16	
Total risques de marché	67 836	64 867

7.4. Risque de taux d'intérêt global et risque de change

Le risque de taux représente pour la banque l'impact sur ses résultats annuels et sa valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêts. Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change. Les informations requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport sur la gestion.

EXPOSITIONS AUX RISQUES ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

7.5. Risque de liquidité

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport sur la gestion. Le risque de liquidité représente pour la banque l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné. Le tableau qui suit présente les actifs et les passifs financiers par date d'échéance contractuelle sur base actualisée :

Échéances des ressources par durée restant à courir

<i>En milliers d'euros</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	4 228 914					4 228 914
Instruments dérivés de transaction	369 684					369 684
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	958 075	1 700 507	916 962	319 884	1 199 691	5 095 119
Instruments dérivés de couverture	15 491	3 888	9 048	38 519		66 946
Actifs financiers disponibles à la vente	696 066	4 174 049	3 856 280	3 405 654	2 302 431	14 434 480
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 356 027	141 160	163 923	200 343		5 861 452
Prêts et créances sur la clientèle	3 549 288	1 361 017	4 168 355	5 011 409		14 090 069
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 585	25 999	182 145	773 161		985 890
Actifs financiers par échéance	15 178 130	7 406 620	9 296 713	9 748 970	3 502 122	45 132 554
Banques centrales	6					6
Instruments dérivés de transaction	592 512					592 512
Autres passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 338	82 589	290 924	22 425		397 276
Instruments dérivés de couverture	780 742					780 742
Dettes envers les établissements de crédit	6 704 088	1 225 960	2 395 250	459 399		10 784 698
Dettes envers la clientèle	19 202 395	480 916	566 084	101 182		20 350 578
Dettes représentées par un titre	2 864 181	178 896	244 565	196 177		3 483 819
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Dettes subordonnées	10 205	20 000	172 649	203 140		405 994
Passifs financiers par échéance	30 155 467	1 988 362	3 669 472	982 323		36 795 624
Engagements de financements donnés en faveur des établissements de crédit	543 067	569 459	422 547			1 535 073
Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle	56 735	33 643	1 667 716	7 462		1 765 556
Engagements de financement donnés	599 802	603 102	2 090 263	7 462		3 300 629
Engagements de garantie en faveur des établissements de crédit	7 294	2 790	690	99 792		110 566
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	14 698	11 505	927	1 764 595		1 791 726
Engagements de garanties donnés	21 992	14 295	1 617	1 864 388		1 902 292

NOTE 8.

Avantages au personnel**8.1. Charges de personnel**

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Salaires et traitements	-191 927	-183 436
<i>dont charge représentée par des paiements sur base d'actions</i>		
Charges des régimes à prestations et cotisations définies	-42 840	-39 470
Autres charges sociales et fiscales	-84 613	-70 862
Intéressement et participation	-33 201	-45 661
Total des charges de personnel	-352 581	-339 429

8.2. Engagements sociaux*Analyse des actifs et passifs inscrits au bilan*

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012				31/12/2011			
	Régime CARBP	Retraites	Autres engagements	Total	Régime CARBP	Retraites	Autres engagements	Total
Valeur actualisée des engagements financés	105 581	4 156	42 019	151 756	99 933	4 914	37 347	142 194
Juste valeur des actifs du régime	-27 525	-1 341	-13 784	-42 650	-24 744	-1 144	-16 264	-42 152
Juste valeur des droits à remboursement		106		106				
Valeur actualisée des engagements non financés								
Écarts actuariels non reconnus	-18 134	-109	2 661	-15 582	-14 646			-14 646
Coûts des services passés non reconnus			-1 190	-1 190		-639	-374	-1 013
Solde net au bilan	59 922	2 812	29 706	92 440	60 543	3 131	20 709	84 383
Engagements sociaux passifs	59 922	2 812	29 706	92 440	60 543	3 131	20 709	84 383
Engagements sociaux actifs								

Analyse de la charge de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2012				Exercice 2011			
	Régime CARBP	Retraites	Autres engagements	Total	Régime CARBP	Retraites	Autres engagements	Total
Coût des services rendus			2 005	2 005	-3 657		2 467	-1 190
Coût financier	3 566	40	1 259	4 865	3 294	37	1 194	4 525
Rendement attendu des actifs de couverture	-1 051	-19	-369	-1 439	-1 159	-30	-374	-1 563
Rendement attendu des droits à remboursement								
Écarts actuariels	562	-109	2 977	3 430		175		175
Coûts des services passés	-3 699		-1 483	-5 182		-133		-133
Autres		-18		-18		-33	-174	-207
Total des charges des régimes à prestations définies	-622	-106	4 389	3 661	-1 522	16	3 113	1 607

La Norme IAS 19 amendée est applicable au 1^{er} janvier 2013 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

La provision pour le régime de la CAR-BP au 31/12/2012 est de 59.9 millions d'euros. En IAS 19 révisé le montant de la provision pour ce régime en date du 31/12/2012 serait de 78.1 millions d'euros. L'impact de cette norme sur le montant comptabilisé de la provision au 31/12/2012 est de 18.1 millions d'euros ventilés entre 3 composantes :

14.6 au titre du solde des écarts actuariels à l'ouverture au 1^{er} janvier 2012.

-0.4 au titre de la modification de la charge nette de provision par résultat

3.9 au titre de l'imputation des écarts actuariels de l'exercice 2012 en capitaux propres (autres éléments de résultat global).

Principales hypothèses actuarielles

En pourcentage	31/12/2012		31/12/2011	
	CAR	FCR	CAR	FCR
Taux d'actualisation	3,00 %	2,01 %	3,63 %	3,30 %
Rendement attendu des actifs des régimes	4,40 %	3,12 %	4,50 %	2,30 %

Les tables de mortalité utilisées sont :

→ TF00/02 pour les IFC, médailles et autres avantages,

→ TGH TGF 05 pour la CGPCE et CARBP.

8.3. Paiements fondés sur base d'actions

Néant

NOTE 9.

Information sectorielle

9.1. Compte de résultat

Six grands pôles d'activités sont identifiés à la BRED Banque Populaire :

→ le pôle de la banque commerciale France regroupant l'ensemble des activités développées avec les clientèles de détail et de grands comptes, tant dans le domaine de l'intermédiation bancaire que dans celui de l'intermédiation financière (gestion de capitaux, négoce pour compte de tiers) ;

→ le pôle filiales bancaires à l'international qui intervient également dans le domaine de l'intermédiation bancaire ;

→ le pôle activités de marché ;

→ le pôle gestion financière en charge des excédents de fonds propres de la banque ;

→ le pôle fonds de roulement financier qui intervient dans le domaine de la gestion du portefeuille de participations ;

→ le pôle ALM en charge de l'équilibre bilantiel de la banque.

En millions d'euros	Banque commerciale France		Filiales Bancaires à l'International		ALM		Activités de marché		Gestion Financière		FDR et Autres participations	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Marge d'intérêts	381,1	371,7	36,2	47,1	-16,7	-24,8	84,1	73,9	53,4	23,7	51,0	47,4
Commissions nettes	360,5	355,2	7,7	8,5			0,5	0,5				
PNB opérationnel	741,6	726,9	43,9	55,6	-16,7	-24,8	84,6	74,4	53,4	23,7	51,0	47,4
Charges	-477,3	-504,7	-27,4	-33,6			-29,6	-32,0	-2,4	-3,4	-4,8	-13,5
RBE	264,3	222,2	16,6	22,0	-16,7	-24,8	55,1	42,3	51,0	20,3	46,2	33,8
Provisions	-73,6	-46,0	-0,5	-8,6			-4,0	-0,7	-1,7	-0,7	0,0	0,0
RNE	190,7	176,3	16,1	13,4	-16,7	-24,8	51,1	41,6	49,2	19,6	46,2	33,8
Résultat sur actifs immobilisés											11,4	-0,3
Résultat des sociétés mises en équivalence			12,0	9,7							0,7	8,1
Résultat courant	190,7	176,3	28,0	23,1	-16,7	-24,8	51,1	41,6	49,2	19,6	58,3	41,6

INFORMATION SECTORIELLE

9.2. Bilan consolidé

Emplois <i>En millions d'euros</i>	2011			2012					
	Métropole	Outre-mer	Étranger	Métropole	Outre-mer	Étranger	dont pays européens	dont Amérique Nord	dont reste du monde
Actifs financiers	17 649	25	835	20 148	24	780	774		6
Prêts et créances sur établissements de crédit	10 908	658	328	9 210	646	235	75		160
Prêts et créances sur la clientèle	11 070	2 533	408	11 020	2 463	607	280		327
Comptes de régularisation et actifs divers	1 302	70	-441	903	171	-505	-375		-131
Valeurs immobilisées	291	153	57	282	157	125	26		100
Total Actif	41 220	3 439	1 187	41 563	3 461	1 242	780		462
Ressources <i>En millions d'euros</i>	2011			2012					
	Métropole	Outre-mer	Étranger	Métropole	Outre-mer	Étranger	dont pays européens	dont Amérique Nord	dont reste du monde
Passifs financiers	1 747		82	1 769		1			1
Dettes envers les établissements de crédit	8 172	730	557	9 516	646	623	542		81
Dettes envers la clientèle	17 910	2 439	389	17 358	2 546	447			447
Dettes représentées par un titre	3 508		115	3 368		116			116
Opérations sur titres et divers	6 649	211	30	5 999	302	-82	-99		15
Provisions, capitaux propres et assimilés	3 020	273	14	3 251	271	135	42		95
Total Passif	41 006	3 653	1 187	41 261	3 765	1 240	485		755

NOTE 10.

Engagements

10.1. Engagements de financement et de garantie

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné.

Engagements de financement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement donnés en faveur	3 269 398	3 523 872
- des établissements de crédit	1 535 073	1 484 706
- de la clientèle	1 734 325	2 039 166
* Ouvertures de crédit confirmées	1 713 043	2 036 432
* Autres engagements	21 283	2 734
Engagements de financement reçus	2 811 154	3 709 603
- d'établissements de crédit	2 778 448	3 596 595
- de la clientèle	32 706	113 008

Engagements de garantie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de garantie donnés	6 282 441	7 045 841
- d'ordre des établissements de crédit	4 524 776	5 177 927
- d'ordre de la clientèle	1 757 665	1 867 914
Engagements de garantie reçus	2 579 432	2 150 646
- d'établissements de crédit	1 927 013	1 878 632
- de la clientèle	652 419	272 014

Les engagements de garantie donnés incluent les engagements par signature ainsi que les instruments financiers donnés en garantie. Les instruments financiers donnés en garantie incluent notamment les créances affectées en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement.

Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit comprennent les engagements douteux.

10.2. Actifs financiers donnés en garantie

Le tableau suivant recense, par nature, la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, tels que les titres remis en pension livrée et les valeurs données en pension non livrée, enregistrés dans les différentes catégories comptables.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Instruments de capitaux propres		
Instruments de dettes	8 160 907	10 127 667
Prêts et avances	2 249	109
Autres actifs financiers		
Total	8 163 156	10 127 776

10.3. Actifs financiers reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

Le groupe n'a pas comptabilisé de montants significatifs d'actifs reçus en garantie et enregistrés à l'actif du bilan dans le cadre de contrats de garantie financière assortie d'un droit de réutilisation.

NOTE 11.

Transactions avec les parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, BPCE, Natixis, les centres informatiques et les principaux dirigeants du groupe.

Transactions avec les sociétés consolidées

Les transactions réalisées au cours de l'exercice et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

La liste des filiales consolidées par intégration globale est communiquée dans le périmètre de consolidation du groupe.

Dans ces conditions, sont renseignées ci-après les opérations réciproques avec :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation (co-entreprises) ;
- les entités sur lesquelles le groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence (entreprises associées)

En milliers d'euros	31/12/2012			31/12/2011		
	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Co-entreprises	Entreprises associées	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Co-entreprises	Entreprises associées
Crédits	541 017		70 107	1 473 676	4 057	85 310
Autres actifs financiers	988 333	18 000	257 567	1 067 291	18 000	207 845
Autres actifs				-21 726		207
Total des actifs avec les entités liées	1 529 350	18 000	327 674	2 519 241	22 057	293 362
Dettes	1 425 999	7 455	3 200	1 377 800	-3 921	
Autres passifs financiers	208 828		51 599	281 347		51 595
Autres passifs				95 438	3 705	
Total des passifs envers les entités liées	1 634 827	7 455	54 799	1 754 585	-216	51 595
Intérêts, produits et charges assimilés	-26 973		-1 027	-23 615	-2 433	-679
Commissions	790		34 843	1 448		36 455
Résultat net sur opérations financières		512	11 473			8 500
Produits nets des autres activités	11 187	348		-66 376		625
Total du PNB réalisé avec les entités liées	-14 996	860	45 289	-88 543	-2 433	44 901
Engagements donnés	603 627			1 351 186		
Engagements reçus	30 249			30 823		
Engagements sur instruments financiers à terme						
Total des engagements avec les entités liées	633 876			1 382 009		

NOTE 12.

Transfert d'actifs**12.1. Actifs financiers transférés non intégralement décomptabilisés**

	31/12/2012				
	Actifs financiers transférés non intégralement décomptabilisés et passifs associés		Cas où les recours sur les passifs associés sont limités aux actifs transférés		
<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs	Juste valeur des passifs associés	Net
Titres	8 160 181	8 160 907			
Instruments dérivés					
Autres actifs financiers					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8 160 181	8 160 907			
Titres					
Autres actifs financiers					
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option					
Instruments dérivés de couverture					
Titres de participation					
Autres titres					
Autres actifs financiers					
Actifs financiers disponibles à la vente					
Prêts et créances sur établissement de crédit (EDC)					
Prêts et créances sur la clientèle					
Titres assimilés à des prêts et créances sur les EDC					
Titres assimilés à des prêts et créances sur la clientèle					
Prêts et créances					
Effets publics et assimilés					
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Actifs détenus jusqu'à l'échéance					
Total	8 160 181	8 160 907			

Opérations de pension et de prêts de titres

Le groupe réalise des opérations de mise en pension. Selon les termes des dites conventions, le titre peut être cédé de nouveau par le cessionnaire durant la durée de l'opération de pension. Le cessionnaire doit néanmoins le restituer au cédant, à maturité de l'opération. Les flux de trésorerie générés par le titre sont également transmis au cédant. Le groupe considère avoir conservé la quasi-totalité des risques et avantages des titres mis en pension. Par conséquent, ces deniers n'ont pas été décomptabilisés. Un financement a été enregistré au passif en cas de mise en pension.

NOTE 13.

Autres informations

13.1. Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	Total					KPMG					PwC				
	2012		2011		Var (%)	2012		2011		Var (%)	2012		2011		Var (%)
	Montant	%	Montant	%		Montant	%	Montant	%		Montant	%	Montant	%	
Audit															
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	809	93,6	776	96,3	4,3	429	90,9	401	93	7	380	96,9	375	100	1,3
- Émetteur	378		368			189		184			189		184		
- Filiales intégrés globalement	431		408			240		217			191		191		
Autres diligences et prestations directement liés à la mission du commissaire aux comptes	55	6,4	30	3,7	83,3	43	9,1	30	7	43,3	12	3,1		3,1	
- Émetteur	24					12					12				
- Filiales intégrés globalement	31		30			31		30							
Sous-total	864	100	806	100	7,2	472	100	431	100	9,5	392	100	375	100	4,5
Prestations rendues par le réseau aux filiales intégrés globalement															
- Juridique, fiscal, social															
- Autres															
Sous-total															
Total	864	100	806	100	7,2	472	100	431	100	9,5	392	100	375	100	4,5

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la BRED Banque Populaire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 4.1.7. et 5.5. de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et collective.

Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente

Votre groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente (notes 4.1.7 et 5.3 de l'annexe) :

- pour les instruments de capitaux propres lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou de baisse significative de la valeur de ces actifs ;
- pour les instruments de dette lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Valorisation et dépréciation des autres instruments financiers

Votre groupe détient des positions sur titres et sur autres instruments financiers. La note 4.1. de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le groupe et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 4.10. et 5.20. de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

PARIS LA DÉFENSE ET NEUILLY-SUR-SEINE,
LE 25 AVRIL 2013

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.

Marie-Christine Jolys, Associée

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Agnès Husserr, Associée

Nicolas Montillot, Associé

6

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

160
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À
L'UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE
EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

161
RAPPORT SUR LA PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

163
TEXTE DES RÉOLUTIONS

166
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

167
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

170
TABLE DE CONCORDANCE

Rapport du Conseil d'administration

relatif à l'utilisation, en 2012, de la délégation de compétence en matière d'augmentation de capital

Le Conseil d'administration a décidé, le 16 mai 2012, de faire usage de la délégation de compétence en matière d'augmentation de capital consentie, le même jour, par l'assemblée générale extraordinaire.

En application de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, il a établi le présent rapport présentant les conditions définitives de l'opération.

Il est rappelé que l'assemblée précitée a délégué au Conseil d'administration la compétence aux fins d'augmenter le capital social d'un montant maximum de :

- 400 000 000 euros par émission au nominal de parts sociales en numéraire ou par incorporation de réserves,
- 100 000 000 euros par émission au nominal de certificats coopératifs d'investissement (CCI), à souscrire en numéraire, ou par incorporation de réserves, aux fins de maintien du rapport initial des CCI dans le capital social.

Pour accompagner le développement de la banque tout en élargissant la base de son sociétariat, le Conseil d'administration a décidé d'utiliser cette délégation, en procédant à la double opération suivante, portant le capital social de votre banque de 432 487 500 € à 520 285 720 €.

Augmentation de capital en numéraire

Le capital serait augmenté de 49 427 141,50 €, par émission au pair de 5 202 857 parts sociales nouvelles de 9,50 €, obligatoirement nominatives, à souscrire en numéraire et à libérer immédiatement en espèces lors de la souscription.

La souscription sera ouverte du samedi 19 mai au jeudi 21 juin 2012.

La souscription sera réservée par priorité aux sociétaires actuels, qui bénéficieront d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible à raison de 1 part nouvelle pour 7 parts actuellement

détenues. Le droit de souscription devra être exercé par les bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Afin d'élargir la base sociétale, il ne sera pas prévu de droit de souscription à titre réductible pour les sociétaires actuels.

Les parts sociales qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible pourront être souscrites par des sociétaires ou des personnes qui ne le sont pas encore mais qui remplissent les conditions pour le devenir. Elles leur seront attribuées au prorata de leur demande par rapport au nombre global de parts demandées par l'ensemble de ces personnes.

Les souscriptions et versements de numéraire seront reçus à tous les guichets de la BRED Banque Populaire.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés en temps voulu, par les soins de la banque, chez BRED GESTION qui, en qualité de dépositaire, établira le certificat constatant le dépôt des fonds prévu par l'article L. 225-146 du Code de commerce.

Les parts sociales nouvelles porteront jouissance du 1^{er} juillet 2012. Elles seront, par ailleurs, soumises, au même titre que les parts anciennes, à toutes les dispositions des statuts.

La vérification de la validité des droits de souscription qui seront exercés sera assurée par la société elle-même, sans qu'il soit demandé aux souscripteurs une justification particulière.

L'opération en numéraire étant faite avec offre au public, un prospectus sera établi et soumis au visa de l'AMF.

Afin de maintenir le rapport initial des CCI dans le capital social, celui-ci serait augmenté de 12 356 792,50 € par l'émission au pair de 1 300 715 CCI à souscrire en numéraire et à libérer intégralement, avec maintien du droit préférentiel de souscription au bénéfice de Natixis, unique porteur des CCI. Ces certificats porteraient jouissance à compter du 1^{er} juillet 2012.

Dans l'hypothèse où l'augmentation de capital ne serait pas intégralement souscrite, le Conseil d'administration pourrait limiter le montant des souscriptions au montant des souscriptions recueillies, dès lors que celles-ci dépassent 75 % du montant fixé initialement étant entendu que l'équilibre entre parts sociales et CCI devra être maintenu au terme de l'opération.

Augmentation par incorporation de réserves

Sous réserve de la réalisation effective des augmentations en numéraire, le capital serait augmenté par incorporation d'une somme de 26 014 286 € prélevée sur les réserves libres et, corrélativement, le nominal des parts sociales anciennes et nouvelles, ainsi que celui des CCI anciens et nouveaux, serait augmenté de 9,50 à 10 €.

Au terme de cette double opération, l'article 7 des statuts sera modifié en conséquence.

Cette double opération d'augmentation de capital n'a pas d'incidence significative sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres de la Banque.

Le présent rapport est tenu à la disposition des sociétaires au siège social dans les 15 jours de la décision du Conseil d'administration de faire usage de la délégation de compétence.

Rapport sur la présentation des résolutions

Assemblée générale ordinaire annuelle du jeudi 23 mai 2013

Ordre du jour

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2012 et rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés.
2. Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
3. Approbation des comptes annuels sociaux de l'exercice 2012. Quitus au Conseil d'administration.
4. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012. Quitus au Conseil d'administration.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2012. Fixation de l'intérêt aux parts sociales et de la rémunération à verser aux certificats coopératifs d'investissement.

6. Renouvellement du mandat de six administrateurs.
7. Nomination d'un administrateur.
8. Ratification de la cooptation d'un censeur.
9. Nomination d'un censeur.
10. Pouvoirs en vue d'effectuer toutes les formalités de publicité et autres prescrites par la loi.

Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'assemblée

Approbation des comptes de l'exercice 2012

Votre Conseil vous demande d'approuver son rapport de gestion ainsi que les comptes annuels (sociaux) et consolidés de l'exercice 2012, étant précisé que les comptes annuels sociaux intègrent le mouvement intervenu sur le report à nouveau depuis le 31 décembre 2011 du fait d'un changement de méthode comptable, à savoir la comptabilisation opérée en application du règlement CRC 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours, soit + 15 095 955,81 €, qui a porté le montant du report à nouveau de + 110 000 000 € au 31 décembre 2011 après affectation du résultat à + 125 095 955,81 €.

Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ainsi que les deux conventions autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

Affectation du résultat

S'agissant de l'affectation du résultat social de l'exercice, qui ressort à 113 038 735,45 €, il vous est tout d'abord demandé, compte tenu de la double augmentation de capital intervenue en juin 2012 (émission de parts sociales et de CCI, et incorporation de réserves), de doter la réserve légale – désormais inférieure au dixième du capital social – à hauteur de 5 % du bénéfice, soit 5 651 936,77 €.

Compte tenu du report à nouveau positif de 125 095 955,81 €, le bénéfice distribuable s'élève à 232 482 754,49 €. Sur ce montant, il vous est proposé de :

→ servir aux parts sociales un intérêt de l'ordre de 2,7 % du montant nominal moyen de la part sociale en 2012, soit 0,27 € pour chacune des 36 420 000

RAPPORT SUR LA PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

parts portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2012 et 0,135 € pour chacune des 5 202 857 parts portant jouissance à compter du 1^{er} juillet 2012, et un montant global de 10 535 785,70 €,

→ distribuer aux certificats coopératifs d'investissement (CCI) un dividende correspondant à un taux de 2,34% du montant de souscription, soit 1,29 € pour chaque CCI portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2012 et de 0,645 € pour chaque CCI portant jouissance à compter du 1^{er} juillet 2012, et un montant global de 12 584 411,18 €,

→ doter les autres réserves d'un montant de 99 362 557,61 €,

→ et reporter à nouveau le solde, soit 110 000 000 €.

Il est précisé que l'intérêt servi aux parts sociales est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3 du Code général des impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à l'abattement, ont été les suivants :

Exercice	Nombre de parts sociales	Nombre de CCI	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montant total des dividendes versés aux CCI	Montants éligibles à l'abattement de 40%*
2009	30 350 000	7 587 500	10 622 500 €	14 568 000 €	10 622 500 €
2010	30 350 000	7 587 500	9 105 000 €	17 071 875 €	9 105 000 €
2011	36 420 000	9 105 000	12 382 800 €	16 297 950 €	12 382 800 €

* Pour les personnes physiques.

Conseil d'administration Collège de censeurs

Les mandats de sept membres de votre Conseil d'administration viennent à échéance avec la présente assemblée. M. Serge Arnaud n'ayant pas sollicité le renouvellement de son mandat, nous vous demanderons de renouveler six de ces mandats pour cinq ans : ceux de M. Georges Tissié, Vice-Président, Mme Michèle Clayzac, Secrétaire adjoint du Conseil, M. Jean-Claude Boucherat, M. Philippe Noyon, M. Jacques Szmargd et Mme Leïla Turki.

Nous vous proposons par ailleurs de nommer M. Michel Chatot en qualité de nouvel administrateur. Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques, ancien élève de l'ENA, Michel Chatot fut directeur territorial Outre-mer à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Appelé en 1999 en tant que secrétaire général du Groupe AFP, il occupa ensuite la même fonction au sein de la branche retraite de la CDC puis se voit confier en 2002 le poste de conseiller technique pour les affaires intérieures et l'Outre-mer à la Présidence de la République. Devenu directeur du réseau des directions régionales de la CDC, puis adjoint au directeur du développement territorial, il est depuis 2010 contrôleur général de la Caisse des Dépôts. M. Chatot est chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre national du Mérite.

Les renouvellements et cette nomination permettront de maintenir à 18 – maximum prévu par les statuts – l'effectif de votre Conseil d'administration.

Nous vous demanderons également de ratifier la décision prise par votre Conseil d'administration, dans sa séance du 2 juillet 2012, de coopter Mme Isabelle Pastoret en qualité de censeur en remplacement de M. André Berard. Mme Isabelle Pastoret a une double formation : dans le domaine de la santé – où elle a débuté sa carrière professionnelle – et dans celui de la communication et de l'information (École des hautes études en sciences de la communication et de l'information), formation qui l'a conduite à occuper des fonctions au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances.

Enfin, nous vous proposons de nommer Mme Nathalie Briot, en qualité de censeur. Titulaire d'un DEA en droit des organisations et des relations économiques internationales de l'université Panthéon-Sorbonne, Nathalie Briot fut conseillère à la Fédération Bancaire Française, en charge de la défense des intérêts de la profession bancaire auprès des parlements français et européen. À compter de 2001, elle a occupé successivement des fonctions de conseillère auprès du Ministre des Affaires étrangères, auprès du Ministre de l'Intérieur et du Premier Ministre, puis d'Inspectrice de l'Académie de Paris. Depuis février 2012, elle est chef de cabinet et chargée des relations institutionnelles du président de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Les fonctions des mandataires sociaux, en fonction ou dont le renouvellement ou la nomination sont proposés, et leurs autres mandats figurent en page 16.

Texte des résolutions

Assemblée générale ordinaire annuelle du jeudi 23 mai 2013

1^{ÈRE} RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels (sociaux)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que des comptes annuels (sociaux) de l'exercice 2012, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve notamment le mouvement intervenu sur le report à nouveau depuis le 31 décembre 2011 du fait d'un changement de méthode comptable, à savoir :

<i>En euros</i>	
Solde du report à nouveau au 31 décembre 2011 après affectation du résultat 2011	110 000 000,00
Comptabilisation opérée en application du règlement CRC 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours	+ 15 095 955,81
Solde du report à nouveau au 31 décembre 2012	125 095 955,81

Elle donne quitus au Conseil d'administration de sa gestion jusqu'au 31 décembre 2012.

2^E RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2012, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus au Conseil d'administration de sa gestion jusqu'au 31 décembre 2012.

3^E RÉSOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

4^E RÉSOLUTION

Affectation du résultat - fixation de l'intérêt aux parts sociales et de la rémunération des certificats coopératifs d'investissement

L'assemblée générale constate que l'exercice 2012 présente un résultat bénéficiaire de 113 038 735,45 euros et décide de l'affecter comme suit, conformément aux propositions du Conseil d'administration :

<i>En euros</i>	
Bénéfice de l'exercice	113 038 735,45
Dotation à la réserve légale (5 %)	- 5 651 936,77
Report à nouveau	+ 125 095 955,81
Bénéfice distribuable	232 482 754,49
Intérêts aux parts sociales	- 10 535 785,70
Dividendes aux certificats coopératifs d'investissement	- 12 584 411,18
Dotation aux autres réserves	- 99 362 557,61
Le solde, soit étant reporté à nouveau	110 000 000,00

L'assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, de servir, au titre de l'exercice 2012 :

→ un intérêt de 0,27 € pour chaque part portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2012 et de 0,135 € pour chaque part portant jouissance à compter du 1^{er} juillet 2012,

→ un dividende de 1,29 € pour chaque certificat coopératif d'investissement (CCI) portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2012 et de 0,645 € pour chaque CCI portant jouissance à compter du 1^{er} juillet 2012.

L'intérêt servi aux parts sociales ouvre intégralement droit à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

du Code général des impôts pour les sociétaires personnes physiques.

Le paiement des intérêts aux parts sociales et du dividende versé aux CCI sera effectué à partir du 1^{er} juin 2013. La totalité de l'intérêt aux parts sociales et du

dividende distribué aux CCI est payable en numéraire.

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à l'abattement, ont été les suivants :

<i>Exercice</i>	Nombre de parts sociales	Nombre de CCI	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montant total des dividendes versés aux CCI	Montants éligibles à l'abattement de 40 % *
2009	30 350 000	7 587 500	10 622 500 €	14 568 000 €	10 622 500 €
2010	30 350 000	7 587 500	9 105 000 €	17 071 875 €	9 105 000 €
2011	36 420 000	9 105 000	12 382 800 €	16 297 950 €	12 382 800 €

* Pour les personnes physiques.

5^E RÉSOLUTION**Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat d'administrateur de Mme Michèle Clayzac.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

6^E RÉSOLUTION**Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat d'administrateur de Mme Leïla Turki.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

7^E RÉSOLUTION**Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat d'administrateur de M. Jean-Claude Boucherat.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

8^E RÉSOLUTION**Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat d'administrateur de M. Philippe Noyon.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

9^E RÉSOLUTION**Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat d'administrateur de M. Jacques Szmargd.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

10^E RÉSOLUTION**Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat d'administrateur de M. Georges Tissié.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

11^E RÉSOLUTION

Nomination d'un administrateur

L'assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, pour une durée de cinq ans, M. Michel Chatot.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

12^E RÉSOLUTION

Ratification de la cooptation d'un censeur

L'assemblée générale ratifie la décision prise par le Conseil d'administration, dans sa séance du 2 juillet 2012, de coopter Mme Isabelle Pastoret en qualité de censeur.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

13^E RÉSOLUTION

Nomination d'un censeur

L'assemblée générale nomme en qualité de censeur, pour une durée de cinq ans, Mme Nathalie Briot.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

14^E RÉSOLUTION

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée en vue d'accomplir toutes les formalités de publicité et autres prescrites par la loi.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux sociétaires BRED Banque Populaire
18, quai de la Rapée - 75012 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225 31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Autorisation de la signature du contrat de souscription relatif aux obligations convertibles en actions (OCA)

→ **Mandataires communs le jour de l'opération :** Stève Gentili, Vice-Président du Conseil de surveillance de BPCE et Président du Conseil d'administration de la BRED Banque Populaire.

→ **Nature et objet :** en date du 12 mars 2012, votre Conseil d'administration a autorisé la signature d'un contrat de souscription d'obligations super-subordonnées à durée

indéterminée convertibles en actions BPCE, conclu entre BPCE, les Caisses d'Épargne et de Prévoyance et les autres Banques Populaires, dont BRED Banque Populaire.

Ces TSSDI sont éligibles aux fonds propres additionnels de catégorie I (« Tier 1 ») dans le cadre de la nouvelle réglementation « Bâle 3 ».

→ **Modalités :** au 31 décembre 2012, le montant des obligations souscrites s'élève à 96 millions d'euros. Ces OCA portent intérêt au taux fixe de 11 % par an jusqu'au 5^e anniversaire de l'émission, puis à un taux variable.

L'application de cette convention s'est traduite par la comptabilisation d'un produit de 8 133 876,17 euros dans les comptes de la BRED Banque Populaire au cours de l'exercice 2012.

Protocole relatif au mécanisme de contribution à la solvabilité du Groupe BPCE

→ **Mandataires communs le jour de l'opération :** Stève Gentili, Vice-Président du conseil de surveillance de BPCE et Président du Conseil d'administration de la BRED Banque Populaire.

→ **Nature et objet :** en date du 3 décembre 2012, votre Conseil d'administration a autorisé la signature du protocole relatif au mécanisme de contribution à la solvabilité du Groupe BPCE. Ce protocole prévoit notamment la mise en place d'un dispositif de contribution aux fonds propres prudentiels du groupe basé sur un système de bonification/compensation.

→ **Modalités :** cette convention n'a pas eu d'impact sur les comptes de la BRED Banque Populaire au cours de l'exercice 2012.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

PARIS LA DÉFENSE ET NEUILLY-SUR-SEINE,
LE 25 AVRIL 2013

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES
KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.
Marie-Christine Jolys, Associée

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Agnès Hussherr, Associée
Nicolas Montillot, Associé

Renseignements de caractère général

Le cadre juridique de la BRED Banque Populaire

Dénomination sociale et siège social

BRED Banque Populaire (Sigle : BRED)
18, quai de la Rapée
75604 PARIS

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

Registre du commerce et des sociétés et code APE

552 091 795 RCS Paris
Code APE 6419 Z

Durée de la société et exercice social

La durée de la société, antérieurement fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 7 octobre 1919, a ensuite été prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 21 mai 2010.

Son exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Forme juridique et législation

La BRED Banque Populaire est une société anonyme coopérative de banque populaire à capital fixe régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du Code de commerce, le chapitre I^{er} du titre I du livre V et le titre III du Code monétaire et financier, les textes pris pour leur application, ainsi que par les présents statuts.

La société est, en outre, soumise aux décisions de caractère général et notamment à celle relative au système de garantie du réseau des banques populaires, édictées par BPCE dans le cadre des compétences dévolues à cette dernière par les articles L. 511-30, L. 511-31, L. 511-32, L. 512-12, L. 512-106 et L. 512-107 du code monétaire et financier.

Objet social

Aux termes de l'article 3 des statuts, la société a pour objet :

I. De faire toutes opérations de banque avec les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles ou libérales, à forme individuelle ou de société, et plus généralement, avec toute autre collectivité ou personne morale, sociétaires ou non, d'apporter son concours à sa clientèle de particuliers, de participer à la réalisation de toutes opérations garanties par une société de caution mutuelle constituée conformément à la section 3 du chapitre V du titre I du livre IV du Code monétaire et financier, d'attribuer aux titulaires de comptes ou plans d'épargne-logement tout crédit ou prêt ayant pour objet le financement de leurs projets immobiliers, de recevoir des dépôts de toute personne ou société et plus généralement d'effectuer toutes les opérations de banque, visées au titre I du livre III du Code monétaire et financier.

II. La société peut aussi effectuer toutes opérations connexes visées à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier, fournir les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du code précité et exercer toute autre activité permise aux banques par les dispositions légales et réglementaires. À ce titre, elle peut notamment effectuer toutes opérations de courtage d'assurance et, plus généralement, d'intermédiation en assurance.

III. La société peut effectuer tous investissements immobiliers ou mobiliers nécessaires à l'exercice de ses activités, souscrire ou acquérir pour elle-même tous titres de placements, prendre toutes participations dans toutes sociétés, tous groupements ou associations, et plus généralement, effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Clauses statutaires particulières

Responsabilité des sociétaires

Les sociétaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant nominal des parts qu'ils possèdent (article 9 des statuts).

Agrément

Sont admis comme sociétaires participant ou non aux opérations de banque et aux services de la Banque Populaire toutes personnes physiques ou morales.

Pour être admis comme sociétaire, il faut être agréé par le Conseil d'administration et être reconnu digne de crédit.

En cas de refus d'admission, le Conseil d'administration n'a pas à faire connaître les motifs de son refus.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

En cas de refus d'agrément d'un cessionnaire, la société est tenue d'acquérir ou de faire acquérir les parts dans les trois mois suivant la décision de refus. Les parts sont rachetées à un prix qui ne peut être supérieur à la valeur nominale. Si, au terme du délai ci-dessus, les parts n'ont pas été rachetées, le sociétaire cédant peut réaliser la cession initialement prévue (article 13 des statuts).

Conditions d'exercice du droit de vote

I. Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des parts sociales composant le capital social, déduction faite des parts sociales privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. Chaque part donne droit à une voix.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société au plus tard la veille de la réunion de l'assemblée, dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

II. En application de l'article L. 512-5 du Code monétaire et financier, aucun sociétaire ne peut disposer dans les assemblées, par lui-même ou par mandataire, au titre des droits de vote attachés aux parts qu'il détient directement et/ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, de plus de 0,25% du nombre total de droits de vote attachés aux parts de la société.

III. La limitation instituée au paragraphe précédent ne concerne pas le président de l'assemblée émettant un vote en conséquence des procurations reçues conformément à l'obligation légale qui résulte de l'article L. 225-106 du Code de commerce. Le nombre de droits de vote détenus directement ou indirectement s'entend notamment de ceux qui sont attachés aux parts qu'un sociétaire détient, à titre personnel, aux parts qui sont détenues par une personne morale qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et aux parts assimilées aux parts possédées, telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants dudit code (article 33).

Modification des statuts

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée, après approbation de BPCE, à apporter aux présents statuts toutes modifications utiles. Elle ne peut toutefois changer la nature, le caractère, l'objet, ni la nationalité de la société, ni augmenter les engagements des sociétaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué (article 35 des statuts).

Droit des sociétaires

Les sociétaires disposent du droit à l'information permanente et préalable aux assemblées des sociétaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires (article 36 des statuts).

Assemblée des titulaires de CCI

Toute décision modifiant les droits des titulaires de CCI n'est définitive qu'après approbation de ces titulaires réunis en assemblée spéciale dans les conditions réglementaires (article 38 des statuts).

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital.

Le solde, augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable, sur lequel il est prélevé la somme nécessaire pour servir – dans la limite du taux maximum mentionné à l'article 14 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération – un intérêt aux parts, sans que, en cas d'insuffisance des excédents d'exploitation d'un exercice, les sociétaires puissent le réclamer sur les excédents d'exploitation des années subséquentes, ainsi que la somme nécessaire pour la rémunération des CCI.

Le solde, après affectation aux réserves constituées par l'assemblée générale, est réparti entre les clients sociétaires conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Les excédents provenant des opérations effectuées avec les clients non sociétaires ne doivent pas être compris dans les distributions de ristournes.

Tant que les diverses réserves totalisées, y compris la réserve légale, n'atteignent pas le montant du capital social, le prélèvement opéré à leur profit ne peut être inférieur à 15% des bénéfices.

Les pertes reportées par décision de l'assemblée générale sont inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque sociétaire, pour tout ou partie de l'intérêt mis en distribution, une option entre le paiement de l'intérêt en numéraire ou son paiement en parts sociales (article 40 des statuts).

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Le paiement de l'intérêt aux parts sociales, des ristournes ainsi que la rémunération des CCI votés par l'assemblée générale ordinaire ont lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement sont fixées par l'assemblée ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

Les sommes non réclamées dans les délais légaux d'exigibilité sont prescrites conformément à la loi (article 41 des statuts).

Situation de dépendance

La BRED Banque Populaire n'est dépendante d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Faits exceptionnels et litiges

Au 31 décembre 2012, il n'existe aucun fait exceptionnel, ni aucune affaire contentieuse qui soit susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière et l'activité de la BRED Banque Populaire.

Renseignements relatifs au capital de la BRED Banque Populaire

Composition du capital

Le capital actuel de la société est de 520 285 720 euros.

Il est divisé en :

→ 41 622 857 parts sociales de valeur nominale de 10 euros, toutes entièrement libérées, obligatoirement nominatives.

→ 10 405 715 certificats coopératifs d'investissement de valeur nominale de 10 euros, intégralement libérés et tous de même catégorie.

La BRED n'a pas émis d'instruments financiers donnant accès au capital.

Aucun des 127 508 sociétaires (nombre au 31 décembre 2012) ne détient plus de 0,25 % du total des parts sociales.

Tous les CCI sont détenus par NATIXIS.

Marché des parts sociales

Les parts sociales de la BRED Banque Populaire ne sont pas cotées. Les cessions – qui ont lieu essentiellement entre les clients de la banque – sont effectuées à la valeur nominale (10 euros) par virement de compte à compte et agréées par le Conseil d'administration.

Politique de dividendes

L'intérêt versé aux parts sociales a été de :

→ 0,40 euro au titre de l'exercice 2007,

→ 0,40 euro au titre de l'exercice 2008,

→ 0,35 euro au titre de l'exercice 2009,

→ 0,30 euro au titre de l'exercice 2010,

→ 0,34 euro au titre de l'exercice 2011.

Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (article L. 225-100 alinéa 7 du code de commerce)

Date de l'assemblée générale	Plafond global de l'autorisation	Durée de l'autorisation	Augmentation de capital réalisée sur la base de cette autorisation
AGE du 16 mai 2012	- 400 000 000 € par émission de parts sociales - 100 000 000 € par émission au nominal de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)	26 mois	Augmentation du capital social, réalisée le 29 juin 2012, d'une somme de 87 798 220 euros, portant le capital social de 432 487 500 euros à 520 285 720 euros : - par l'émission au pair de 5 202 857 parts sociales nouvelles de 9,50 euros, pour un montant de 49 427 141,50 euros ; - par l'émission au pair de 1 300 715 CCI de 9,50 euros, pour un montant de 12 356 792,50 euros ; - par l'incorporation d'une somme de 26 014 286 euros, prélevée sur les réserves libres, et élévation corrélative du montant nominal des parts anciennes et nouvelles ainsi que celui des CCI de 9,50 à 10 euros.

Table de concordance

Documents soumis à l'assemblée générale ordinaire

	RAPPORT ANNUEL	ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX	BILAN COOPÉRATIF ET RSE
N° de page			
Comptes annuels (art. L. 225-100 du code de commerce)		4	
Comptes consolidés (art. L. 225-100 du code de commerce)	96		
Rapport du Conseil d'administration (art. L. 225-100 du code de commerce) :			
- <i>Activité de la société au cours de l'exercice écoulé</i>	72		
- <i>Analyse des résultats</i>	70, 77, 83		
- <i>Principaux risques</i>	43		
- <i>Perspectives 2013</i>	76		
- <i>Liste des mandats (art. L. 225-102-1 du code de commerce)</i>	16		
- <i>Actionnariat salarié (art. L. 225-102 du code de commerce)</i>	79		
- <i>Filiales et participations (art. L. 233-6, L. 247-1, R. 225-102, R. 233-19, L. 233-13, L. 247-2 du code de commerce)</i>	75, 84, 93		
- <i>Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients (art. L. 441-6-1 du code de commerce)</i>		77	
- <i>Informations sociales, environnementales et sociétales (art. L. 225-102-1 du code de commerce)</i>			14
- <i>Tableau des résultats des cinq derniers exercices (art. R. 225-102 du code de commerce)</i>		7	
Rapport du Président du Conseil d'administration (art. L. 225-37 du code de commerce)	24		
Rapport du Conseil d'administration relatif à l'utilisation, en 2012, de la délégation de compétence en matière d'augmentation de capital (art. L. 225-129-5 du code de commerce)	160		
Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital (art. L. 225-100 du code de commerce)	169		
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels		45	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	157		
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	166		
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	37		

Édité par la BRED Banque Populaire - Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 Paris Cedex 12 - Tél. : 01 48 98 60 00 - 552091795 RCS Paris.

Conception/réalisation/secrétariat de rédaction  www.spherepublique.com

Crédits photos : Philippe Matsas, Andrew McLeish, RedDaxLuma (couverture) - Imprimé sur papier certifié FSC - Avril 2013

Rapport consultable sur Internet : www.bred.fr

www.bred.fr

Siège social : 18, quai de la Rapée - 75012 Paris - Tél. : 01 48 98 60 00

BRED Banque Populaire, société anonyme coopérative de banque populaire régie par les articles L.512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit au capital de 520 285 720 euros - 552091795 RCS Paris - Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 Paris cedex 12
Intermédiaire en assurance inscrit au registre de l'ORIAS sous le numéro 07 003 608.